

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

MÉTROPOLE SAVOIE

RAPPORT DE PRÉSENTATION
**DIAGNOSTIC
TERRITORIAL**

Arrêté le 29 juin 2019





Sommaire

PARTIE 2 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. DIAGNOSTIC TERRITORIAL	4
1.1. Un cadre de vie exceptionnel soumis à des contraintes	4
1.1.1. Un milieu physique contrasté	5
1.1.2. Lecture d'un territoire contraint : paysages et formes urbaines	8
1.1.3. Les espaces de plaine, réceptacles de vocations multiples, parfois contradictaires	20
1.1.4. Des milieux naturels riches et diversifiés	25
1.1.5. Des risques de nature variée mais bien identifiés	40
1.1.6. Des ressources locales disponibles : eau, énergie, matériaux	55
1.1.7. Santé publique, nuisances et pollution	74
1.1.8. Synthèse des enjeux sur la qualité du territoire	88
1.2. Un territoire structuré sur un axe Nord-Sud mais des enjeux démographiques, résidentiels et de mobilité qui invitent à une armature territoriale plus complexe	91
1.2.1. a dynamique démographique, une répartition de population évolutive et des tendances fortes au vieillissement	91
1.2.2. Habiter sur le territoire de Métropole Savoie, un parcours résidentiel difficile malgré un rythme de production soutenu	102
1.2.3. Une forte mobilité interne des populations et une dépendance importante à la voiture	116
1.2.4. Répartition des services, équipements et commerces entre densification des couronnes péri-urbaines et permanence de territoires excentrés	126
1.2.5. Synthèse des enjeux sur l'organisation et le fonctionnement du territoire ..	133
1.3. Un positionnement et une compétitivité à renforcer au cœur du sillon Alpin et de l'axe Lyon-Turin, tout en renforçant le socle d'une économie et d'une agriculture de proximité	135
1.3.1. Un carrefour stratégique entre sillon alpin et axe Lyon-Turin	135
1.3.2. La trajectoire économique de Métropole Savoie : derrière la prédominance de l'économie présentielle, des secteurs d'activité clés et des spécialisations à renforcer	140
1.3.3. L'agriculture : des filières dominantes autour de la viticulture et de l'élevage, la recherche d'une fonction nourricière locale	158
1.3.4. Une économie touristique fragilisée en quête de diversification et de synergies entre lacs et montagnes	166
1.3.5. Synthèse des enjeux sur le positionnement et la compétitivité du territoire	175
ANNEXES	179



Diagnostic territorial

1 DIAGNOSTIC

1.1 UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL SOUMIS À DES CONTRAINTES

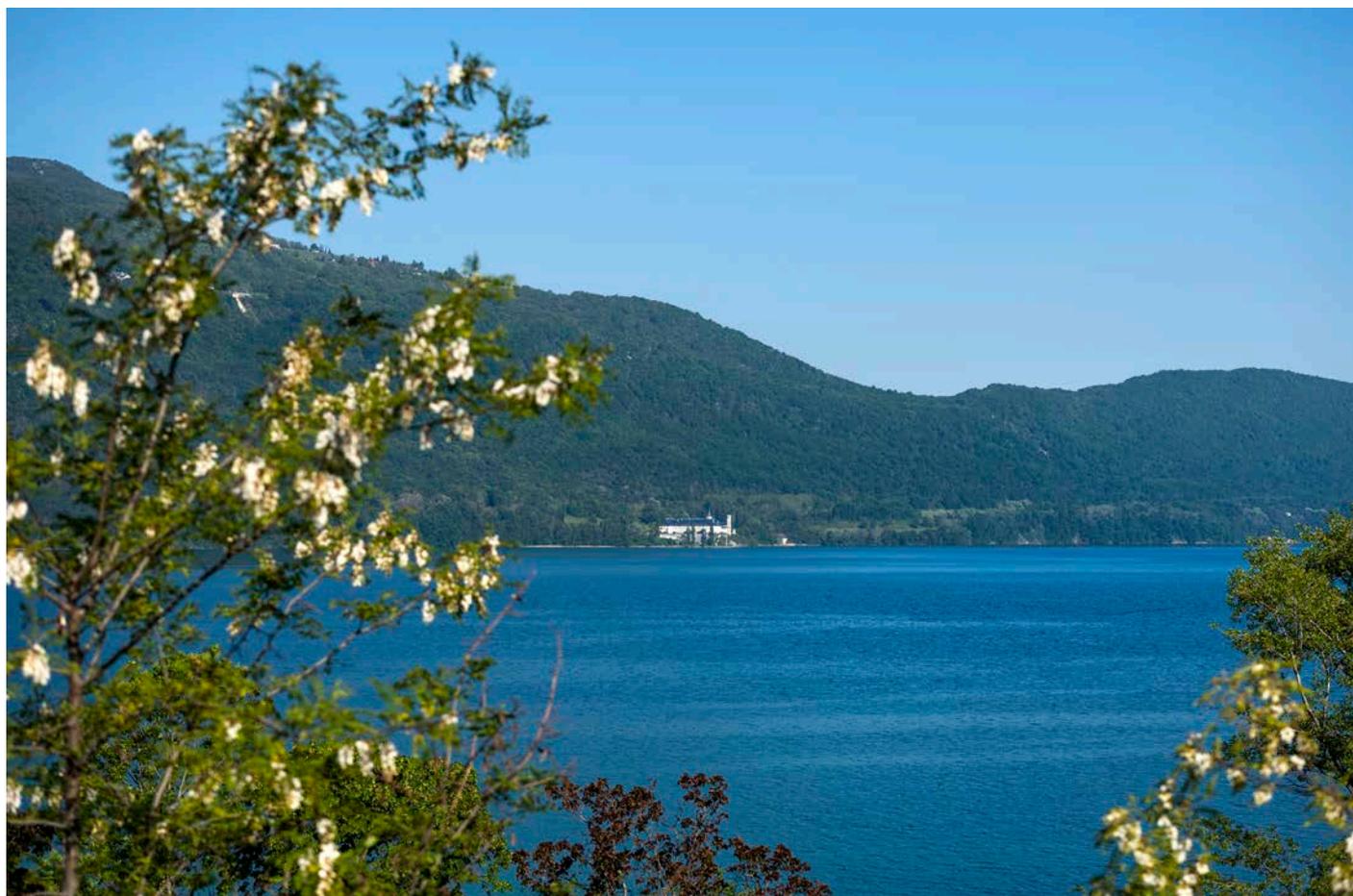
La qualité du cadre de vie sur le périmètre du SCoT est exceptionnelle. Où que l'on soit, les vues sur le grand paysage et les contrastes de topographie offrent une forme d'écrin protecteur. Les différents sommets ou massifs sont des repères constants dans la vie quotidienne, par exemple la Croix du Nivolet ou le Granier pour l'agglomération de Chambéry, la Dent du Chat et le Revard pour les secteurs autour d'Aix-les-Bains, l'Arcaloz ou le Grand Arc pour la Combe de Savoie, le Colombier pour le Cœur des Bauges, La vie en vallée, où se concentre l'essentiel de la population, profite de fait de vues montagnardes sans en subir les contraintes du type fortes pentes ou fort enneigement. La présence du lac du Bourget apporte une touche aquatique qui vient compléter un territoire de profil montagnard sur des aspects qui y paraissent originaux : activités nautiques, baignades, villégiatures de plage, ..., s'échelonnent saisonnièrement avec les activités de sports d'hiver, à moins de 7 km à vol d'oiseau !

A contrario l'attrait des vallées a engendré un fort peuplement qui nuit par certains aspects, à la qualité de vie : forte pression urbaine, infrastructures de communication très concentrées, bruit, épisodes de pollution, ... Et finalement un paysage de proximité, à

l'exception du Cœur des Bauges et des contreforts des massifs, qui est très marqué par les éléments de la vie moderne.

La pente constitue la principale contrainte qui a conditionné historiquement les implantations humaines. Elle crée une véritable coupure avec les territoires éloignés des plaines alluviales comme les Bauges ou la vallée des Huiles. L'accessibilité au territoire et les échanges d'une extrémité à l'autre du périmètre du SCoT sont cependant aisés, plutôt rapides (hors weekend de chassé-croisé pour les sports d'hiver et périodes estivales autour du lac du Bourget), avec des routes épousant les vallées ou s'en jouant (tunnels de l'Épine et du Chat). L'accès aux massifs (Bauges, Chartreuse, Epine, Belledonne) est cependant plus compliqué avec des temps de parcours plus longs, en particulier en hiver.

Les vallées alluviales, par définition, concentrent les précipitations des massifs alentour. Alors que le développement a su, peu à peu, se libérer des contraintes liées aux zones marécageuses (drainages, constructions sur pieux comme à Chambéry), le risque inondable reste très présent et demeure une constante à prendre en compte dans les nouveaux projets urbains.



Lac du Bourget - Baie de Grésine © Yannick Siegel

1111 Un milieu physique contrasté

CHIFFRES CLÉS

- Superficie du territoire : 1 200 km², dont 44 km² pour le lac du Bourget.
- Superficie des vallées / plaines : 30% du territoire, soit 362 km² dont le lac du Bourget
- Superficie des zones de pentes et de coteaux : 18%, soit 212 km².
- Superficie des zones montagneuses : 52%, soit 626 km².

Plaine = secteur inférieur à 360 m, Coteaux = secteur compris entre 360 m et 600 m, Montagne = secteur supérieur à 600m

→ Un contexte topographique très contraint

Le territoire de Métropole Savoie se caractérise par une topographie variée, répartie schématiquement entre un secteur de plaine et un secteur montagneux.

► **La « plaine »** est en réalité le résultat des glaciations du Quaternaire qui ont creusé et donné cette forme en U aux vallées :

- **La vallée au Sud du territoire**, depuis Fréterive et Chamousset jusqu'à Laissaud et Les Marches, est la vallée de l'Isère (la Combe de Savoie), qui descend de la Tarentaise, intègre l'Arc en provenance de la Maurienne et va se jeter dans le Rhône après la traversée de son département éponyme.
- **La cluse de Chambéry et le bassin du lac du Bourget** : la cluse correspond à l'ancien cours de l'Isère qui a été « capté » vers le Sud. Elle est orientée au Nord, vers le lac du Bourget, lac glaciaire dont le bassin versant s'étend de façon étriquée entre les montagnes des Bauges, de la Biolle et de l'Épine.

Ces fonds de vallée en U se comportent historiquement comme de vastes plaines marécageuses qui ont été drainées pour l'occupation humaine. L'Isère a été canalisée au milieu du 19^e siècle. Il en reste des étendues de zones humides, le long de l'Isère ou dans les extrémités Nord et Sud du Lac du Bourget.

Le Lac du Bourget est une composante majeure de la partie plane du Nord du territoire. Il est entouré

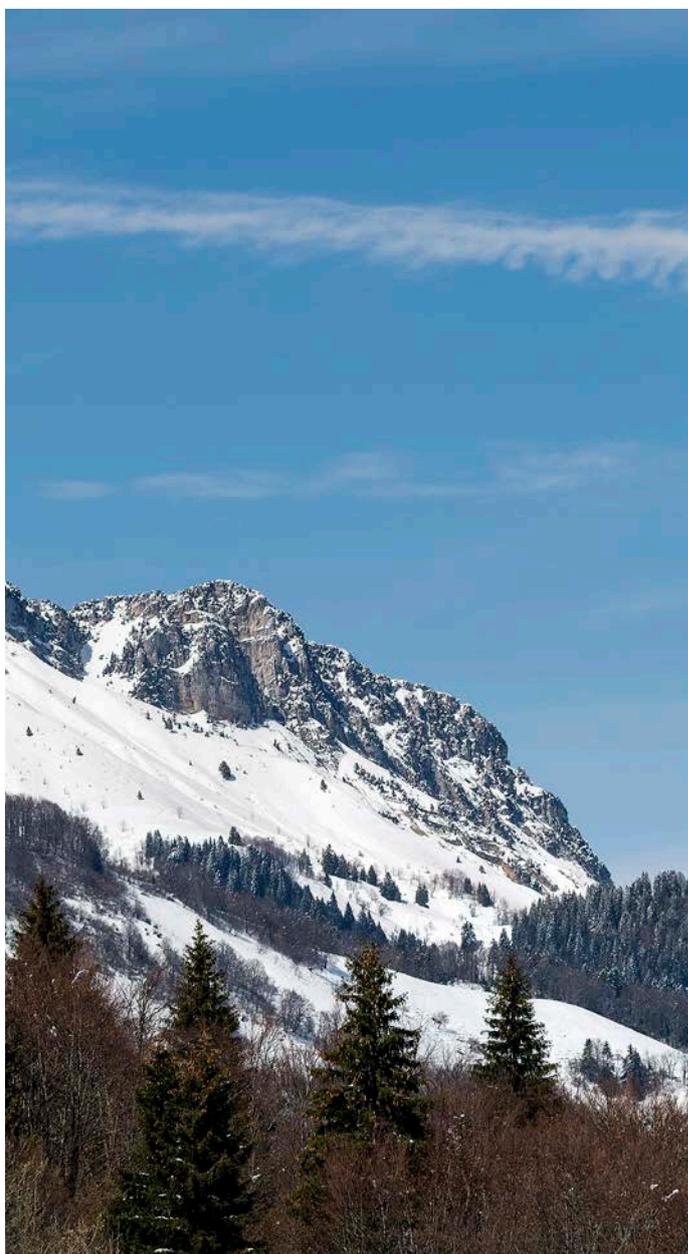
- Au Nord et au Sud par les parties planes de l'ancienne vallée glaciaire, respectivement la Chautagne et la cluse de Chambéry,
 - Au Sud-Est par les faibles pentes alluvionnaires avant contreforts des Bauges et l'ancien cône alluvial d'Aix-les-Bains,
- sur son flanc Ouest par des versants abrupts constitués par la chaîne de l'Épine et au Nord-Est par la montagne de la Biolle .

► **Les zones montagneuses** se décomposent en :

- **Secteurs de pentes** dans les coteaux correspondant aux versants et premiers reliefs autour des vallées :
- les contreforts de la Chartreuse, avec des communes comme Apremont ou Saint Cassin,
- le versant de la chaîne de l'Épine, avec des communes

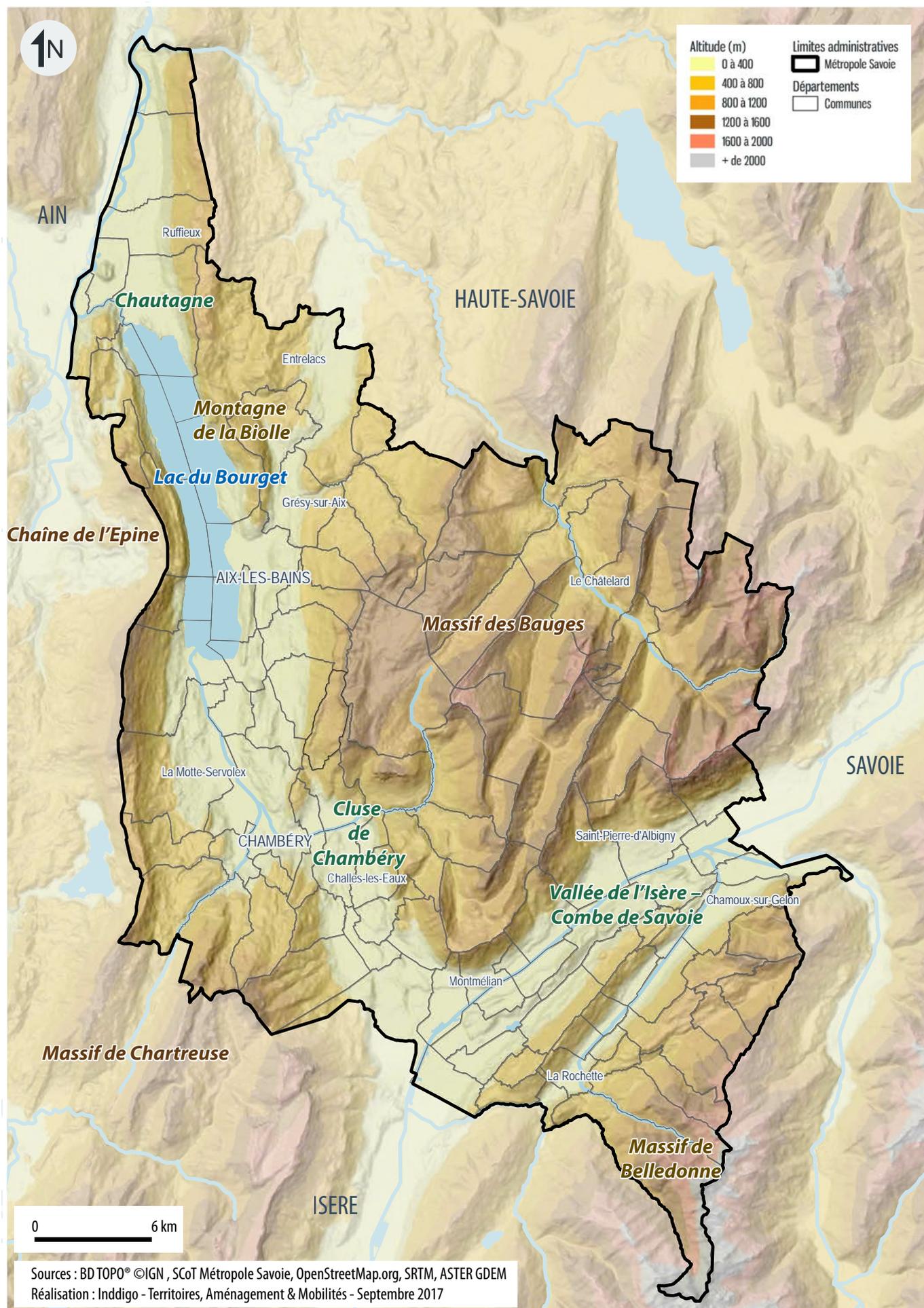
comme Saint Pierre-de-Curtille, le Bourget-du-lac, la Motte-Servolex,

- la montagne de la Biolle (Entrelacs, ...),
 - la chaîne du Montrailant (la Chapelle-Blanche, Hauteville, ...),
 - les contreforts de Belledonne (La Rochette, ...),
 - les contreforts des Bauges, avec le plateau de la Leysse (Saint-Jean d'Arvey...), l'arrière-pays d'Aix-les-Bains (Trévignin, Méry...) ou les versants de la Combe de Savoie (Saint Pierre d'Albigny...).
- **Secteurs montagneux** :
- le massif des Bauges : il est composé de grands escarpements rocheux calcaires avec des sommets dépassant pour certains les 2 000 mètres. Sur le périmètre SCoT il est délimité par la vallée de l'Isère, la cluse de Chambéry et la dépression du lac du Bourget. Les communes les plus importantes sont le Châtelard et Lescheraines.
 - le massif cristallin de Belledonne avec la vallée des Huiles (Bourget-en-Huile, ...),
 - le massif de la Chartreuse, avec le Granier.



Bauges - Mont Margeriaz à partir du col du Frène
©Yannick Siegel

Topographie SCoT Métropole Savoie



→ Une topographie qui impacte fortement l'organisation urbaine et fonctionnelle

Cette configuration géographique du territoire a largement conditionné le développement humain et structure encore les relations que peuvent entretenir les communes entre elles. La topographie a guidé l'inscription du réseau viaire en fond de vallée de façon privilégiée et organise les déplacements dans un axe Sud / Nord (Montmélian à Grésy-sur-Aix) et Sud / Est (Montmélian à Albertville), ces axes étant connus comme faisant partie du « sillon alpin ». De fait toutes les relations avec les massifs sont contraintes (Bauges, Chartreuse, Epine et Belledonne). Le lac du Bourget, par son imposante superficie, est également une contrainte fonctionnelle forte.

Le développement urbain s'est inscrit au sein de ce contexte topographique particulier et a donné naissance

à des morphologies de communes différenciées en raison de leurs potentialités économiques et commerciales mais également en raison des conditions climatiques. C'est la base de la configuration actuelle du territoire, avec des bourgs et villes centres dans la plaine et essentiellement des villages dès l'apparition des pentes.

Il en est de même pour les relations et échanges avec les territoires voisins qui sont également conditionnés par le contexte topographique. Certains secteurs du territoire, en raison de leur contexte géographique, échangent peu de relations avec le reste du territoire du SCoT mais entretiennent des relations plus fortes avec des territoires limitrophes plus facilement accessibles : il s'agit notamment de la continuité du sillon alpin, que ce soit vers Annecy, Grenoble ou Albertville. La création d'ouvrages de génie civil a cependant permis de se soustraire aux contraintes topographiques avec les tunnels de l'Epine et de Dullin de l'A43 qui mettent l'agglomération lyonnaise à moins d'1 heure du territoire du SCoT.

? ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Enjeux de la thématique

► Ce qui est jeu

- S'appuyer sur la topographie pour mener des projets adaptés au contexte
- Construire avec la pente
- Rapprocher les secteurs éloignés et ceux situés en altitude (liaisons plus aisées)
- Chercher la complémentarité entre les services rendus par le « haut » et les secteurs ruraux éloignés des villes (fonction de jardin et de récréativité pour les citadins) et le « bas » (fonction de services pour la majorité des habitants).

Sources documentaires consultées

- Métropole Savoie, SCOT 2005
- Géoportail de l'IGN

Questionnements transversaux

► Les questions transversales

- Quels types de liaisons plus performantes pour rapprocher les secteurs éloignés, en particulier en altitude, des centres urbains ?
- Quel type d'urbanisation à développer dans les secteurs pentus pour préserver les secteurs agricoles (cas historique) et se prémunir des inondations, tout en préservant le paysage ?
- Comment mieux urbaniser dans les vallées alluviales (risque de conurbation, préservation des milieux humides et des zones inondables) en économisant l'espace ?

1112 Lecture d'un territoire contraint : paysages et formes urbaines

CHIFFRES CLÉS

- 4 grandes composantes paysagères
- 9 entités paysagères
- 22 monuments historiques classés sur le territoire Métropole Savoie (hors Chambéry) dont 9 sur Aix-les-Bains
- 25 monuments historiques inscrits ou classés sur la commune de Chambéry
- 6 sites classés pour leurs paysages remarquables

→ Une mosaïque paysagère remarquable

Les différents éléments topographiques, liés à la diversité géologique et aux différentes mises en valeur des sols, ont entraîné une grande variété paysagère.

4 grandes composantes paysagères structurent le territoire :

- ▶ **Le secteur Nord**, autour du lac et d'Aix-les-Bains : forte présence du lac, caractère très urbain avec à proximité immédiate un arrière-pays très rural.
- ▶ **Le Centre** : c'est l'agglomération chambérienne, dans un paysage urbain dense, avec ses longues zones d'activités, ses infrastructures structurantes (voie rapide urbaine, voie SNCF), ses vues sur le grand paysage constitué par la chaîne de l'Épine, le massif des Bauges avec l'emblématique croix du Nivolet et l'extrémité de la Chartreuse avec le Granier.
- ▶ **Le Sud-Est**, autour de la Combe de Savoie : présence forte de l'Isère, encaissement entre Bauges et Belledonne, vue sur le Mont Blanc à l'Est.
- ▶ **Le Haut, le Cœur des Bauges** : monde à part, en particulier dès les cols franchis : vallées larges, activité rurale d'élevage très présente, nombreux petits villages et hameaux.

Ces grandes composantes paysagères peuvent se décliner en 9 entités paysagères :

- ▶ **Le paysage urbain des centres villes** : la Motte-Servolex, Chambéry et ses communes périphériques, Aix-les-Bains, Montmélian et dans une certaine mesure des communes comme Saint Pierre-d'Albigny ou La Rochette ont toutes en commun une ambiance urbaine avec de temps à autres, en fonction des rues parcourues, des trouées sur le grand paysage alentour (versants boisés des montagnes, parois rocheuses, ...) qui en quelque sorte les rapprochent de la nature.
- ▶ **Les paysages périurbains marqués par les zones d'activités et commerciales** : ils annoncent la présence des centres urbains. La forte présence de zones d'activités linéaires banalise les paysages, en particulier à l'approche des agglomérations (entrées Sud et Nord de l'agglomération de Chambéry, RD 2006 autour de Montmélian, ...). La succession en continuité de ce type d'urbanisation crée un phénomène de conurbation où

la notion de coupure urbaine a disparu, au point parfois de changer de commune sans s'en rendre compte. Par ailleurs, des secteurs spécifiques sont ponctuellement et massivement marqués par des parcs d'activités déconnectés des centres urbains : Savoie Technolac, Hexapôle et Alpespace sont ainsi localisés hors de centres urbains, créant ainsi un paysage morcelé.

▶ **Le périurbain du résidentiel** : la pression urbaine a conduit jusqu'au début 2000 à une forte consommation foncière, en particulier pendant les années 80 et 90, qui s'étend jusqu'à une quinzaine de km des centres villes :

- Une seule véritable zone de grand ensemble périphérique, héritage des années 60, est présente sur le territoire du SCoT : le quartier de Chambéry-le-Haut, secteur à part séparé de la ville ancienne par une coupure verte, donne une image particulière qui ne se retrouve pas ailleurs sur le territoire.

- Sur les piémonts, les nappes de lotissement font quant à elles encore partie du phénomène récent d'étalement urbain. Les superficies urbanisées des communes s'en sont trouvées multipliées. Des cas typiques se situent entre Chambéry et Aix-les-Bains (communes de Méry, Drumettaz-Clarafond, ...), au Sud de Chambéry (Myans, Les Marches, Saint Baldoph, ...) et autour de Montmélian (Arbin, la Chavanne, ...) et La Rochette. Ni campagne ni ville, ces paysages sont néanmoins des espaces qui conservent une vision transparente sur le grand paysage grâce à de l'habitat globalement peu dense et peu élevé.

▶ **Les fonds de vallée plats** (vallée de l'Isère, plaine de la Chautagne, Sud du lac du Bourget) : leurs composantes communes sont la platitude (ce sont les seuls secteurs plats du territoire), la très forte proximité de l'eau dans le sol et des vues dégagées en « couloir » vers le lac du Bourget en Chautagne et au Sud du lac, vers le massif de Chartreuse (Granier) et le massif du Mont Blanc pour la Combe de Savoie. Leurs différenciations sont liées à la forte urbanisation (zones d'activités, aéroport) pour le Sud du lac, la présence des peupleraies pour la Chautagne, les cultures de maïs et les boisements alluviaux pour la Combe de Savoie.

▶ **Les paysages des infrastructures linéaires** : voies routières, réseaux électriques, voie ferrée. Ce paysage se superpose essentiellement à celui des fonds de vallées où il apporte sa touche urbaine. Ces grandes infrastructures, que ce soient les autoroutes, la D1006 ou les lignes THT, détériorent les vues sur le grand paysage par le phénomène de rupture de lignes de forces.

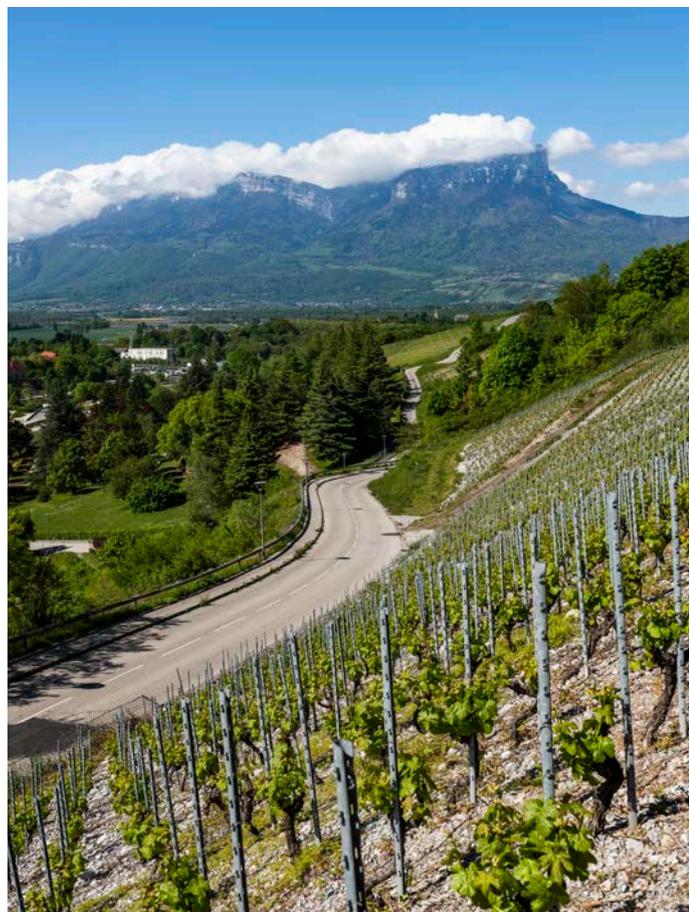
▶ **Les piémonts et secteurs ruraux** : ce sont les secteurs qui subissent moins la pression urbaine. L'agriculture, le plus souvent de l'élevage, et les modelés doux du paysage sous les versants boisés pentus des différents massifs conservent à ces espaces une ambiance rurale ponctuée par des bourgs ruraux et des hameaux. C'est une forme d'arrière-pays. Des parties de communes très proches des agglomérations sont concernées, comme la Motte-Servolex, Saint Sulpice, Saint Cassin ou encore Sonnaz. Mais ce paysage s'adresse plus particulièrement à des secteurs plus homogènes comme la Chautagne, les hauts d'Aix-les-Bains (St Offenge, Le Montcel, ...), la vallée des Huiles, les pentes de Montraiillant entre La Chapelle-Blanche et Chamousset ou encore le plateau de la Leysse, situé à mi-chemin avec le Cœur des Bauges. Ces secteurs semblent en survivance : ils sont le témoignage du tiraillement entre les activités agricoles anciennes qui ont modelé le paysage et la dynamique venue du bassin urbain :

pression foncière, rurbanisation avec banalisation de l'architecture et parfois surcharge du réseau routier de fait sous-dimensionné aux heures de pointes.

► **Les vignobles** d'Apremont aux Marches et de Chignin à Fréterive : paysage vallonné, de coteaux, où les ambiances sont spécifiques, la présence des vignes lui confère une identité propre le distinguant des autres secteurs de piémont consacrés à l'élevage. Le vignoble de Chautagne présente dans une moindre mesure le même type d'ambiance, dans un mix toutefois plus affirmé avec les autres types de culture.

► **Le secteur du lac du Bourget** : l'immense étendue du lac confère à ce secteur une identité particulière. Toutes les communes riveraines sont concernées par sa forte présence. Les vues depuis la côte Est sont dirigées vers la côte sauvage, celle de l'Épine avec la Dent du Chat et le point d'appel de l'abbaye de Hautecombe. Les vues depuis le Bourget-du-Lac se font plutôt sur la côte urbaine de l'agglomération d'Aix-les-Bains et la voirie littorale. Le Nord du lac est plus sauvage. Le lac semble plus inaccessible et les vues, dans le sens de la longueur du lac, plus infinies.

► **Le Cœur des Bauges** : avec ses grandes vallées et ses massifs imposants, il possède une véritable identité qui est complétée par une architecture et un patrimoine vernaculaire particulier. Les forêts occupent les versants des massifs les plus pentus et soulignent les torrents encaissés et les alpages couronnent les massifs. La forêt a tendance à gagner sur les terres agricoles et les alpages. Une déprise agricole est sensible malgré une dynamique agricole certaine. Les villages ont des extensions qui restent modestes hors opération localisée comme le développement de la station de ski d'Aillon-les-Jeune.



Paysage secteur Montmélian © Yannick Siegel

→ Un paysage urbain qui se dégrade

► Les entrées de ville / entrées d'agglomération

Le concept d'entrée de ville est associé à l'idée d'un changement de paysage ; il implique un passage de l'extérieur vers l'intérieur, et de manière générale il marque le passage de la ruralité à l'urbanité.

Le réseau routier offre une succession de séquences le long d'un itinéraire du rural au périurbain puis à l'urbain. L'arrivée en ville se fait de manière progressive. Entrer dans une ville évoque la notion d'accueil.

Au fur et à mesure des époques, l'évolution des villages a repoussé les limites des entrées de villes. Il en existe plusieurs types :

- Les entrées de villes résidentielles où les logements font l'interface entre le paysage rural et le centre-ville.
- Les entrées économiques : dans ce cas, les zones d'activités économiques et commerciales font l'interface avec le grand paysage,
- Les entrées mixtes qui regroupent commerces logements et équipements, tous les éléments permettant de créer une véritable « centralité périphérique ».

Ces entrées de villes ont différentes valeurs paysagères. Les grandes villes doivent faire face à la domination des centres commerciaux et surfaces de ventes, dont les enseignes souvent nationales et leur affichage publicitaire donnent une impression de banalisation. Les cas typiques sont les entrées de l'agglomération



Paysage entrée de St Jeoire-Prieuré© Yannick Siegel



Entrée Nord Aix-les-Bains © Yannick Siegel



Entrée Montmélian © Yannick Siegel

de Chambéry par la Voie Rapide Urbaine au Nord depuis Voglans ou par la route D1006 au Sud depuis la Ravoire, dont les caractères paysagers sont très dégradés. A contrario, l'entrée de ville en provenance d'Aix-les-Bains par le Nord (D991) est plutôt franche avec une délimitation ville / campagne bien marquée. Les communes d'Aix-les-Bains et de La Motte-Servolex ont quant à elles soigné le traitement de leurs entrées de ville, même si pour cette dernière son statut de ville comprise dans l'agglomération permet difficilement une véritable coupure qui permettrait une lisibilité plus forte. Les communes plus petites doivent aussi faire face à cette problématique, d'autant plus lorsqu'elles sont traversées par des axes fréquentés. C'est le cas par exemple de La Biolle ou de Montmélian, dont le traitement des zones d'activités déprécie les aspects paysagers lors de leurs traversées et masque l'intérêt que revêtent ces communes.

→ Les infrastructures et le relief, éléments déterminants des morphologies urbaines contemporaines

Au milieu du XIX^{ème} siècle, le territoire connaît un phénomène important d'exode rural encouragé par le besoin de main d'œuvre dans les usines et par le développement des infrastructures de transport (construction de la voie ferrée, aménagement des anciens chemins ruraux en routes départementales). Les bourgs et villages de plaine connaissent alors une densification et une extension linéaire de leur urbanisation.



Les faubourgs d'Aix-les-Bains se densifient par la création d'îlots en couronne du centre.
illustration diagnostic PLUi Grand Lac



rue Vincent d'Indy Aix-les-Bains (20 logt/ha)



L'étalement linéaire est visible sur les axes connectant Aix-les-Bains à Chambéry
illustration diagnostic PLUi Grand Lac



rue d'Aix Viviers-du-Lac (10 logt/ha)

L'arrivée de l'autoroute en 1977 et la démocratisation du recours à l'automobile va engendrer un développement démographique et périurbain important sur les espaces de plaine. L'autoroute et plus généralement les infrastructures routières, bousculent la morphologie traditionnelle des villages et vont devenir un élément structurant de l'organisation des centralités du territoire. Elles concourent généralement à une urbanisation de type linéaire et à l'apparition de nouvelles centralités se juxtaposant ou se substituant aux anciennes. Elles

participent également d'une transformation de certains hameaux en ensembles pavillonnaires.

A cette période, les ensembles pavillonnaires se développent sur des emprises plus conséquentes qu'auparavant. Le traitement de ces ensembles est variable selon les communes, selon l'attention portée à la présence du végétal, à l'harmonie architecturale du bâti, à la taille de voirie, etc. De même l'habitat collectif se déploie sous des formes variées et la reprise des codes architecturaux locaux est inégale.



*Des quartiers pavillonnaires se développent sur le territoire intégrant des parcelles et un bâti plus conséquent que les périodes précédentes
illustration diagnostic PLUi Grand Lac*



*Rue des Merles
Grésy-sur-Aix*



*Evolution de la tache urbaine et augmentation des densités 1965-1985
illustration diagnostic PLUi Grand Lac*



*Chemin des Primevères
Tresserve 10 logt/ha*



*L'habitat collectif se déploie de nouveau, sous des formes variées, dont la reprise de codes architecturaux locaux (reprise du vocabulaire balnéaire, proportion du bâti agricole...) est inégale
illustration diagnostic PLUi Grand Lac*



*Rue de la Tarantaise - Aix-les-Bains
50 logt/ha*



*boulevard Robert Barrier - Aix-les-Bains
80 logt/ha*

La diversité des formes urbaines et des compositions architecturales nées de cette diachronie du développement urbain rend difficilement lisible l'unicité urbaine et architecturale du territoire. L'étalement urbain a bouleversé les anciennes centralités de bourg et de village qui, sans les églises et les équipements publics, ne seraient pas perceptibles. Le développement urbain s'est fait par étape avec une forte juxtaposition des fonctions. Le modèle d'urbanisation concentrique des centres anciens s'accorde peu avec le développement d'un continuum urbain hétérogène constitué parfois d'habitat individuel dense ou lâche, d'espaces économiques, de poches d'habitat collectif ou d'habitat intermédiaire et collectif.

➔ La densification à l'épreuve de la diversité des formes urbaines

De la ferme traditionnelle à l'habitat collectif, Métropole Savoie comporte une diversité de formes urbaines. Cette diversité suppose une appréciation différenciée des opportunités de densification en fonction des tissus urbanisés.

► **La ferme** : composante traditionnelle de la trame rurale

Les fermes sont parmi les unités bâties traditionnelles du territoire et forment un patrimoine culturel à part entière. Elles constituaient les plus petites unités de vie au sein d'ensembles villageois groupés ou bien souvent dispersés. Deux entités traditionnelles caractérisent le territoire de Métropole Savoie, la ferme baujue et la ferme de chartreuse et de l'Épine. Elles sont généralement composées de deux ensembles, un lié à l'exploitation faisant l'objet d'un traitement architectural simple et une autre partie destinée à l'habitation « avec une façade enduite à la chaux, colorée et des décors en trompe l'œil mettant en valeur les chaînages d'angle, les encadrements des portes et les fenêtres ». « En Chartreuse ces deux ensembles forment un tout sans que l'on puisse noter une différence de traitement » (PLUi Grand Chambéry, diagnostic p19).



Grange avec tavalans - organisation traditionnelle d'une ferme baujue croquis CAUE 73 - illustration diagnostic PLUi Grand Chambéry



Grange à La Compôte avec tavalans



Débord de toiture caractéristique de l'architecture baujue, Ecole

La ferme constitue la plus petite composante de la trame rurale souvent organisée de façon dispersée ou en petit hameau dense. Dans le secteur de la Chartreuse par exemple, les fermes sont implantées de façon dispersée, en lien avec l'exploitation de la terre. Cette trame urbaine en Bauges et Chartreuse se distingue fortement de la trame urbaine des villages et villes de plaine dont la morphologie et les compositions architecturales sont plus composites.



Grange convertie en logement, Sainte Reine
Illustration diagnostic PLUi Grand Chambéry



Le site des Grangettes - La Compôte
Illustration diagnostic PLUi Grand Chambéry

Les paysages de vignobles mettent en scène d'autres formes bâties traditionnelles telles que les maisons traditionnelles d'Apremont qui regroupent l'ensemble des fonctions viti-vinicoles et agricoles avec la présence d'une cave, d'un cellier, d'une grange, d'un étable et

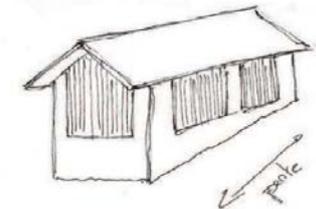
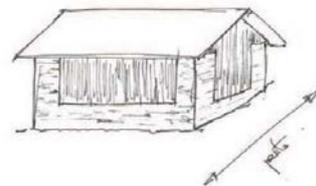
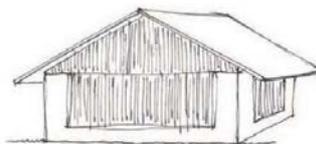


Illustration des granges et formes d'habitat traditionnel dans la commune de Villard d'Héry - rapport de présentation PLU

d'un fenil. Ces maisons sont généralement de plan rectangulaire avec un toit à deux pans pouvant comporter une croupe ou une ou deux demi-croupes.

Le territoire de Cœur de Savoie présente certaines formes archétypales d'habitat ou grange traditionnel, ci-dessous présentées en la commune de Villard d'Héry.

créer un lien entre espaces publics et espaces privatifs. » (PLUi de l'Albanais savoyard, diagnostic p16). C'est là un aspect qui dénote particulièrement des récentes extensions pavillonnaires où l'enclosure est la règle.



Hameau historique du Puisat à St Jean-d'Arvey
PLUr de Grand Chambéry



Illustration sur les qualités urbaines dans la commune d'Apremont
rapport de présentation PLUr

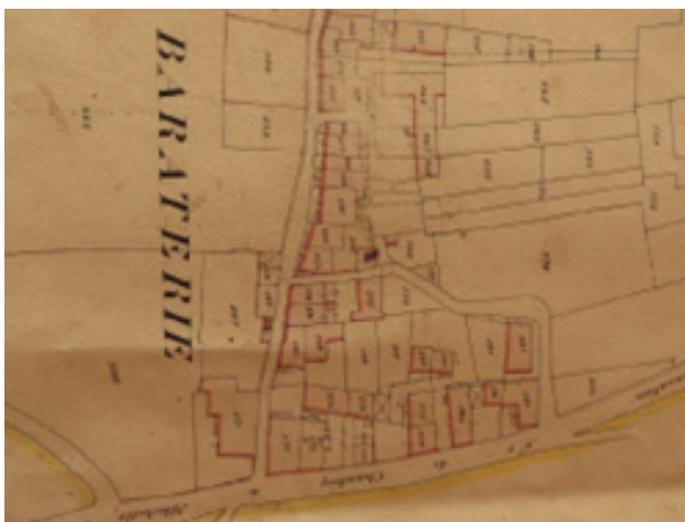


Hameau historique du Puisat à St Jean-d'Arvey
PLUr de Grand Chambéry

► Les bourgs et hameaux anciens

De forme groupée ou dispersée, les bâtiments reprennent les codes architecturaux des fermes. Ces groupements bâtis se trouvent surtout dans l'Albanais savoyard, dans les Bauges et en Chartreuse, en Cœur de Savoie. La trame viaire y est souvent sinueuse et le parcellaire fragmenté. L'urbanisation est très dense, l'espace public y est absent si ce n'est la rue et les fontaines. Sur Cœur de Savoie, la présence de celliers et l'organisation en étages est une caractéristique. Le contraste est ainsi saisissant sur ce territoire en particulier, entre les hameaux denses et minéraux et les espaces agricoles ouverts.

Le diagnostic du PLUi de l'Albanais savoyard note que : « Les cours et jardins sont généralement visibles depuis l'espace public grâce à des clôtures peu présentes, ce qui contribue à la fois à mettre en valeur le bâti et à la fois à



Cruet - La Baraterie - Cadastre Napoléonien
Illustration autour des hameaux - Diagnostic paysager PLU de Cruet

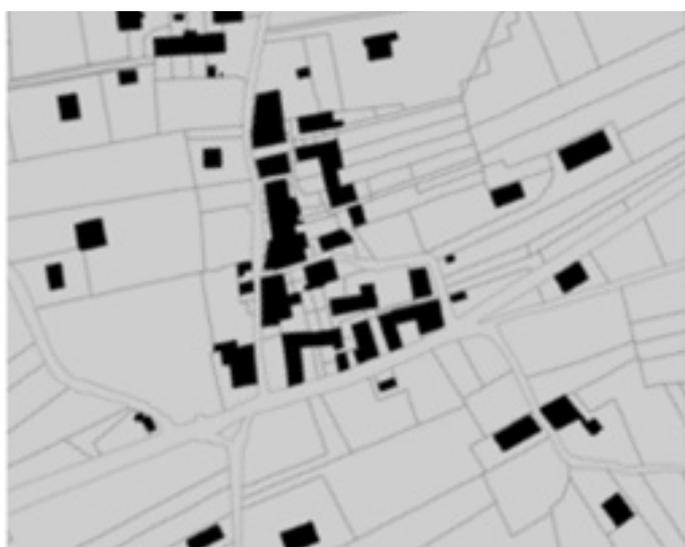


Cruet - rue principale - Saint Laurent
Illustration autour des hameaux - Diagnostic paysager PLU de Cruet

► Le village-rue

La morphologie du village-rue est très présente le long des départementales 1201 et 910 dans le secteur nord (La Biolle,, ...), également répandue le long de la D991 en entrée d'Aix-les-Bains (Vivier-du-Lac), le long de la D201 sur Cœur de Savoie (Arbin, ...). Cette morphologie est le fruit d'une géographie contrainte et du caractère structurant des infrastructures de mobilité, déplaçant les anciens centres de gravité des montagnes vers la plaine.

► L'habitat pavillonnaire spontané



Cruet - La Baraterie - Cadastre actuel
Illustration autour des hameaux - Diagnostic paysager PLU de Cruet



Urbanisation linéaire D910
secteur d'Albens



Cruet - rue principale - La Baraterie - Cadastre actuel
Illustration autour des hameaux - Diagnostic paysager PLU de Cruet

L'habitat pavillonnaire spontané se distingue des bourgs traditionnels :

- Le parcellaire est généralement rectangulaire ou carré
- La voirie est rectiligne
- Le phénomène d'enclosure est généralisé : les limites parcellaires ne sont plus traitées par le bâtiment, la cour ou le jardin
- Le bâti est composé d'un ou plusieurs volumes de plain-pied ou en R+1



Continuité bâtie - côté jardins
Illustration autour des hameaux - Diagnostic paysager PLU de Cruet



Habitat pavillonnaire spontané

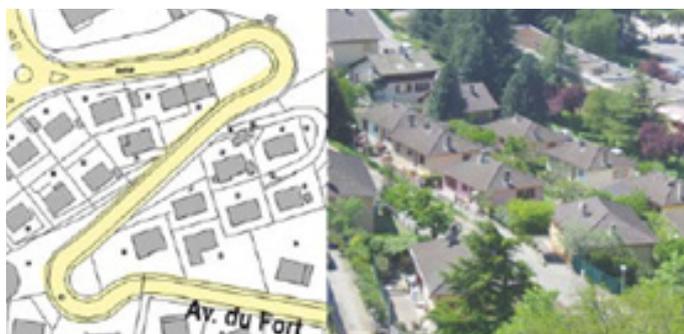
Constitué généralement sur des parcelles importantes et sans programme d'aménagement d'ensemble, l'habitat pavillonnaire spontané est un élément actif du mitage urbain et donne une vision déstructurée des règles de composition urbaine.

► **L'habitat pavillonnaire en procédure**

Contrairement à l'habitat pavillonnaire spontané, le maillage viaire est plus conséquent et mieux adapté, la taille des parcelles est réduite de manière à freiner la consommation d'espaces, les articulations espaces publics-espaces privés sont mieux traitées, l'intégration du nouvel ensemble aux autres composantes urbaines est pensée et organisée, la cohérence urbaine et architecturale de l'ensemble est aussi recherchée au risque parfois de tomber dans la banalité ou la reproduction.



Habitat pavillonnaire en procédure



Habitat pavillonnaire en procédure Montmélian

► **L'habitat intermédiaire**

L'habitat intermédiaire se caractérise par :

- Des opérations présentant une densité comparable à celle du petit collectif ;



Albens, chef-lieu

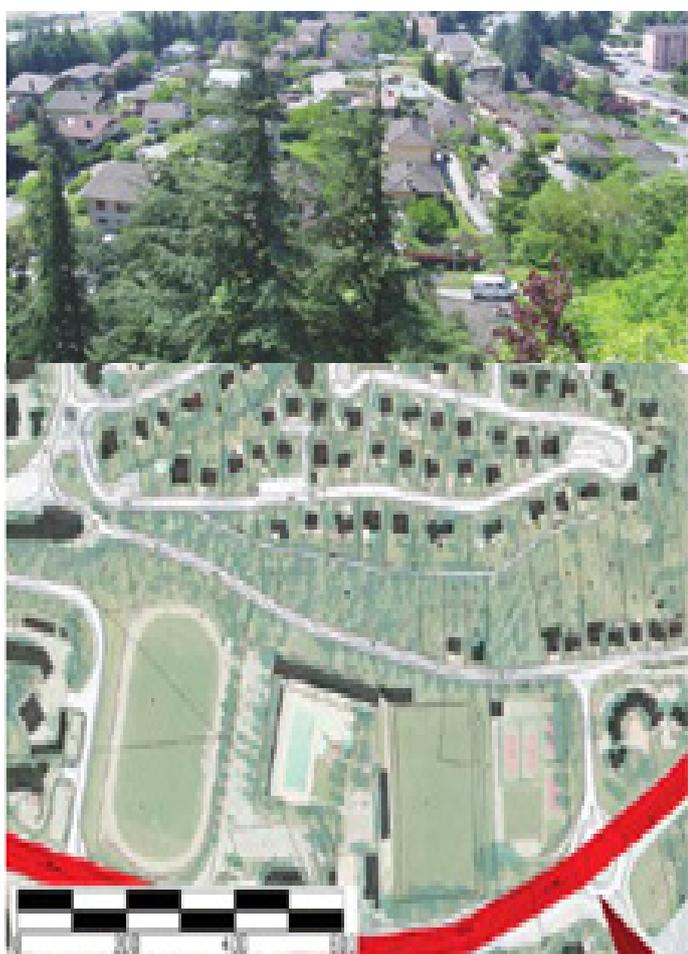
*La Biolle, chef-lieu
PLUi de l'Albanais Savoyard*

- Des logements juxtaposés ou de préférence imbriqués ou superposés avec des jardinets ou des terrasses plantées ;
- Des entrées indépendantes et des parties communes aussi réduites que possible ;
- Des surfaces privatives à l'air libre d'une taille représentant une surface significative de la surface habitable (20% ou plus par exemple).

Sa forme compacte favorise l'efficacité énergétique de la construction. Le gabarit des bâtiments emprunte



*Illustration sur l'habitat intermédiaire
Diagnostic PLUi Grand Lac*



Habitat pavillonnaire en procédure Montmélian

aux formes traditionnelles du territoire (fermes) grâce à l'intégration de plusieurs logements dans un même

bâtiment. La simplicité des volumes rappelle aussi le langage architectural de la ferme traditionnelle.

► L'habitat collectif



Opération d'habitat intermédiaire à Drumettaz-Clarafond



Habitat intermédiaire collectif Chambéry



Opération d'habitat intermédiaire à Cruet



Habitat collectif Aix-les-Bains



Habitat en petit collectif, Montmélian
© Habitat et humanisme



Habitat intermédiaire collectif Chambéry



Habitat de grand ensemble Chambéry

➔ De nombreux sites inscrits et classés sur le plan du paysage

Le territoire de Métropole Savoie présente une densité exceptionnelle de sites classés ou inscrits au titre du paysage. Ces sites sont naturels (cascade de Couz par exemple) ou urbains (abords de la mairie de Tresserve par exemple). Des sites marqués par l'Histoire sont également classés au titre du paysage (Les Charmettes, jardins du château de Chambéry)

6 sites classés

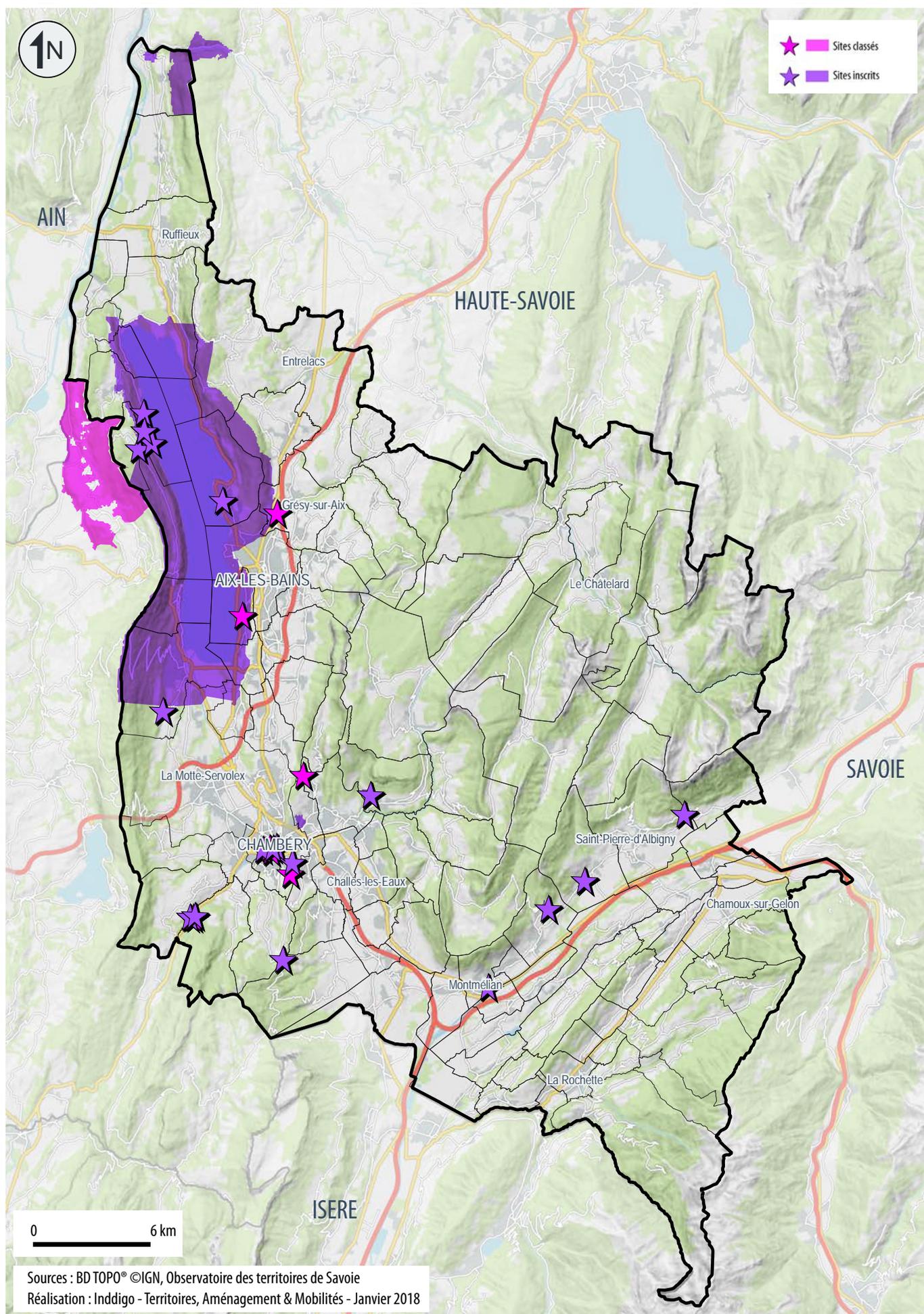
Nom	Commune	Date de l'arrêté
Cascade de Couz	Saint-Cassin	23/09/1955
Chapelle et gorge de Saint-Saturnin	Saint-Alban-Leysse	9/09/1942
Clos Jean-Jacques Rousseau, Les Charmettes	Chambéry	6/09/1933
Gorges du Sierroz	Grésy-sur-Aix	21/05/1910
Jardins et esplanade du château de la préfecture, château de Chambéry	Chambéry	29/04/1943 et 12/03/1964
Mairie de Tresserve et abords	Tresserve	18/12/1970

29 sites inscrits

Nom	Commune	Date de l'arrêté
Chemin des Charmettes (parcelle en bordure)	Chambéry	06/09/1933
Cascade de Couz	Saint-Cassin	05/04/1935
Fontaine intermittente dans le domaine de Hautecombe	Saint-Pierre-de-Curtille	31/07/1935
Grotte de Raphaël	Saint-Pierre-de-Curtille	31/07/1935
Plateforme de la RN512 (belvédère sur la Combe de Chambéry)	Montagnole	31/07/1935
Plateforme située au 2ème lacet de la RN 514	Bourdeau	31/07/1935
Abbaye de Hautecombe	Saint-Pierre-de-Curtille	07/10/1935
Rue Basse du Château	Chambéry	30/06/1941
Faubourg Maché	Chambéry	28/10/1942
Place de la Croix des Brigands	Chambéry	28/10/1942
Rives du Lac du Bourget	Tresserve	10/02/1943

Bois de Tresserve et de Lamartine	Tresserve	17/03/1943
Chemin des Charmettes (partie)	Chambéry	08/04/1943
Stèle à Lamartine et ses abords immédiats	Tresserve	04/05/1943
Abords des RN 514 et 521 à leur jonction	Bourdeau	01/06/1943
Église et cimetière	Bourdeau	01/06/1943
Abords du Tunnel du Mont-du-Chat	Bourdeau	07/06/1943
Rives du Lac du Bourget	Bourdeau	16/06/1943
Gorges dites "du Val de Fier"	Motz, Val-de-Fier (hors périmètre)	30/07/1943
Pont sur le Fier et ses abords	Motz	30/07/1943
Château et domaine de Saint-Philippe	Saint-Jean-de-la-Porte	11/04/1944
Château de Miolans et ses abords	Saint-Pierre-d'Albigny	22/05/1944
Rue de Boigne	Chambéry	04/07/1945
Ruines du Château de Chaffard	Cruet	04/07/1945
RN 491 et ses abords	Brison-Saint-Innocent	15/10/1945
Château du Mont/ Domaine de Bressieu	Bassens	10/09/1947
Domaine de la Serraz	Le-Bourget-du-Lac	15/01/1966
Domaine de Chaffardon	Saint-Jean-d'Arvey	02/05/1974
Lac du Bourget et abords	Aix-les-Bains, La Biolle, Bourdeau, Le Bourget-du-Lac, Brison-Saint-Innocent, Cessens, Chanaz, La Chapelle-du-Mont-du-Chat Chindrieux, Conjux, Grésy-sur-Aix, La Motte-Servolex, Ontex, Saint-Germain-la-Chambotte, Saint-Pierre-de-Curtille, Tresserve, Viviers-du-Lac, Voglans	12/09/1974
Quartiers anciens	Montmélian	16/08/1979

Sites classés et sites inscrits - Métropole Savoie



? ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Enjeux de la thématique

► Ce qui est jeu

- Les contraintes de la topographie, qui ont une influence essentielle sur la localisation de l'urbanisation et les liaisons, en particulier avec les secteurs d'altitude comme le Cœur des Bauges.
- La préservation des grands espaces paysagers identitaires, en évitant le mitage du péri-urbain (coteaux du Revard, Combe de Savoie, ...).
- Le maintien de coupures vertes pour éviter la conurbation des secteurs de vallée.
- La requalification des entrées de villes et des traversées.

Sources documentaires consultées

- Métropole Savoie, SCOT 2005
- Géoportail de l'IGN

Questionnements transversaux

► Les questions transversales

- Quelle localisation des nouveaux développements économiques et résidentiels au regard des enjeux paysagers ?
- Quel appui donner à l'agriculture pour garantir le maintien des paysages, en particulier dans la plaine ?
- Comment s'appuyer sur la préservation des espaces naturels pour maintenir les paysages ?
- Comment générer de nouveaux développements urbains (formes, bâti) de qualité paysagère et requalifier les points noirs paysagers ?

1113 Les espaces de plaine, réceptacles de vocations multiples, parfois contradictoires

CHIFFRES CLÉS

- En 2015, 84% de la population de Métropole Savoie réside en secteur de plaine. A vérifier
- 1246 hectares artificialisés entre 2001 et 2016, dont 80% sur de l'espace agricole. Près de $\frac{3}{4}$ des espaces artificialisés se situent sur le secteur de plaine
- La consommation foncière par an a été divisée par deux entre les périodes 1973-2003 et 2001-2013.
- La consommation par habitant a été divisée par deux, passant de 1000 m² par habitant sur la période 1975-1999 à 430 m² sur la période 2001-2013.
- L'ensemble des secteurs préférentiels d'urbanisation représentent 56% de l'urbanisation totale. L'urbanisation hors des divers secteurs stratégiques représente 21 % de l'urbanisation observée.
- Les pôles préférentiels à dominante habitat n'ont pas connu l'urbanisation escompté avec seulement 3% de l'urbanisation totale entre 2001 et 2013.
- Une évolution différenciée du développement urbain sur les 4 « petites » villes : importante sur l'ancienne commune d'Albens et plus modeste sur les 3 « petites » villes de Cœur de Savoie.
- Le renforcement des secteurs stratégiques de développement « confluent Isère » et « Y de Montmélian-Pontcharra » confirme l'influence de l'agglomération grenobloise et le dynamisme de la vallée du Grésivaudan.
- Près de 20% des pôles préférentiels économiques du SCoT de 2005 sont impactés par une zone rouge des PPRI (majoritairement en Cœur de Savoie).
- 80 hectares des pôles préférentiels économiques se situent en zones humides.

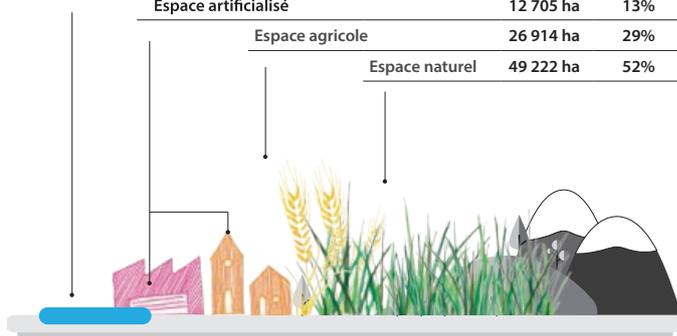
➔ Un secteur de plaine qui concentre tous les enjeux du développement urbain

Les espaces de plaine représentent 30% de la superficie du territoire et accueille 81% de la population de Métropole Savoie. C'est aussi sur cet espace limité en superficie que se concentre une partie importante des richesses naturelles du territoire.

Fortement impacté par les PPRI et porteur de réserves biologiques importantes (corridors écologiques, réserves naturelles, zones humides), cet espace connaît des contraintes d'urbanisation fortes et récemment renforcées par le SDAGE. Ainsi, 3150 hectares de zones humides supplémentaires ont été recensés, à 87% localisés dans la plaine. Avec respectivement 1250 hectares et 1483 hectares, les territoires de Cœur de Savoie et Grand Lac sont principalement concernés par cette évolution. Marque fondamentale d'une prise de conscience continue quant à la protection des richesses naturelles, cette nouvelle donne invite

MÉTROPOLE SAVOIE

Hydrologie	5 184 ha	6%
Espace artificialisé	12 705 ha	13%
Espace agricole	26 914 ha	29%
Espace naturel	49 222 ha	52%



Répartition de l'occupation du sol par typologie d'espace
source Atlas occupation du sol 2016 Métropole Savoie

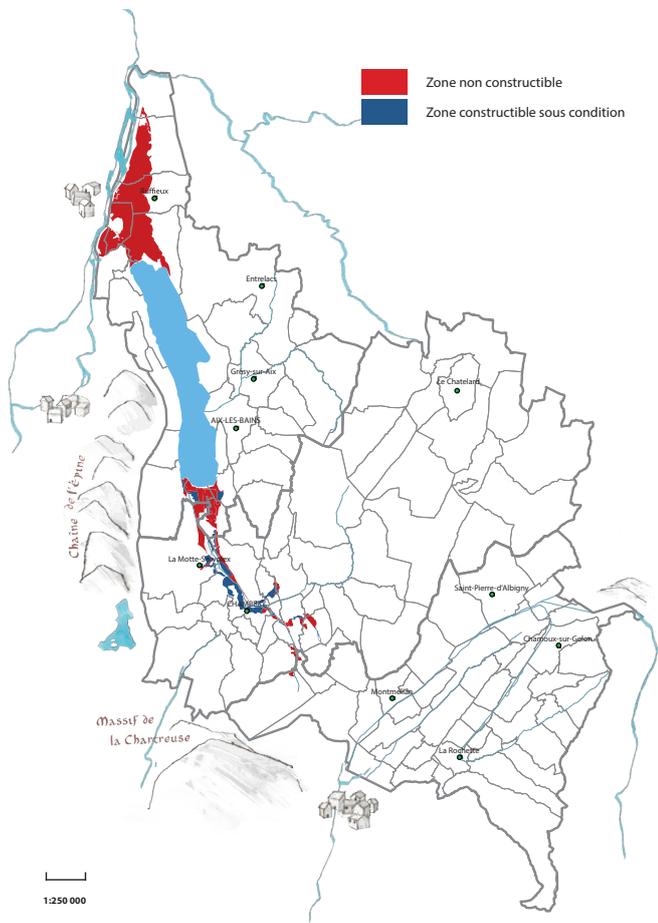
néanmoins à poursuivre la réflexion engagée par le SCoT de 2005 quant à la limitation de la consommation foncière, notamment dans la plaine, à la densification de l'enveloppe urbaine existante et enfin, au développement de nouvelles formes d'habiter moins consommatrices d'espace et d'énergie.

A ce contexte de tension accrue, s'ajoute l'évolution des contraintes PPRI qui ont été renforcées notamment sur les secteurs de plaine en Cœur de Savoie avec 2785 hectares passés en zone rouge, grevant une partie des potentialités d'urbanisation à vocation économique sur ces espaces. La partie nord connaît elle aussi une progression notable, de l'ordre de 800 hectares, des surfaces inconstructibles liées à la contrainte PPRI (PPRI Chautagne, Bassin aixois, Rhône). L'incidence de la contrainte PPRI porte principalement sur les secteurs préférentiels à dominante Activités identifiés par le SCoT, en particulier sur le territoire Cœur de Savoie, et oblige à repenser fortement la programmation de foncier économique et la stratégie d'accueil des entreprises à l'échelle du territoire de Métropole Savoie.

Les espaces de plaine sont aussi les plus soumis aux tensions entre espaces artificialisés et espaces agricoles. Ils concentrent 49% des espaces agricoles et 72% des espaces artificialisés du territoire de Métropole Savoie. La cohabitation entre ces deux vocations pose la question du devenir de l'agriculture périurbaine et du projet agricole à porter sur les territoires de plaine de manière à assoir cette vocation et à contenir la pression sur ces espaces. Entre 2001 et 2013, ce sont plus de 800 hectares d'espaces agricoles qui ont été artificialisés en secteur de plaine. C'est aussi sur ces espaces de plaine que l'activité agricole connaît son plus fort développement avec plus de 130 hectares d'espaces naturels passés en vocation agricole.

SURFACE EN HA

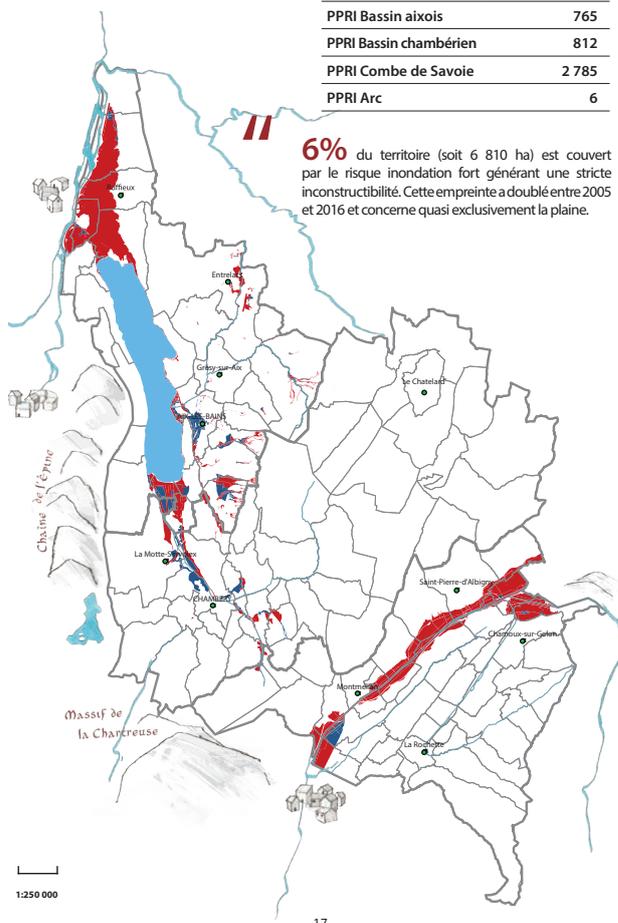
	Non constructible
PPRI Chautagne	2 365
PPRI Bassin chambérien	857



16

Non constructible

PPRI Chautagne	2 440
PPRI Rhône	2
PPRI Bassin aixois	765
PPRI Bassin chambérien	812
PPRI Combe de Savoie	2 785
PPRI Arc	6



1:250 000

6% du territoire (soit 6 810 ha) est couvert par le risque inondation fort générant une stricte inconstructibilité. Cette empreinte a doublé entre 2005 et 2016 et concerne quasi exclusivement la plaine.

17



Paysage Chignin © Métropole Savoie

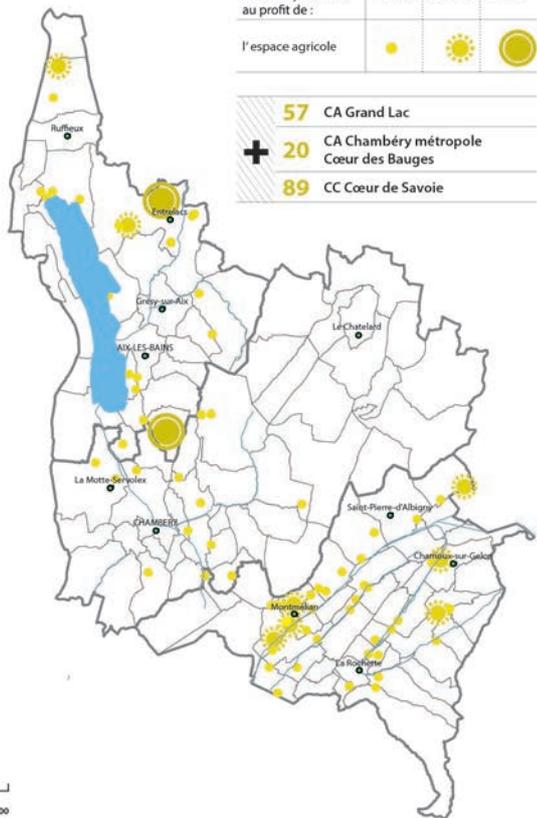
“ 166 est le nombre d'hectares agricoles supplémentaires sur le territoire entre 2001 et 2013, les 2/3 étant situés dans la plaine.

Foncier ayant muté au profit de :

l'espace agricole

1 à 2 ha	2 à 5 ha	+ 5 ha

57 CA Grand Lac
+ 20 CA Chambéry métropole
Cœur des Bauges
89 CC Cœur de Savoie



“ 978 ha de terres agricoles ont changé d'usage sur Métropole Savoie dont 20% au profit de l'espace naturel et 80% au profit de l'artificialisation.

Espace agricole ayant muté au profit de :

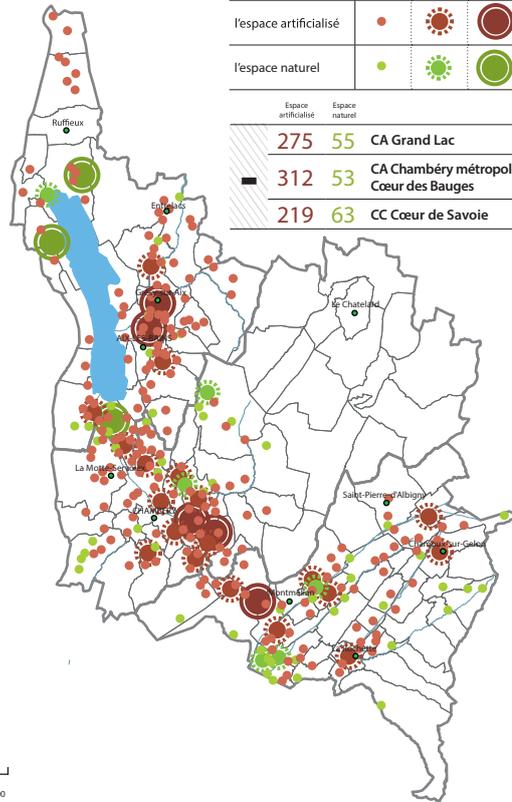
l'espace artificialisé

l'espace naturel

1 à 2 ha	2 à 5 ha	+ 5 ha

Espace artificialisé Espace naturel

275 55 CA Grand Lac
312 53 CA Chambéry métropole
Cœur des Bauges
219 63 CC Cœur de Savoie



Source : Atlas occupation du sol 2016 © Métropole Savoie

➔ Un axe de développement urbain préférentiel autour de l'armature des transports et des secteurs dans l'influence grenobloise mais des pôles de services qui peinent à se structurer

Le SCoT de 2005 avait déterminé 5 types de secteurs préférentiels de développement urbain à vocation habitat et économie, correspondant aux :

- Communes situées dans l'isochrone 20 min en bus à partir des centres des deux agglomérations ;
- Pôles préférentiels à vocation d'habitat et à vocation d'activité ;
- Quatre « petites » villes, pôles de service pour l'espace rural : Albens, Montmélian, Saint-Pierre d'Albigny et La Rochette ;
- Secteurs de développement des bassins de vie : « confluent Isère » et « Y de Montmélian-Pontcharra » ;
- Sites de renouvellement urbain principalement dans les deux grandes villes du territoire

L'évaluation réalisée en 2015 met en évidence des évolutions contrastées sur chacun de ces secteurs :

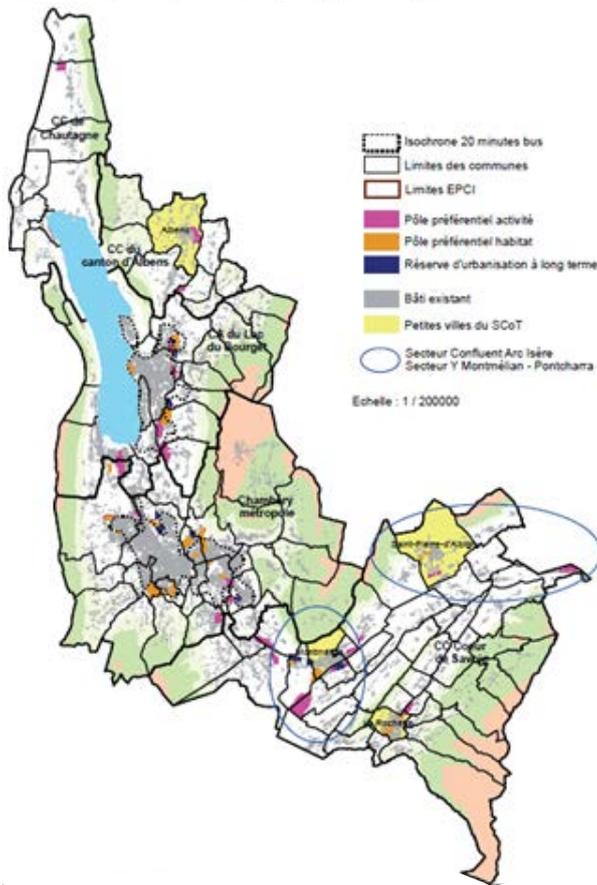
- Les secteurs de l'isochrone 20 minutes autour des agglomérations chambérienne et aixoise ont connu une progression constante de leur urbanisation entre 2001 et 2013, représentant plus de 64% et 67% de l'urbanisation observée sur les anciennes intercommunalités et 58% de la production totale de logements sur la période 2006-2012.

- Les pôles préférentiels ont connu une dynamique d'urbanisation faible. Ils ne représentent que 9% de l'urbanisation totale de l'ancien périmètre de Métropole Savoie. Avec un taux de réalisation de 3% au cours de cette période, les pôles préférentiels à dominante habitat sont principalement concernés par cette faiblesse. Le taux de réalisation pour les pôles préférentiels à vocation économique est par contre, significativement plus élevé et correspondant à l'objectif du SCoT à mi-parcours. Plusieurs causes peuvent être évoquées à ces résultats mitigés :

- Le décalage entre l'échelle d'accomplissement des projets, à savoir la commune et l'amplitude du besoin de logements, celui-ci porté à l'échelle intercommunale
- Le passage en zones humides d'une part non négligeable des pôles préférentiels à dominante économique, notamment sur le secteur de Cœur de Savoie
- La durée des opérations sur des sites qui n'étaient pas urbanisables en raison de préalables importants : desserte routière et transports en commun sur le site des Monts à Bassens, de Chesses

Les orientations du SCoT Métropole Savoie en matière de développement

réalisation : Métropole Savoie, sources : BD Alii, BD Topo, SCoT Métropole savoie



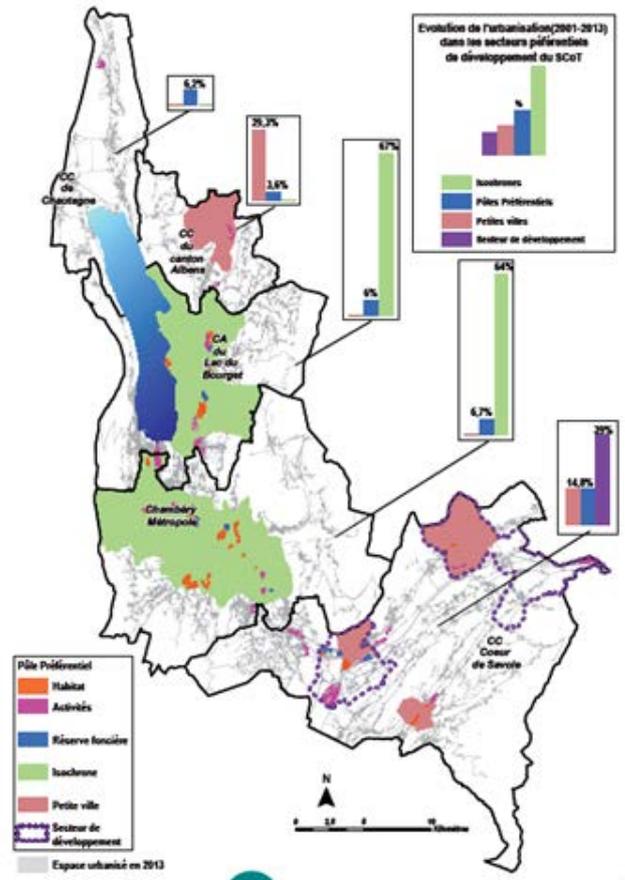
et des Contours à Saint-Alban-Leysse, de Villeneuve à Cognin et des coteaux de Marlioz à Drumettaz-Clarafond ; résorption du risque inondation sur les sites de Chesses et Contours à Saint-Alban-Leysse.

- L'évaluation dresse un bilan mitigé de l'urbanisation des quatre « petites » villes d'Albens, Montmélian, Saint-Pierre d'Albigny et La Rochette, constituant des pôles de services en zone rurale. Avec 30% de la croissance urbaine intercommunale, la progression de l'urbanisation sur Albens marque une montée en puissance de ce pôle au sein de l'ancienne intercommunalité et plus globalement du secteur nord. Par contre, les trois autres villes connaissent un développement urbain mitigé par rapport au rôle structurant qu'elles portent au sein du territoire intercommunal de Cœur de Savoie. Entre 2001 et 2013, elles ne concentrent que 15% de l'urbanisation totale du territoire du SCoT. La production de logements y représente 6% de la production totale sur la période 2006-2012.
- A contrario, les secteurs de développement stratégiques de « confluent Isère » et « Y de Montmélian-Pontcharra » ont connu un renforcement conséquent. L'urbanisation des communes concernées représente 40% de l'urbanisation de la Communauté de communes de Cœur de Savoie (pour moins de 20% de la superficie communautaire). Au regard de cette évolution, le secteur « Y de Montmélian-Pontcharra » identifié dans le SCoT de 2005 constitue bien un espace réceptacle du desserrement de l'agglomération grenobloise et des activités présentes sur la vallée du Grésivaudan. Peuvent être néanmoins interrogées les limites du développement de secteur Arc Isère » qui semble se renforcer sans effet d'entraînement sur le pôle de Saint-Pierre d'Albigny.

Au final, l'ensemble des secteurs préférés d'urbanisation représentent 56% de l'urbanisation totale

Part de l'urbanisation totale située dans les différents secteurs préférés de développement entre 2001 et 2013

réalisation : Tercis consultants, source : Métropole Savoie



(614ha) et 63% de la production de logements entre 2006 et 2012. L'urbanisation hors des divers secteurs stratégiques, c'est-à-dire dans les zones blanches et au sein de la tâche urbaine, représente 21 % de l'urbanisation observée, soit 234 ha. Le SCoT a développé depuis 2006 une ingénierie en matière d'urbanisme pré-opérationnel pour accompagner les collectivités et leur développement. Entre 2006 et 2017, ce sont 85 études d'urbanisme pré opérationnel qui ont été engagées sur des sites stratégiques. Sur le plan qualitatif, ces études ont permis une meilleure définition des projets, une optimisation des potentiels d'urbanisation, un temps de réflexion sur la composition urbaine, une contribution au dialogue entre la planification urbaine et l'urbanisme de projet.

→ Une optimisation globale de la consommation foncière avec des nuances selon la typologie du territoire

L'urbanisation dans la période 2001-2013 a été relativement bien contenue dans les secteurs préférés du SCoT bien que certains pôles, et notamment les 3 « petites villes » de Montmélian, Saint-Pierre d'Albigny et La Rochette peinent à jouer leur rôle.

La progression importante de la tâche urbaine à dominante habitat sur le secteur péri-urbain est soulignée dans le cadre du Porté à Connaissance (PAC) de l'Etat. Cette progression reste néanmoins contenue dans les secteurs de l'isochrone 20 minutes, et les secteurs de développement « Confluent Isère » et « Y de Montmélian-Pontcharra » identifiés dans le SCoT de 2005.

Cette croissance urbaine contenue se double d'une consommation foncière annuelle divisée par deux, passant de 200 ha par an sur la période 1973-2003 à 84 ha/an sur période 2001-2013. Ce ralentissement est notamment lié à une baisse de la consommation foncière par habitant passant de 1000 m² par habitant sur la période 1975-1999 à 430 m² sur la période 2001-2013.

L'urbanisation à dominante habitat représente 70% des besoins fonciers entre 2001 et 2013. Grand Chambéry enregistre la plus forte progression d'espace artificialisé à vocation habitat suivie de près par la communauté d'agglomération Grand Lac. Néanmoins, c'est la communauté de communes Cœur de Savoie qui a consommé le plus par habitant avec 360 m²/habitant. Ceci peut s'expliquer par des prix de foncier plus accessibles et par l'intérêt suscité par les secteurs de développement dans la dynamique de croissance de l'agglomération grenobloise.

La CC Cœur de Savoie et la CA Grand Lac enregistrent une forte progression des espaces urbanisés à vocation économique entre 2001 et 2013. Elles représentent respectivement 40% et 46% de la progression du foncier économique sur cette période, loin devant Grand Chambéry (13%). La surface à vocation économique consommée en rapport au nombre d'habitants est particulièrement élevée sur la CC Cœur de Savoie avec 112 m² par habitant, 45 m² sur la CA Grand Lac et 46 m² par habitant sur la CA Chambéry Métropole-ancien périmètre. Le Cœur de Savoie enregistre ainsi la moitié des nouvelles surfaces d'activités économiques dans les

pôles préférentiels du SCoT alors que les contraintes inondation grèvent une partie des superficies dédiées aux activités.

L'évaluation met aussi en évidence une progression notable de la densité des constructions neuves, en particulier pour le logement collectif et le logement individuel groupé. La densification du logement collectif est particulièrement prononcée dans les EPCI Grand Lac et Grand Chambéry. Sur le marché de la maison individuelle, il est noté une progression significative des parcelles de 600 m² maximum (3% en 2005 à 28% en 2012) au dépend de la part des parcelles de 1 000 m² et plus (36% en 2005 à 24% en 2012).

Les secteurs de renouvellement urbain identifiés par le SCoT ont connu une évolution modérée sur la période 2005-2014. Ils représentent 4% des permis de construire délivrés et 5% des nouveaux logements construits (616 logements). Néanmoins au moment de l'évaluation 280 logements étaient en cours de projets sur le secteur du quai Charles Ravet à Chambéry.

🔍 ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Enjeux de la thématique

► Ce qui est jeu

- L'équilibre des vocations sur les espaces de plaine (habitat, agriculture, activités) dans un contexte de sensibilité environnementale renforcée
- Le confortement des centralités intermédiaires (bourgs) pour dynamiser les lieux de vie quotidienne tant dans les espaces de plaine qu'en montagne, et accompagner l'accroissement de population
- La mixité fonctionnelle pour limiter les déplacements et favoriser la ville des courtes distances
- L'adéquation entre la densification des secteurs urbains (isochrone 20 mn) péri-urbains et préservation du cadre de vie.

Questionnements transversaux

► Les questions transversales

- Quels critères de définition des secteurs d'urbanisation future ? Quelle évolution des secteurs préférentiels du SCoT de 2005 et des critères de définition eu égard au :
 - Nouveau périmètre et à la place devenue prégnante des espaces de montagne
 - Renforcement des contraintes notamment sur le secteur Cœur de Savoie et les espaces de plaine
 - La capacité des milieux récepteurs (assainissement)
 - L'évolution des mobilités (développement des transports en commun et centralités des gares, développement des mobilités alternatives-covoiturage, autopartage, évolution de l'usage de l'électricité dans les 5/10 prochaines années).
 - La dynamique d'urbanisation observée sur les dix dernières années
- Quel potentiel de développement d'une agriculture péri-urbaine ? Quelles opportunités de développement d'une filière agricole en circuits courts ?
- Quelle adaptation de l'urbanisme aux contraintes environnementales ?

Sources documentaires consultées

- Evaluation du SCoT, rapport technique 2015, Métropole Savoie
- J'ai 10 ans ! 2015, Métropole Savoie
- Porter à connaissance de l'Etat
- Atlas Occupation du sol, 2017, Métropole Savoie

1114 Des milieux naturels riches et diversifiés

CHIFFRES CLÉS

63% du territoire sous zonage environnemental

Type de zonage	nombre	Surface (ha)
Réserve naturelle	1	386,0
Arrêté Préfectoral de Protection Biotope	12	841,8
Réserve Biologique Dirigée	2	600,7
Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage	1	2 514,0
Espaces Naturels Sensibles - CEN	5	66,5
Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation	10	17 296,2
Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale	5	16 016,1
ZNIEFF type I	109	27 919,2
ZNIEFF Type II	13	77 904,9

→ Une biodiversité très variée en raison de nombreux facteurs

Le territoire du SCoT est marqué par de nombreux facteurs morphologiques dont la conséquence est une biodiversité très variée. Elle est due :

► à des critères physiques :

- La topographie induit de nombreux contrastes : plaine humide, pentes, gradient altitudinal, différences d'exposition (adret / envers), ...
- Les conditions microclimatiques sont variables en raison des expositions et de l'altitude.
- L'héritage géologique présente enfin des faciès variés : de la roche brute (paroi, éboulis), des dépôts morainiques, des alluvions glaciaires et des réseaux hydrographiques contrastés (le karst des Bauges, le système alluvial en vallée, le grand lac glaciaire du Bourget, ...).

► à des critères humains :

- Développement des alpages avec le défrichement des forêts à partir du 11^{ème} siècle, et création par conséquent de milieux ouverts d'altitude.
- Analisation de l'Isère, de la Leysse en aval de Chambéry, drainage des marais (Chautagne, Combe de Savoie, ...), essentiellement au 19^{ème} siècle, qui ont permis les cultures en plaine.
- Déprise agricole avec abandon des alpages depuis la moitié du 20^{ème} siècle et reconquête progressive de la forêt sur les terrains de montagne.
- Changement de pratiques agricoles avec l'élevage

qui remplace les cultures sur les parties basses et de nouvelles cultures plus intensives (maïs, ...).

En-dehors des milieux conquis par l'urbanisation, il en ressort une multitude de milieux semi-naturels à naturels qui contribuent à la richesse écologique du territoire. Les grands types de milieux d'intérêt majeur pour la biodiversité recensés sur le territoire sont les forêts, les pelouses sèches et les milieux humides.

→ Les périmètres réglementaires

Des espaces sont réglementairement protégés en raison de leur richesse patrimoniale. Le détail, avec les superficies et les communes concernées, est donné en annexe.

► La Réserve Naturelle Nationale des Hauts de Chartreuse

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces et de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

Gérée par le Parc naturel régional de Chartreuse, les Hauts de Chartreuse est la seule réserve naturelle sur le périmètre de Métropole Savoie. Elle concerne deux communes du SCoT, Apremont et Les Marches, sur une superficie de 386 ha. C'est l'extrémité Nord de cette grande réserve qui a une superficie de 4 450 ha. Elle s'étend du Mont Granier au Nord, à la Dent de Crolles au Sud. Accessible uniquement à pied, cet espace a conservé une richesse naturelle exceptionnelle. Du fait de l'altitude moyenne du massif, la faune et la flore des hauts de Chartreuse sont représentatives des étages montagnards et subalpins, avec plus de 700 espèces végétales recensées (dont une trentaine rare), près de 75 espèces d'oiseaux, 43 espèces de mammifères (dont le chamois, le bouquetin et 23 espèces de chauves-souris).

► Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Afin de prévenir la disparition d'espèces protégées, le Préfet peut fixer par arrêté les mesures tendant à favoriser sur tout ou partie du territoire d'un département la conservation des biotopes tels que mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes, dunes, pelouses ou toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme, dans la mesure où ces biotopes ou formations sont nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de ces espèces. L'arrêté de protection de biotope a donc pour objectif la préservation de milieux naturels identifiés, sur une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc.).

12 APPB sont présents sur le territoire de Métropole Savoie, sur 25 communes, pour une surface totale de 841 ha et concernent tous des zones humides. A signaler la particularité des zones humides d'altitude comme la tourbière des Creusates ou les Tourbières de Montendry et de Montgilbert.

► La Réserve Nationale de Chasse et Faune Sauvage des Bauges

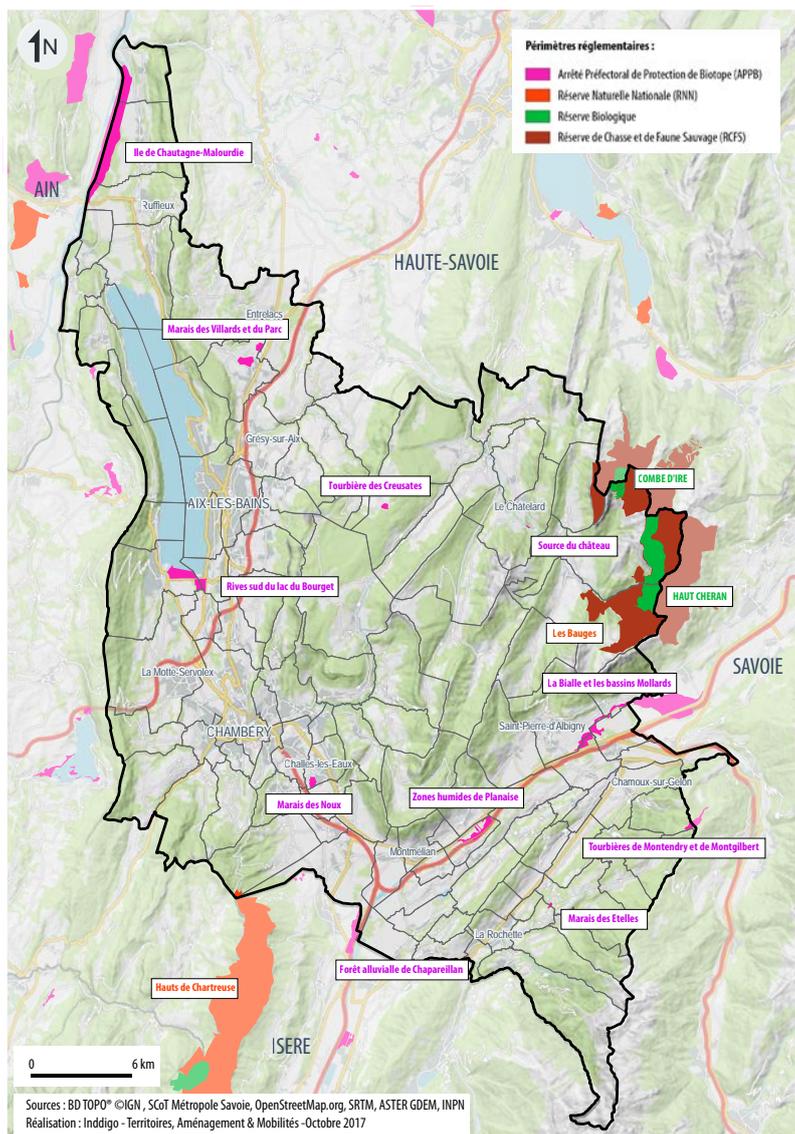
Elle a comme objectif principal d'assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées. Ce type de réserve est créé entre autres pour les milieux qui abritent des espèces dont les effectifs sont en voie de diminution sur tout ou partie du territoire national, ce qui était le cas dans les Bauges : le but lors de sa création (1913) était de freiner l'effondrement des populations de chamois. C'est donc un territoire protégé soumis à une réglementation dont découlent des objectifs de gestion. Ceux-ci ont évolué dans le temps : d'abord axés sur la protection des populations de chamois, ils sont actuellement orientés prioritairement sur la recherche et la connaissance de la faune de montagne. La RNCFS s'étend sur 5 200 ha dont 2 514 sur le périmètre du SCoT et 3 communes.

► Les réserves biologiques dirigées

Elles ont pour objectif la conservation de milieu et d'espèces remarquables, avec une gestion spécifique. Dans leur périmètre, les interventions du gestionnaire sont donc orientées vers cet objectif, notamment par la réalisation de travaux de génie écologique (entretien de milieux ouverts, amélioration de l'habitat d'espèces, ...). Certaines activités humaines (sylviculture, circulation du public, ou chasse, ...) peuvent y être autorisées ou interdites en fonction de leur compatibilité avec les objectifs de la réserve.

2 réserves biologiques dirigées existent sur le territoire, toutes deux sur le même secteur des Bauges et gérées par l'ONF. Leur superficie est de 600 ha.

Périmètres réglementaires



→ Les périmètres d'inventaires

► Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Il s'agit d'un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement, mis en œuvre dans chaque région par les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

L'inventaire identifie, localise, décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats et organise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore. Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

C'est un outil de connaissance, qui ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Deux types de ZNIEFF se distinguent :

les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;

les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Le territoire du SCoT est couvert par **109 ZNIEFF de type I** pour une superficie de 27 912 ha et **13 ZNIEFF de type II** pour une surface de 77 904 ha. Ce sont 106 communes, soit presque la totalité des communes du SCoT, qui sont concernées par cet inventaire ZNIEFF. Par ailleurs, un grand nombre de communes ont la totalité de leur territoire en ZNIEFF II, en particulier dans les Bauges.

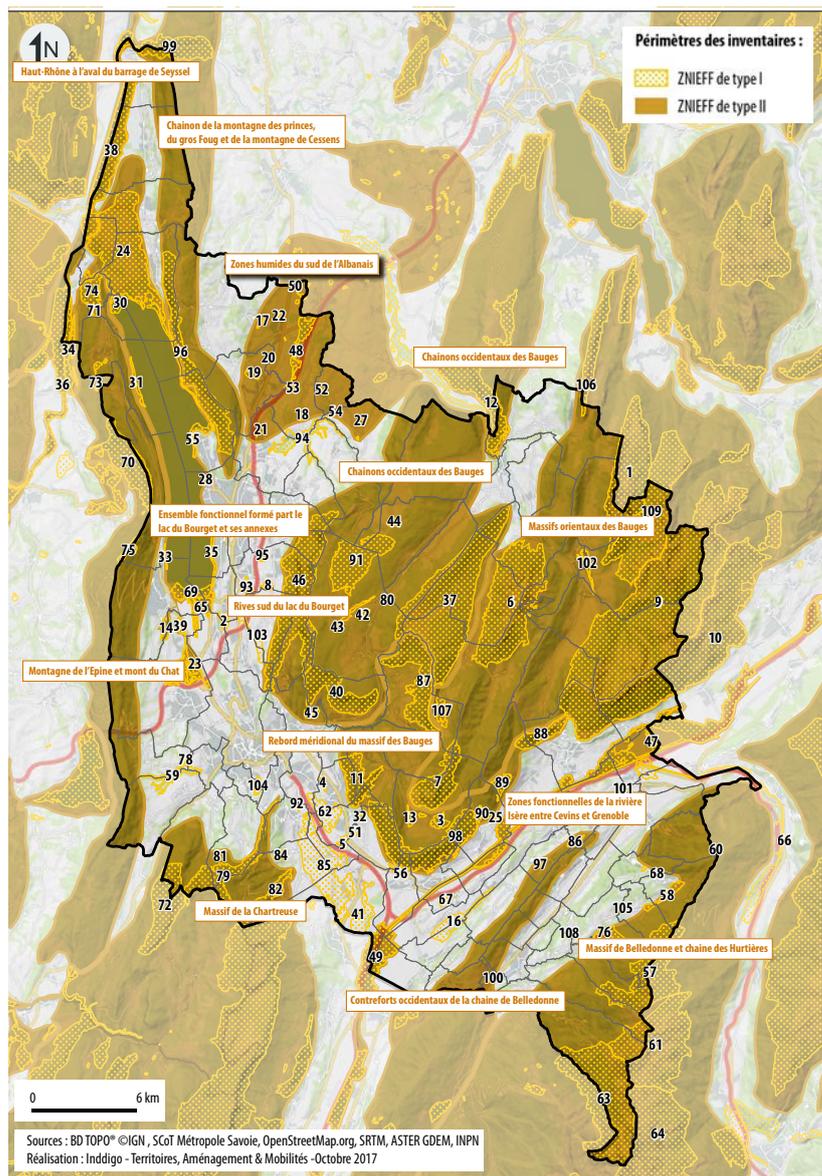
→ Les périmètres de gestion

► Le zonage Natura 2000

La constitution d'un réseau écologique européen appelé Natura 2000 a été décidée par les Etats membres de la Communauté Européenne en 1992. Ce réseau de zones naturelles doit permettre de « favoriser le maintien de la diversité biologique tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

Dans l'objectif de préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel des territoires, le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur écologique patrimoniale.

Inventaires SCoT



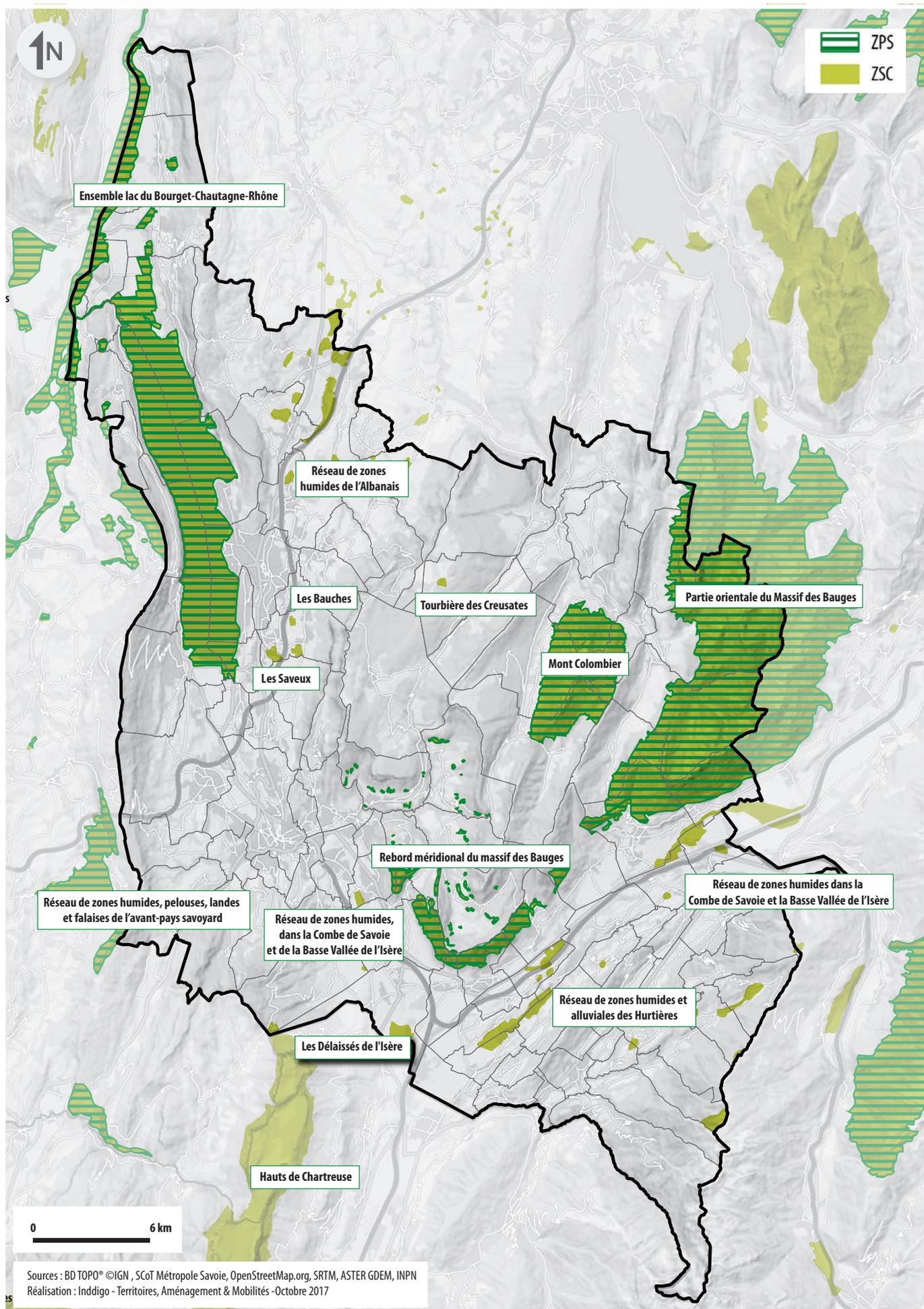
s'appuie sur deux Directives :

- La Directive dite « Oiseaux » : elle propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne en ciblant 617 espèces.
- La Directive dite « Habitats faune flore » : elle établit un cadre pour les actions de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat naturel.

Il est à retenir que les sites Natura 2000 ont deux statuts phasés dans le temps :

- Dans un premier temps, ils sont proposés à l'UE pour faire partie du réseau. Ce sont les SIC (Sites d'Intérêt Communautaire) pour la Directive Habitats et les ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) pour la Directive Oiseaux. A ce stade, ces secteurs sont considérés comme de simples inventaires, à l'instar de la ZNIEFF de type I (dont ils recourent d'ailleurs souvent les périmètres).
- Dans un second temps, ils sont retenus par l'Union Européenne. Les SIC deviennent alors des ZSC (Zones

Périmètres NATURA 2000



Spéciales de Conservation) et les ZICO des ZPS (Zones de Protection Spéciale). Un document d'objectifs (DOCOB), forme de plan de gestion, est alors réalisé. **Son application donne lieu à des mesures contractuelles (sur la base du volontariat) régies par la Loi et son apport est donc d'ordre réglementaire.**

La plupart des zones Natura 2000 s'appuient sur les inventaires ZNIEFF dont il est question dans le chapitre précédent.

Sur le périmètre de Métropole Savoie, sont comptabilisés 10 sites en ZSC qui totalisent 17 296 ha et 5 ZPS pour 16 016 ha.

► Les Espaces Naturels Sensibles et les terrains du CEN

Les Espaces Naturels Sensibles ont une double vocation : préserver le patrimoine naturel et accueillir le public. Ils sont acquis et gérés par les départements. Ils développent ainsi des actions de sensibilisation auprès des jeunes et des adultes pour leur permettre de découvrir, d'apprécier et de respecter ces espaces.

Le Département peut acquérir des terrains par préemption sous réserve de la définition, au préalable, des périmètres de préemption dont l'instauration permet de mettre en place, de manière anticipée et partagée entre les structures compétentes, une stratégie de maîtrise foncière intégrant la préservation des zones naturelles de qualité.

Les communes concernées par des ENS sont :

- Bourdeau,
- Brison Saint Innocent,
- Chanaz,
- La Chapelle du Mont du Chat,
- Chindrieux,
- Conjux,
- Les Marches,
- Les Mollettes,
- Ontex,
- Saint Germain la Chambotte,
- Saint Pierre de Curtille,
- La Thuile,
- Tresserve,
- Viviers du Lac. Le Département de la Savoie a confié la gestion des ENS au Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie (CEN).

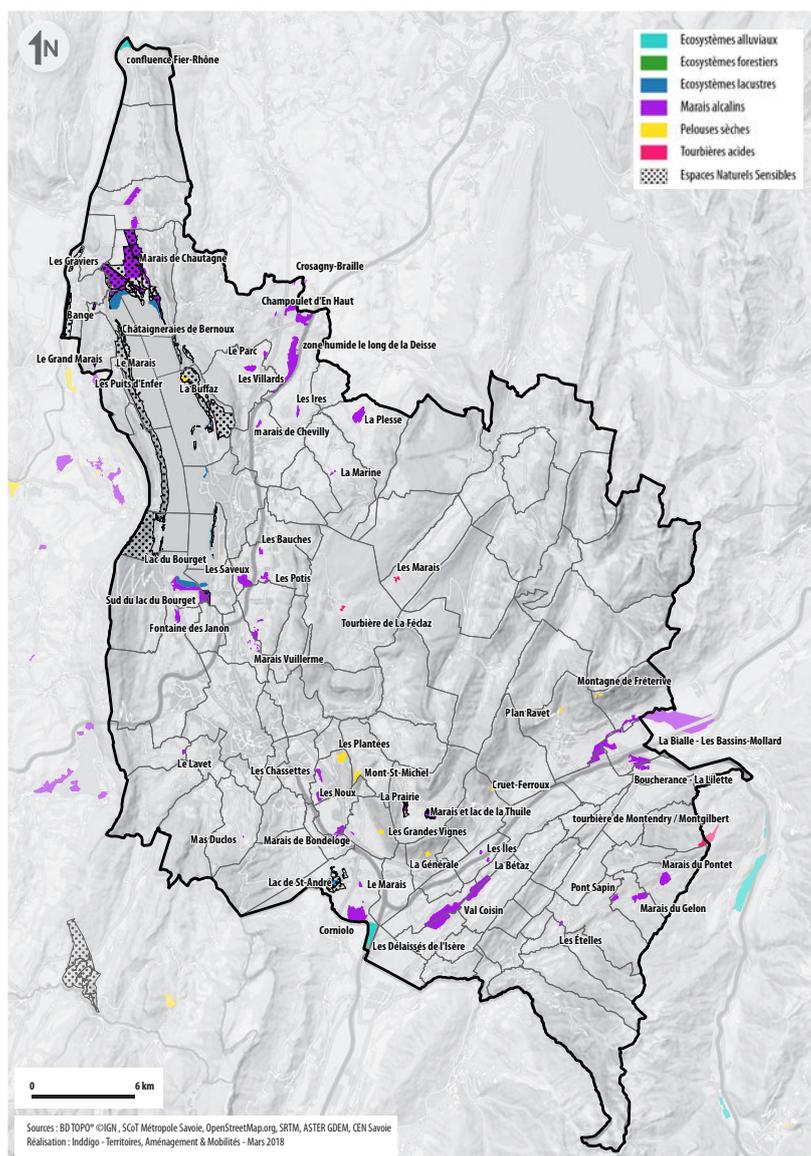
La mission du CEN est de gérer les terrains qui lui sont confiés dans un but de préservation et de sensibilisation du public. En-dehors des ENS, le CEN intervient sur de nombreux programmes de préservation ou de restauration des milieux dans toute la Savoie. La gestion des terrains lui est confiée par des collectivités dans le cadre de programmes comme les contrats de bassin versant (restauration des zones humides par exemple) ou en application des objectifs des secteurs Natura 2000.

➔ Des secteurs de projet : les Parcs Naturels Régionaux

► Le PNR du massif des Bauges

Le Parc naturel régional du massif des Bauges a été créé en décembre 1995. Délimité par Ancey au Nord,

Sites du Conservatoire d'Espaces Naturels



Chambéry et Aix-les-Bains à l'Ouest, Montmélian et



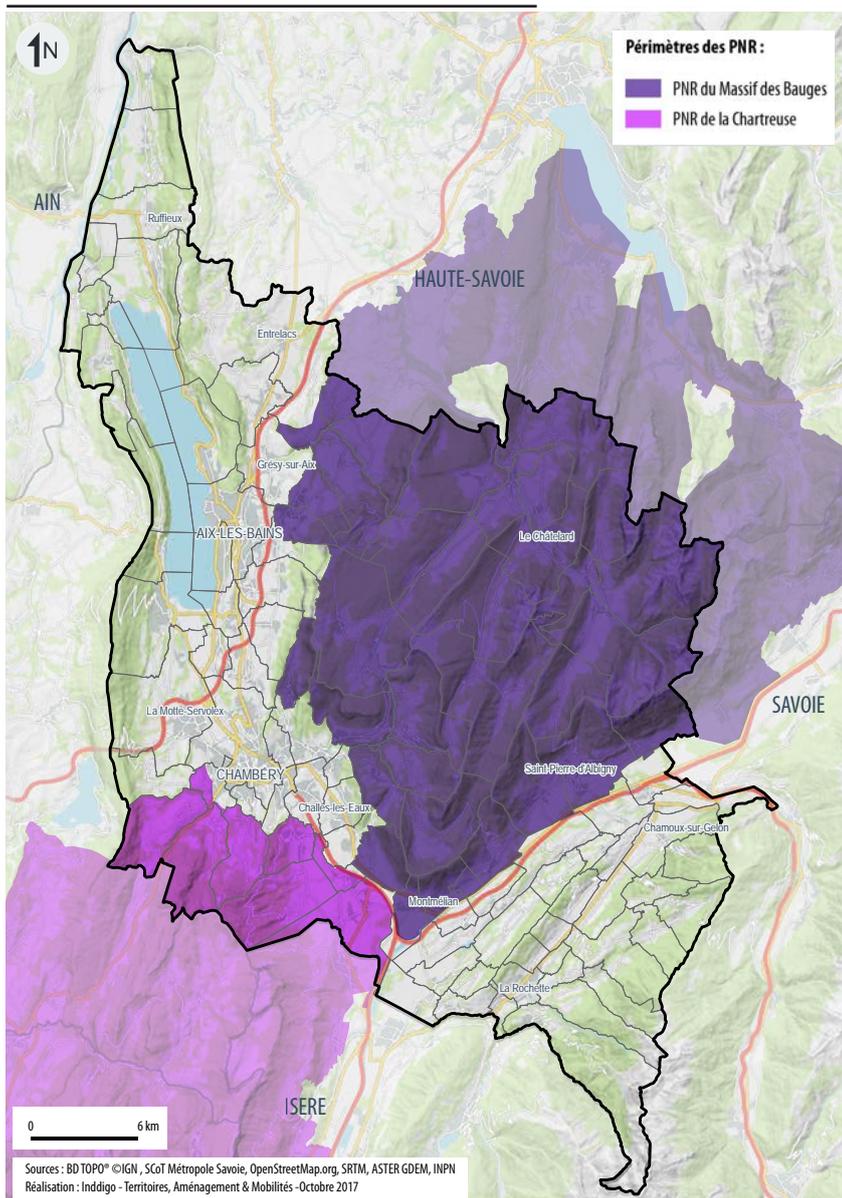
la vallée de l'Isère au Sud jusqu'à Albertville à l'Est, il concerne 65 communes, dont 46 en Savoie et 19 en Haute Savoie, pour un peu plus de 67 000 habitants. Sur le territoire de Métropole Savoie, il comprend 32 communes (voir carte ci-dessous), pour 49 537 ha.

Le classement du territoire en PNR a été fondé sur son identité et sur la volonté de ses habitants de la préserver et de la valoriser.

Les orientations de la charte constitutive du PNR (1995 – 2007) visaient au développement économique du territoire tout en préservant et perpétuant les patrimoines et paysages, et en proposant de mieux le faire connaître et accueillir le public. Les mesures détaillées dans la seconde charte (2008-2019) vont dans

Les Parcs Naturels régionaux

► Le PNR de Chartreuse



Le Parc naturel régional de Chartreuse a été créé en mai 1995. Délimité par l'agglomération de Chambéry au Nord, celle de Grenoble au Sud, la vallée de l'Isère (Haut Grésivaudan) à l'Est et Voiron sur sa partie Ouest, il concerne 60 communes, dont 41 en Isère et 19 en Savoie, pour un peu plus de 46 000 habitants. Sur le territoire du SCoT Métropole Savoie, il comprend 7 communes (voir carte ci-dessous) pour 8 354 ha. Grossièrement de forme ovoïde, il est délimité par l'agglomération de Chambéry au Nord, celle de Grenoble au Sud, la vallée de l'Isère (Haut Grésivaudan) à l'Est et Voiron sur sa partie Ouest.

L'objectif du classement en PNR était de mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et humain du territoire et de programmer un développement à la hauteur de ses potentialités. Les orientations de la charte 2008-2019 visent à la fois à protéger et mettre en valeur le territoire, sensibiliser les acteurs à sa préservation et à développer et exploiter ses ressources tout en préservant l'attractivité.

La charte est actuellement en révision.

Il s'agit d'un PNR de moyenne montagne, avec quelques sommets qui dépassent les 2 000 mètres mais également une partie de plaine autour du Guiers. De fait, sur le plan de la biodiversité, il présente une grande variété biologique liée à la fois au gradient altitudinal et aux différentes expositions. Le parc abrite une grande réserve naturelle, la réserve des Hauts de Chartreuse, de plus de 4 000 ha. Plus de 700 espèces végétales ont été recensées sur le PNR, dont 27 espèces d'orchidées, la vulnérable des Chartreux ou la potentille luisante, ces deux dernières espèces pratiquement observables uniquement qu'en Chartreuse.

En tant qu'insecte, est signalée la rosalie alpine. 75 espèces d'oiseaux y nichent, comme la gélinotte des bois ou l'aigle royal (4 couples). Une cinquantaine d'espèces de mammifères y sont également présents, dont 23 sont des chauves-souris (pour certaines menacées en France) et dont des grands mammifères montagnards comme le chamois ou le bouquetin qui a été réintroduit ces dernières années.

➔ Les Plans Nationaux d'Action

Les Plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des espèces menacées ont pour objectif d'assurer un bon état de conservation de l'espèce ou des espèces menacées auxquelles ils s'intéressent. Ils rassemblent 3 types d'actions visant les populations et leurs milieux et déclinées en 3 axes : la connaissance, la conservation, la sensibilisation.

Ces plans nationaux s'appuient sur un cadre juridique européen (directive Habitats, Faune, Flore et directive Oiseaux) et national (lois Grenelle I et II). L'objectif est de mettre en place des plans de conservation ou de restauration compatibles avec les activités humaines. Ces plans doivent protéger les espèces végétales et

le même sens. Le SCoT doit en tenir compte. La charte est actuellement en cours de révision.

Le PNR du massif des Bauges est un Parc de moyenne montagne, dont quelques sommets dépassent 2 000 mètres d'altitude.

Sur le plan de la biodiversité, il présente une grande variété biologique liée à la fois au gradient altitudinal et aux différentes expositions. Sont dénombrés ainsi plus de 1 600 espèces végétales, 150 espèces d'oiseaux nicheurs, 9 espèces d'amphibiens (dont le triton alpestre et la salamandre tachetée) et de nombreux mammifères (marmotte, chamois, loup, lynx, grand rhinolophe, castor, ...).

Il abrite également une Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (voir chapitre précédent).

Enfin, compte tenu de son patrimoine géologique, le PNR du massif des Bauges est entré dans le réseau Géopark par une labellisation reçue en 2011, labellisation mondiale développée par l'UNESCO (une centaine de sites labellisés dont 4 autres sites en France : la réserve géologique de Digne, le PNR du Luberon, le Chablais, le PNR des Monts d'Ardèche).

animales au statut précaire, notamment celles pour lesquelles la France a une responsabilité patrimoniale.

En 2007, 131 espèces (ou groupes d'espèces) devant faire l'objet d'un plan national d'action ont été listées par la loi Grenelle. Les PNA sont mis en place pour des périodes variées selon les espèces, globalement variant entre 4 et 10 ans. Certains PNA ont donc déjà été réalisés et de nombreux autres sont en cours. Le périmètre de Métropole Savoie est concerné par les PNA suivants (extraits à partir de l'Observatoire Savoyard de l'Environnement), dont certains sont arrivés à échéance :

Espèces	Durée	Opérateur	Enjeux et perspectives
Apron du Rhône	2012-2016	CEN Rhône-Alpes	Espèce disparue mais milieu en voie de restauration : perspective de réintroduction possible sur le long terme.
Cistude d'Europe	2011-2015	CEN Savoie	La Savoie est un territoire majeur dans une dynamique nationale de réintroduction
Sonneur à ventre jaune	2011-2015	LPO Savoie	Population importante.
Chiroptères	2008-2012	LPO Savoie	Enjeux importants.
Odonates (18 espèces)	2011-2015	SYMPETRUM	Le département compte de nombreux sites majeurs.
Papillons Maculinea (Azurés)	2011-2015	CEN Savoie	Quelques sites majeurs dans le département, notamment sur des sites Natura 2000.
Liparis de Loesel	2011-2015	CBNA CEN SAVOIE	Quelques stations importantes en Savoie

➔ Les milieux majeurs pour la biodiversité

► La forêt

La forêt est très présente sur le territoire de Métropole Savoie. Elle représente 55 430 ha, soit près de 50% du périmètre. Il est possible de la classer selon 4 typologies :

- les grands massifs boisés qui coïncident souvent avec les pentes des massifs montagneux (l'Épine, la Chambotte, les Bauges, la Chartreuse, Belledonne, les Hurtières, ...) ou d'autres reliefs importants (Montraillant, ...).

- des bois de modeste importance qui couvrent souvent et de façon très localisée des parties pentues difficiles à travailler et des haies,
- des «ripisylves» très pentues le long des torrents,
- les forêts alluviales en vallées glaciaires.

L'IFN (Institut Forestier National, regroupé maintenant avec l'IGN) identifie des régions forestières qui, même si elles ne correspondent pas tout à fait au périmètre du SCoT, permettent de dégager les grandes tendances :

Les Bauges et la partie savoyarde de la Chartreuse ont des compositions forestières similaires, avec un très fort taux de boisement pour la Chartreuse. Précisons que les plantations de peupliers (non considérées comme forêts), importantes en Chautagne et très présentes en Combe de Savoie ne sont pas comptabilisées dans ces chiffres.

Sont constatées dans tous les massifs des bandes de plantations de conifères, généralement récentes (moins de 50 ans).

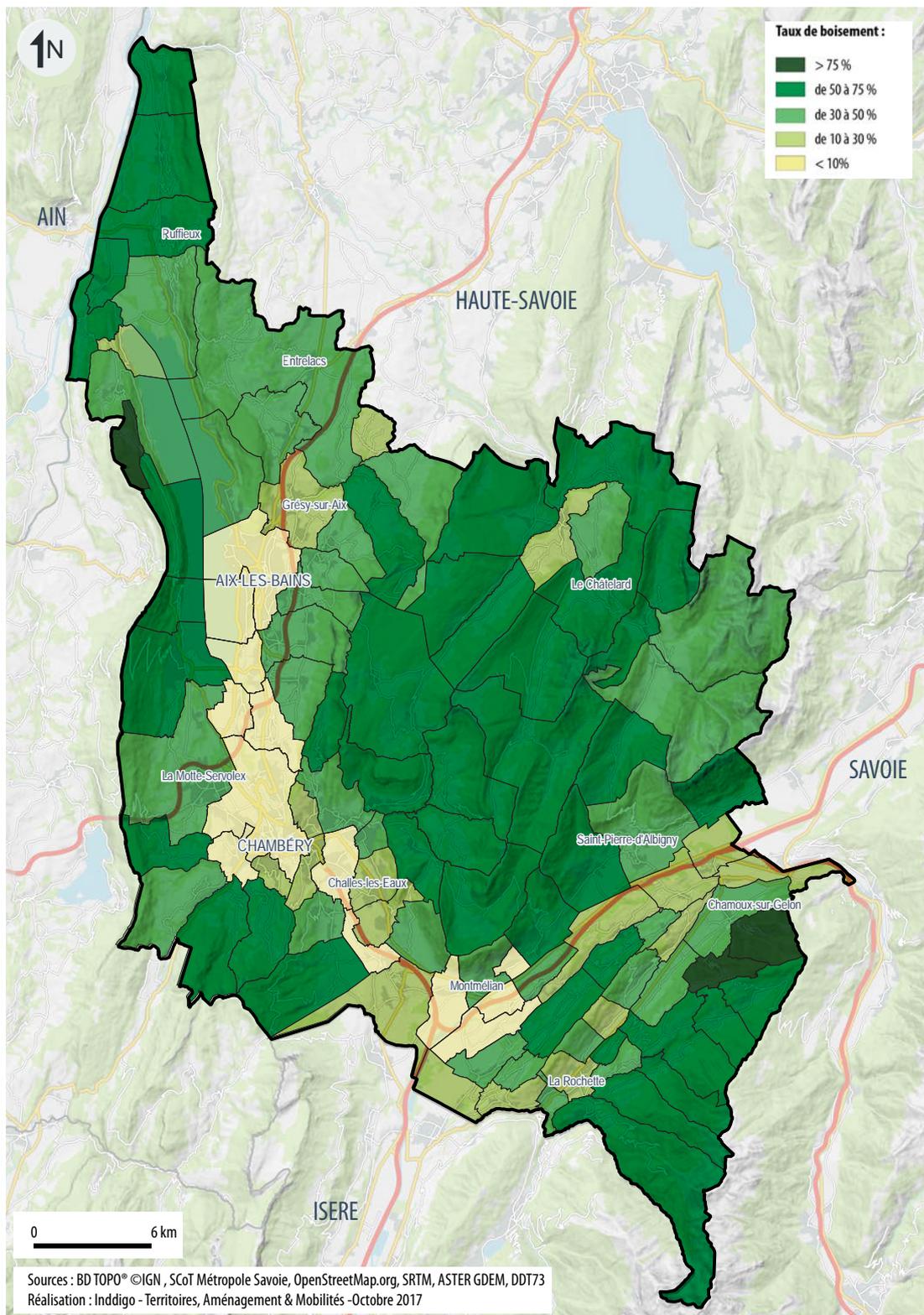
Selon les secteurs géographiques, certaines espèces sont relativement abondantes :

- les chênes, le châtaignier, le frêne et les tilleuls dans les vallées,
- le hêtre dans les Bauges, la Combe de Savoie et la Chartreuse,
- les grands érables dans les Bauges,
- le sapin pectiné et l'épicéa dans les Bauges et la Chartreuse.



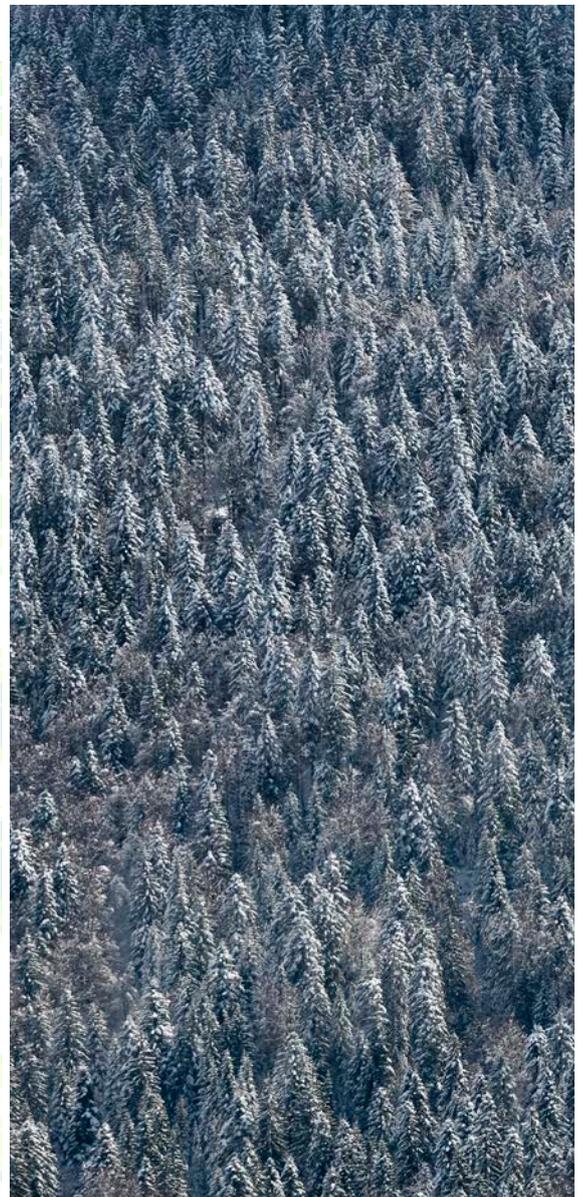
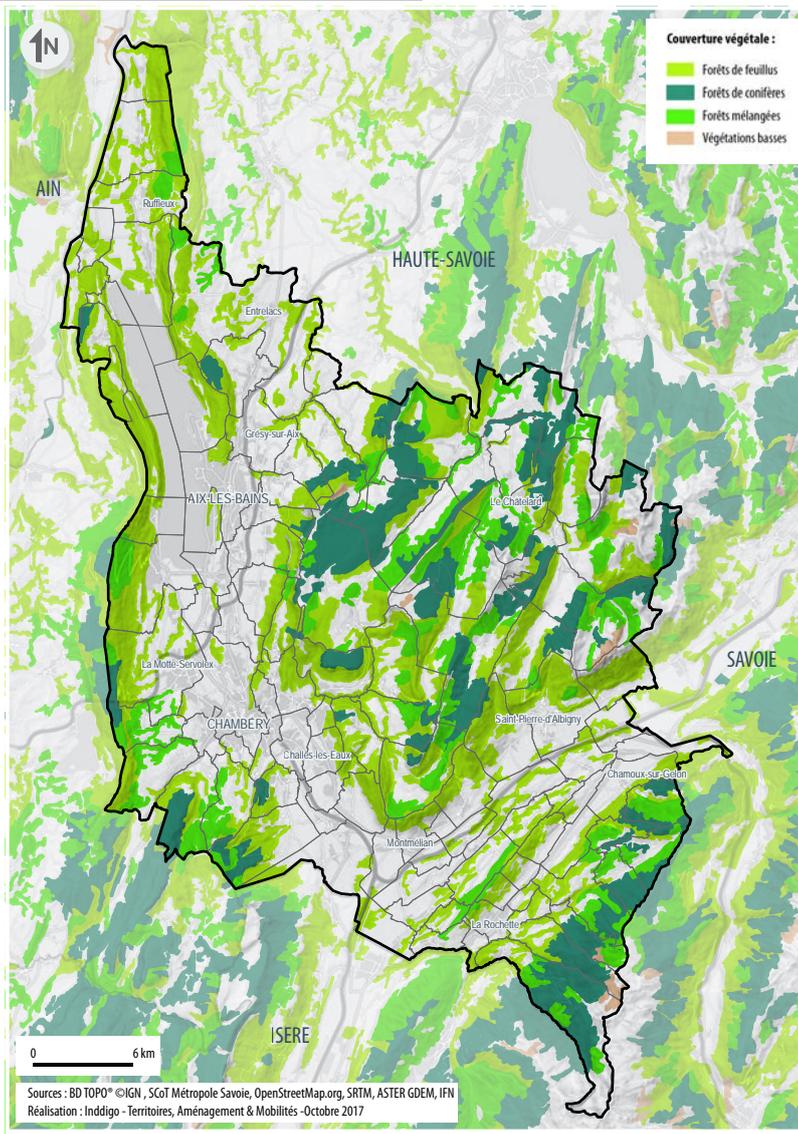
Forêt Bauges hiver © Yannick Siegel

Taux de boisement



en %	De Montmélian à la Chautagne	Bauges	Combe de Savoie	Chartreuse
taux de boisement	31	60	25	72
feuillus	82 (chênes, frênes, ...)	45 (hêtre principalement)	95 (chêne, hêtre, frêne)	45 (hêtre principalement)
conifères	18 (epicea et autres)	55 (sapin pectiné et epicea principalement)	5	55 (sapin pectiné et epicea principalement)
structure	Répartition à peu près par tiers : futaie, taillis, mélange futaie taillis	Essentiellement futaie et mélange futaie taillis	Essentiellement futaie et mélange futaie taillis	Essentiellement futaie et mélange futaie taillis

Répartition des espaces boisés



Forêt Bauges hiver © Yannick Siegel

La gestion forestière actuelle de l'ONF vise à favoriser de plus en plus la biodiversité, notamment par la mise en place d'îlots de vieillissement (on laisse les arbres vieillir) et d'îlots de senescence (on laisse les arbres mourir sur pied). En Savoie, début 2015, les îlots de vieux arbres représentaient une surface totale de 1 385 ha.

Par ailleurs un grand nombre de forêts d'exploitation savoyardes sont certifiées PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières). Ce label certifie que le bois proposé au consommateur est issu d'une chaîne de production qui respecte les critères du développement durable, dont le maintien des capacités de production biologique et le respect de la biodiversité. Fin 2014 étaient certifiés pour la Savoie 91 % de la surface totale des forêts des collectivités, 100 % de la surface totale des forêts domaniales et 2,1 % de la surface totale des forêts privées.

A noter que depuis le 29 novembre 2017 il existe une AOC Bois de Chartreuse pour les forêts du massif.

► Les pelouses sèches

Les pelouses sèches, en régression constante ces cinquante dernières années au niveau départemental comme au niveau national, disposent d'une forte valeur biologique. Leur richesse est directement liée à leurs particularités : pauvreté minérale, fort contraste thermique, longue période de sécheresse, sol souvent

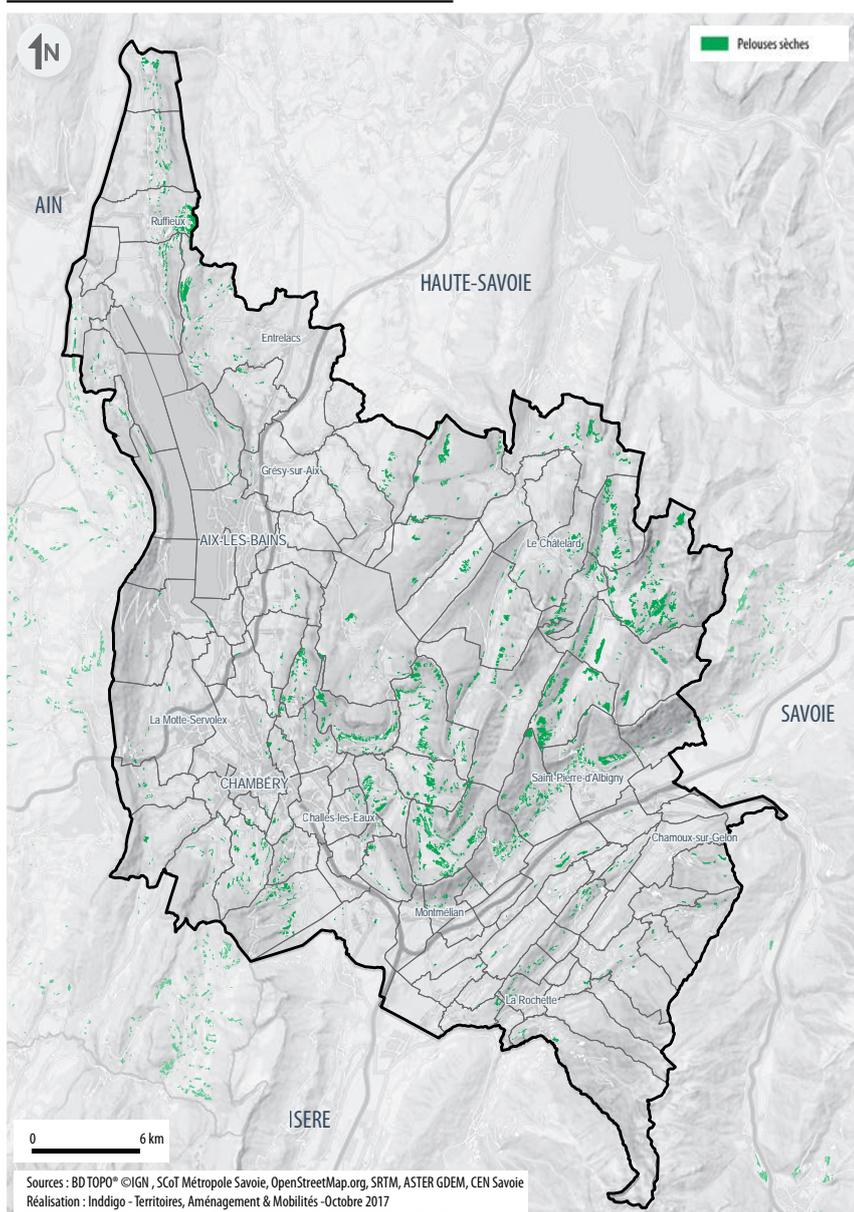
filtrant, ensoleillement soutenu et gestion agricole en général extensive.

La végétation est en général peu élevée mais elle est le siège d'une grande diversité d'espèces pour beaucoup inféodées uniquement à ces milieux, comme certaines orchidées (ophrys abeille, ...), des reptiles (couleuvre d'Esculape, lézard vert, ...), des papillons (azuré du serpolet, ...), des oiseaux (hibou petit-duc, circaète Jean-le-Blanc, ...).

L'abandon de la fauche ou du pâturage, la transformation des pratiques agricoles et l'urbanisation sont les principaux facteurs de dégradation de la biodiversité et de disparition des pelouses sèches.

En Savoie un inventaire départemental des pelouses sèches a été coordonné et réalisé par le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) de Savoie. Les pelouses sèches ne bénéficiant pas de statut juridique en tant que telles, cet inventaire n'a pas de portée juridique directe mais il a vocation à être porté à connaissance des collectivités pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Notons que pour le moment, aucune réglementation n'impose de façon directe la protection des pelouses sèches.

Répartition des Pelouses sèches



importantes surfaces en pelouse sèche, quatre sur les cinq premières sont d'ailleurs situées dans les Bauges : Jarsy, La Thuile, Sainte Reine et Thoiry.

Principales caractéristiques physiques des pelouses sèches de Savoie (données calculées pour 80% des pelouses sèches, soit en excluant les 20% extrêmes (valeurs les plus basses et les plus hautes).

Surface	Entre 0,2 et 3,8 ha
Pente	Entre 18 et 60%
Altitude	Entre 380 et 1 400 mètres
Orientation	Est - Ouest

Source : CEN Savoie

Les pelouses sèches du département de la Savoie sont en très grande majorité des propriétés privées : seulement 17 % relèvent du domaine public (domanial comme collectivités locales).

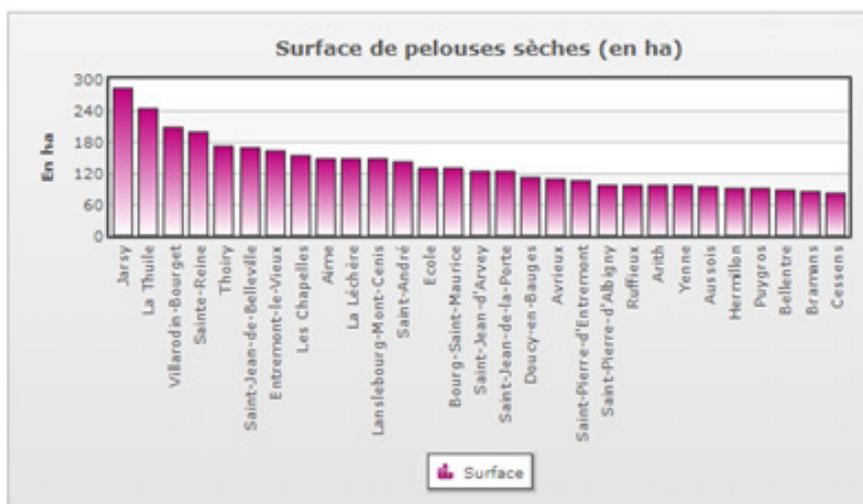
A l'échelle du département et pour les 224 communes ayant un PLU numérisé en mars 2014, 0,5 % de la surface des pelouses sèches se situent en zone U (Urbanisée) et 0,5 % en zone AU (A urbaniser). Ainsi, si l'urbanisation a eu un impact à l'échelle du département sur les pelouses sèches, celui-ci doit cependant être relativisé à l'avenir, au moins en termes d'emprise au sol. 1/3 des pelouses sèches inventoriées fait partie intégrante de zonages environnementaux et bénéficie donc d'une certaine visibilité et protection.

Les pelouses sèches, qui étaient jadis valorisées par l'agriculture, le sont de moins en moins actuellement. En Savoie, pour l'année 2013, à peine plus de 50 % des pelouses sèches étaient situées au sein d'îlot PAC.

► Les zones humides

Les zones humides concernent les milieux ayant trait à l'eau, permanente ou temporaire tels que les marais, milieux alluviaux, tourbières, étangs, bords de lacs, etc. Les zones humides sont parmi les milieux les plus riches pour la biodiversité. Au-delà, elles jouent un rôle important en termes de régulation hydraulique (régulation de crues et soutien d'étiage) ou hydro biologique (épuration des eaux).

Elles sont très présentes sur le territoire de Métropole Savoie. Si elles sont essentiellement situées dans les fonds des vallées (héritage glaciaire des vallées plates en U), elles sont également présentes dans les secteurs montagneux.

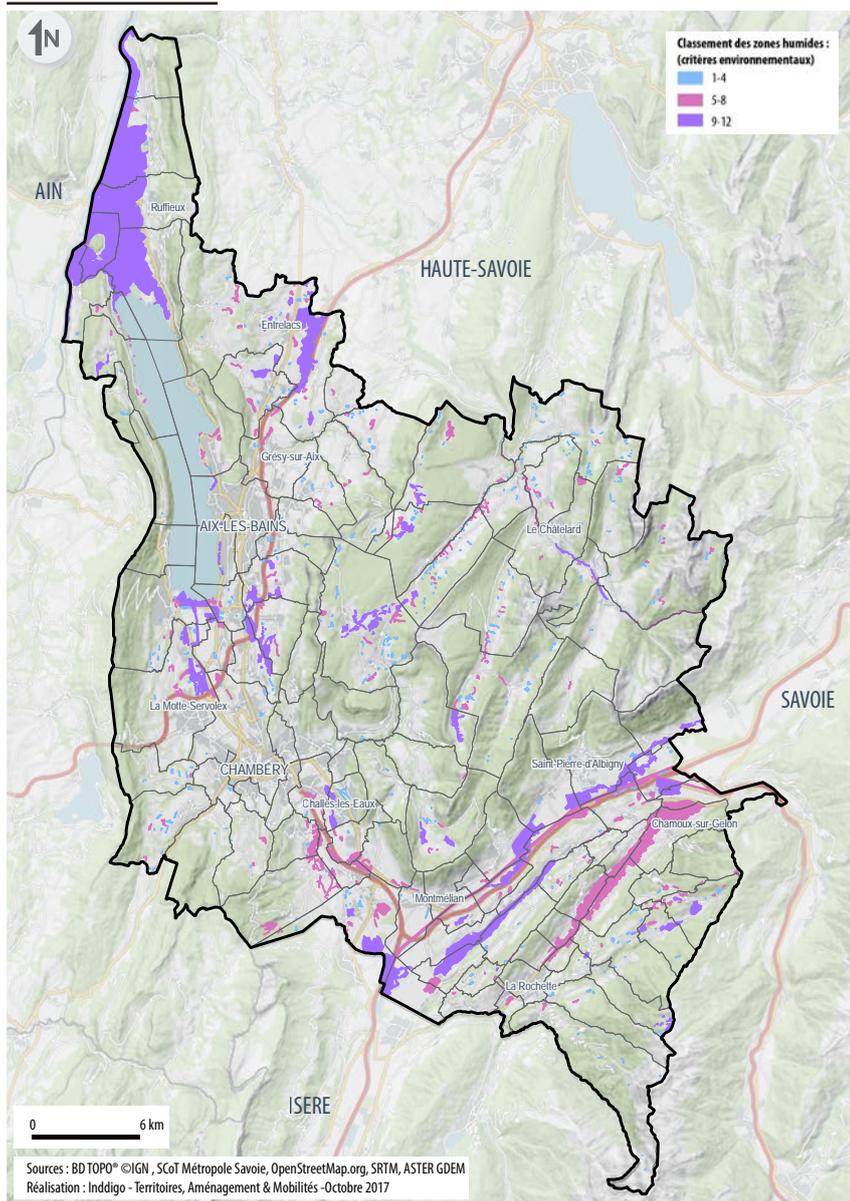


Plus de 4 000 pelouses sèches ont été à ce jour intégrées à l'inventaire, soit plus de 7 500 ha (soit 1,2 % de la surface du département).

Parmi les 30 communes savoyardes ayant le plus de surface de pelouses sèches (en ha), la moitié d'entre elles se situent dans le périmètre de Métropole Savoie, particulièrement dans le massif des Bauges. Au classement des communes de Savoie possédant les plus

Un premier inventaire départemental a été réalisé pour la Savoie au début des années 2000 dans le cadre d'une « charte pour les zones humides » du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée-Corse. Cet inventaire initial est basé principalement sur l'existence de végétation hygrophile. Les ensembles de zones humides de plus de 1 000 m², y compris des regroupements de petites surfaces

Zones humides



espèces protégées au niveau national et une faune sauvage très riche. Castor, crapaud sonneur à ventre jaune, héron pourpré, busard des roseaux... s'y reproduisent ; de nombreuses espèces de poissons tels la blennie fluviatile ou le lavaret corégone (endémique) peuplent le lac.

L'ensemble du bassin versant du lac fait l'objet d'un contrat de bassin versant qui fait une bonne place à la gestion des zones humides : le CISALB (Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget) a élaboré un plan d'action en faveur des zones humides (PAFZH) dans le cadre du 2ème contrat de bassin versant. Porté par les communautés d'agglomération, il comprend 3 volets :

- **La protection**, en amont de toute opération d'urbanisme, des zones humides du territoire, en les inscrivant dans les documents d'urbanisme communaux avec un zonage spécifique («Nph»).
- **La non-dégradation des zones humides :** Celles définies comme d'intérêt remarquable au regard de leur intérêt et des services rendus feront l'objet d'un engagement de non-destruction par les collectivités signataires du PAFZH. Sur les autres zones humides, il s'agira de limiter autant que possible leur destruction, par la mise en œuvre de mesures d'évitement et d'atténuation des impacts.
- **Les travaux de restauration et d'entretien des zones humides prioritaires :** l'objectif consistera à intervenir sur ces zones humides dégradées au moyen d'une déclaration d'intérêt général et de conventions d'usages avec les propriétaires afin d'améliorer leur fonctionnalité.

De son côté, le SDAGE impose pour toute dégradation de zones humides que le projet comprenne des mesures compensatoires

correspondantes : la reconstitution de nouvelles zones équivalentes sur le plan de la fonctionnalité et de la biodiversité et d'une surface doublée.

En collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels, Métropole Savoie a réalisé fin 2016 une notation environnementale des zones humides de son territoire sur la base méthodologique des plans d'actions en faveur des zones humides établies sur les deux agglomérations. Les objectifs sont :

- D'établir un cadre commun permettant une vision homogène et un aménagement cohérent à l'échelle du territoire,
- Dé hiérarchiser les zones humides en fonction des enjeux qu'elles présentent,
- De pouvoir répondre aux services de l'Etat en matière de prise en compte des zones humides dans les pôles préférentiels du SCoT.

Cette étude doit maintenant être prolongée par un travail de réflexion sur l'avenir de ces zones humides. Une démarche est en cours qui vise à identifier leur devenir au regard des enjeux du foncier.

atteignant ce seuil de 1 000 m², ont été identifiés et cartographiés. Ainsi en 2009 toutes les communes de Savoie étaient informées des zones humides de leur territoire afin de pouvoir en tenir compte.

La mise à jour des connaissances s'est échelonnée jusqu'en 2015 où un nouvel inventaire a été diffusé dans les communes.

Il est à signaler que le lac du Bourget et les marais de Chautagne ont été désignés en 2003 site RAMSAR (zone humide d'importance internationale que la France s'est engagée à préserver). Le site réunit le lac du Bourget, plus grand lac naturel de France (45 km²) et la vaste tourbière de Chautagne. Le lac joue un rôle essentiel dans la maîtrise des crues et la prévention des inondations. La nappe aquifère de Chautagne représente quant à elle la plus importante réserve d'eau potable de la région Rhône-Alpes.

Les vastes milieux aquatiques de ce site présentent une diversité, une intégrité et une richesse remarquables du point de vue écologique. Ne gelant jamais, ce territoire est un refuge pour l'hivernage des oiseaux et la reproduction de nombreux animaux. Plus de 20 000 oiseaux y séjournent chaque hiver, la moitié du lac étant en réserve de chasse et la surface des herbiers y étant importante. S'y trouve une flore remarquable avec des

→ Les continuités écologiques et la trame verte et bleue

La loi ENE (Engagement National pour l'Environnement) du 12 juillet 2010 a prévu la mise en place d'une Trame verte et bleue qui doit se décliner de l'échelon national au niveau local. Elle vise à préserver et à remettre en bon état les continuités écologiques qui permettent le déplacement des espèces. Une des premières causes de la perte de biodiversité est en effet la destruction des habitats naturels par les aménagements liés aux activités humaines et la fragmentation qui en résulte. Les effets de ces menaces peuvent être accentués par le phénomène de réchauffement climatique qui peut entraîner des déplacements d'espèces au-delà de leurs aires de distribution actuelles.

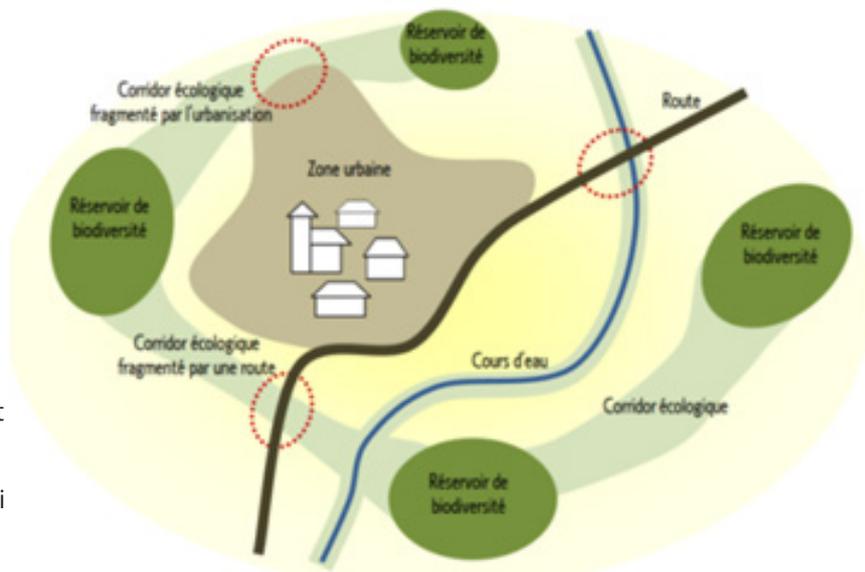
La Trame verte et bleue se compose de trois éléments principaux :

- **Les réservoirs de biodiversité** : « C'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement sont réunies. Ainsi une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos » (COMOP, 2010). Autrement dit, les réservoirs de biodiversité représentent des habitats d'espèces.
- **Les corridors écologiques** : « Ce sont des voies de déplacement empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration » (COMOP 2010). Il existe plusieurs structures de corridors. Les cours d'eau : « La continuité écologique pour les cours d'eau se définit comme la libre circulation des espèces biologiques et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri et le bon déroulement du transport naturel des sédiments ainsi que les connexions notamment latérales avec les réservoirs biologiques » (COMOP, 2010).

En termes d'objectifs réglementaires, le Code de l'environnement (article L.371-1) assigne à la trame verte et bleue les objectifs suivants :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leurs déplacements dans le contexte du changement climatique,
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques,
- Préserver les zones humides,- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages,
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages,
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), directement imposé par la loi ENE de 2010, est le document qui identifie au niveau régional les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient. De



Concept de la trame verte et bleue

façon anticipée, la région Rhône-Alpes avait dès 2009 approuvée le RERA (Réseau Ecologique Rhône-Alpes). Le Conseil Général de la Savoie et la DDT de la Savoie avaient alors établi avec l'appui du CEN la trame verte et bleue départementale. L'échelle de restitution est au 1/25 000 : la cartographie permet la localisation des corridors biologiques importants à l'échelle de Métropole Savoie. Sur la base d'une première proposition du CEN basée sur l'occupation des sols, la connaissance des collisions avec la grande faune et les contraintes liées aux infrastructures, ces corridors ont fait l'objet d'une discussion avec les élus locaux sous l'égide des SCoT. La cartographie est présentée ci-dessous. Notons que des éléments plus précis que le SRCE, comme les pelouses sèches ou les zones humides de superficie inférieure à 1 ha, ont pu être intégrés à cette cartographie.

La trame verte et bleue met en évidence les grands réservoirs de biodiversité constitués notamment par les secteurs montagneux et les zones humides.

Il met en évidence également la fragilité de certains corridors écologiques qui traversent des vallées très urbanisées. C'est le cas en particulier pour les liaisons Bauges-Chartreuse et Bauges-Belledonne ou encore Bauges-Chambotte.

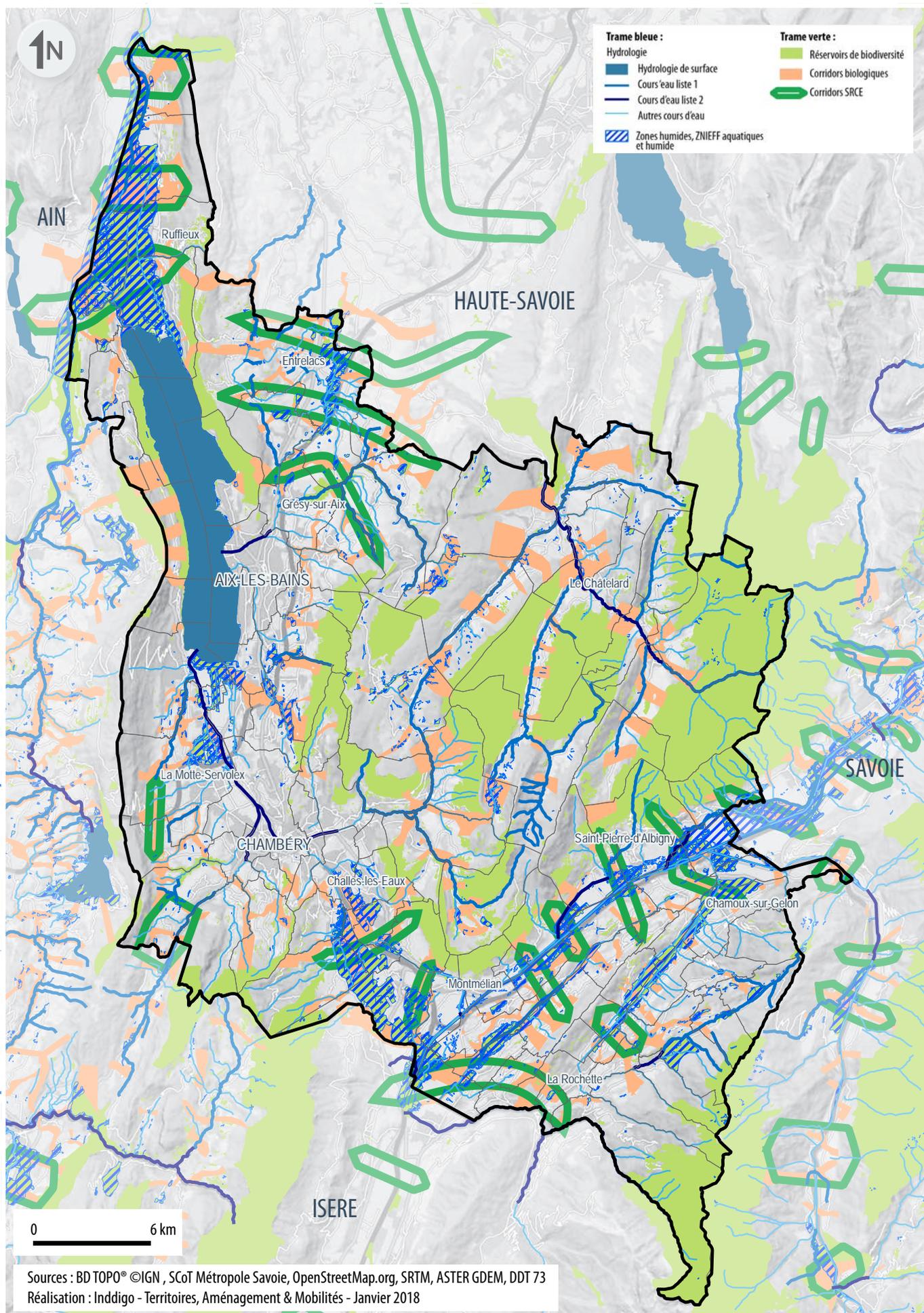
En ont découlé concrètement deux contrats corridors sur 5 ans (2010-2014), les premiers de Rhône-Alpes, mis en place de façon concertée avec les acteurs locaux sous l'égide de Métropole Savoie et avec la participation du Conservatoire des Espaces Naturels :

- Le contrat de corridor biologique Bauges-Chartreuse :

Ce contrat a été prioritaire à plusieurs titres : richesse biologique, grande pression d'urbanisation, massifs relativement isolés côté par des vallées aux nombreuses infrastructures et jonction de deux PNR. Les communes concernées sont :

- . Apremont,
- . Challes-les-Eaux,
- . Chignin,
- . Les Marches,
- . Myans,
- . La Ravoire
- . Saint-Baldoph
- . Saint-Jeoire-Prieuré

Trame verte et bleue



-Le contrat de corridor Chartreuse-Belledonne : également prioritaire en raison d'espèces ou de milieux rares ou menacés du territoire, la connectivité des espaces naturels ainsi que les enjeux prospectifs. Les communes concernées sont :

- . Chapareillan, . Les Marches
- . Francin, . Les Mollettes
- . Laissaud, . Sainte-Hélène-du-Lac

Ces deux corridors sont situés au Sud de l'agglomération chambérienne dans un secteur de pression foncière accrue.

L'étude des corridors s'est faite sur la base d'un diagnostic de terrain et s'est articulée autour d'un programme d'actions pluriannuel dans l'objectif de préserver et restaurer ces corridors.

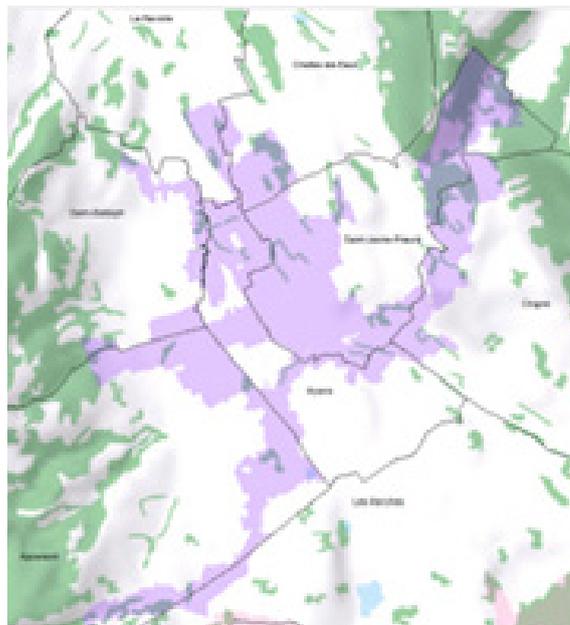
D'après le bilan, la mise en place du programme d'actions s'est révélée globalement satisfaisante malgré certaines faiblesses comme des limites techniques ou le manque d'implication de certains partenaires (aménageurs d'infrastructures linéaires, élus, ...). Plus de la moitié des actions a été réalisée ou est en cours (de l'ordre de 65%) :

Les actions d'animation et de sensibilisation ont été réalisées ou sont sur le point de l'être. En revanche les actions liées au franchissement d'obstacles ou à la pérennisation du corridor n'ont pas pu être réalisées.

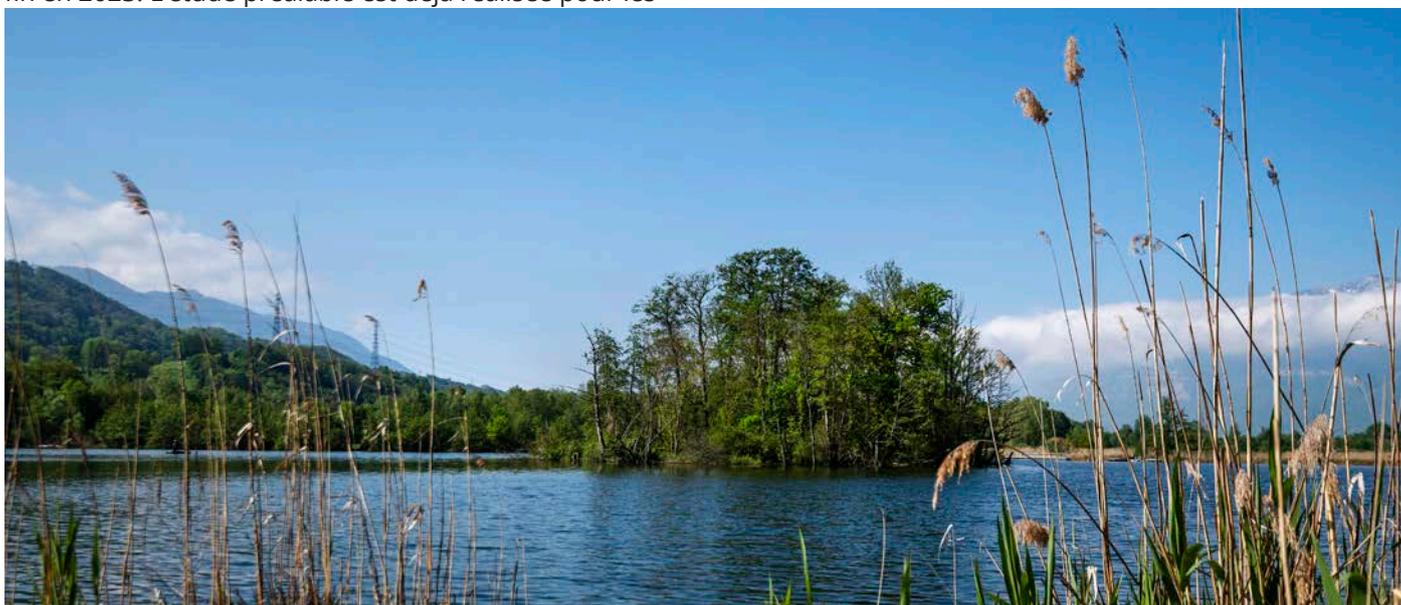
A la suite, deux Contrats Vert et Bleu (CVB) ont été lancés et sont en cours d'élaboration sur le territoire : le CVB de Cœur de Savoie et le CVB du bassin du lac du Bourget. Ce type de contrat est une démarche multi-partenaire, comprenant différents financeurs potentiels (Région, Europe, Département, Agence de l'eau, ...) et différents maîtres d'ouvrage (associations naturalistes, fédérations de chasse et de pêche, services de l'État, organismes publics, collectivités, ...) dans le but d'améliorer la connectivité écologique du territoire. Il se déroule en deux temps :

- Une phase d'étude préalable visant à élaborer un plan d'action concerté,
- Une phase opérationnelle de mise en œuvre d'actions sur 5 ans.

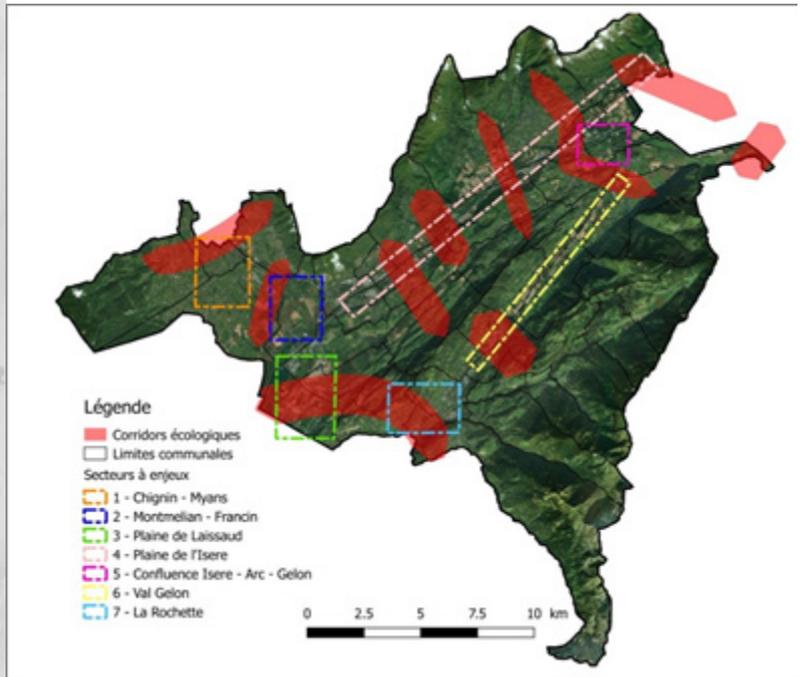
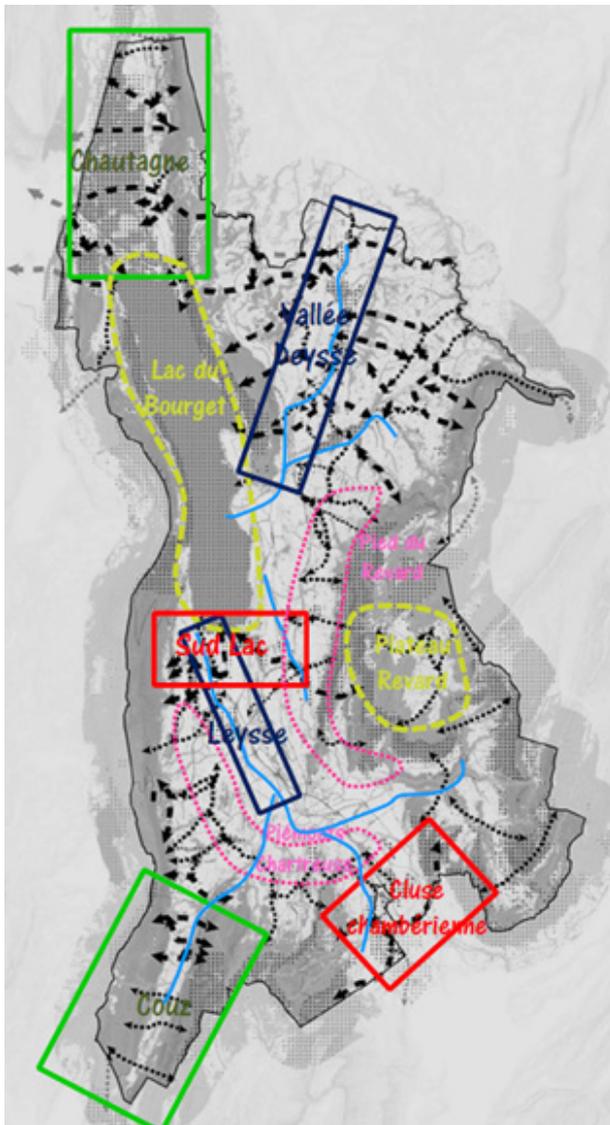
Les deux CVB ont démarré en 2017 et doivent prendre fin en 2023. L'étude préalable est déjà réalisée pour les



deux territoires. Elle a permis de mettre en évidence la grande diversité de paysages présents sur le territoire, d'identifier les corridors écologiques et réservoirs de biodiversité, mais aussi des pressions (urbanisation, infrastructures, ...), qui ont conduit à la définition d'enjeux. Les programmes d'actions sont en cours de finalisation.



Lac Sainte-Hélène © Yannick Siegel



Corridors écologiques et secteurs à enjeux identifiés par le CVB du bassin du Lac du Bourget

-  Enjeu de fonctionnalité dans un contexte très contraint
-  Enjeu de fonctionnalité dans un contexte peu contraint
-  Enjeu de fonctionnalité lié au cours d'eau, affluents et milieux humides associés, mais aussi au développement urbain
-  Enjeu de fonctionnalité sur les versants soumis aux pressions urbaines des agglomérations
-  Enjeu de qualité des réservoirs de biodiversité soumis à des pressions anthropiques ou autres

? ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Enjeux de la thématique

► Ce qui est jeu

- La préservation des milieux et des espèces patrimoniales du territoire.
- La protection de certains milieux spécifiques, comme les zones humides et les pelouses sèches, dans les documents d'urbanisme.
- La prise en compte d'une trame verte bleue à deux échelles :
 - à l'échelle du territoire, en lien avec les coupures urbaines et le grand paysage,
 - à l'échelle intra-urbaine pour les principales agglomérations.
- La coordination avec les politiques des PNR en matière de préservation de la biodiversité.

Sources documentaires consultées

- Observatoire Savoyard de l'Environnement
- CEN de Savoie
- Géoportail de l'IGN
- ONF
- Conseil Départemental de la Savoie

Questionnements transversaux

► Les questions transversales

- Quel rôle du SCoT sur le maintien de pratiques agricoles permettant de conserver certains espaces naturels de qualité ?
- Quelle prise en compte des zones humides, en-dehors de leur patrimoine biologique, dans leurs fonctions de régulateur hydrologique et en lien avec le changement climatique ?
- Quelles limites à l'enveloppe urbaine pour conserver le potentiel naturel ?
- Quelle place donner à la trame verte et bleue dans les espaces urbanisés denses et où la pression foncière est élevée ?

- Institut National de Protection de la Nature
- PNR des Bauges / PNR de Chartreuse

1115 Des risques de nature variée mais bien identifiés

📊 CHIFFRES CLÉS

- 90 communes du SCoT sont concernées par le risque inondation
- 5 Plans de prévention des Risques inondation en place
- Un Territoire à Risques Importants d'Inondation (TRI) identifié : Chambéry / Aix-les-Bains, qui recouvre 31 communes
- 3 communes concernées par des chutes de blocs et écoulement au titre des PPR
- L'ensemble des communes de montagne concerné par le risque karstique
- L'ensemble des communes hors secteur plaine concerné par les glissements de terrain
- 98 établissements classés sous régime de l'autorisation ICPE, dont 1 en SEVESO seuil bas
- 42 communes concernées par une canalisation hydrocarbures
- 20 communes concernées par le risque rupture de barrage

Compte tenu de la morphologie de son territoire, la Savoie est particulièrement concernée par les risques naturels. Ce risque est très variable en fonction de la localisation géographique, des conditions météorologiques ou de la saison.

➔ Des risques naturels très présents

► Le risque inondation

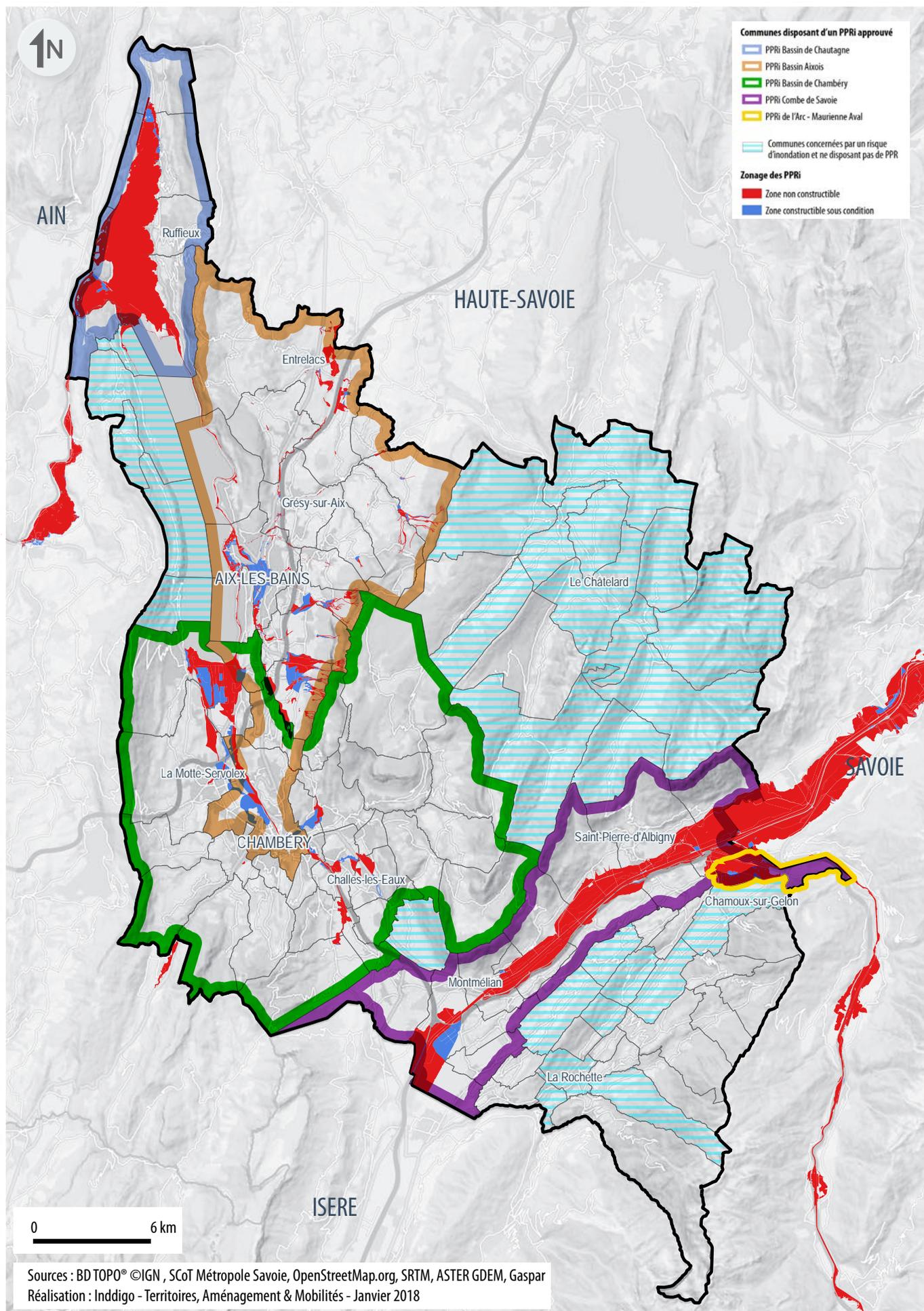
Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. En Savoie, les inondations sont principalement causées par des précipitations intenses ou prolongées parfois aggravées par la fonte des neiges. L'inondation peut avoir plusieurs origines : débordements de cours d'eau, ruissellement, remontées de nappes, crues des torrents de montagne, ruptures de digues, ...

La configuration du territoire de Métropole Savoie est favorable aux crues : des secteurs de montagne, recevant beaucoup de précipitations (sous forme neigeuse l'hiver) et des vallées planes, anciens marais, qui ont été drainés et où les cours d'eau ont pour la plupart été canalisés. Tout événement extrême ou conjugaison d'événements (type redoux avec pluie sur la neige dans les secteurs amont) provoque des phénomènes de crues dont l'ampleur peut causer des inondations.

Le Dossier départemental des risques majeurs identifie 3 types d'inondation :

- **Le ruissellement pluvial** : il se produit en cas de pluies intenses (orages violents) sur les sols imperméabilisés, notamment en secteur urbain du fait des surfaces imperméabilisées. La saturation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales entraîne des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues. Les dégâts matériels occasionnés peuvent être importants (inondation de caves et garages, détérioration de réseaux, etc.). Sont principalement concernées les grandes agglomérations (Chambéry et Aix-les-Bains) à forte densité de population.

Zonage des PPR Inondation



- **Les inondations de plaine** : elles peuvent être dues soit au débordement d'un cours d'eau soit à une remontée de la nappe phréatique. Ces phénomènes sont lents et peuvent en général être anticipés quelques heures voire quelques jours à l'avance. Ce sont essentiellement les communes riveraines du Rhône, du lac du Bourget et de l'Isère à l'aval d'Albertville qui sont concernées.
- **Les crues torrentielles se rencontrent en zones montagneuses** : elles sont caractérisées par un rapide transit des eaux de pluie ou de fonte nivale du fait de la forte pente des cours d'eau et par un transport solide plus ou moins important (sédiments, cailloux, branches, voire blocs rocheux, troncs d'arbre, etc.).

90 communes du SCoT sont concernées par le risque inondation.

Des Plans de Prévention du Risque inondation ont été mis en œuvre et couvrent presque tout l'ensemble du territoire.

- **Le PPRI de la Combe de Savoie** (Isère et ses principaux affluents en Combe de Savoie) :

Prescrit en 2003, il a été approuvé le 19 février 2013 par le Préfet de la Savoie. Il a fait l'objet de 4 révisions partielles. Il a été prescrit en raison de l'importance des enjeux présents en Combe de Savoie (d'Albertville à la limite des départements Savoie / Isère) : volonté de développement économique des communes, risques d'inondation consécutifs au débordement de l'Isère ou d'un de ses affluents, risques liés aux conséquences d'une rupture des digues bordant l'Isère. Il est réalisé à l'échelle de 29 communes.

- **Le PPRI Plaine de Chautagne** :

Le plan de prévention des risques d'inondation révisé du Rhône et du lac du Bourget sur la plaine de Chautagne concerne les communes de Motz, Serrières-en-Chautagne, Ruffieux, Vions, Chanaz, Conjux et Chindrieux et a été approuvé par arrêté préfectoral du 28 août 2015. Il a été prescrit en raison des crues du Rhône importantes et récurrentes, dans le but de maîtriser l'urbanisation en zones inondables et de doter les communes riveraines du Rhône de règles cohérentes et homogènes sur tout le bassin.

- **Le PPRI du bassin aixois** :

Approuvé par arrêté préfectoral le 4 novembre 2011, il concerne les bassins versants du Sierroz, du Tillet et de leurs principaux affluents dans leur partie savoyarde ainsi que la rive Est du lac du Bourget. 23 communes sont concernées pour tout ou partie de leur territoire.

- **Le PPRI du bassin chambérien** :

Il a été approuvé le 28 juin 1999, révisé en août 2008 et modifié le 14 avril 2016, pour tenir compte des travaux effectués pour la mise en protection de secteurs, en particulier sur Technolac (communes de La Motte-Servolex et du Bourget-du-Lac) : bras de décharge de la Leysse, modification de la configuration des digues. Il concerne 30 communes.

- **Le PPRI de l'Arc - Aval** :

Approuvé le 7 mai 2014, il concerne une seule commune du SCoT, Chamousset, qui est également comprise dans le PPRI de la Combe de Savoie.

Les PPRI se traduisent par des zonages et des règlements dans lesquels il est précisé de façon générale 2 types de secteurs : les secteurs interdits de construction et les

secteurs constructifs sous réserve (types de construction, critères constructifs, ...). Les communes doivent y référer lors de la constitution des documents d'urbanisme locaux et lors de l'étude des permis de construire ou d'aménagement.

Un Territoire à Risques Importants d'Inondation (TRI) a été arrêté sur le périmètre du SCoT en 2014 sur le secteur de Chambéry / Aix-les-Bains, qui couvre 31 communes exposées aux inondations par débordement de la Leysse, de l'Hyères, du Tillet, du Sierroz et du lac du Bourget. Le but est d'y développer de façon prioritaire les actions et moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations. Le TRI a constitué une cartographie composée de :

- Cartes de surfaces inondables de chaque scénario (fréquent, moyen, extrême) pour les débordements de cours d'eau et cartes de synthèse pour tous les scénarios,
- Des cartes des risques d'inondation : superposition des cartes de synthèse avec les enjeux présents dans les surfaces inondables (bâti ; activités économiques ; installations polluantes ; établissements, infrastructures ou installations sensibles dont l'inondation peut aggraver ou compliquer la gestion de crise).
- Des tableaux d'estimation des populations potentiellement touchées par commune et par scénario.

La population impactée par les surfaces inondables a été estimée en fonction des scénarios (à partir de la population de 2010) pour les 31 communes concernées :

Habitants permanents en 2010	Nombre d'habitants impactés		
	Scénario fréquent	Scénario moyen	Scénario extrême
173 003	3 031	7 548	45 843

En scénario extrême, c'est donc plus du quart (26%) de la population du périmètre TRI qui est impactée par le risque d'inondation. Cette donnée est importante en raison des effets attendus du changement climatique avec ses phénomènes extrêmes.

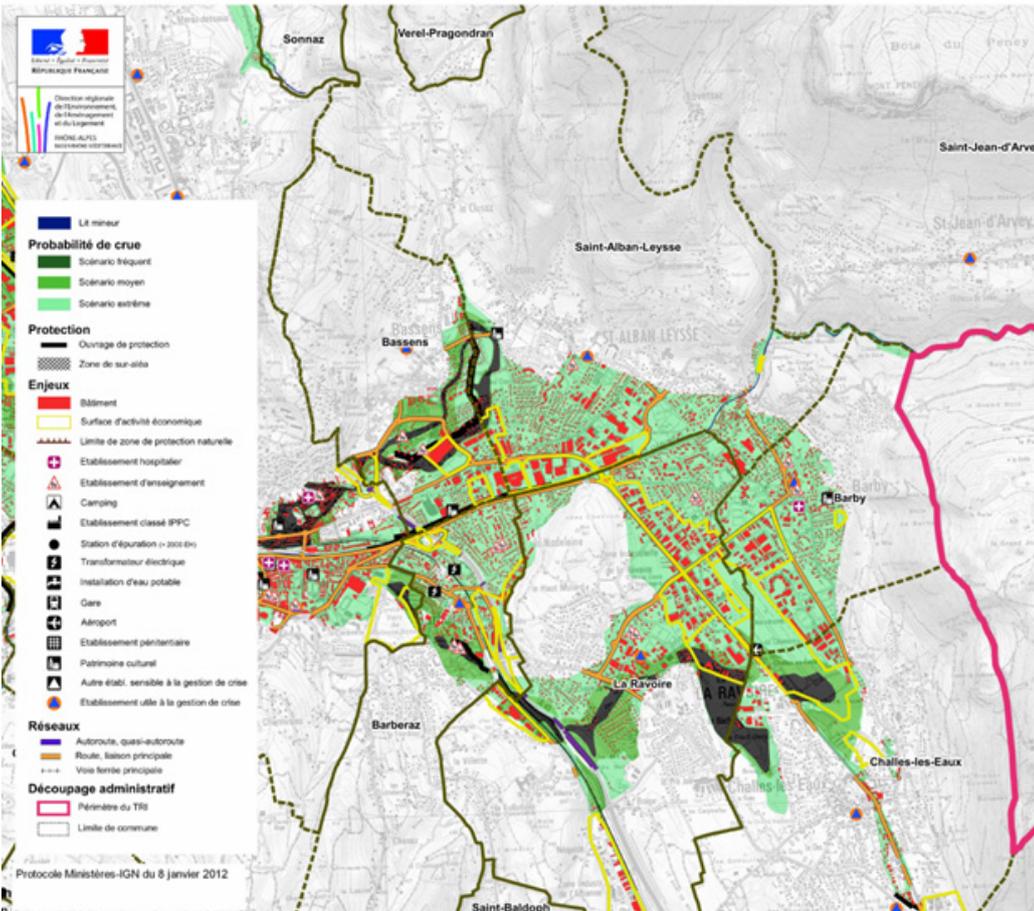
En lien avec le TRI, la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) a été approuvée par le Préfet de Savoie en janvier 2017. La stratégie se décline en cinq grands objectifs :



Barberaz, école de l'Albanne 1990 - Source CISALB

CARTE DE RISQUE
Débordement de cours d'eau

Secteur 2



- **Grand Objectif 1 :** Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation.

- **Grand Objectif 2 :** Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

- **Grand Objectif 3 :** Améliorer la résilience des territoires exposés.

- **Grand Objectif 4 :** Organiser les acteurs et les compétences.

- **Grand Objectif 5 :** Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

► **Le risque mouvements de terrain**

La nature du sous-sol et la configuration topographique sont les facteurs déclenchant de mouvements de terrain.

● **Les glissements de terrain et coulées de boue :**

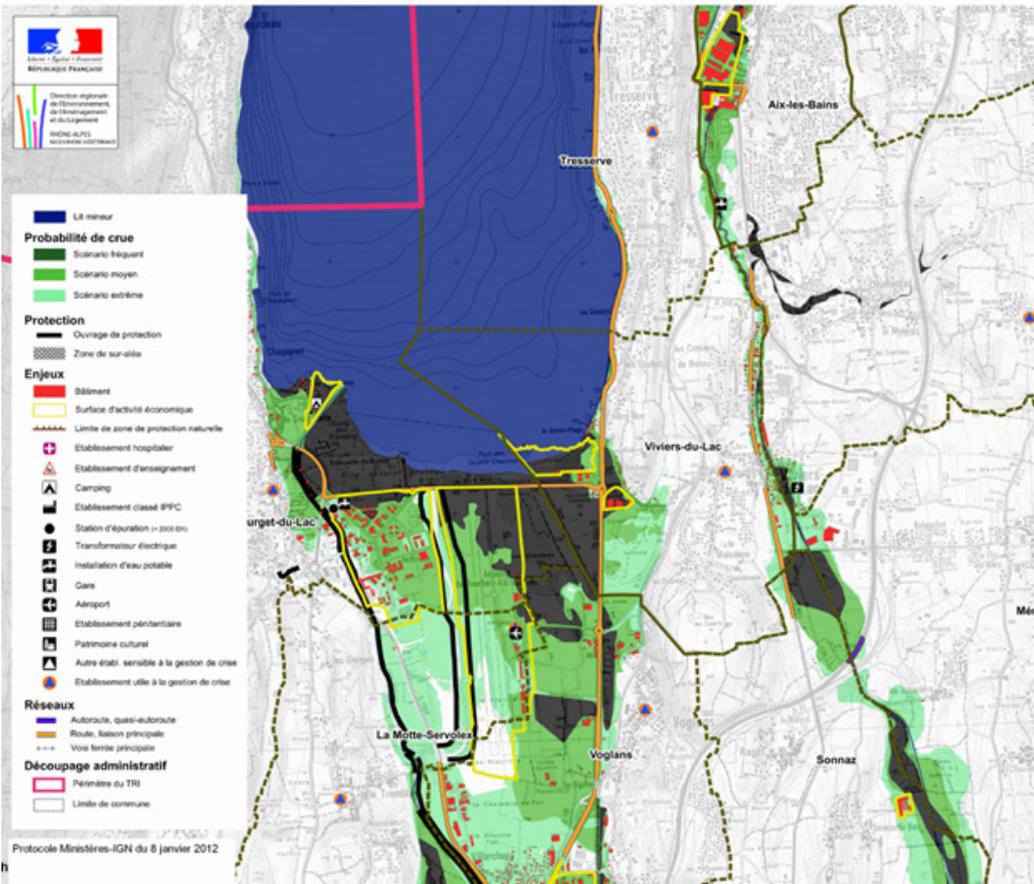
Ce sont essentiellement des phénomènes qui touchent les formations superficielles. Ces risques concernent la plupart des communes du territoire : ils sont très liés à l'apport de fortes précipitations et aux sols gorgés d'eau, associés avec la pente. Certains ont laissé des souvenirs encore vivaces dans la population, comme le glissement du Châtelard en 1931 (d'ailleurs toujours en activité). La présence de dépôts des moraines glaciaires facilite le phénomène. Ces dépôts sont présents partout sur le territoire de Métropole Savoie, sauf en vallée où ils ont été remobilisés par les cours d'eau.

● **Les chutes de blocs et écroulements :**

Ils sont liés à l'évolution naturelle des falaises. Les suites de la décompression glaciaire, les phénomènes de fissuration karstique, l'alternance des cycles gel/dégel (cryoclastie) engendrent des chutes de blocs ou des écroulements assez bien identifiés de façon historique dans certains secteurs. Le plus emblématique, en limite

CARTE DE RISQUE
Débordement de cours d'eau

Secteur 4



Exemple de cartes de risque pour le secteur 2 (Chambéry Est) et le secteur 4 (sud du lac du Bourget) : Sources : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr>

immédiate et hors périmètre de Métropole Savoie mais très visible par l'ensemble de l'agglomération chambérienne et l'amont du Grésivaudan, est la paroi d'effondrement du Granier : important effondrement en 1248 qui a causé la disparition de plusieurs hameaux et de leurs habitants sur Métropole Savoie. Quelques éboulements de moindre ampleur continuent à se produire, le dernier en date ayant eu lieu en mai 2017.

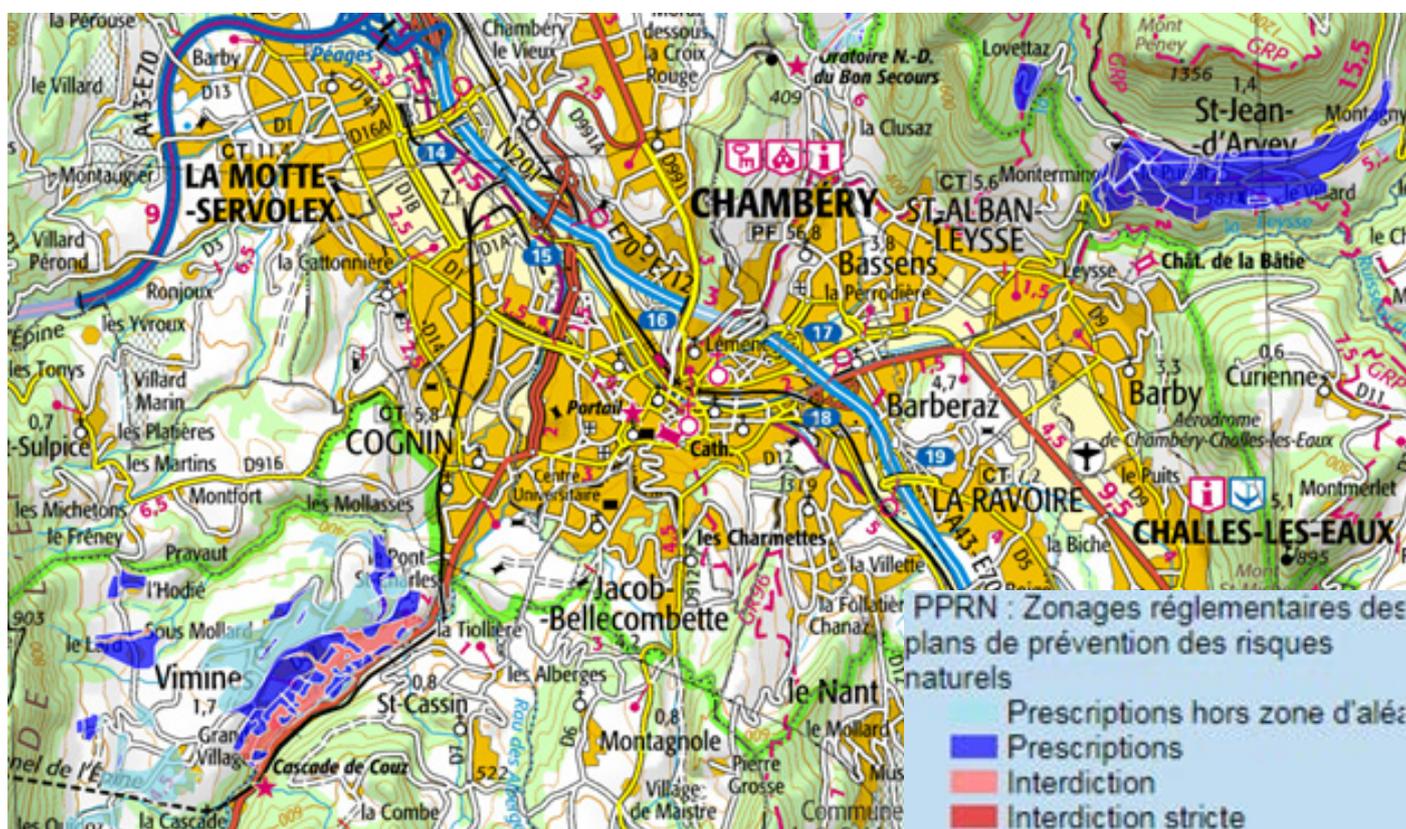
Les communes concernées par ce risque identifié dans le cadre d'un PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) sur le périmètre SCoT sont Saint-Jean-d'Arvey, Vêrel-Pragondran et Vimines. Un projet de PPRN est en cours sur Saint-Pierre-d'Albigny. Pour les communes concernées cela se traduit par des zonages inconstructibles ou constructibles sous condition.

22 communes du SCoT ont mis en place un Plan d'Indexation en Z, dit « PIZ ». Le PIZ est une cartographie des risques d'origine naturelle sur la commune dans les zones présentant des enjeux (déjà urbanisées ou urbanisables). Le PIZ cherche à définir les possibilités d'aménagement des différentes zones vis-à-vis des conséquences visibles et prévisibles de ces phénomènes naturels, en l'état actuel de la connaissance à dire

d'expert, mais aussi grâce aux conclusions des études spécifiques existantes. De telles études peuvent également être réalisées à l'occasion de l'élaboration ou de la révision du PLU afin de cerner les phénomènes en cause et leur impact sur le zonage. Les deux paramètres retenus pour apprécier l'importance des risques et les possibilités d'aménagement qui en découlent, sont l'intensité et la fréquence des phénomènes en cause. 8 communes ont quant à elles dressé des cartes de zones à risques ou carte d'aléas.

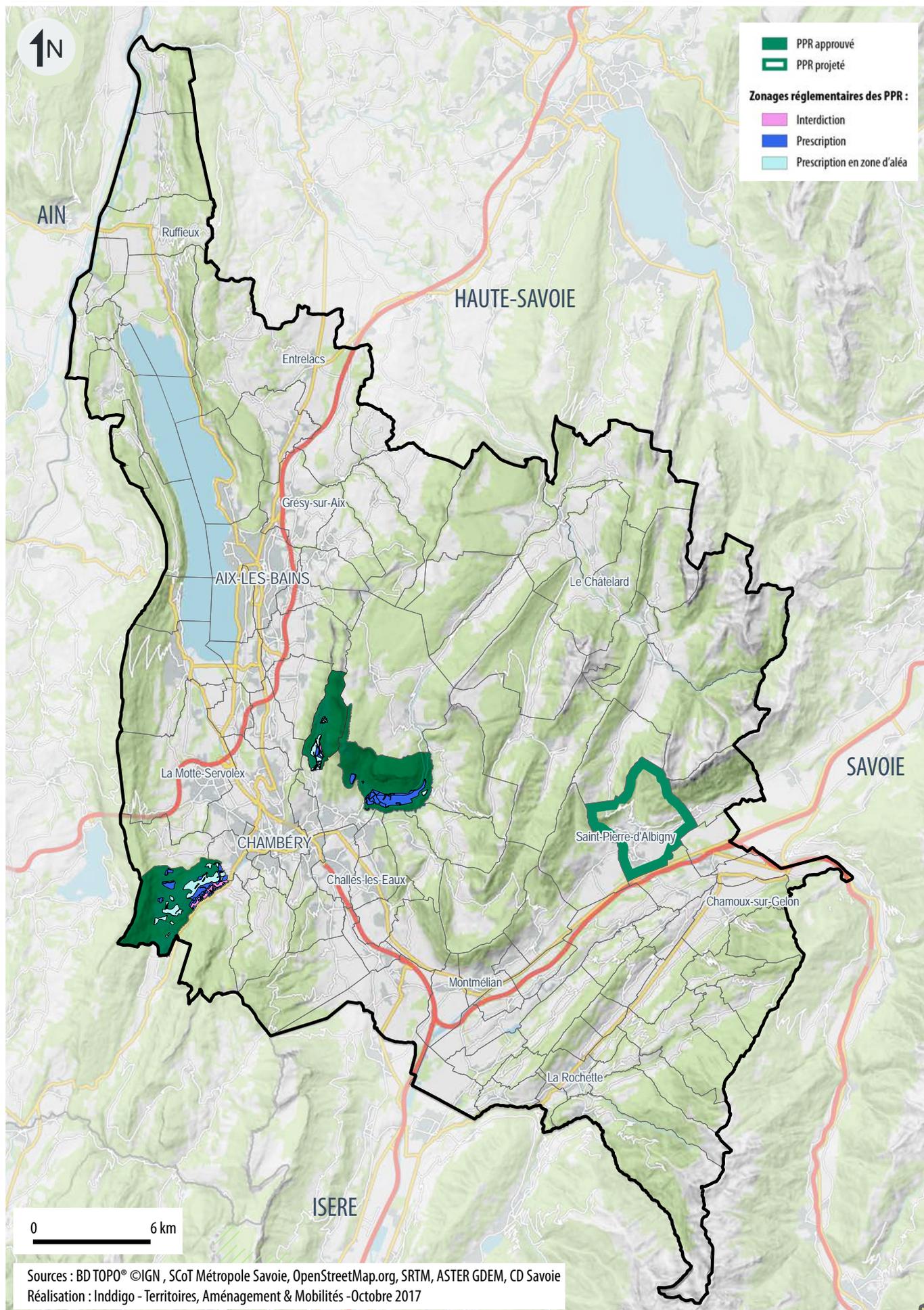
• **Les affaissements et effondrements :**

Ils sont liés à la présence de cavités souterraines naturelles ou d'origine humaine. Les cavités d'origine naturelle sont liées au caractère karstique du sous-sol des massifs des Bauges et de Chartreuse : ce sont des phénomènes de dissolution du calcaire. Cela engendre la création d'un réseau souterrain de cavités où circule l'eau, de façon plus ou moins permanente. De fait, cela peut créer localement des problématiques d'effondrement pouvant mettre en danger les biens et les personnes. La carte ci-dessous permet de visualiser la forte présence de ces cavités naturelles dans les Bauges.

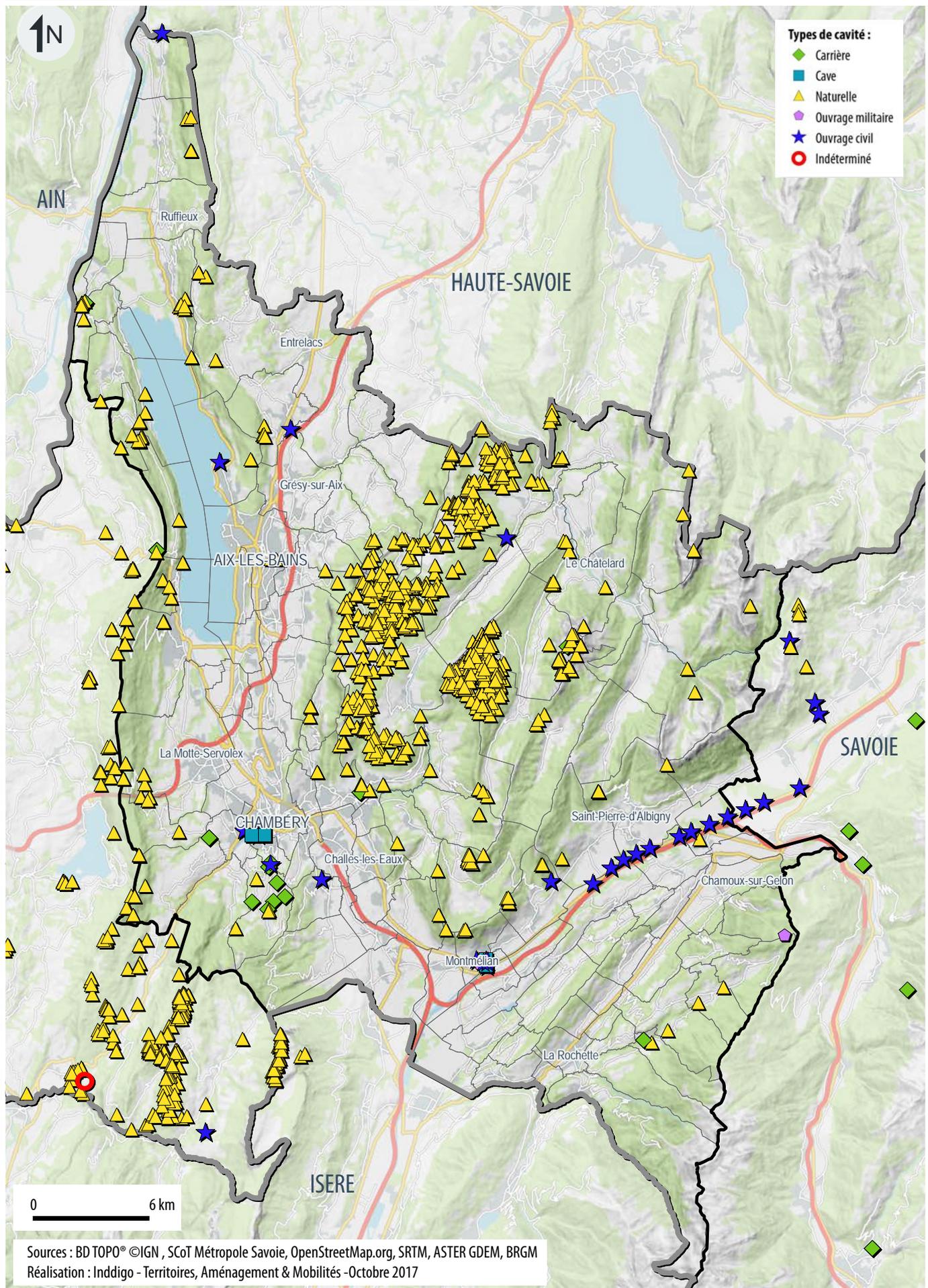


Zonage des PPRN de l'agglomération chambérienne. Source : http://carto.datar.gouv.fr/1/PPRN_zonages.map

Zonage des PPRN



Cavités souterraines (hors mines)



- **Les retraits et gonflements des argiles :**

Le phénomène est dû aux variations de l'eau contenue dans les sols : la sécheresse entraîne un tassement irrégulier du terrain en surface, dont les matériaux se gonflent à chaque apport en eau. Il peut en résulter des dommages sur les biens et les personnes (effondrement de bâtiments).

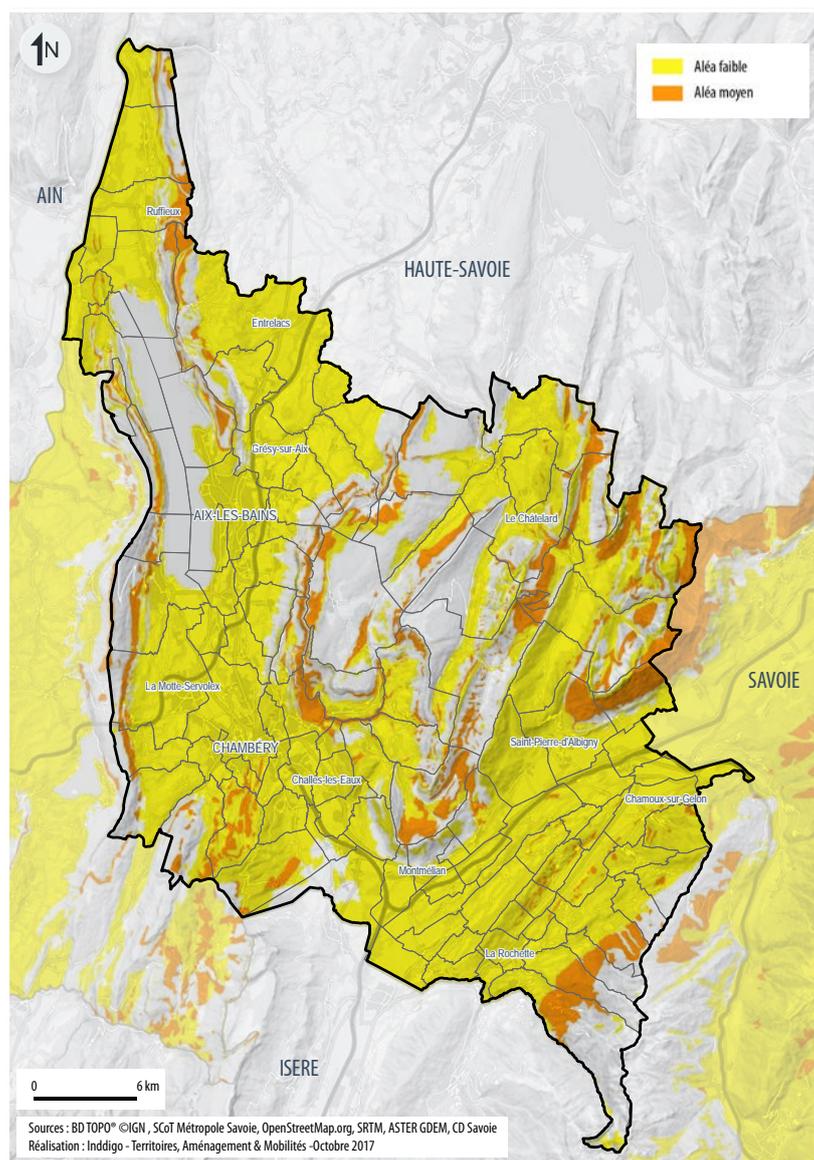
Cet aléa est globalement faible sur le territoire de Métropole Savoie. Sont également recensés des secteurs d'aléa moyen sur les versants montagneux qui correspondent soit à des secteurs de placages morainiques (versants de Belledonne) soit à des poches d'argile de dissolution du calcaire (par exemple en Bauges).

- ▶ **Le risque incendie de forêt**

Il n'existe pas de Plan de prévention des risques incendie en Savoie. Cependant, le risque semble de plus en plus élevé. Au cours du premier semestre de l'année 2017, les interventions du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie (SDIS 73) ont été plus nombreuses que durant toute l'année 2016 : 220 départs en interventions pour feu de végétation depuis le début de l'année contre 172 sur toute l'année 2016. Cela a été dû aux effets conjugués de la sécheresse et de l'invasion de la pyrale du buis, papillon dont les chenilles assèchent les buis en mangeant leurs feuilles. Les imprudences humaines sont toutefois dans la très grande majorité des cas à l'origine des départs de feu.

Compte tenu du couvert forestier du territoire du SCoT, de l'état de ces forêts dont les sous-bois sont parfois denses et des changements climatiques, une vigilance sur le risque feu de forêt doit être présente dans le projet du SCoT.

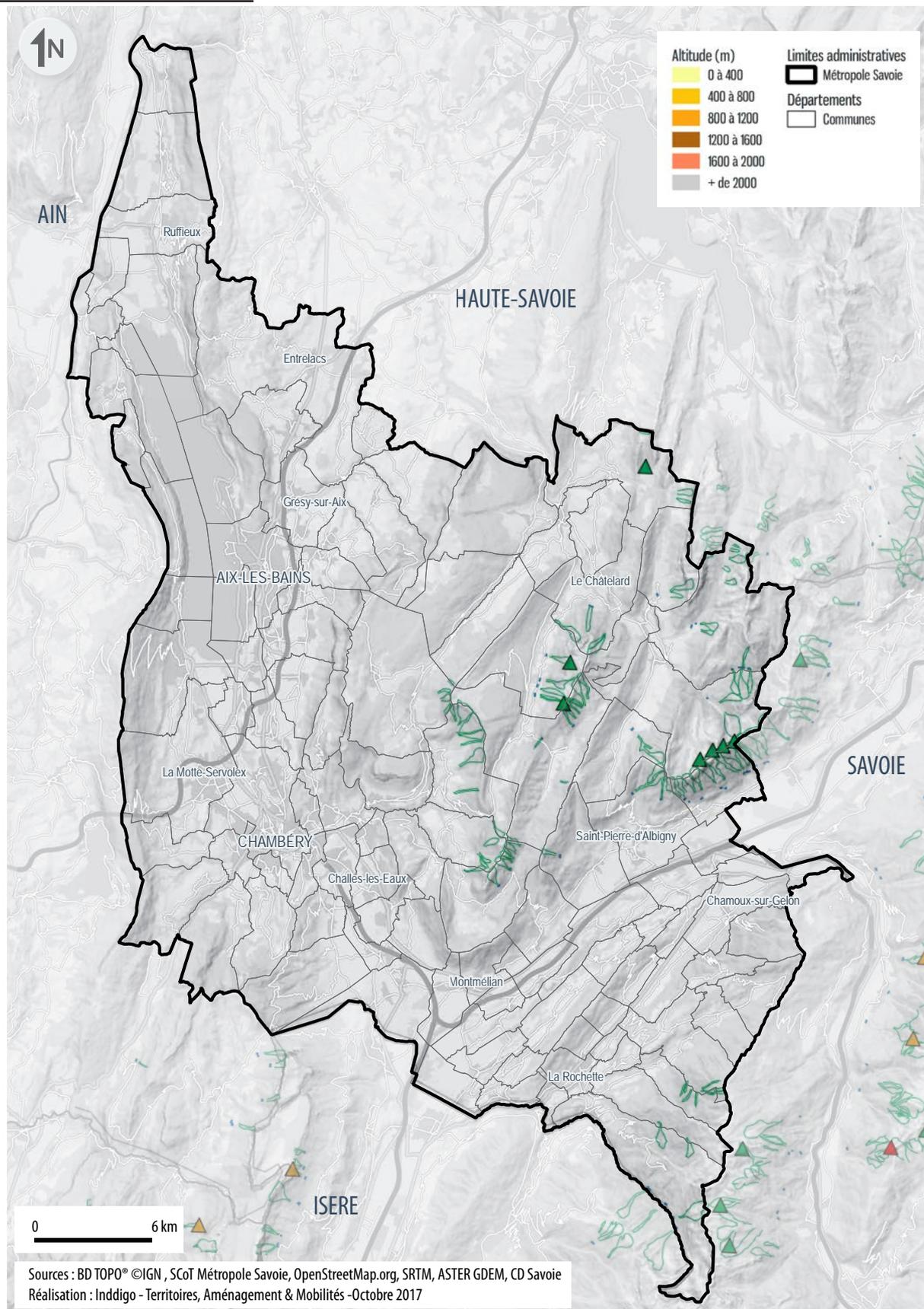
Aléa retrait - gonflement des argiles



► Le risque avalanches

Seul le massif des Bauges est concerné sur le territoire de Métropole Savoie mais principalement selon un risque faible (secteurs dits sensibles aux avalanches).

Risque avalanches



► Le risque sismique

Le zonage réglementaire définit pour la France cinq zones de sismicité croissante, la zone 5 (aléa fort) ne concernant pas le territoire métropolitain. Ce zonage traduit l'occurrence d'un événement sismique. Le territoire de Métropole Savoie est concerné par deux niveaux d'aléas :

Le niveau 3 : ce sont les zones de sismicité modérée.

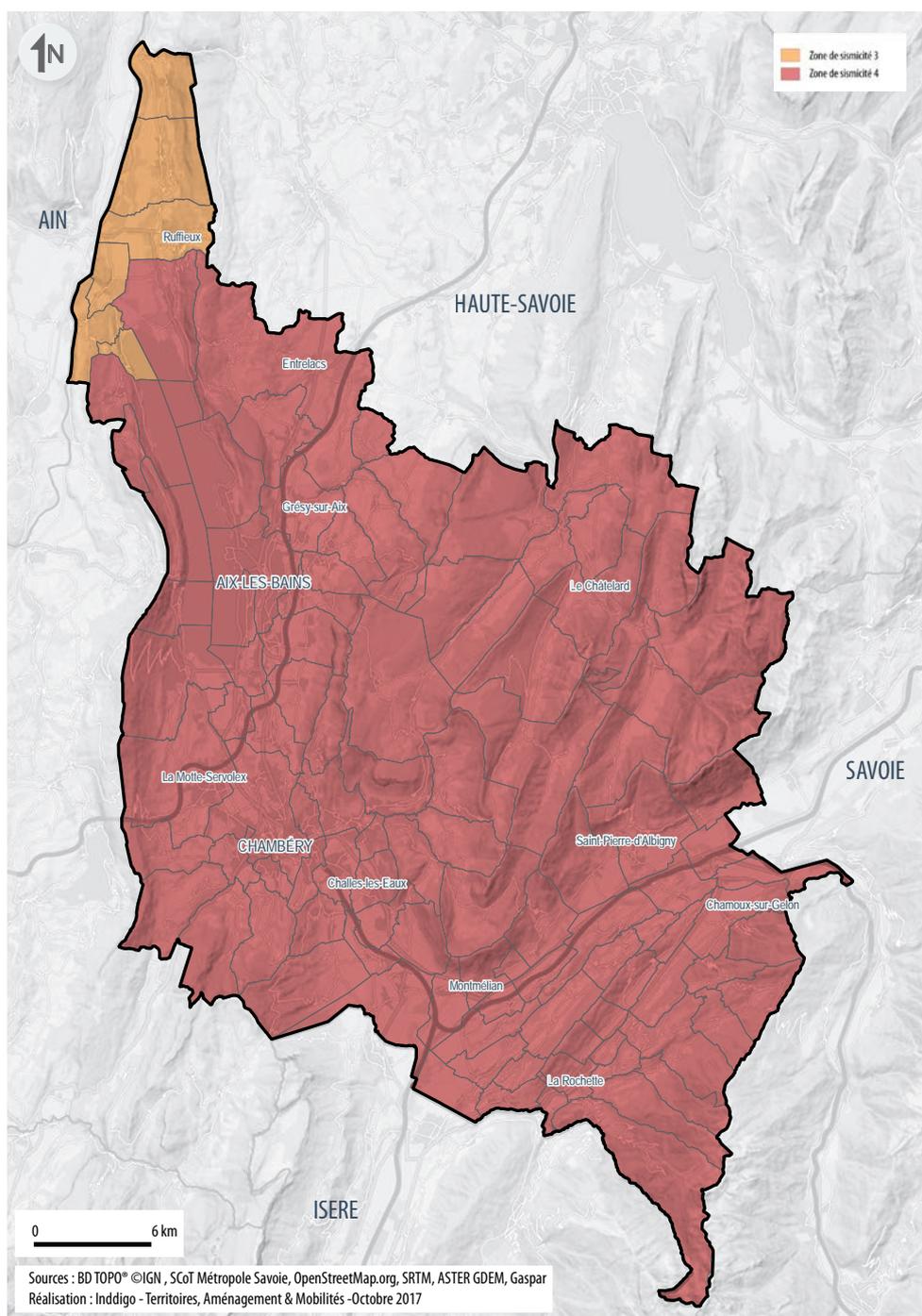
Le niveau 4, qui est le niveau de risque le plus fort en France continentale : ce sont les zones dites de sismicité moyenne.

Ces zonages imposent des règles spécifiques de constructions parasismiques.

Le dernier séisme recensé en Savoie s'est produit le 5 octobre 2007 d'après la base de données Sisfrance. Il

était de faible intensité et son l'épicentre se situait dans le Briançonnais. Parmi les derniers recensés, celui du 31 octobre 2005 (épïcêtre Val d'Arly) avait une intensité de 5, ce qui correspond à une secousse forte (réveil des dormeurs, chutes d'objets, parfois légères fissures dans les plâtres). Le plus fort recensé ces dernières années est celui du 15 juillet 1996 dont l'épicentre était basé sur l'avant-pays savoyard. Son intensité était de 7, ce qui correspond à des dommages prononcés (larges lézardes dans les murs de nombreuses habitations, chutes de cheminées, ...).

Risques sismiques



→ Un territoire globalement peu soumis aux risques technologiques

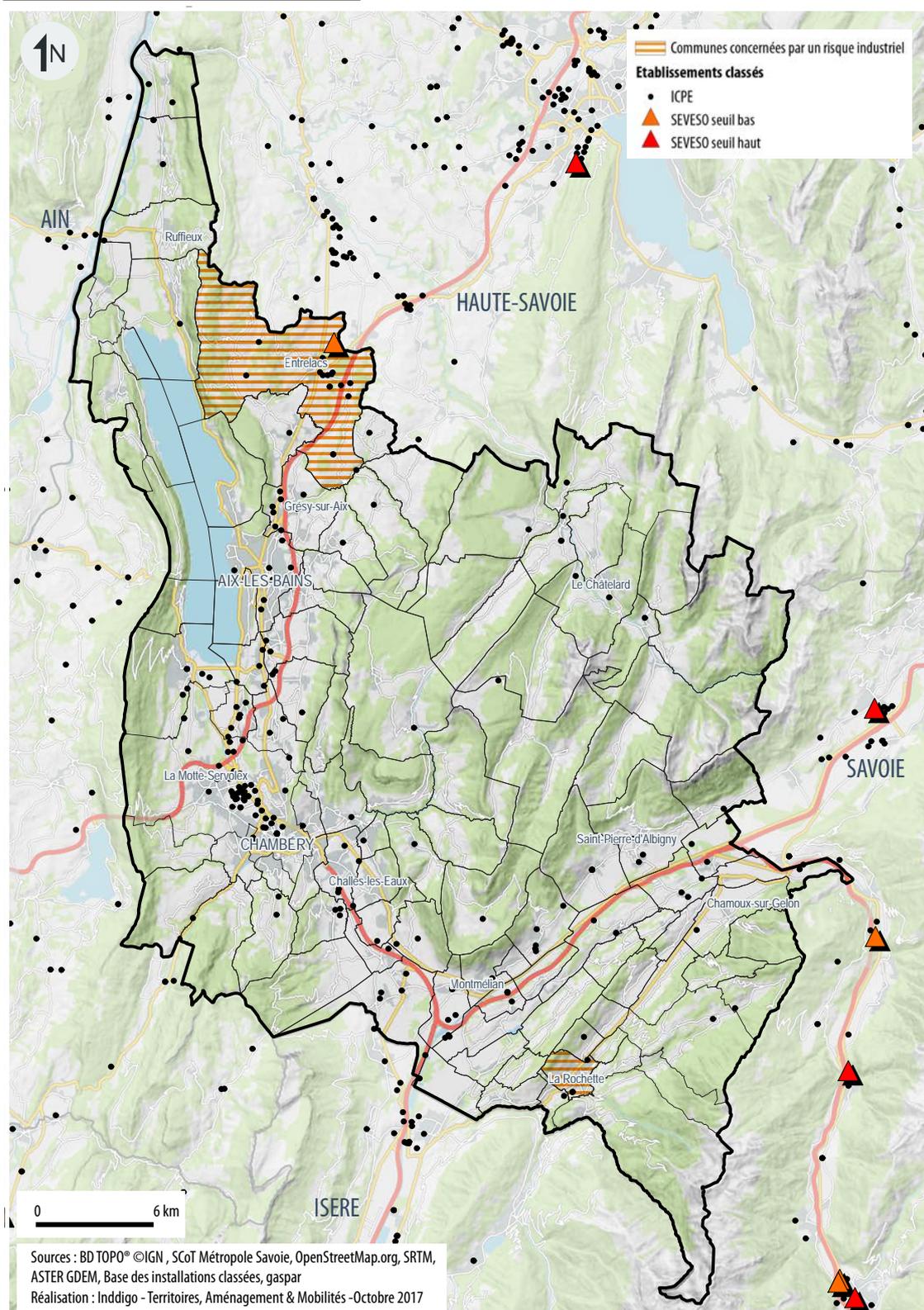
► Le risque industriel

Le risque industriel est lié à des entreprises à risque. Sur le territoire de Métropole Savoie, une seule entreprise est classée SEVESO (seuil bas) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soumises à autorisation : l'entreprise Thévenin et Ducrot

Distribution, qui gère le dépôt pétrolier d'Entrelacs (Albens). Un PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) a été défini. Il s'étend sur les deux ex communes d'Albens et de Saint Girod, maintenant fusionnées dans Entrelacs. Les risques associés à ce dépôt sont l'incendie et l'explosion.

Par ailleurs, 97 établissements classés sous régime de l'autorisation ICPE sont comptabilisés, dont la plupart se situe dans le bassin chambérien, et 45 entreprises sont soumises au régime de l'enregistrement.

Risques technologiques

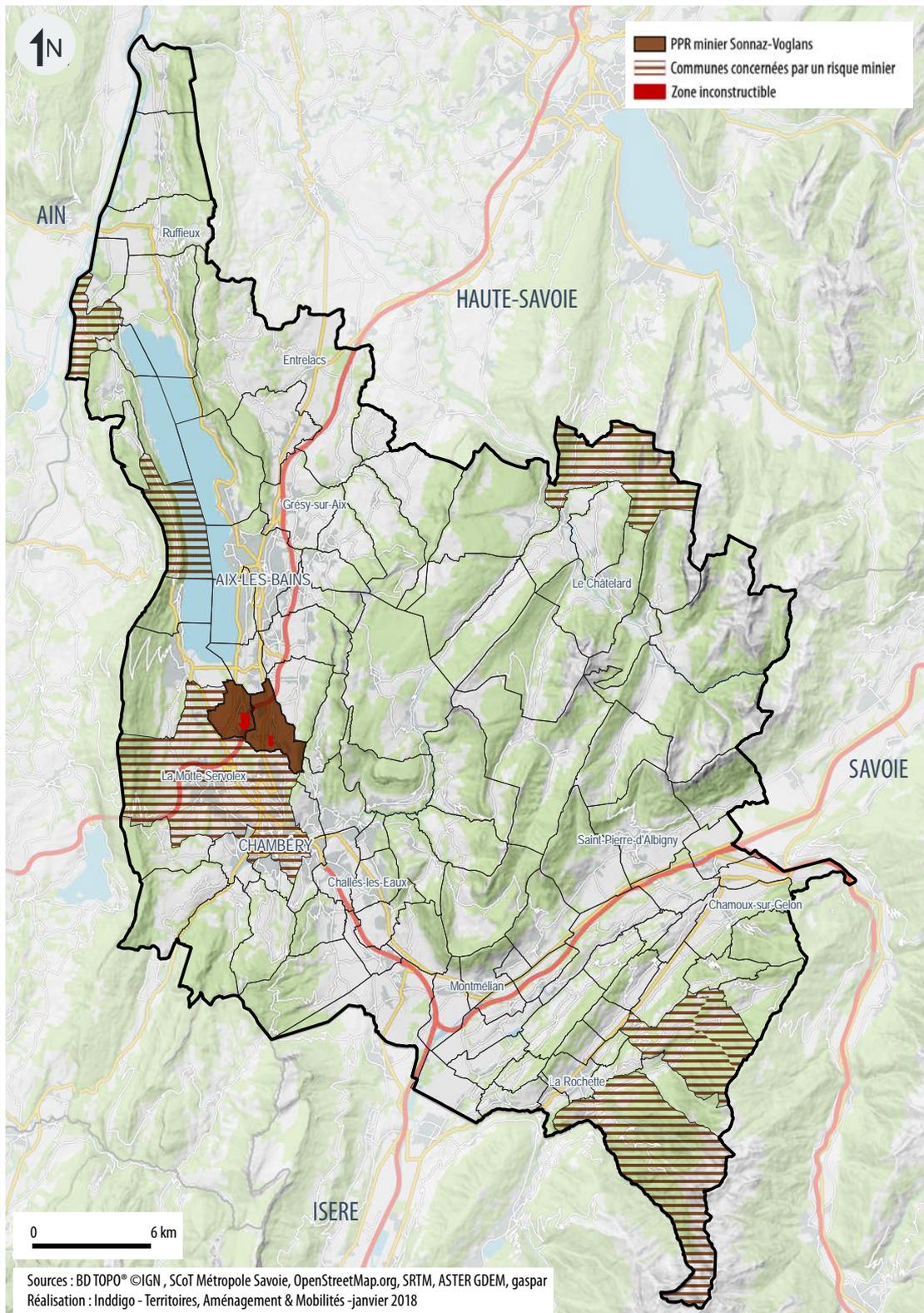


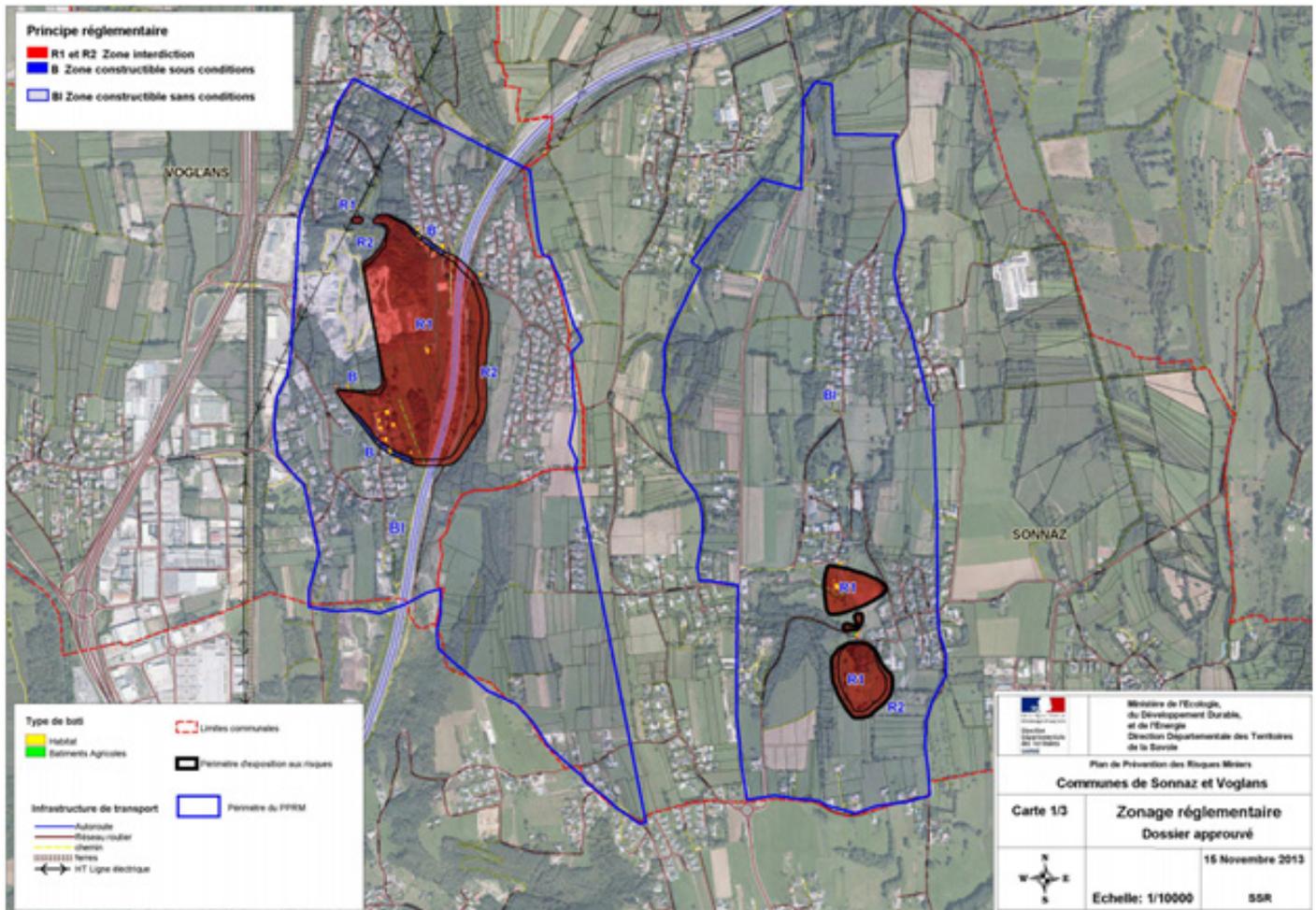
► Le risque minier

Certaines communes de Métropole Savoie sont concernées par le risque minier. Il s'agit d'anciennes concessions minières abandonnées.

Un seul PPRm (Plan de Prévention des Risques Miniers), approuvé par le préfet en 2013, existe sur le périmètre SCoT. Sont concernées les communes de Sonnaz et Voglans. Ce sont d'anciennes extractions de lignite (charbon de mauvaise qualité) qui ont fermé en 1946.

Risques miniers





► **Le risque transport de matières dangereuses**

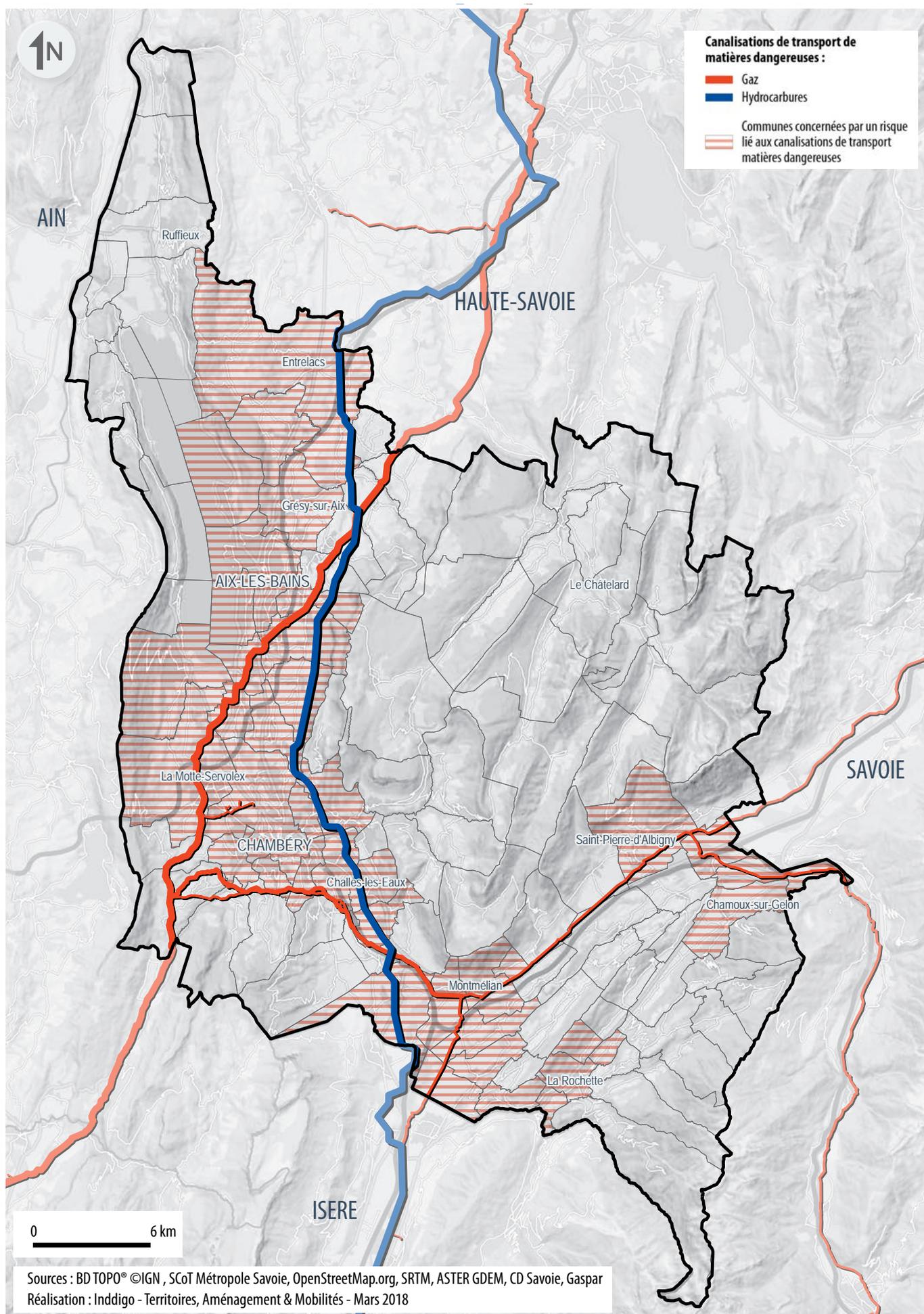
Ce risque est lié à la probabilité que survienne un accident au cours du transport, que ce soit par route, rail ou canalisation. Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physico-chimiques ou la nature des réactions qu'elle est susceptible d'entraîner, peut présenter un danger pour l'homme, les biens ou l'environnement ; elle peut être inflammable, toxique, corrosive ou radioactive.

- **Le TMD par route** concerne plus des 3/4 des matières dangereuses transportées. Toutes les routes sont plus ou moins impactées : livraison d'hydrocarbures aux particuliers, approvisionnement d'usines, de stations-services, ... C'est le mode le plus dangereux en termes d'accidentologie. Les axes les plus exposés sur le territoire de Métropole Savoie sont ceux où le trafic est

le plus élevé : A41, A43, la RD1006 et la D1090.

- **Le TMD par rail** : gère d'importants volumes de marchandises dangereuses sur le périmètre de Métropole Savoie, via les lignes Paris/Chambéry/Bourg-Saint-Maurice, Grenoble/Chambéry et Chambéry/Modane/Turin.
- **Le TMD par canalisation** : utilise un ensemble de conduites sous pression en acier soudé, de diamètres variables. Il permet le transport de fluides et de gaz sur de grandes distances. Les conduites sont généralement enterrées, ce qui les protège de certaines agressions tout en préservant les paysages. La Savoie est traversée par l'oléoduc Méditerranée Rhône (hydrocarbures) et des canalisations de transport de gaz naturel : 42 communes de Métropole Savoie sont concernées.

Transport de matières dangereuses



► Le risque rupture de barrages

Le département de la Savoie possède 14 barrages de classe A, appelés grands barrages, parmi lesquels 5 forment une retenue de plus de 15 millions de mètres cubes. Ces cinq ouvrages constituent un risque majeur sur le département :

le barrage de Tignes, sur l'Isère,

le barrage de Roselend, sur le Doron de Roselend,

le barrage de la Girotte, sur le Dorinet,

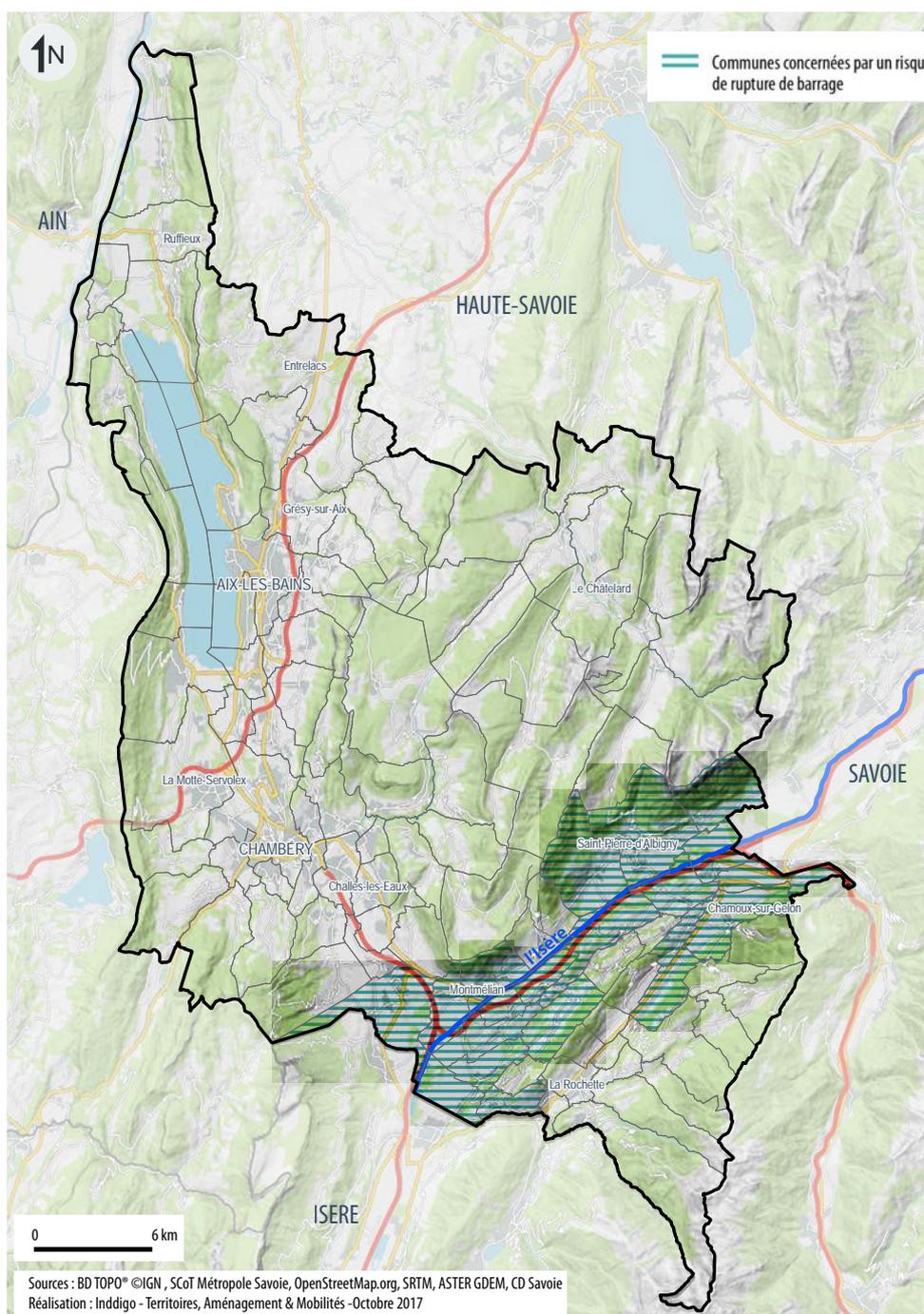
le barrage de Bissorte, sur la rivière du même nom,

le barrage de Mont-Cenis, sur le Cenis.

En cas de rupture d'un de ces ouvrages, 20 communes de Métropole Savoie situées dans la vallée de l'Isère en Combe de Savoie seraient concernées :

Arbin	Cruet	Planaise
Betton-Bettonet	Francin	Sainte-Hélène-du-Lac
Bourgneuf	Fréterive	Saint-Jean-de-la-Porte
Chamousset	Laissaud	Saint-Pierre-d'Albigny
Chamoux-sur-Gelon	Les Marches	Saint-Pierre-de-Soucy
La Chavanne	Les Mollettes	Villard-Léger
Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier	Montmélian	

Risque «grands barrages»



? ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Enjeux de la thématique

► Ce qui est jeu

- La sécurité des personnes et des biens
- Le développement du territoire dans des secteurs où le risque est identifié et maîtrisé
- Le risque inondation dans le secteur plaine, risque principal identifié
- Le risque incendie de forêt à anticiper en raison du changement climatique dans les secteurs urbanisés près de zones boisées.

Sources documentaires consultées

- Conseil Départemental de la Savoie
- Dossier Départemental des Risques Majeurs
- Observatoire savoyard de l'Environnement
- DDT de la Savoie
- L'aléa retrait-gonflement des sols argileux dans le département de la Savoie

Questionnements transversaux

► Les questions transversales

- Comment gérer le développement urbain, en particulier en vallée, dans les secteurs contraints par les risques ?

1116 Des ressources locales disponibles : eau, énergie, matériaux

CHIFFRES CLÉS

- 8 masses d'eau souterraines de bonne qualité
- Des ressources en eau suffisantes mais un équilibre à trouver pour le futur
- La production d'énergie renouvelable sur le territoire du SCoT Métropole Savoie est de 933.7 GWh.
- La principale production énergétique est le bois énergie (50.9 %).
- 21% de l'énergie du territoire est consommée pour le transport et 33% pour le résidentiel
- 16 carrières dont 4 de roches dures

→ Une ressource en eau abondante et de bonne qualité

► Les masses d'eau souterraines des sous bassins du lac du Bourget et de la Combe de Savoie

Les eaux souterraines constituent une ressource importante pour le territoire, notamment pour l'alimentation en eau potable. Trois types d'aquifères sont présents : les nappes alluviales qui peuvent être fortement sollicitées comme pour la cluse de Chambéry, les aquifères karstiques (Chartreuse et Bauges) et les aquifères fissurés de montagne. Le SDAGE prescrit la protection de ces masses d'eau, et plus particulièrement des nappes alluviales.

Aucun captage du périmètre du SCoT n'a été identifié comme prioritaire (Grenelle) par l'Agence de l'eau. Ils ne présentent donc pas de pollution significative qui

nécessiterait une action urgente de reconquête de la qualité de l'eau. Cependant le secteur des Bauges présente une protection faible de ses captages : seuls 2 captages sur 27 ont des périmètres de protection.

Une seule masse d'eau superficielle est utilisée pour l'alimentation en eau potable : le lac du Bourget, où des prélèvements sont réalisés pour les communes de Tresserve, Aix-les-Bains et Brison-Saint-Innocent.

Les masses d'eau souterraines présentent des bons états quantitatifs et chimiques.

► Disponibilité de la ressource en eau

Selon l'étude réalisée par le Conseil Général de Savoie sur l'alimentation en eau potable pour Métropole Savoie en 2013 (avant l'élargissement du périmètre au Cœur des Bauges), les trois quarts des communes du territoire ont un bilan excédentaire, c'est-à-dire que leurs besoins en eau potable sont inférieurs à 80% de la ressource mobilisable.

10 communes ont toutefois un bilan déficitaire (besoins égaux ou supérieurs à la ressource) au Nord-Est (Saint Germain-la-Chambotte, Cessens et la Biolle) et Sud-Ouest (le Bourget-du-lac) du lac du Bourget et au Sud du territoire (Les Marches, Francin, Montmélian, Arbin et Cruet). Plusieurs communes à l'Est du lac du Bourget ont également un bilan limité, c'est-à-dire que leurs besoins sont supérieurs à 90% de la ressource mobilisable : Saint-Girod, Grésy-sur-Aix, Trévignin, le Montcel, Pugny-Chatenod, Mouxy, Drumettaz-Clarafond, Viviers-du-Lac et Méry.

Dans un scénario futur, avec une ressource stable et des besoins en accroissement selon les prévisions démographiques et économiques, plusieurs communes seront vraisemblablement confrontées à une dégradation de leur bilan. 22 communes auraient alors un bilan déficitaire et 19 communes un bilan limité.

L'étude met en évidence les perspectives pour assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable :

- Pour la Chautagne, sécurisation par interconnexion des réseaux et mobilisation du forage de Serrières pour

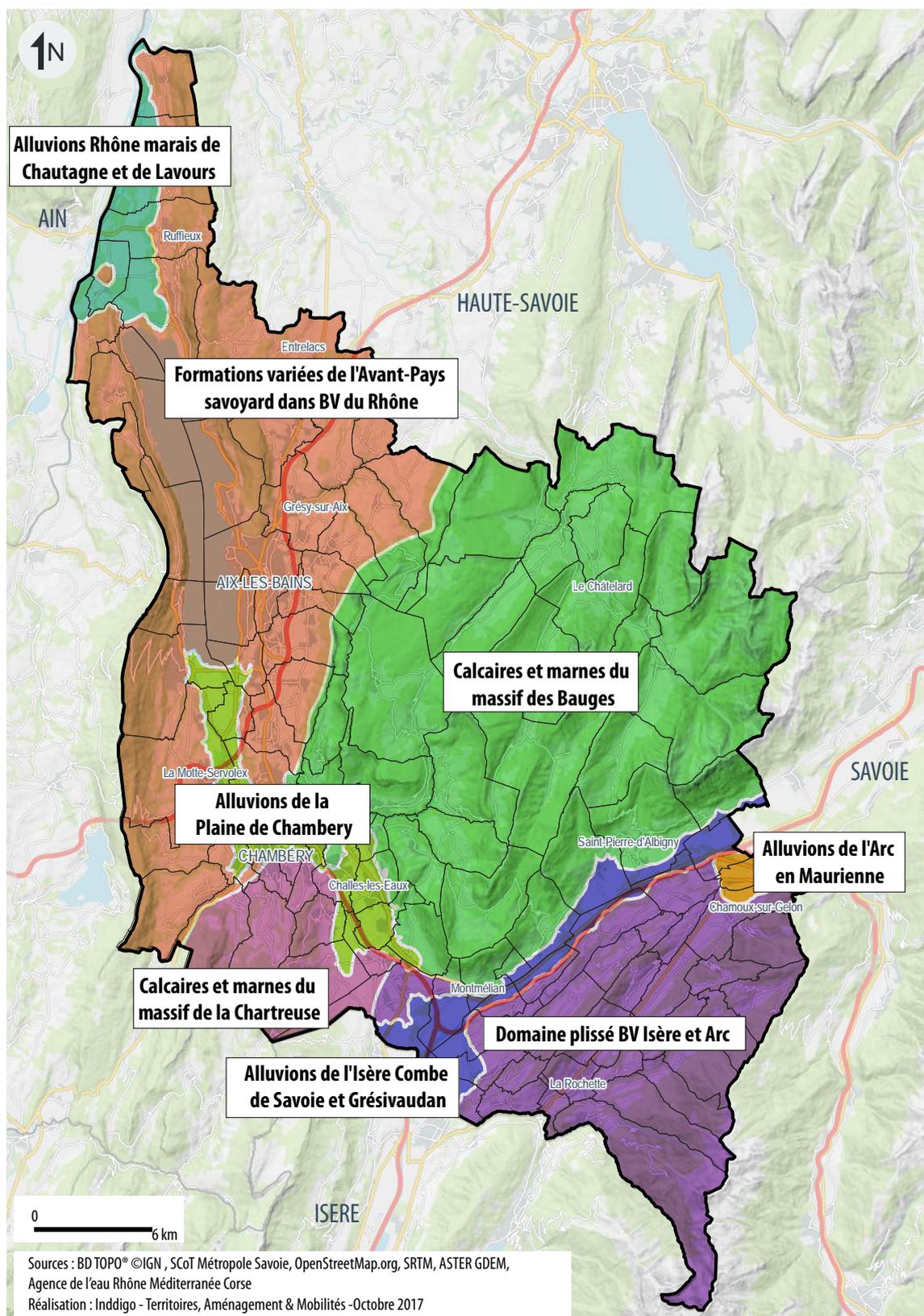
constituer une solution définitive d'alimentation des collectivités du secteur.

- Pour l'Albanais / secteur aixois : rationaliser la gestion de l'eau à l'échelle du territoire (partage de la ressource, sécurisation), redimensionner les équipements de pompage dans le lac et de potabilisation et connexion éventuelle au réseau du Grand Chambéry.
- Pour la cluse de Chambéry et la Combe de Savoie : si le niveau de ressources est suffisant, même en cas

de crise, la sécurisation peut encore être meilleure : renforcement de la capacité du puits Joppet et mobilisation de ressources complémentaires (voir ci-dessous), maillage des réseaux (Grand Chambéry / SIAE de Chamoux / SIAE de la Rochette / communes de la Combe de Savoie, Grand Chambéry / Grand Lac).

En ce qui concerne l'ex communauté de communes du Cœur des Bauges : deux grands secteurs principaux sont identifiés pour l'alimentation en eau potable :

Masses d'eau souterraines



- Les Bauges Devant, alimentées par la source de Touvière,
- Les Bauges Derrière sécurisée par le futur forage de Lescheraines, qui permettra de répondre aux situations de turbidités dans les eaux gravitaires des ressources.

Y sont comptabilisés 27 captages, certains alimentant juste des parties de village. Si sur le plan chimique la qualité de l'eau est toujours bonne, plusieurs captages présentent des dégradations bactériologiques. Sur ce plan, 15 seulement ont une eau de qualité satisfaisante

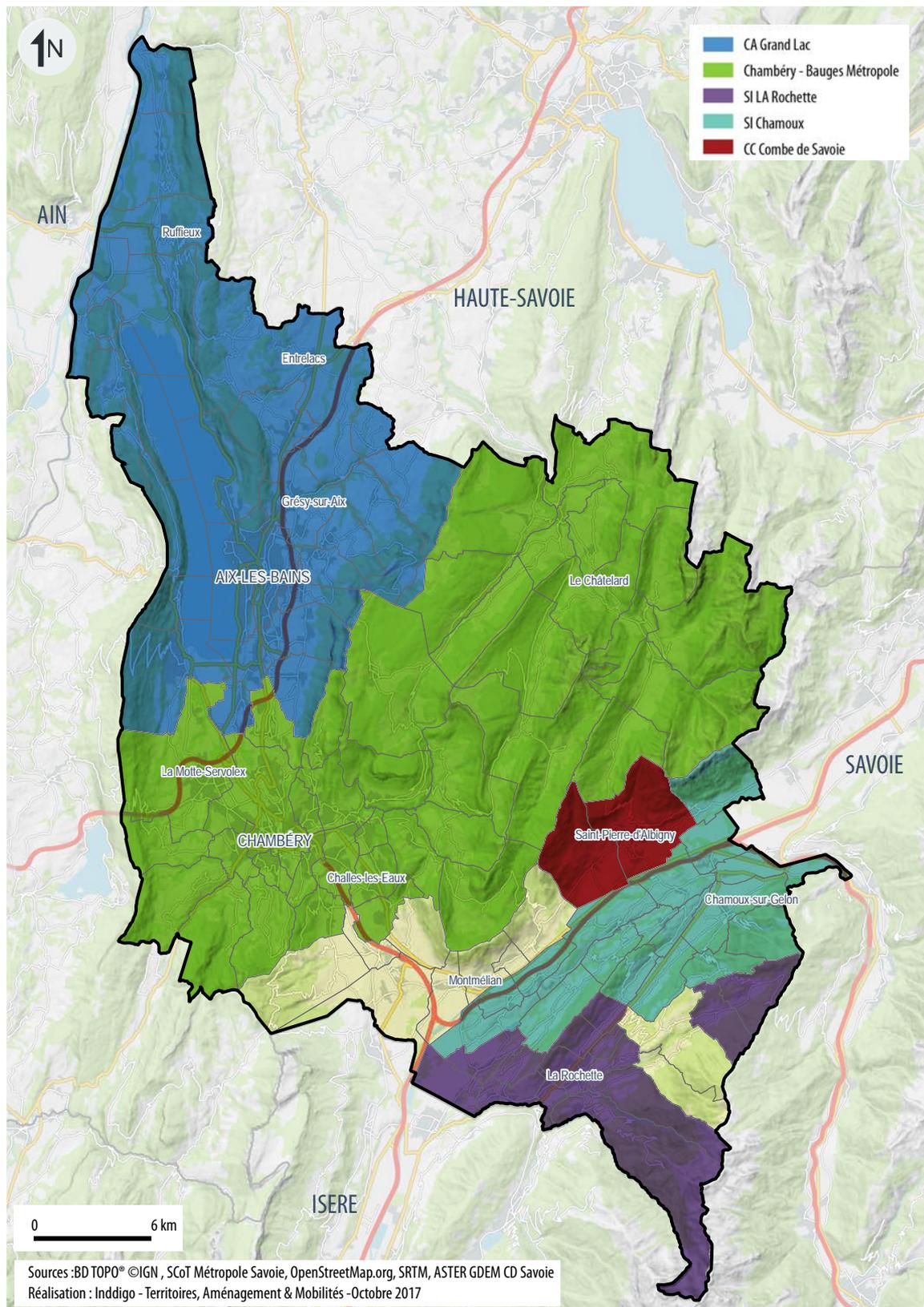
ou bonne alors que pour 9 elle est insuffisante et mauvaise pour 2.

► Nouvelles ressources mobilisables

Le Conseil départemental a lancé il y a une dizaine d'années un programme de recherche sur les grands aquifères potentiellement exploitables pour l'alimentation en eau potable. Quatre secteurs ont ainsi été définis :

- Au Nord (Serrières), la nappe alluviale du Rhône à Serrières-en-Chautagne représente un des aquifères les plus intéressants du territoire.

Intercommunalité eau potable



- Un forage sur Saint Christophe la Grotte, à l'Ouest de Métropole Savoie, permettrait l'exploitation des alluvions du Guiers.
- Un forage sur Laissaud, au Sud du territoire, exploiterait la nappe de l'Isère.
- Même chose pour Montaille, plus en amont et à l'extrémité Est du périmètre SCoT.

Ces ressources sont à considérer comme ressources stratégiques pour les besoins futurs et doivent à ce titre être préservées.

► Gestionnaires de l'eau potable

Grand Lac et Grand Chambéry gèrent la compétence eau potable alors que sur Cœur de Savoie plusieurs gestionnaires interviennent (certaines communes mais également les syndicats intercommunaux de La Rochette et de Chamoux.

► La Zone de Sauvegarde pour l'eau potable de la nappe de Chambéry

La nappe de Chambéry, exploitée sans traitement par ses 4 puits principaux, permet d'alimenter en eau potable l'agglomération chambérienne dans sa quasi-totalité. En complément, cet aquifère se positionne comme ressource principale de substitution/secours de secteurs quantitativement et qualitativement sensibles alimentés par des ressources gravitaires. Du fait de l'usage en eau potable primordial de cette ressource et de sa vulnérabilité qualitative inscrite dans un contexte urbain

et économique développé, la nappe de Chambéry a été ciblée dans le SDAGE comme ressource stratégique pour laquelle une zone de sauvegarde a été délimitée.

La zone de sauvegarde exploitée (ZSE) vise à « préserver les masses d'eau souterraines stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future en assurant leur protection à l'échelle des zones de sauvegarde » (SDAGE RMC 2016-2021). L'étude réalisée en 2016-2017 par Grand Chambéry a permis de définir les contours de la ZSE et les mesures de protection à mettre en œuvre.

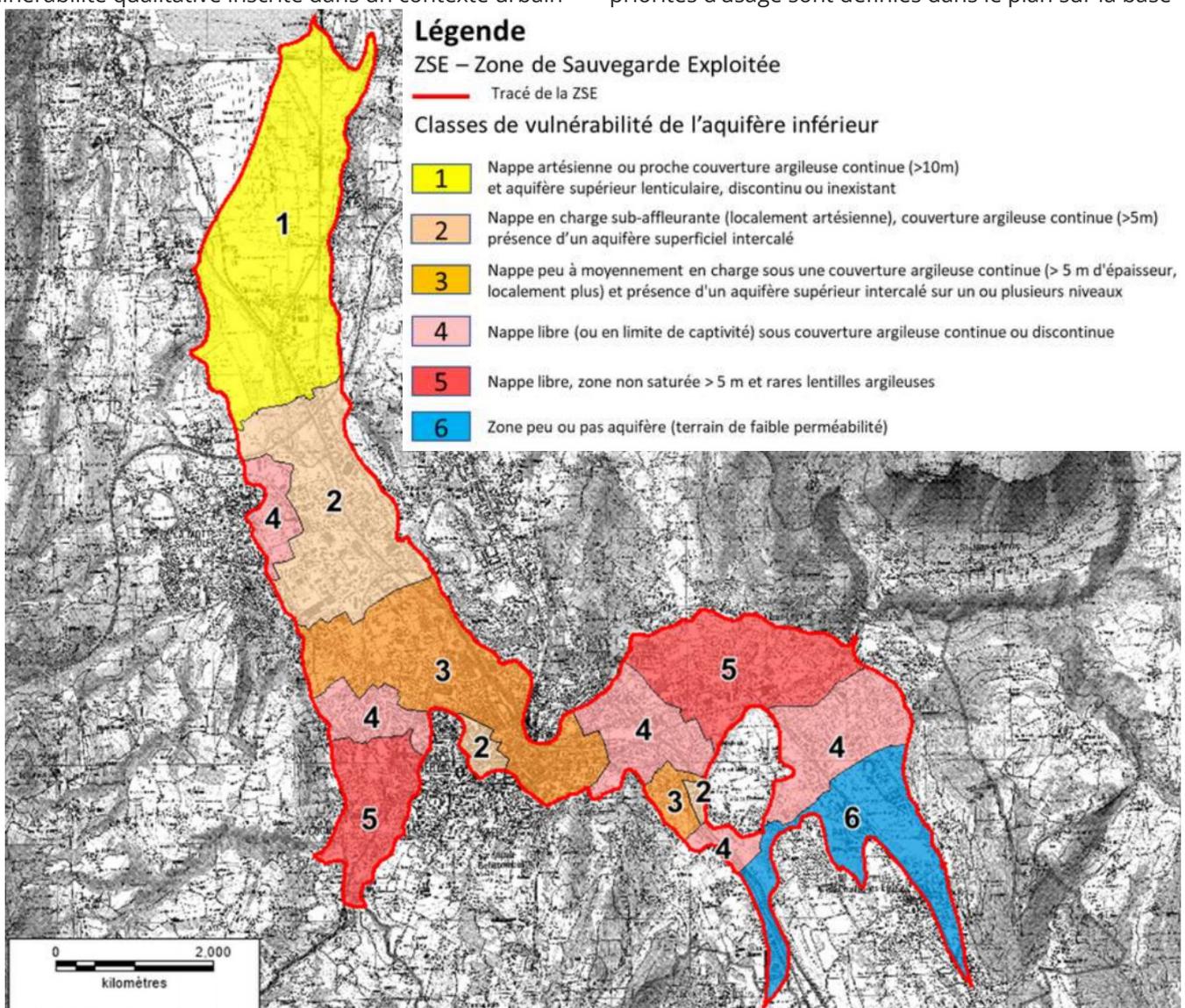
Six secteurs ont été définis. Des prescriptions s'appliquent à chacun.

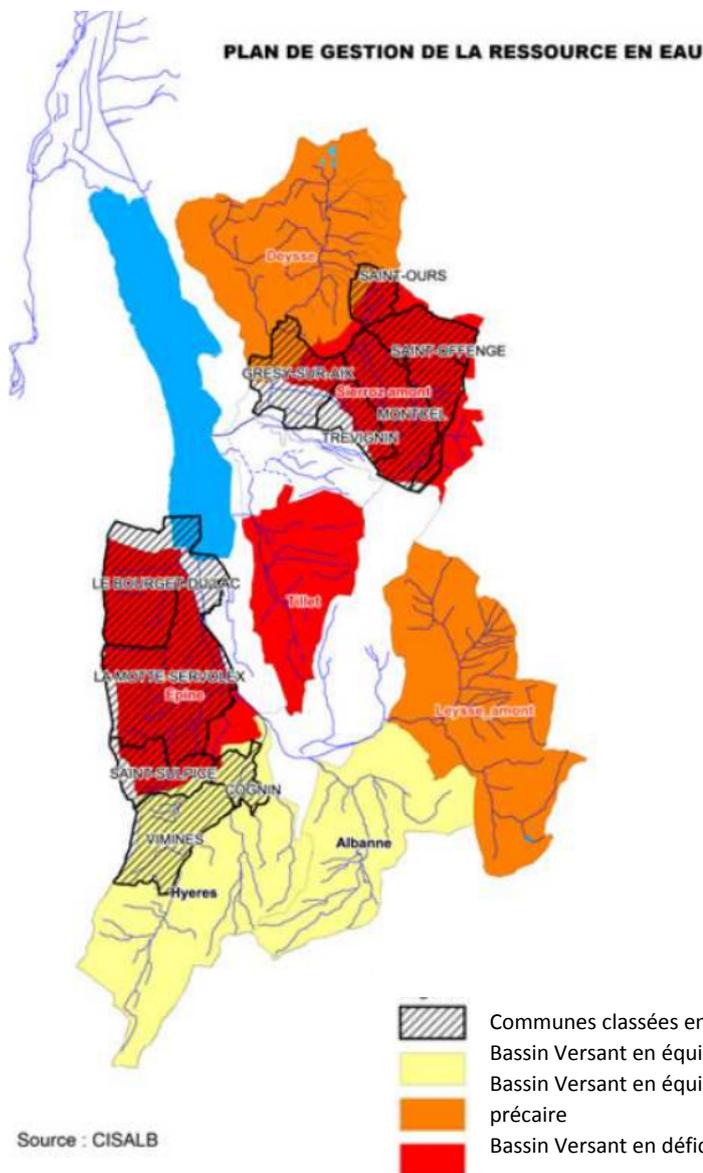
Conformément au SDAGE, ces prescriptions doivent être reprises dans les documents locaux d'urbanisme.

► Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Le bassin versant du lac du Bourget est identifié en situation de déséquilibre quantitatif dans le SDAGE. Le retour à l'équilibre nécessite la mise en place d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PRGE). Le PGRE du Lac du Bourget date de décembre 2016. Il concerne de nombreuses communes du périmètre de Métropole Savoie (voir carte suivante).

Les règles de répartition des volumes prélevables par usage selon les ressources disponibles ainsi que les priorités d'usage sont définies dans le plan sur la base





compromis entre développement urbain, pérennité de l'activité agricole en place et préservation des enjeux environnementaux. Les politiques d'aménagement du territoire doivent désormais prendre en compte le PGRE à travers les différents documents d'urbanisme : SCOT, PLUi et PLU.

→ L'énergie

► Acteurs et initiatives locales

Le territoire de Métropole Savoie est fortement marqué par un engagement sur les enjeux liés à l'énergie (liste non exhaustive) :

- Présence d'acteurs emblématiques comme l'ASDER et la Maison des Energies sur Chambéry et de l'INES sur Technolac,
- Démarches fortes et de longue date de certaines communes sur les énergies renouvelables, en particulier Montmélian et Chambéry qui bénéficient du label Cit'ergie, démarche dans laquelle s'est engagée l'ensemble de la collectivité Cœur de Savoie.
- Démarche TEPOS (Territoire à Energie POSitive) sur Grand Chambéry et les communes du Parc Naturel Régional des Bauges depuis 2013. L'objectif est de parvenir à la couverture de l'ensemble de la demande en énergie par des énergies renouvelables locales à l'horizon 2050.

Cette démarche TEPOS a été rejointe en 2015 par Cœur de Savoie et en 2018 par Grand Lac.

Les trois collectivités sont engagées dans des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

- Des initiatives citoyennes, au travers des Centrales Villageoises incitées au départ par la région Rhône-Alpes, ont permis de créer des systèmes de production d'énergie locale. C'est le cas de la centrale villageoise PERLE sur le plateau de la Leysse (2012) en cours de développement sur l'ensemble des Bauges et de la centrale villageoise Le Solaret en Combe de Savoie qui s'est créée en 2016.

De son côté, le syndicat mixte Métropole Savoie a choisi en 2014 de mettre en place une planification énergétique à l'échelle du territoire afin de nourrir la démarche de révision. Elle visait à :

- Réaliser le profil énergétique de consommation d'énergie finale actuel du territoire,
- Identifier les différents types de gisements d'énergies (EnR, énergie de récupération, et autres, valorisation des déchets des entreprises...) présents sur le territoire et mettre en place des actions concrètes pour les valoriser.
- Obtenir un comparatif de l'efficacité et de l'opportunité des différents systèmes de production d'énergie vis-à-vis des contraintes environnementales, sociales et économiques.
- Mettre en place un modèle énergétique de territoire accessible au plus grand nombre d'acteurs du territoire (en réduisant les coûts liés aux logements, aux déplacements, en sécurisant l'accès à l'énergie, ...).
- Définir une stratégie d'intervention pour compenser l'éventuelle fragilité énergétique du territoire vis à vis des énergies fossiles et aboutir à la mise en œuvre de programmes d'actions.

d'une concertation initiée dès 2012. Tout en donnant la priorité aux économies d'eau, ce plan d'actions réside dans :

La réduction des prélèvements et/ou la mobilisation de ressources de substitution, par report des pressions de prélèvement sur les ressources à fort potentiel et déconnectées des milieux aquatiques superficiels et la mise en place de débits de restitution à l'aval des captages de sources.

La modernisation des systèmes d'irrigation agricole et l'optimisation de la gestion de l'eau dans le cadre d'une organisation collective de l'irrigation.

La recherche d'économies d'eau pour les usages domestiques, les process industriels.

La mise en place d'interconnexions de réseaux, de maillages en vue de la sécurisation interservices, l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable.

L'intégration des contraintes liées à la disponibilité de la ressource en eau dans les politiques d'urbanisation.

Les secteurs les plus fragiles sont désormais classés en « Zone de Répartition des Eaux », dispositif réglementaire permettant une gestion plus fine et renforcée des demandes de prélèvements d'eau. Les secteurs concernés sont visibles sur la carte ci-dessous.

L'application du PGRE permet de définir le meilleur

- Proposer enfin aux élus différents outils à intégrer dans leurs projets (PLU, actions et opérations d'aménagement, etc....).

Les analyses présentées ci-après s'appuient sur la Planification énergétique mais également sur les données de l'OREGES année 2015 (la dernière disponible) pour compléter la vision pour intégrer les communes de l'ex CC du Cœur des Bauges nouvellement intégrées dans le SCoT.

► Production d'énergie sur le territoire

Aucune énergie d'origine non renouvelable n'est produite sur le territoire : pas de centrale nucléaire ni centrale thermique à flamme.

En ce qui concerne les énergies renouvelables :

- **L'énergie hydraulique** : la puissance hydroélectrique du territoire du SCoT Métropole Savoie est de 9,53 MW pour une production annuelle de 58 440 MWh.

Commune de l'installation	Puissance installée
Le Bourget-du-lac	21 kW
Chambéry	45 kW
(turbinage des eaux usées)	
Chamoux-sur-Gelon	200 kW
Drumettaz-Clarafond	13,5 kW
La Motte-Servolex	23,6 kW
Montmélian	2 000 kW
Motz	5 800 kW
Presle	916 kW
La Rochette	498 kW

Source : Etude Planification énergétique Métropole Savoie 2015, compléments INDDIGO

- **L'énergie éolienne** : une seule installation éolienne a été identifiée sur le territoire de Métropole Savoie au niveau de la commune d'Apremont. La puissance installée en petit éolien est ainsi de 7,5 kW. En considérant une durée de fonctionnement de 1 500h/an, la production éolienne du SCoT Métropole Savoie s'élève donc à 11,25 MWh. A ce jour aucun permis de construire pour un projet de grand éolien n'a été accordé sur le territoire.

• L'énergie solaire :

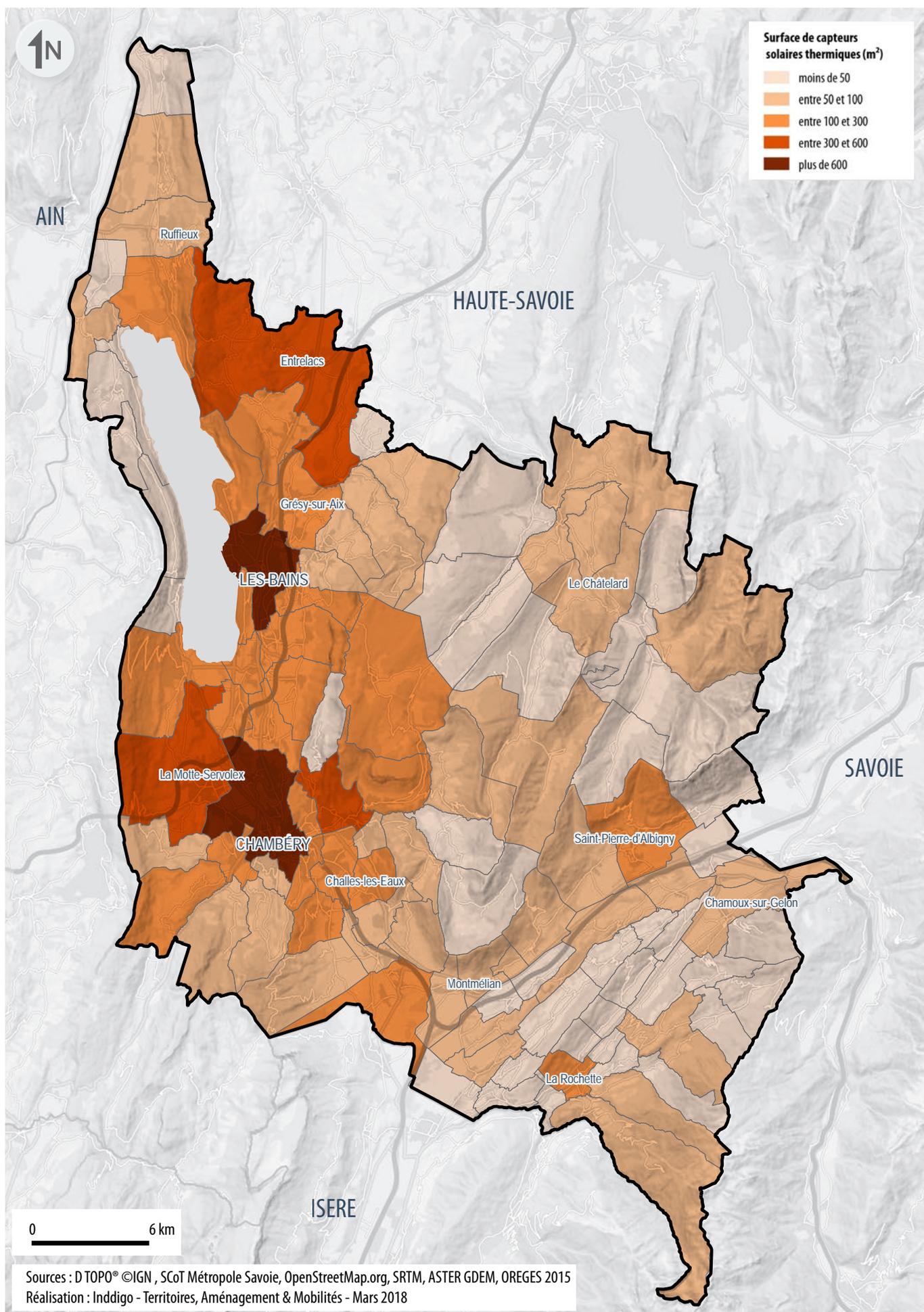
Pour le solaire photovoltaïque : la puissance totale installée est en 2015 de 10.8 MW. Elle est majoritairement installée dans les communes du Grand Chambéry et de Grand Lac (presque 80%). La production photovoltaïque annuelle pour le SCoT est de l'ordre de 10 374 MWh/an, soit 53% de la production annuelle de la Savoie.

Pour le solaire thermique : la surface de capteurs (production d'eau chaude sanitaire et chauffage) existants est de 10 755 m² sur l'ensemble du territoire du SCoT, en grande partie installée sur l'EPCI du Grand Chambéry. La production solaire thermique annuelle pour le SCoT est estimée à 5 647 MWh/an. Cette production représente 43% de la production annuelle de la Savoie.

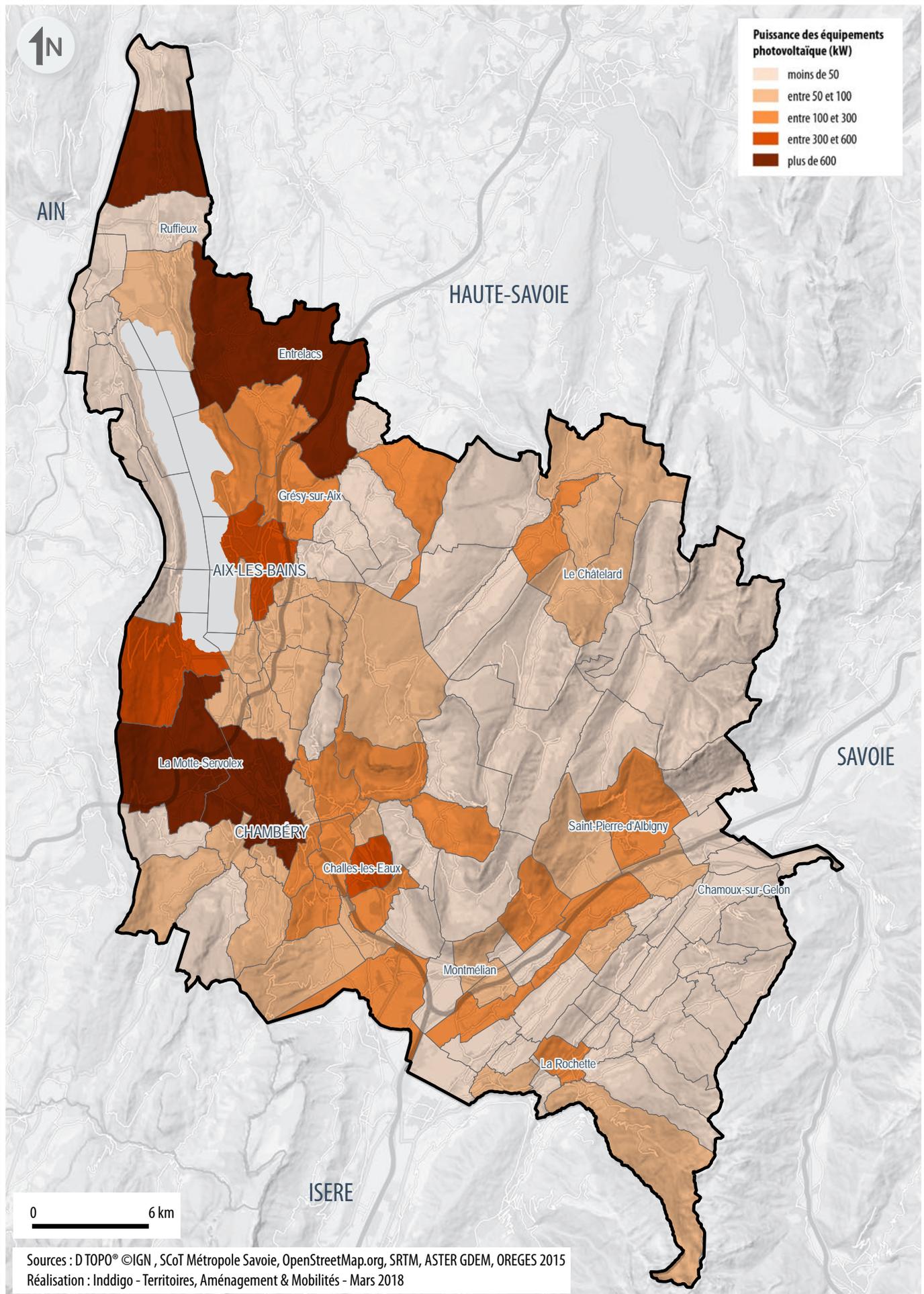


Panneaux solaires habitat Montmélian
© Yannick Siegel

Surface de capteurs solaires thermiques



Puissance des équipements photovoltaïques



● **Le bois énergie** : La puissance totale des chaudières au bois énergie est de 101.3 MW. Certaines communes utilisent le bois énergie pour le chauffage urbain :

- St Jean d'Arvey : 85% de bois-énergie - Puissance : 1 447 kW
- Réseau de chaleur de Chambéry : 16% de bois-énergie - Puissance : 216 MW
- Aix-les-Bains – Puissance : 5.5 MW

Il existe également de nombreux mini-réseaux de chaleur communaux alimentant des bâtiments publics (mairie, écoles, copropriété proche, ...) : Bourdeau (chaufferie de 50 kW), Apremont (chaufferie de 100 kW), Chanaz (chaufferie de 140 kW), ...

Le bois énergie est valorisé sous plusieurs formes :

le bois plaquette, principalement pour les réseaux de chaleur et les installations collectives,

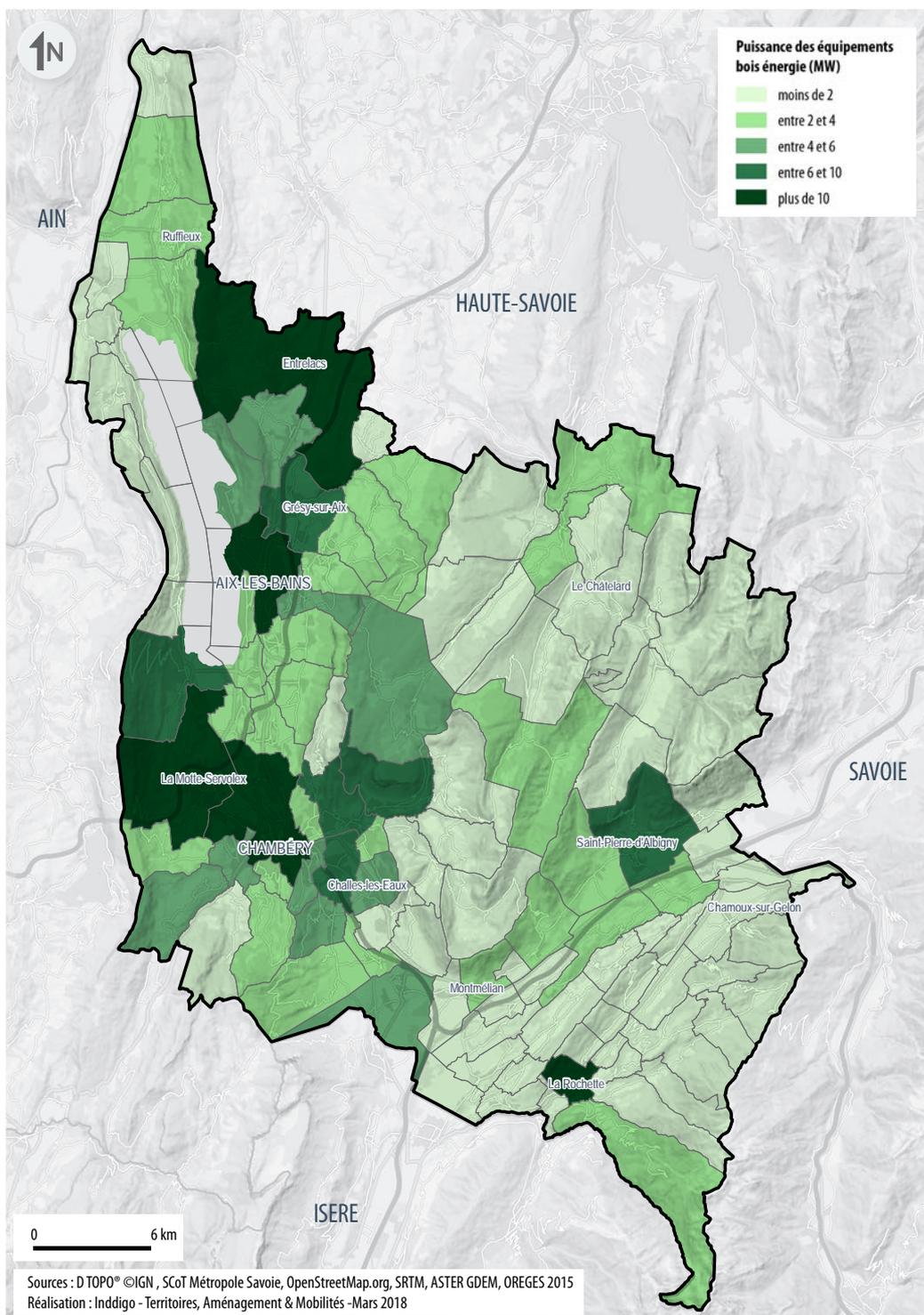
le bois granulé, pour les installations collectives et les chaudières individuelles,

et le bois bûche pour les chaudières, poêles, inserts et cheminées individuels.

Des estimations ont été faites dans l'étude pour les types de consommation sur le territoire, la difficulté étant d'estimer les consommations de bois bûches.

La consommation/production d'énergie annuelle à partir du bois énergie du territoire du SCoT est estimée à 692 895 MWh.

Puissance des équipements bois énergie



- **La géothermie** : seules les installations de sondes géothermiques verticales ont été recensées dans l'étude. 45 installations sont ainsi identifiées. La longueur totale des sondes géothermiques sur le territoire du SCoT Métropole Savoie est de 3 220 mètres linéaires (ml). Pour 2013, la puissance installée a été évaluée à 96.6 kW et la production énergétique à 222 MWh.
- **Le biogaz** : deux installations sont recensées sur le territoire :
 - le lycée agricole de La Motte-Servolex : c'est une cogénération qui produit 370 MWh/an en électricité et 400 MWh/an en chaleur.
 - l'unité de dépollution des eaux usées du Grand Chambéry : l'unité de méthanisation a une puissance de 740 kW. C'est une cogénération qui produit 6 150 MWh/an en électricité et 5 200 MWh/an en chaleur.
- **L'incinération des déchets** : l'Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets de Chambéry a été équipée d'un système de récupération d'énergie. Sa production potentielle d'énergie pour 2015 est de 25 539 MWh en énergie électrique et de 83 512 MWh en énergie thermique. L'énergie thermique générée est utilisée pour le réseau de chaleur de Chambéry via la centrale de production de Bissy.
- **Synthèse de la production renouvelable actuelle** : la production d'énergie renouvelable sur le territoire du SCoT Métropole Savoie est de 933.7 GWh. La filière largement majoritaire est le bois énergie (74%). La production d'énergie renouvelable est répartie inégalement entre la production d'électricité (16% - 145.8 GWh) et la production d'énergie thermique (84% - 787.8 GWh).

► **Les réseaux de distribution**

La qualité de l'approvisionnement électrique est considérée comme bonne sur l'ensemble du SCoT. Des faiblesses existent cependant sur certains villages où le raccordement de nouveaux systèmes de production nécessiterait le renforcement des réseaux, le coût étant à la charge des producteurs. Cela renchérit les coûts et peut devenir facteur limitant pour des projets.

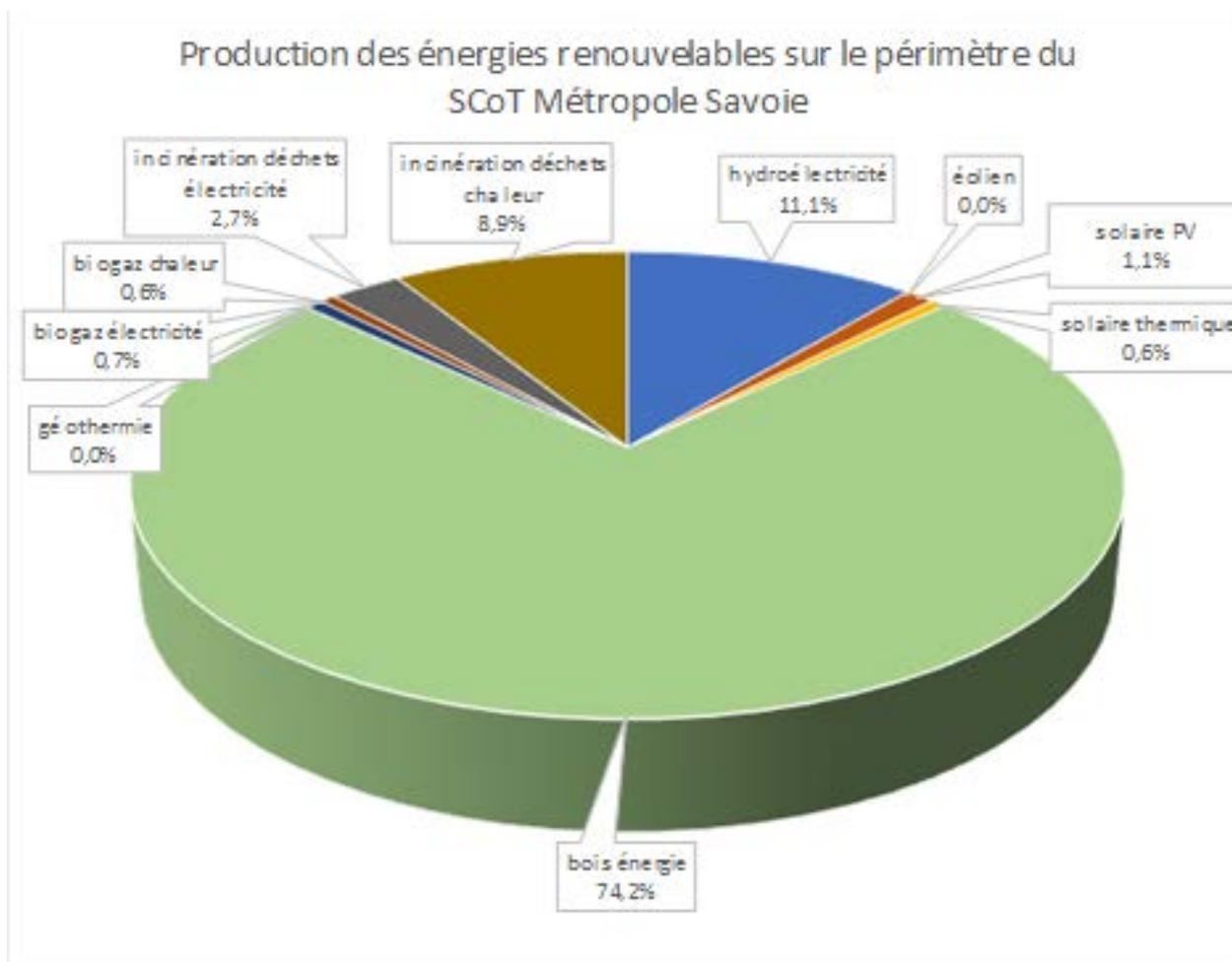
En ce qui concerne le gaz naturel en réseau, il est présent sur 42 communes du SCoT, en vallée. Les communes concernées sont représentées sur la carte ci-dessous.

► **Les consommations énergétiques du territoire de Métropole Savoie**

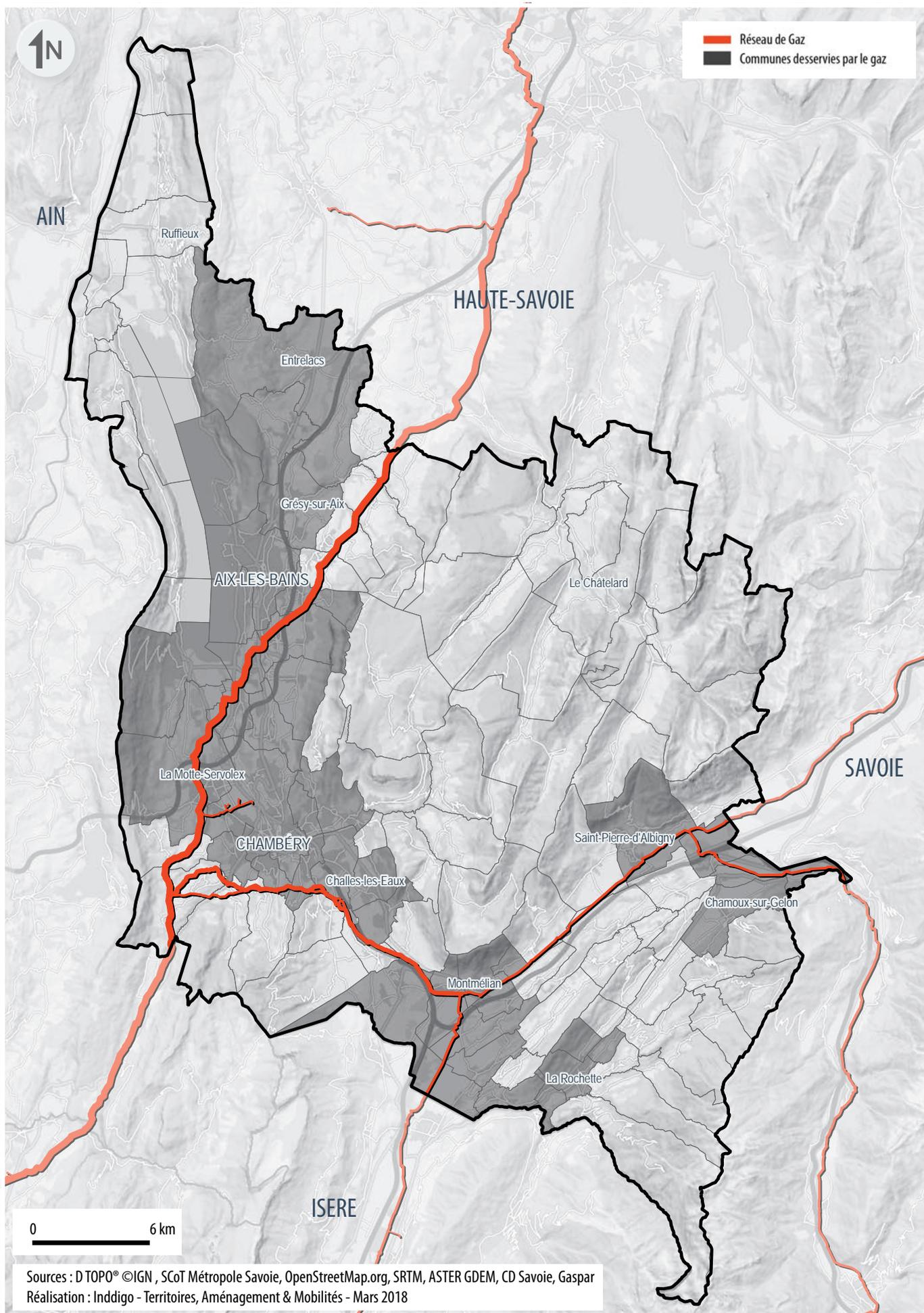
Les consommations énergétiques de Métropole Savoie sont estimées pour 2015 à 7 099 GWh (source : OREGES 2015). Elles ont baissé en moyenne de 8% sur l'ensemble du territoire depuis 2005 malgré l'évolution de la population. Cette diminution se stabilise en 2015. Une disparité est observable en fonction des collectivités :

Evolution de la consommation totale d'énergie entre 2005 et 2015	Cœur de Savoie	Grand Chambéry	Grand Lac
	-13%	-10%	-1%

Cette stabilité montre que le territoire est déjà entré dans une phase de transition énergétique.



Réseau de distribution de gaz



Afin de caractériser chaque commune, deux indicateurs énergétiques ont été calculés :

- L'intensité énergétique (consommation sur le nombre d'habitants) : l'intensité moyenne du SCoT Métropole Savoie est de 24 MWh/hab.
- La densité énergétique (consommation divisée sur la surface du territoire) : la densité énergétique moyenne est de 5.1 kWh/m² (hors consommations liées au secteur industriel)

La cartographie page suivante montre la répartition de l'intensité énergétique (consommation par habitant) par commune du SCoT Métropole Savoie.

Zoom sur le secteur résidentiel : la consommation totale du secteur résidentiel du territoire du SCoT Métropole Savoie est de 2 130 GWh en 2015. La consommation d'énergie finale la plus importante pour le résidentiel se situe sur le Grand Chambéry (56%).

Le secteur résidentiel est marqué par une forte diminution des consommations en raison notamment de la mise en œuvre de la RT2012 et de la rénovation :

Evolution de la consommation d'énergie sur le secteur résidentiel	Cœur de Savoie	Grand Chambéry	Grand Lac
Depuis 2005	-10%	-11%	-9%
Au cours de la dernière année (2015)	-1%	2%	-1%

Notons que les consommations sont réparties à la hausse sur Grand Chambéry en 2015.

L'électricité représente plus du tiers de l'énergie consommée. Les énergies renouvelables thermiques sont moins présentes dans Grand Chambéry où les zones urbanisées utilisent moins de bois énergie. Les habitants bénéficient néanmoins du réseau de chaleur qui fonctionne en partie avec l'énergie de l'incinération des déchets.

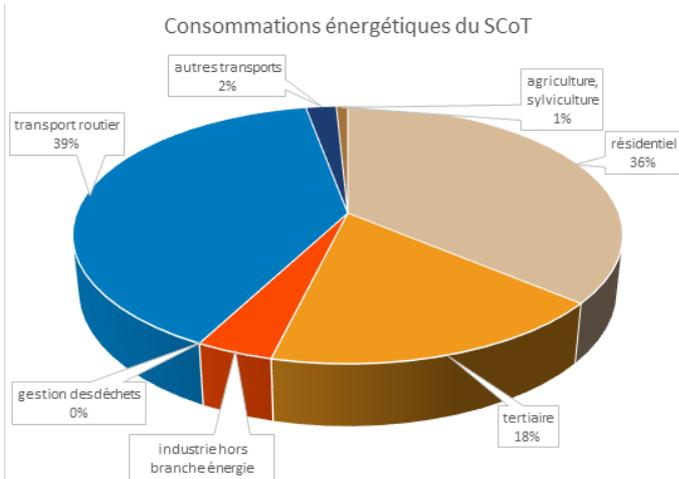
Part de chaque énergie sur le secteur résidentiel	Cœur de Savoie	Grand Chambéry	Grand Lac
ENR thermique	25%	5%	16%
Fuel	20%	11%	15%
Gaz	21%	26%	36%
Electricité	34%	43%	33%
Déchets		15%	

Zoom sur le secteur des transports routiers : la consommation énergétique 2015 est estimée à 2 387 GWh pour l'ensemble des communes du SCoT. La part du transport de personnes représente 61% de cette consommation contre 39% pour le transport de marchandises (65 contre 35% pour Grand Lac). La part des consommations énergétiques pour le transport a tendance à se stabiliser.

Evolution de la consommation d'énergie sur le secteur résidentiel	Cœur de Savoie	Grand Chambéry	Grand Lac
Depuis 2005	+3%	+5%	+5%
Au cours de la dernière année (2015)	-1%	+2%	+1%

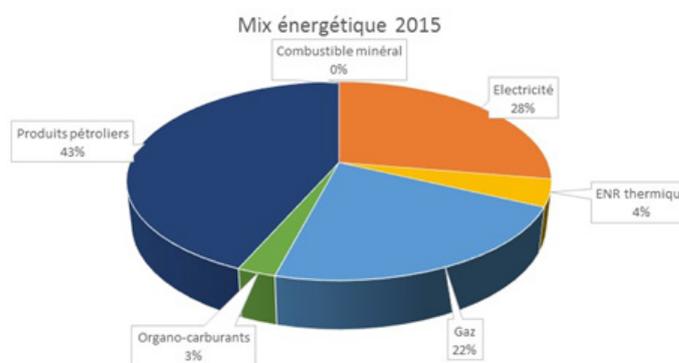
Synthèse de la consommation d'énergie finale sur le territoire du SCoT :

La consommation totale en énergie finale 2015 sur l'ensemble du SCoT est de 7 099 GWh. Le secteur le plus consommateur est le transport (39%), suivi par le résidentiel (36%). A l'inverse, la part de l'agriculture est très faible (1%).



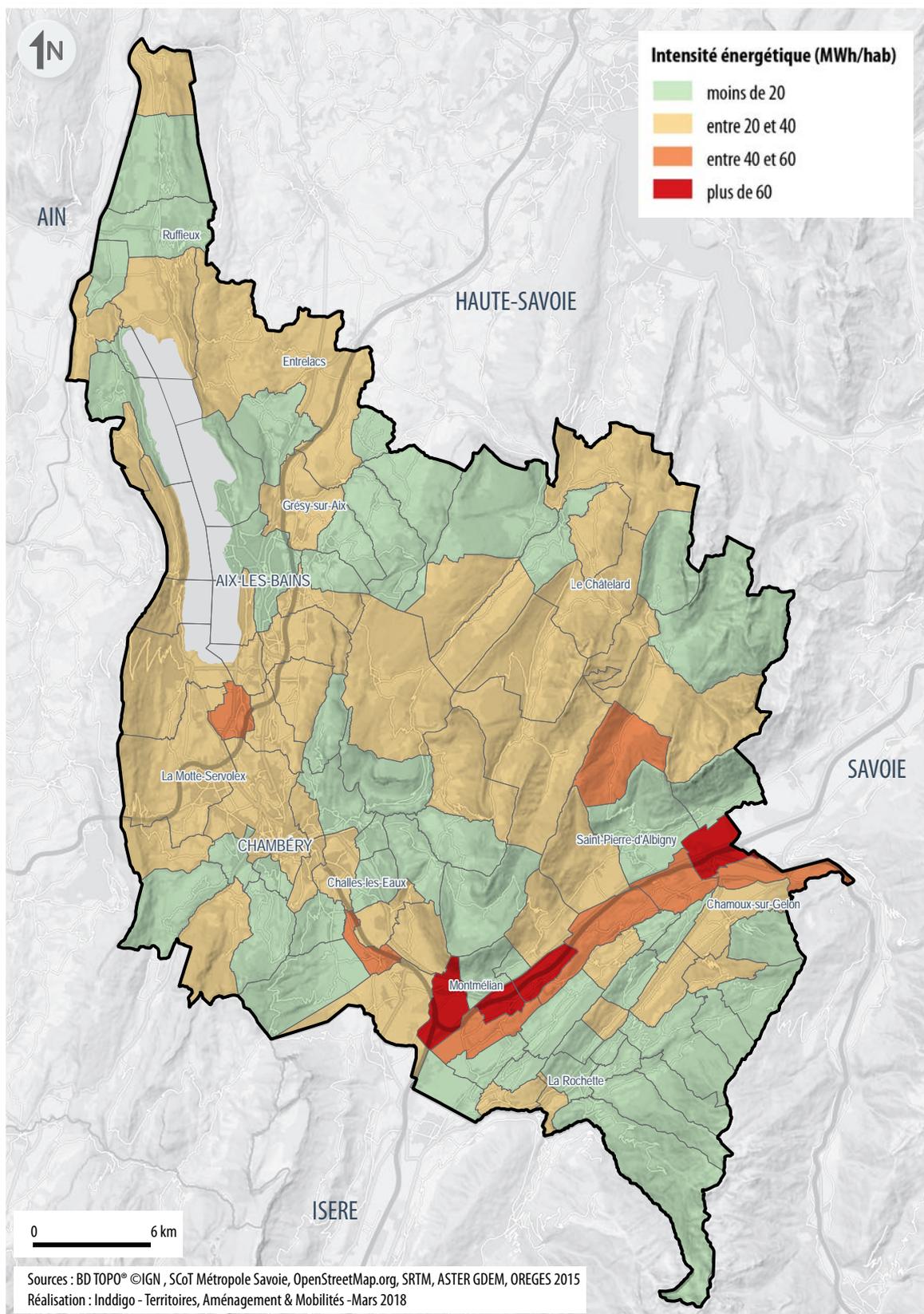
► Mix énergétique du territoire

Le mix énergétique global (tous secteurs) du territoire du SCoT Métropole Savoie est à forte dépendance des produits pétroliers. Ceux-ci représentent 43% de la consommation énergétique 2015 du SCoT. L'électricité et le gaz sont les deux autres agents énergétiques fortement présents dans la consommation 2015. Ces trois formes d'énergie représentent au total plus de 93% de la consommation énergétique du SCoT.



De façon globale la part d'énergie renouvelable locale dans la consommation totale du territoire est de l'ordre de 12.3%. Sur l'électricité seulement, cette part est localement de 4.7% de l'électricité globale, composée elle-même d'une proportion d'énergie renouvelable (18.4% pour 2015).

Les consommations énergétiques



Pour rappel les objectifs en matière de part d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie globale sont :

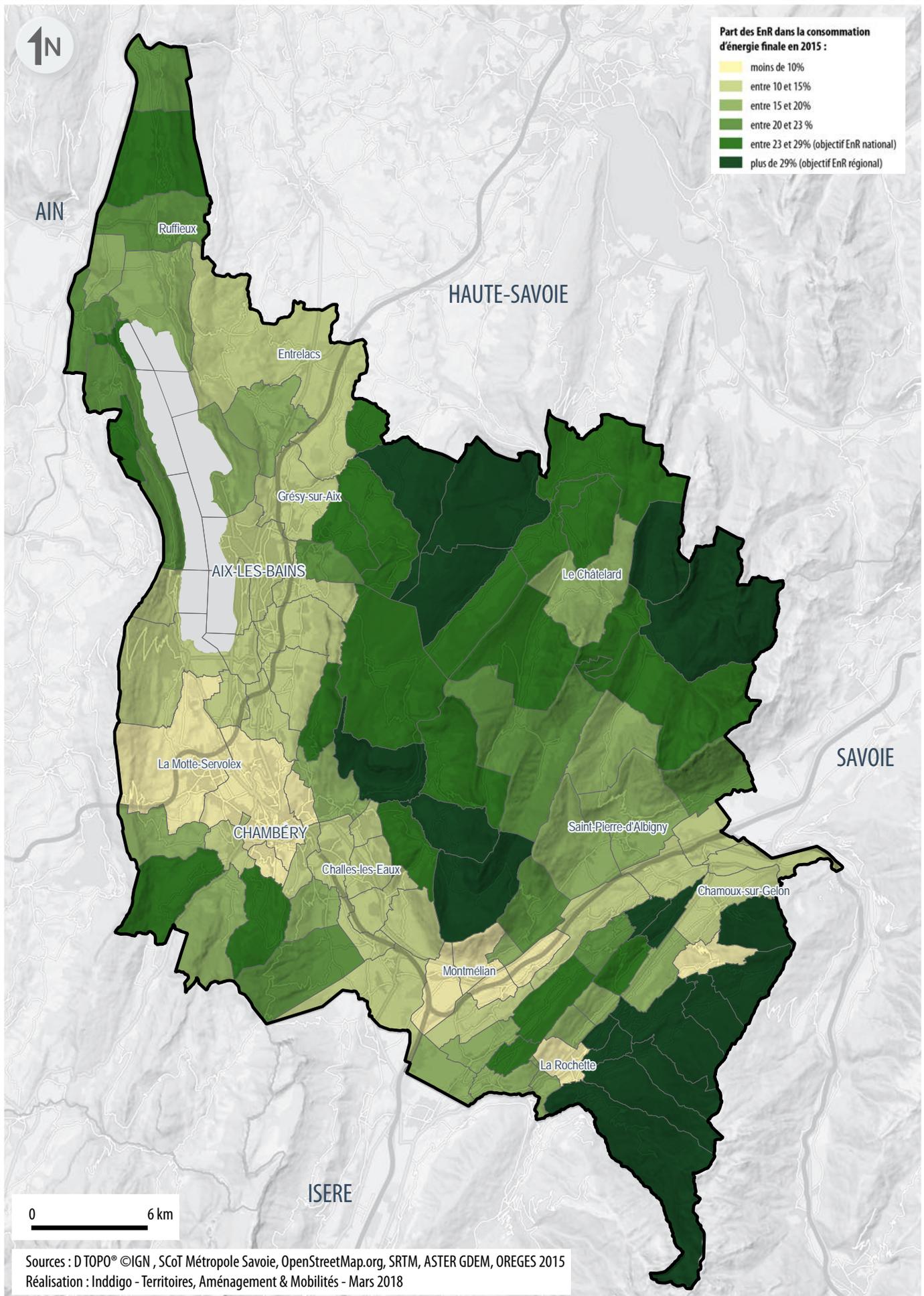
- Objectif européen : 20% ENR en 2020 (3*20)
- Objectif national : 23% ENR en 2020
- Objectif régional : 29% ENR en 2020 (SRCAE)

En considérant l'énergie renouvelable locale et l'énergie importée, 19 communes ont déjà atteint les objectifs

régionaux du SRCAE (part ENR : 29%) et 22 autres ont atteint les objectifs français (part ENR : 23%).

Le travail de développement local des énergies renouvelables doit être poursuivi et renforcé sur le long terme afin d'accompagner le territoire vers les objectifs régionaux fixés par le SRCAE.

Mix énergétique du territoire



► Potentiel de développement des énergies renouvelables

● La ressource solaire :

Le territoire de Métropole Savoie se situe dans une zone relativement favorable à la filière solaire avec un ensoleillement annuel supérieur à 1 750 h et une irradiation solaire annuelle moyenne de 1 000 kWh/m².

La surface de toiture mobilisable pour valoriser l'énergie solaire a été évaluée à environ 7 976 000 m². Cette surface correspond au gisement brut, c'est-à-dire à la surface de toiture maximale potentiellement mobilisable. Estimation des gisements nets :

- filière solaire thermique bâti existant : 47 000 MWh/an.
- filière solaire thermique bâti neuf : 1 300 MWh/an
- Le gisement solaire thermique net a été évalué à 48,3 GWh/an, soit une couverture de toiture par des capteurs solaires thermiques de 117 600 m².
- filière solaire photovoltaïque sur bâti existant : 140 700 MWh/an.
- filière solaire photovoltaïque sur bâti neuf : 1 100 MWh/an.

Le gisement solaire photovoltaïque net a été évalué à 141,8 GWh/an, soit une couverture de toiture par des modules solaires photovoltaïques de 1 592 400 m².

● L'éolien :

Treize communes du périmètre du SCoT sont donc considérées comme favorables au développement de l'énergie éolienne selon le Schéma Régional Eolien de la région Rhône-Alpes. Cette liste a été établie en considérant les communes dont la totalité ou une partie du territoire était située en zone favorable sur la carte précédente. Cependant, le classement d'une commune en zone favorable n'induit pas que la totalité de son territoire soit propice à l'accueil d'éoliennes. Les projets doivent en effet tenir compte des contraintes et servitudes locales. Ces communes sont :

Albens	Motz
La Biolle	Ruffieux
Cessens	Saint-Germain-la-Chambotte
Chindrieux	Saint-Girod
Epersy	Saint Ours
Grésy-sur-Aix	Serrières-en-Chautagne
Mognard	

Le territoire du SCoT Métropole Savoie présente donc un potentiel de développement éolien non négligeable et notamment pour sa partie nord-est. En revanche, ce gisement est actuellement limité par un réseau électrique non suffisamment développé pour accueillir de nouvelles sources de production. La principale piste d'action pour la mobilisation de cette ressource est alors de renforcer le réseau électrique pour la partie nord-est du territoire.

● La ressource biomasse :

La ressource en bois disponible pour le SCoT Métropole Savoie est estimée à travers les études pour les deux territoires concernés par des Plans d'Approvisionnement Territoriaux :

- Grand Chambéry, Parc Naturel Régional du massif des Bauges et Parc Naturel Régional de la Chartreuse,

- Communauté de communes de La Rochette Val Gelon-Coisin.

Elle est estimée à 32 760 t/an.

Sur le territoire du Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) du Grand Chambéry et des Parcs Naturels Régionaux du massif des Bauges et de la Chartreuse, la répartition de la consommation en bois-énergie de 58% de bois-bûche / 20% de plaquettes forestières / 22% de granulés. En tenant compte de ce mix et des différents pouvoirs calorifiques des formes de bois, cette ressource en bois énergie représente 103 GWh/an.

Si ce chiffre correspond à la ressource forestière quantifiée dans le cadre d'un PAT, d'autres ressources sont présentes sur le territoire, comme le massif de l'Épine.

● La ressource biogaz :

Le gisement brut de la filière biogaz en Rhône-Alpes s'élève à 7 598 GWh/an, tandis que le gisement net représente 2 981 GWh/an. Une évaluation du gisement de la filière à l'échelle de la Savoie doit être faite. En faisant le lien avec le nombre d'habitants, le gisement net de la filière biogaz est estimé à 110 GWh pour le territoire Métropole Savoie.

● L'hydroélectricité :

L'analyse cartographique des tronçons mobilisables pour la grande hydraulique sur le territoire du SCoT Métropole Savoie fait apparaître un potentiel hydroélectrique supplémentaire de 15,1 MW, soit une production potentielle de 60,4 GWh/an. En effet, le territoire présente un linéaire de 30,17 km à 50 kW pour 100 mètres linéaires de puissance potentielle.

La mise en place de petites centrales ne se fait qu'à plus petite échelle et ne peut être étudiée qu'au cas par cas.

Le réchauffement climatique va entraîner une réduction des débits des cours d'eau (environ -20% pour un gain de 1°C supplémentaire). En tenant compte de ce phénomène, le gisement doit être revu à la baisse dans les années à venir.

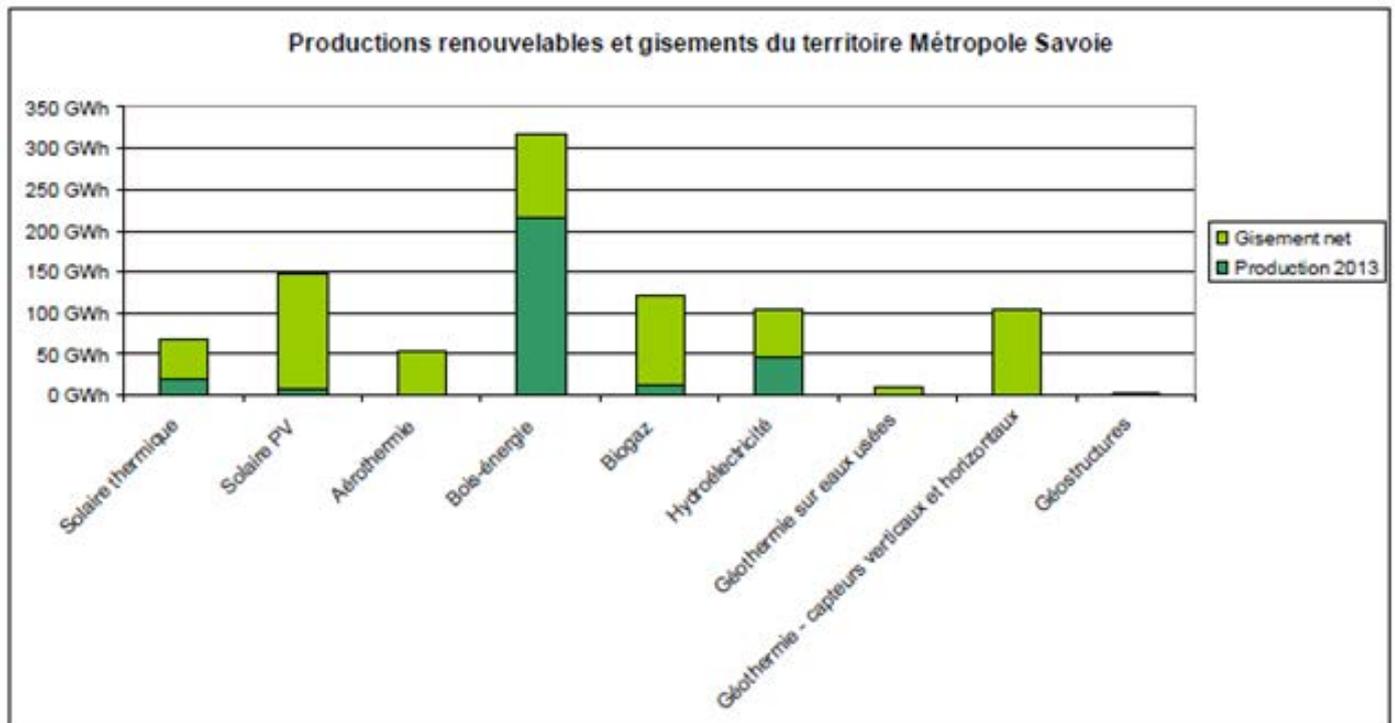
En ce qui concerne l'eau de lacs, l'eau du lac du Bourget, en raison de sa température, permet une utilisation directe, sans pompe à chaleur, pour la production de froid. Son potentiel énergétique permettrait notamment de couvrir une partie des besoins en froid de Savoie Technolac et des activités tertiaires du secteur lac d'Aix-les-Bains. Le projet B'EAU Lac sur le parc d'activités de Savoie Technolac va dans ce sens.

● Géothermie :

La valorisation de la ressource géothermique du sous-sol devra être étudiée au cas par cas et ne se fera qu'à l'échelle de bâtiments. Le potentiel de production géothermique est de 43,3 GWh.

Synthèse :

Le graphique page suivante synthétise le potentiel énergétique sur le territoire de Métropole Savoie.



→ La ressource en matériaux

La ressource en matériaux est recensée dans le cadre du Schéma départemental des carrières. En Savoie, il date de mars 2006. Son rôle est de :

- définir les conditions d'implantation des carrières dans le département,
- prendre en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins,
- prendre en compte la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles,
- prendre en compte la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières,
- fixer les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

► Les ressources

En 2008, la production de granulats dans le département

se situait à près de 3,5 millions de tonnes (soit une baisse de la production de 10% depuis 2000), pour 34 sites de carrières en exploitation (contre 55 sites en 2000).

La majorité d'entre elles produisaient des granulats d'origine alluvionnaire. Étaient comptabilisés également 8 postes fixes de recyclage de matériaux de démolition.

La grande diversité de la géologie savoyarde donne une palette assez complète de matériaux différents. En termes de ressources s'y ajoutent aussi les matériaux issus des grands chantiers routiers et autoroutiers, du curage de lit des rivières et de la liaison ferroviaire transalpine.

Le territoire du SCoT produit essentiellement des matériaux alluvionnaires (nappe de l'Isère et de la Leysse) et des roches calcaires.

La production des carrières ne couvre plus les besoins du département, qui importe des matériaux, le recyclage des déchets inertes issus du BTP est donc un enjeu important. D'après le Plan Départemental de prévention et de gestion des déchets issus du BTP de Savoie approuvé en 2016, près de 20% des granulats utilisés sur le département sont des matériaux recyclés.

11 carrières sont identifiées sur le territoire dont 2 ont leur autorisation d'exploiter qui est arrivée à échéance :

NOM	LIEUDIT	CPOST	COMMUNE	VALIDITE	T/AN MAX	TYPE DE MATÉRIAUX
SCI LES CAILLATES	PRE COUARDIN	73800	LAISSAUD	2030	300 000	alluvionnaire
GRA LAISSAUD	LES GLIERES	73800	LAISSAUD	2020	250 000	alluvionnaire
MATHIEZ G.	CHAMP PECLLET	73100	MONTCEL	2013	5 600	cessation d'activité
SOC CARR. LA MOTTE-SERVOLEX	LE TREMBLAY	73290	LA MOTTE-SERVOLEX	2014	350 000	fin d'exploitation, seulement station de traitement des matériaux
BEROUD GEORGES LA CHAVANNE (CARRIÈRE) / GRANULATS VICATS	LA PEYROUSE	73800	LA CHAVANNE	2016	250 000	alluvionnaire
GRAVIRHONE (SARL)	LES ILES DE VIONS	73310	VIONS	2046	240 000	alluvionnaire
SAS SECA	LES TEPPES (NORD)	73100	GRÉSY-SUR-AIX	2019	75 000	calcaire
SOCIETE DES CARRIERES DU BOURGET-DU-LAC	LES RAMEES	73370	LE BOURGET-DU-LAC	2039	180 000	alluvionnaire
BORGHESE LOUIS SA	PLAN LOCAL	73390	CHAMOUSSET	2035	140 000	alluvionnaire
SAS SECA	ANTOGER (SUD)	73100	GRÉSY-SUR-AIX	2022	140 000	calcaire
CIMENTS VICAT (SA)	PIERRE GROSSE	73000	MONTAGNOLE	2022	300 000	calcaire
CARRIERES DE BELLECOMBE SA	LES BLANCHERS	73340	BELLECOMBE-EN-BAUGES	2035	280 000	calcaire
SCMS VOGLANS (CARRIERES) EX APPIA		73420	VOGLANS	2022	100 000	calcaire

► Les besoins principaux

La consommation départementale s'établissait à 3,5 millions de tonnes pour l'année 2000. Le schéma des carrières avait estimé à horizon 10 ans (soit jusqu'à 2016) les besoins entre 3,5 et 4 millions de tonnes par an pour l'ensemble de la Savoie, dont entre 1 et 1,2 millions de tonnes par an pour la zone de consommation dite Chambéry – Aix-les-Bains.

La production des carrières ne couvre plus les besoins du département, qui importe des matériaux. Le recyclage des déchets inertes issus du BTP est donc un enjeu important. D'après le Plan Départemental de prévention et de gestion des déchets issus du BTP de Savoie approuvé en 2016, près de 20% des granulats utilisés sur le département sont des matériaux recyclés.

► Les orientations du schéma

La première orientation concerne **une gestion économe de la ressource**, en développant en particulier le recyclage. Il est aussi recherché un meilleur équilibre entre extraction alluvionnaire et carrières en roches massives pour atteindre un rapport d'environ 50%.

La seconde orientation vise à privilégier les intérêts

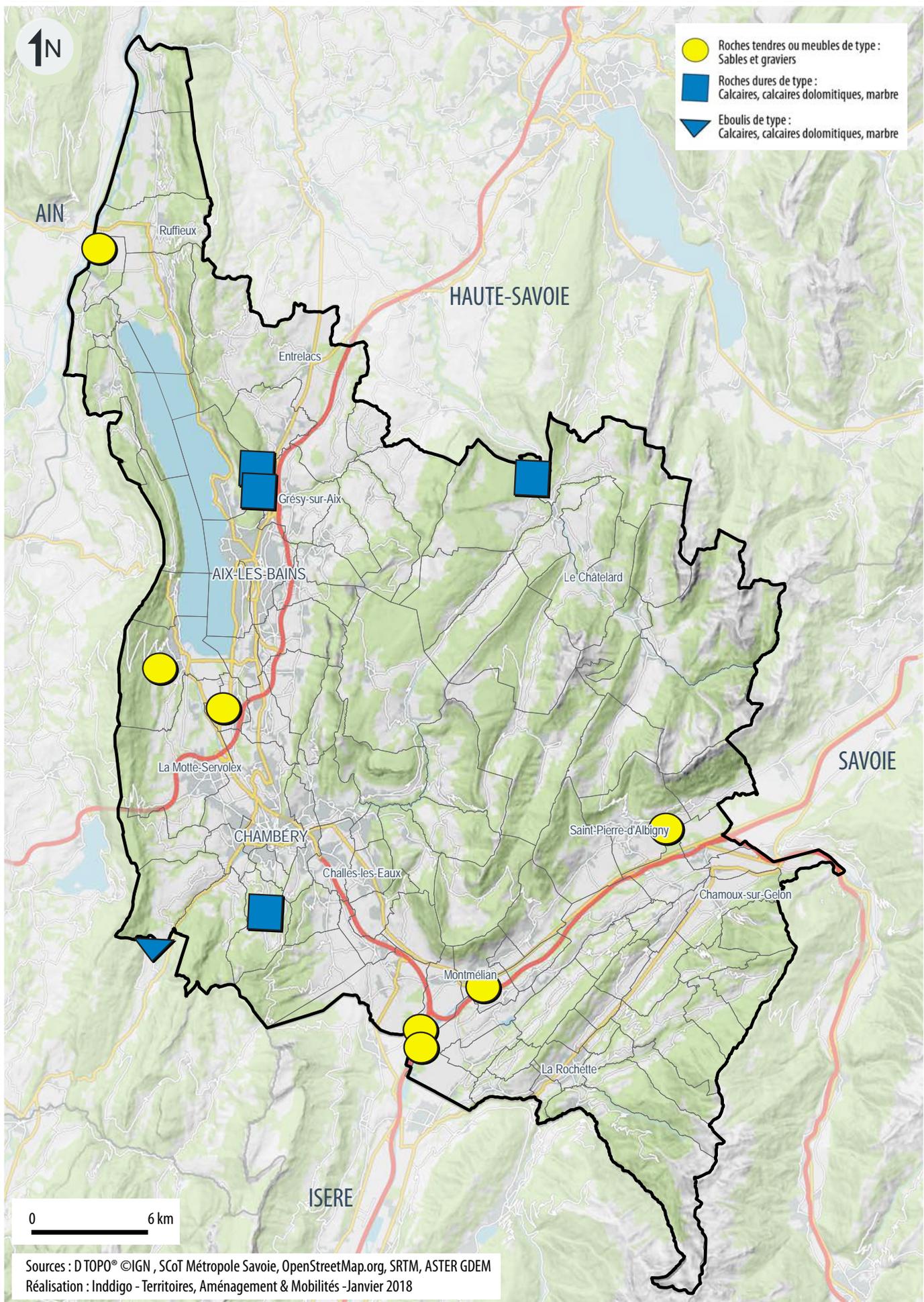
liés à la fragilité et à la qualité de l'environnement. Il est demandé en particulier de hiérarchiser l'espace en 4 grandes classes, ce qui peut orienter en ce sens les objectifs du SCoT :

- **classe 1** : secteurs d'interdiction réglementaire et secteurs à forts enjeux environnementaux, (ex : forêts de protection, réserves biologiques, arrêté préfectoral de protection de biotope, ...)
- **classe 2** : secteurs à forte sensibilité environnementale et patrimoniale, (ex : sites géologiques remarquables, Natura 2000 au titre de la directive habitat et oiseaux, ...)
- **classe 3** : secteurs à enjeux environnementaux et patrimoniaux affichés, (ex : ZNIEFF, ZICO : zones importantes pour la conservation des oiseaux, ...)
- **classe 4** : secteurs sans enjeux environnementaux et patrimoniaux particuliers.

Les milieux aquatiques seront préservés avec une réduction des extractions en lit majeur.

En ce qui concerne l'eau potable 30 secteurs prioritaires ont été identifiés afin de conforter les captages et préserver la ressource.

Carrières du territoire



Il est également prescrit de réduire les impacts sur le territoire des Parcs naturels régionaux en portant une attention particulière sur les études d'impact en termes de paysage et de transports de matériaux.

Les modes de transports doivent être les mieux adaptés : il est demandé une étude comparative à ce

sujet dans les études d'impact.

Et bien entendu, conformément à la loi, la remise en état, le réaménagement et la réhabilitation des carrières en fin d'exploitation sont demandés.

🔍 ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Enjeux de la thématique

▶ Ce qui est jeu

- La préservation de la bonne qualité naturelle de la ressource en eau du territoire.
- L'anticipation des besoins futurs en eau, avec des secteurs critiques déjà identifiés.
- La sécurisation de l'approvisionnement de la ressource au regard de la vulnérabilité de certains secteurs et en prévision des effets du changement climatique.
- La continuité du développement d'énergies renouvelables locales
- La prise en compte de la vulnérabilité énergétique pour les secteurs dépendants de la voiture (dépendance aux produits pétroliers)
- La prise en compte de la précarité énergétique liée à l'habitat ancien.
- La disponibilité de la ressource en granulats.

Sources documentaires consultées

- Conseil Départemental de la Savoie
- Métropole Savoie planification énergétique à l'échelle du SCoT, BG 2015
- DREAL AURA, le schéma départemental des carrières 2006
- OREGES - chiffres 2015

Questionnements transversaux

▶ Les questions transversales

- Quelles formes urbaines à développer pour une meilleure gestion de l'énergie ?
- Quels types d'aménagements urbains à préconiser pour lutter contre les phénomènes d'ilots de chaleur ?
- Quelles réponses à la dépendance aux carburants fossiles pour l'automobile, principal mode de transport du territoire ?
- Quels impacts sur les milieux naturels, en particulier les zones humides, l'environnement, l'eau potable et les transports de l'exploitation de carrières ?

1 | 1 | 7 Santé publique, nuisances et pollution

CHIFFRES CLÉS

- 3 communes concernées par le bruit (gêne forte) de l'aéroport Chambéry - Savoie
- Des infrastructures de transport terrestre particulièrement bruyantes : A41, A43, RN 201.
- Une qualité de l'air localement mauvaise : dépassements du seuil réglementaire pour le dioxyde d'azote dans les zones de proximité routière et l'agglomération de Chambéry - Aix-les-Bains, 70% des Savoyards exposés à des niveaux dépassant les valeurs préconisées par l'OMS pour les particules en suspension inférieures à 2,5, forte pollution saisonnière à l'ozone.
- 1 station d'épuration non conforme
- 8 912 installations d'assainissement non collectif, pour un taux moyen de conformité de 46%

→ Le bruit

Le bruit est un facteur important d'impact sur la santé publique. Il est dû uniquement aux activités humaines si l'on excepte des événements ponctuels liés aux phénomènes météorologiques (vent, grêle, orage, ...).

► Les infrastructures de transport terrestre

Sur le territoire du SCoT, les nuisances sonores sont principalement liées à la présence d'infrastructures de transport terrestres.

En application de la directive européenne de 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, des cartes de bruit stratégiques pour les grandes infrastructures routières et ferroviaires du département doivent être réalisées pour :

- les voies routières empruntées par plus de 3 millions de véhicules par an,
- les voies ferrées comptant plus de 30 000 passages par an,
- les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Sur ce dernier point, seule l'agglomération de Chambéry était concernée. La réglementation a cependant évolué en 2017 : seule est concernée une liste de 45 agglomérations qui a été publiée par arrêté ministériel. L'agglomération de Chambéry n'en fait pas partie.

Dans le cadre de la première étape de la directive européenne « bruit » (2008-2013), un **plan de prévention du bruit dans l'environnement** (PPBE) des infrastructures routières et ferroviaires de l'État en Savoie, a été élaboré. Il concerne les actions préventives et curatives des situations de fortes nuisances « bruit » liées aux routes et autoroutes dont le trafic annuel est supérieur à 16 400 véhicules/jour et aux voies ferrées supportant un flux supérieur à 164 trains/jour, en moyenne annuelle.

La loi française, transposée dans le Code de l'environnement, demande à la suite aux responsables des infrastructures à l'origine des pollutions sonores de définir leur choix et plan d'action pour limiter sinon supprimer l'ensemble des cas de gêne au-delà des seuils

indicatifs pour lesquels un traitement est conseillé. En Savoie, le préfet a établi un plan de prévention du bruit dans l'environnement 2010 - 2013 pour les autoroutes concédées, les routes nationales non concédées et les voies ferrées. Il précise les situations considérées comme critiques, les dispositions françaises de prévention du bruit en place et les efforts de traitements supplémentaires à programmer.

Pour le chemin de fer cela a concerné sur le périmètre du SCoT une opération d'écrans et d'isolation façades (fin d'opération) à Aix-les-Bains. Pour les autoroutes, la société AREA est concernée et les points noirs bruit ont été traités. Enfin la route nationale RN 201 (VRU traversant Chambéry) a déjà fait l'objet d'opérations acoustiques lors de travaux. La limitation de l'impact phonique pour l'habitat voisin a été réalisée dans le cadre de la réglementation qui définit les seuils de bruit autorisés.

L'agglomération chambérienne est particulièrement concernée par les nuisances sonores liées au trafic automobile et ferroviaire. Le zoom ci-après précise ces nuisances.

Les routes départementales bruyantes recensées sont présentées en annexe. On y trouve les voiries principales du territoire, en particulier la RD1006, la Voie Rapide Urbaine (VRU) de Chambéry, la RD1504, ...

Certaines voiries communales sont également recensées en voies bruyantes. Les communes concernées sont Aix-les-Bains, Chambéry, Bassens, la Ravoire et Saint-Alban-Leyse. La liste complète est donnée en annexe.

Les autres voies bruyantes à ajouter sont :

- **Les autoroutes A41 et A43** : en direction de Lyon, Annecy, Grenoble et Albertville et les vallées savoyardes, elles contribuent fortement au fond sonore du territoire. Ce fond sonore qui provient de la plaine est audible sur l'ensemble des versants des massifs jusqu'à des altitudes parfois élevées (plus de 500 mètres de dénivelé).
- **La seule route nationale subsistant sur le territoire** : la RN201, la voie rapide urbaine de Chambéry, relie les autoroutes entre le Nord et le Sud de l'agglomération chambérienne.

► L'aéroport Chambéry-Savoie

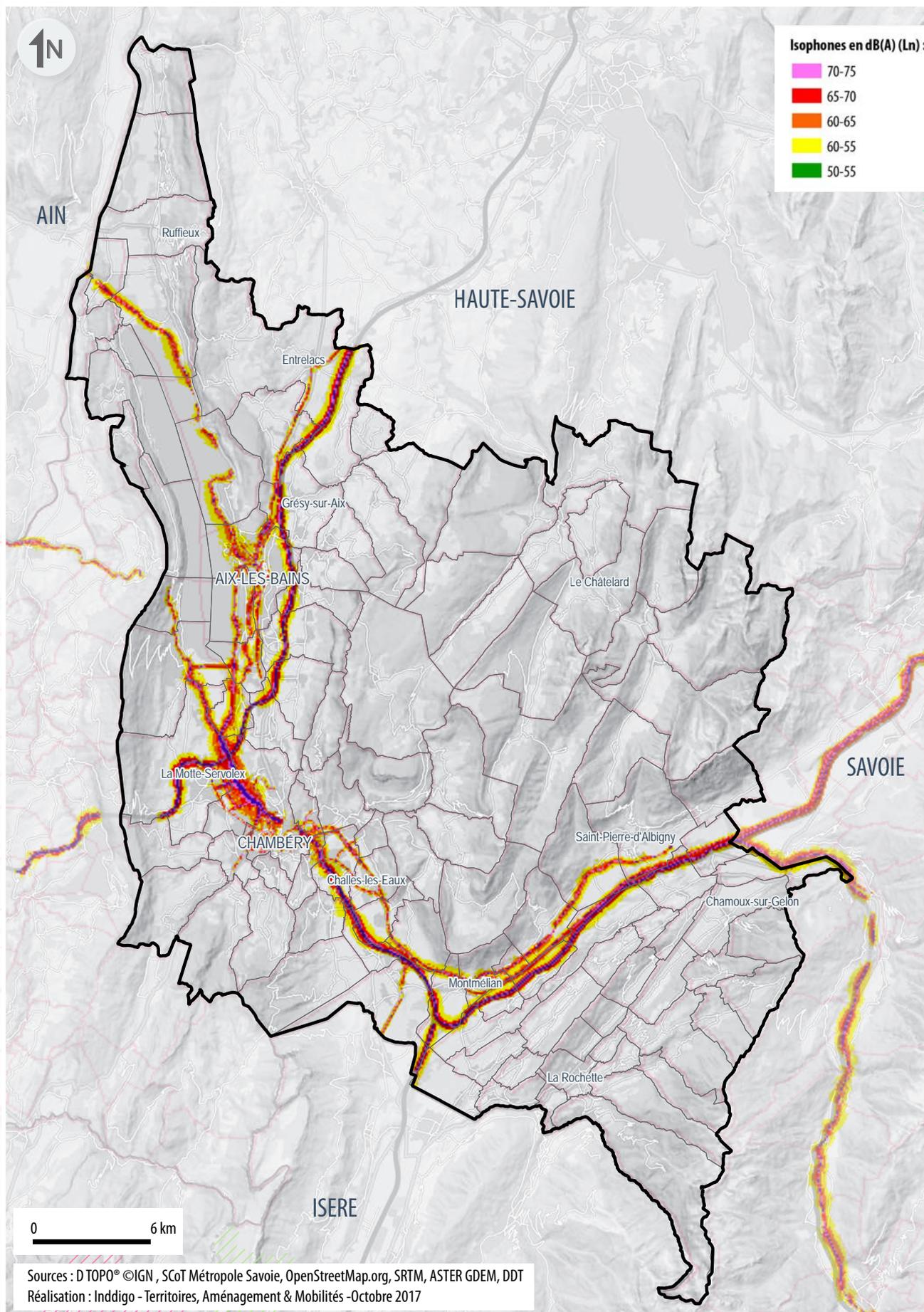
L'aéroport de Chambéry - Savoie est un aéroport principalement saisonnier : l'essentiel du trafic se fait l'hiver avec des vols internationaux liés aux sports d'hiver. On y compte un peu plus de 30 000 mouvements par an. Il faut y ajouter l'aviation de loisir et les activités comme le parachutisme ascensionnel fréquent en été.

L'aéroport de Chambéry - Savoie dispose d'un PEB (Plan d'Exposition au Bruit) qui a été révisé en 2009. Le but d'un PEB est de permettre l'activité aéronautique tout en la rendant compatible avec son environnement.

Il a été défini des zones de gêne. 6 communes sont concernées en partie, dont 3 (la Motte-Servolex, Voglans et le Bourget-du-Lac) avec une gêne dite très forte (carte ci-après). Les zones urbanisées sont toutefois à l'écart de ce niveau de gêne.

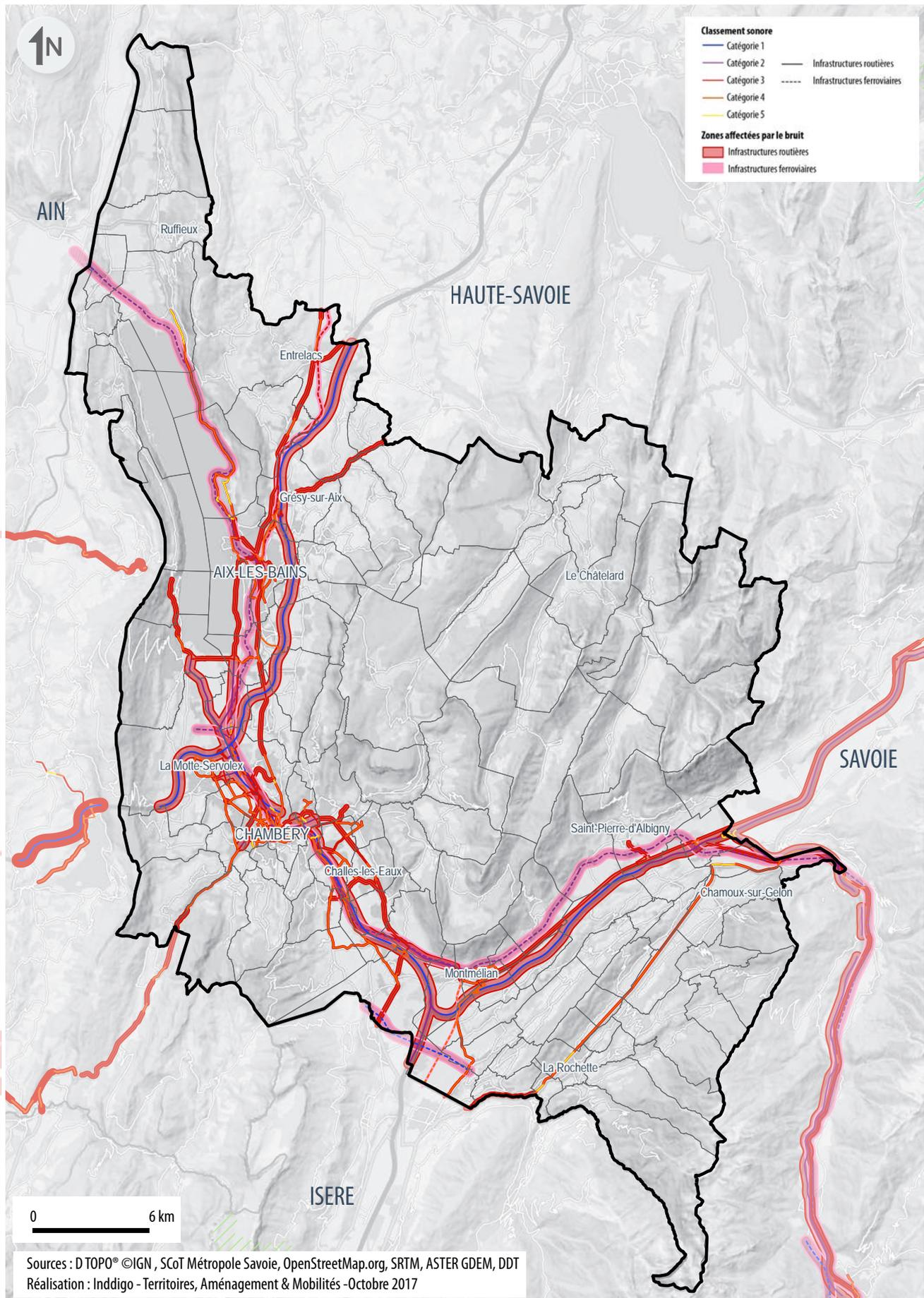
Par ailleurs un aérodrome est localisé sur la commune de Challes-les-Eaux. Il a uniquement une vocation de loisirs, en particulier pour le planeur pour lequel il est un des sites majeurs de France. Compte tenu de son faible trafic, il ne dispose pas de PEB.

Isophones fer et routes LDEN



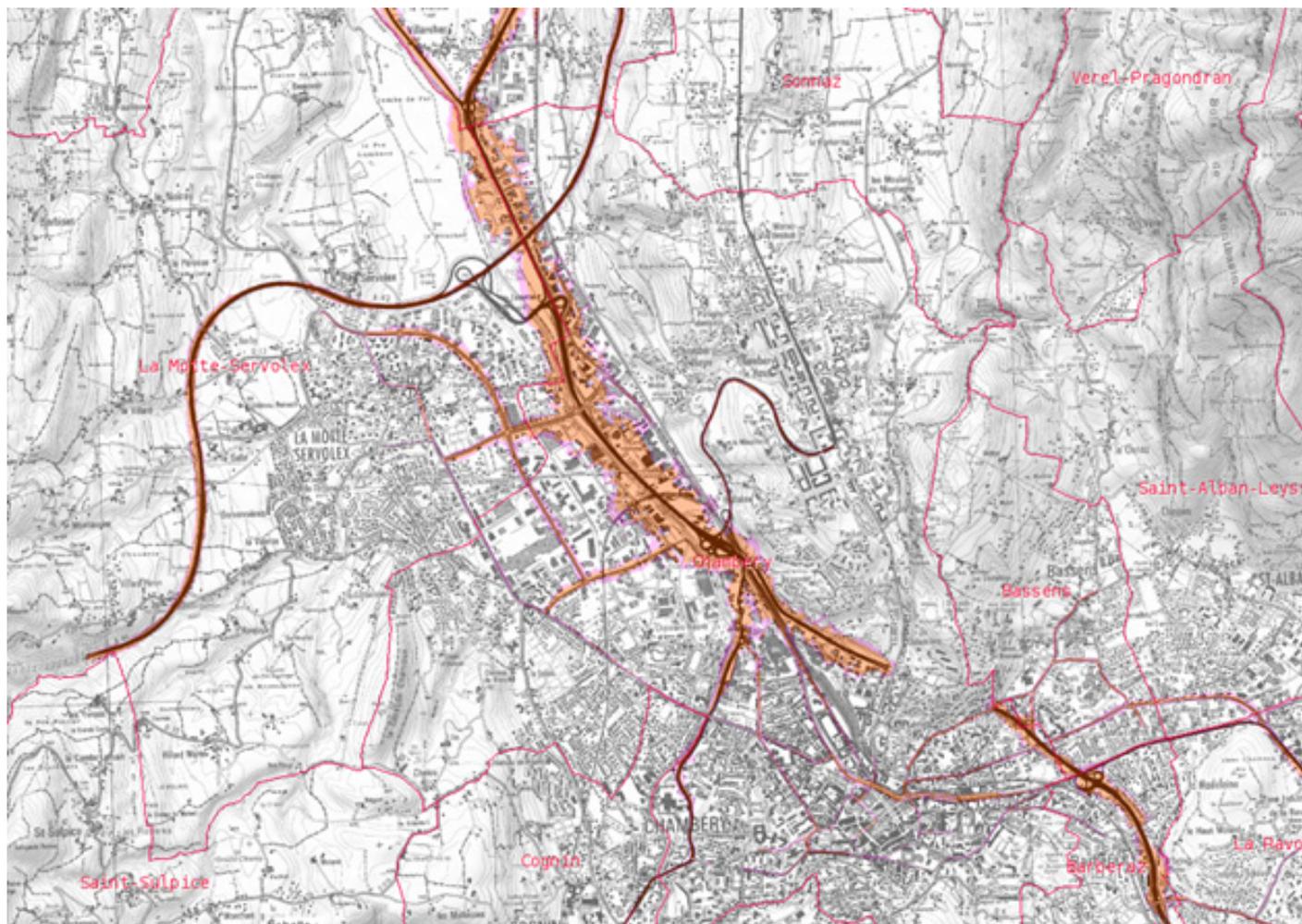
Bruit des tronçons routiers et ferrés concernés par la directive européenne - Isophones
(Lden = indicateur calculant un volume de bruit global moyen avec une pondération spécifique pour les périodes de jour, de soirée et de nuit)

Classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires



Bruit des tronçons routiers et ferrés concernés par la directive européenne - distance impactée des routes
Niveau 1 : 300 m ; Niveau 2 : 250 m ; Niveau 3 : 100 m ; Niveau 4 : 30 m

L'agglomération chambérienne est particulièrement concernée par les nuisances sonores liées au trafic automobile et ferroviaire. Le zoom ci-dessous précise ces nuisances.



→ La qualité de l'air

► Le bilan 2016

Le territoire du SCOt a un relief de montagnes et de vallées où se concentrent les émissions du secteur résidentiel, tertiaire mais aussi les émissions du transit routier (avec un axe structurant vers l'Italie). Le relief et les conditions météorologiques fréquemment stables constituent des facteurs aggravants qui favorisent l'accumulation des polluants dans les vallées.

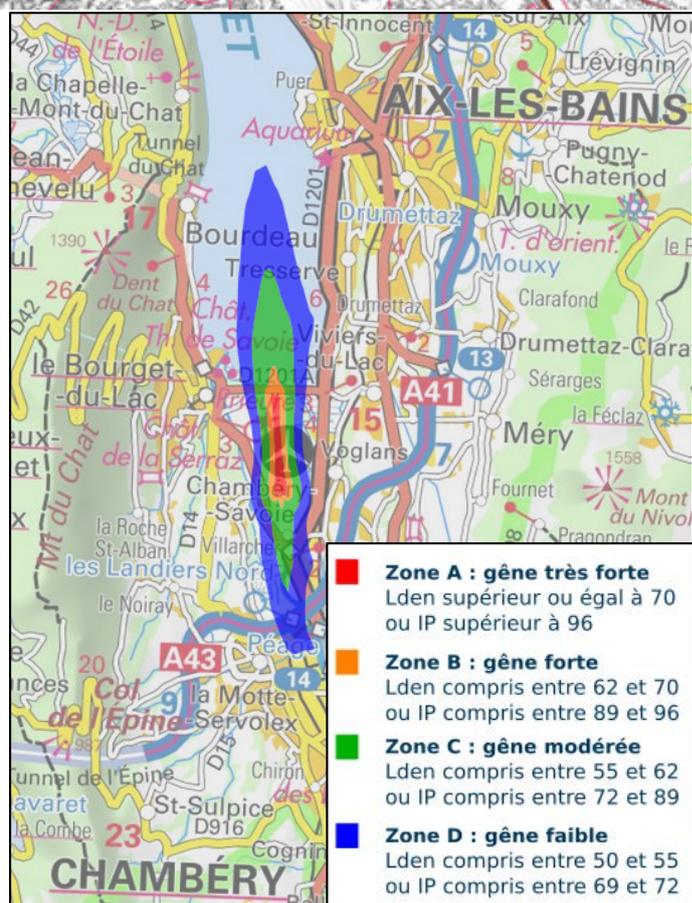
En hiver, les inversions de température favorisent la stagnation des polluants à basse altitude, particulièrement les poussières en suspension. S'y ajoute un trafic routier d'hiver très élevé vers les stations de ski.

En été dans les zones d'altitude, le rayonnement solaire plus énergétique en montagne favorise la formation d'ozone.

Air Rhône alpes a établi un bilan 2016 de la qualité de l'air d'où sont issues toutes ces informations.

Les cartes (pages suivantes) à l'échelle de la Savoie mettent en évidence l'exposition à la pollution atmosphérique :

- Dioxyde d'azote : seuil réglementaire généralement dépassé dans les zones de proximité routière et l'agglomération de Chambéry.
- Particules en suspension (PM10 et PM2,5) : 70% des



Savoyards sont exposés à des niveaux dépassant les valeurs préconisées par l'OMS pour les PM2,5.

- Ozone : 13 000 Savoyards exposés à des valeurs supérieures au seuil réglementaire. L'objectif long terme est dépassé sur tout le département.

Les tendances constatées sont à une baisse des concentrations, sauf pour l'ozone dont les concentrations augmentent légèrement.

Les tendances constatées en Savoie (comme ailleurs dans la région) sont à une baisse des concentrations, sauf pour l'ozone dont les concentrations augmentent légèrement.

► L'engagement des collectivités

Conscientes de l'état dégradé de la qualité de l'air, au moins saisonnièrement, les collectivités sont engagées dans plusieurs plans et actions qui vont améliorer sa qualité :

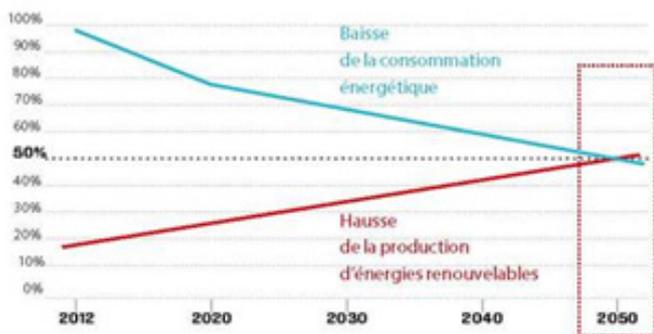
• Le PLQA de l'agglomération de Chambéry :

L'agglomération est soumise réglementairement (directive n°2008/50 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe) à un plan de protection de l'atmosphère ou tout autre action qui diminuerait les concentrations. Le Grand Chambéry s'est donc engagé dans un Plan local pour la qualité de l'air (PLQA), en partenariat avec les services de l'Etat et Air Rhône Alpes. Le PLQA a été approuvé par arrêté préfectoral du 27 mai 2016. Il doit permettre d'améliorer la situation à l'échelle locale. Dans cet objectif, il propose 13 actions permanentes et 2 actions temporaires en cas de pic de pollution.

Grâce à la mise en œuvre conjointe de ces 13 actions du PLQA, les résultats de la modélisation de la qualité de l'air montrent que la situation devrait nettement s'améliorer, avec des émissions de PM10 réduites de 38% par rapport à 2007 et des émissions d'oxydes d'azote réduites de 50% (données Air Rhône-Alpes).

Une forte réduction du nombre de personnes exposées grâce au PLQA a été estimée : si l'ensemble des mesures du PLQA étaient mises en œuvre, une faible part de la population resterait encore exposée à des dépassements de seuils réglementaires : environ 1 000 personnes pour les particules (contre plus de 20 000 en 2007, année de référence) et environ 1 600 personnes pour le NO2 (contre 3 800 en 2007).

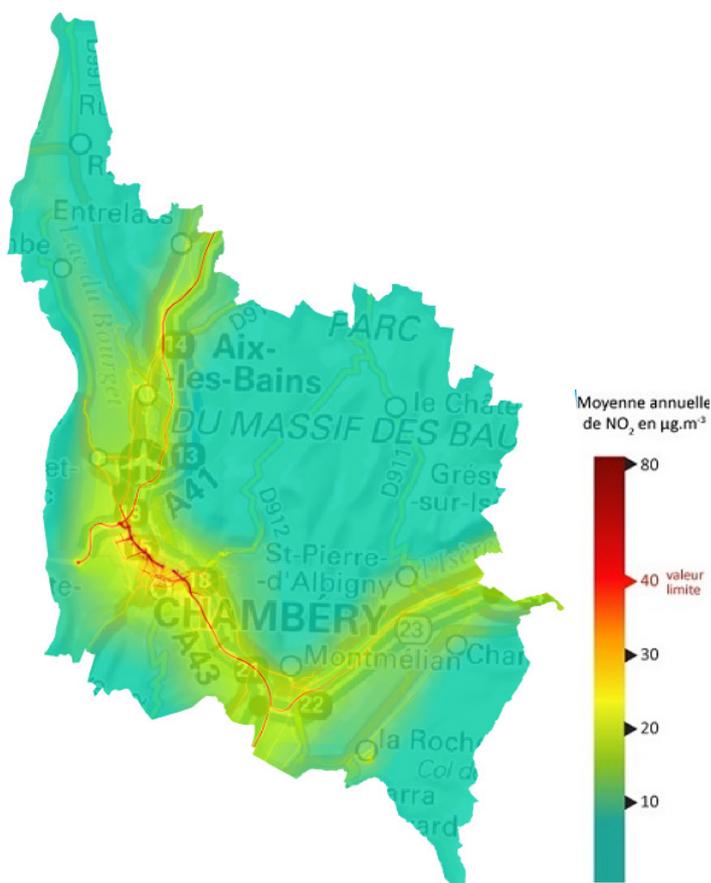
Objectif : année d'équilibre en 2050



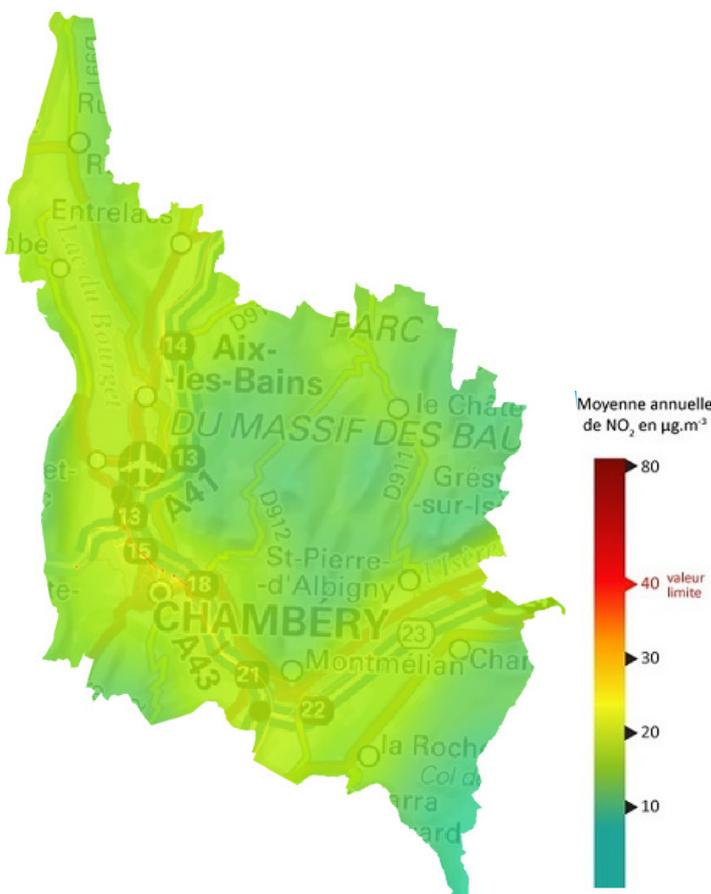
• La démarche TEPOS :

Les agglomérations de Chambéry et d'Annecy et le Parc Naturel Régional du massif des Bauges (350 000 habitants au total) sont engagées ensemble dans une démarche de territoire à énergie positive. L'objectif à

Dioxyde d'azote

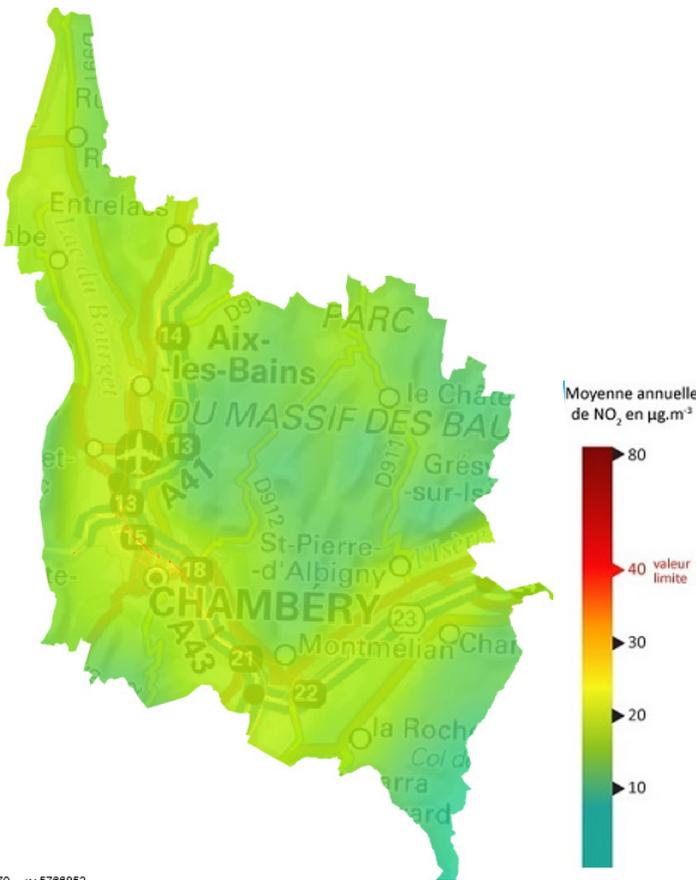


PM2.5



Source : Air Rhône-Alpes - qualité de l'air 2015

PM10



2050 est de diviser par 2 les consommations d'énergie et couvrir les besoins restants par des énergies renouvelables.

Cœur de Savoie et Grand Lac se sont engagées à leur tour dans TEPOS respectivement en 2015 et 2018.

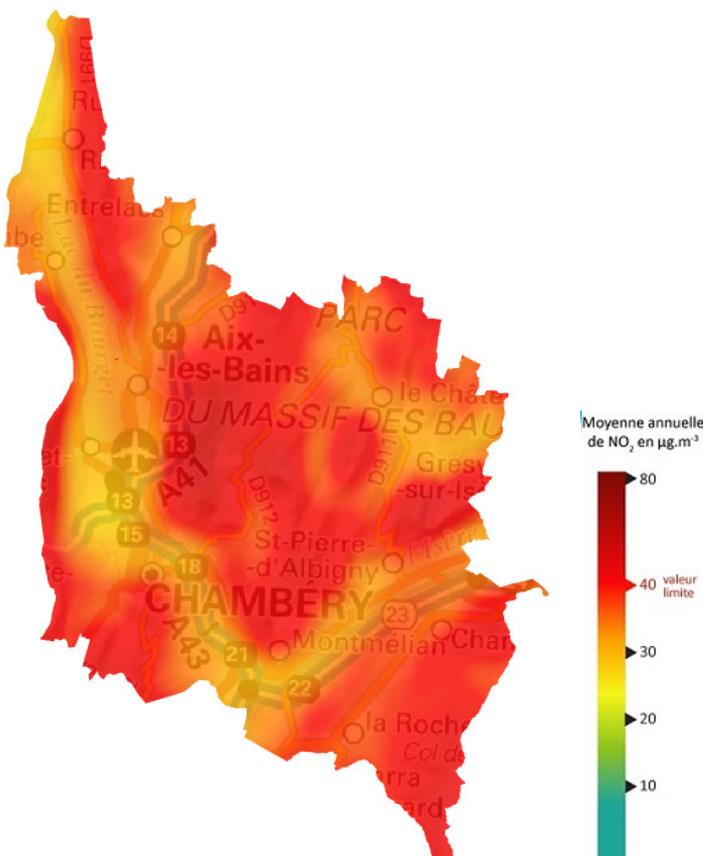
- **Les PCAET :**

Les trois collectivités se sont engagées dans la réalisation de leur PCAET dont les actions seront favorables à l'amélioration de la qualité de l'air.

- **Le Plan de Déplacements Urbains :**

Grand Chambéry, dans le cadre du volet déplacement du PLUI en cours d'élaboration, est en train de renouveler son Plan de Déplacements Urbains.

Ozone



► Les enjeux de qualité de l'air

Air Rhône-Alpes a déterminé les enjeux en matière de qualité de l'air sur la Savoie. Ils sont illustrés ci-dessous pour la partie Ouest de la Savoie, qui concerne essentiellement le territoire du SCoT :



ENJEU REGLEMENTAIRE

-  Encore quelques dépassements modélisés de la valeur limite pour les PM10. Dépassement de la valeur limite pour le dioxyde d'azote dans les zones de proximité routière du bassin d'air Chambéry/Aix-les-Bains.
-  Zone visée par la démarche de contentieux européen pour les particules PM10 : PLQA de l'agglomération chambérienne.

ENJEU TRANSITION ENERGETIQUE

-  Enjeux de mobilité forts en agglomération et aux abords des infrastructures importantes de transport.
-  Importance de développer un urbanisme intégrant la qualité de l'air.

ENJEU ECONOMIQUE

-  Promotion des bonnes pratiques agricoles (traitement des cultures, épandages agricoles, élevages, ...).
-  Préservation de la qualité de l'air en lien avec les activités de pleine nature, de thermalisme et la présence de Parcs Naturels.

→ L'assainissement de l'eau

► L'assainissement collectif

La compétence pour l'assainissement collectif est assurée :

- Par la CA Grand Lac pour le Nord du territoire,
- Par la CA Grand Chambéry pour l'agglomération de Chambéry et les Bauges.

Pour le périmètre de la communauté de communes Cœur de Savoie, l'assainissement collectif est réparti entre plusieurs syndicats et des communes indépendantes : syndicat d'assainissement du Bréda (SABRE) (11 communes dans le périmètre SCoT), SIVU d'assainissement de la Vallée du Gelon (10 communes), SIVU d'assainissement du Pays de Montmélian (8 communes), SIVU de St Pierre d'Albigny (2 communes), communes de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier / Villard d'Héry et autres communes en régie.

46 stations d'épuration existent sur le territoire. La plus importante, celle du Grand Chambéry, est dimensionnée pour 260 000 équivalents habitants. Le Grand Chambéry possède également 7 stations d'épuration de capacité plus faible (entre 40 et 2 250 équivalents habitants).

Quelques communes ont leur propre dispositif d'assainissement. A noter le développement pour les petites communes de stations d'épuration à lits de macrophytes, dans les Bauges (communes d'Arith, de Thoiry, de la Thuile) mais aussi sur certains secteurs de Chambéry ou dans la vallée (Cessens, Saint Pierre de Soucy, ...).

Une seule station d'épuration présente une non-conformité : la STEP d'Albens qui est non conforme sur les performances de traitement (2016) : les objectifs d'abattement sur les paramètres biologiques (DBO5) et les paramètres chimiques (DCO) ne sont pas respectés pour les rejets. Elle n'est pas conforme non plus sur les équipements.

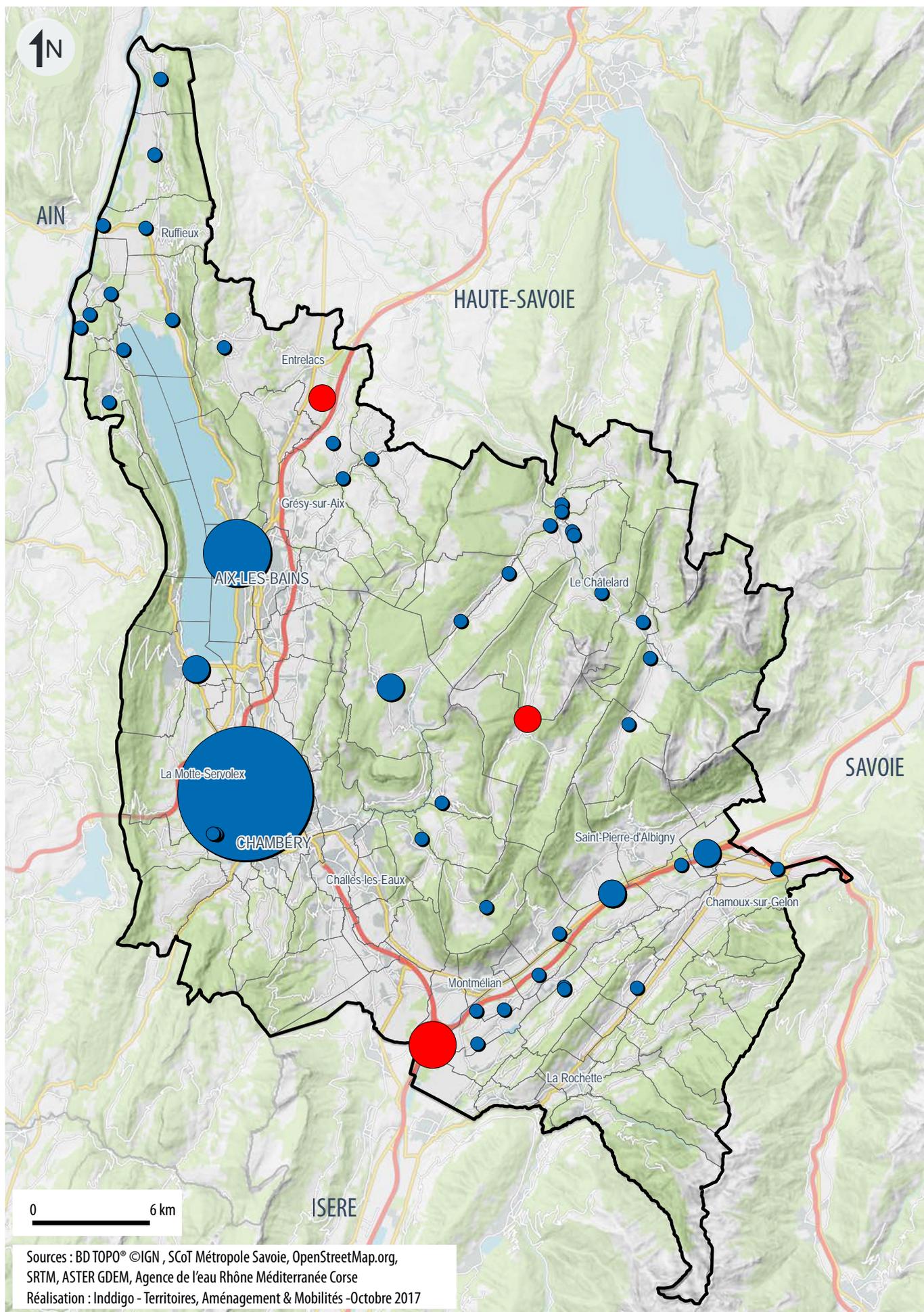
► L'assainissement non collectif (ANC)

L'assainissement non collectif, également appelé assainissement individuel ou autonome, est une solution technique garantissant le traitement des eaux usées domestiques avant rejet dans le milieu naturel pour les habitations non raccordées à un réseau d'assainissement public. Le SPANC est le Service Public d'Assainissement Non Collectif. Il a pour missions obligatoires :

- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes,
- L'avis technique sur les nouveaux projets d'assainissement,
- La vérification des travaux pour les installations neuves,
- Le conseil, l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des usagers dans leur démarche.

L'objectif principal consiste à s'assurer que les installations ne génèrent pas de danger pour les personnes ni de risque pour l'environnement.

Stations d'épuration



La compétence pour l'assainissement non collectif est assurée :

- Par la CA Grand Lac pour le Nord du territoire,
- Par la CA du Grand Chambéry pour l'agglomération de Chambéry et les Bauges,
- Par la CC Cœur de Savoie pour le Sud du territoire.

Les secteurs concernés par le SPANC sont très souvent des hameaux isolés dont la faiblesse du nombre d'habitants comme la topographie et la distance ne permettent pas ni de mettre en place un équipement collectif ni de prévoir des raccordements à une station d'épuration.

• Le SPANC de la CA Grand Lac

Compte tenu de la fusion récente des 3 collectivités constituant la CA Grand Lac, les chiffres du SPANC sont les suivants :

Ancienne collectivité	Nombre d'installations ANC	Taux de conformité
CC Canton d'Albens	1 300	41%
CC Chautagne	387	25%
CA Lac du Bourget	664	86%

• Grand Chambéry

Le nombre total d'installations en assainissement non collectif sur le périmètre de Chambéry Métropole (avant intégration de la CC Cœur des Bauges) est de 2 247 fin 2015, dont :

- 1 937 installations zonées en assainissement non collectif,
- 310 installations zonées en assainissement collectif (desserte par le réseau public d'eaux usées envisagée à échéance 2014- 2015).

Sur 1 286 contrôles effectués depuis 2007, 32% des installations nécessitent des travaux de réhabilitation dont 12% qui présentent des dysfonctionnements majeurs.

L'ancienne CC du Cœur des Bauges quant à elle comptabilisait 911 installations en assainissement non collectif en 2015 pour environ 2 000 habitants. Le taux de conformité était de 29%. 30% des installations sont considérées comme à risque.

• CC Cœur de Savoie

Sur Cœur de Savoie, les installations d'assainissement

non collectif sont au nombre de 3 400, pour environ 6 560 habitants (2015). Les contrôles effectués montrent que la conformité des installations est de 65%.

→ La pollution lumineuse

La pollution lumineuse définit la présence nocturne d'éclairage artificiel. Le terme pollution est employé pour signifier une nuisance à deux échelles :

- **Sur le milieu naturel** : pour la faune cet éclairage crée de multiples impacts, du piège pour les insectes à la déviation de trajectoires pour les oiseaux migrateurs. Pour la flore il engendre des perturbations en matière de photopériodisme (détection de phases végétatives en raison de la durée de lumière du jour).

- **Pour les humains**, l'éclairage nocturne apporte sans conteste des conditions de confort et de sécurité particulièrement importantes dans certains secteurs. Son effet contraire est en revanche l'absence de véritable nuit, ce qui peut avoir des effets biologiques ou psychologiques. Le halo lumineux des villes a conduit certains habitants, en particulier les astronomes amateurs, à alerter l'opinion sur le sujet.

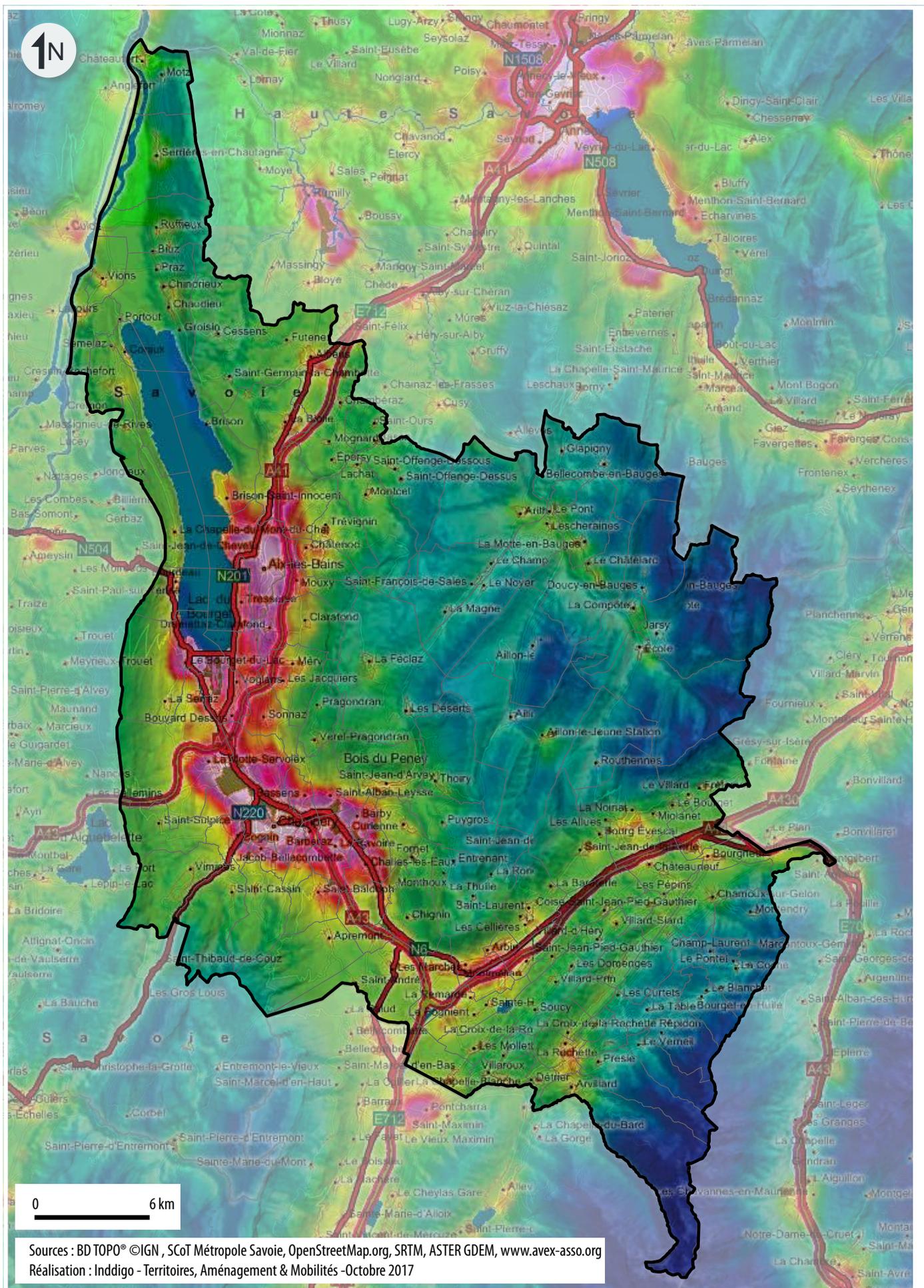
La pollution lumineuse est souvent associée au gaspillage énergétique, d'où une incitation supplémentaire pour les communes d'améliorer leur éclairage public.

Depuis le 1er janvier 2013 il est obligatoire d'éteindre les éclairages de façades et de vitrines après 1 heure du matin. La « loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » du 09 août 2016 fait part dans ses principes fondamentaux du « Devoir de prise en compte et protection de l'environnement nocturne ». A l'instar de la trame verte et bleue, c'est ce qui est appelé la trame noire. Des mesures réglementaires sont maintenant attendues pour la protection de l'environnement nocturne.

Quoi qu'il en soit, des techniques sont maintenant de plus en plus utilisées par les communes :

- Eclairage directionnel (contraire des lampadaires « boules ») vers le sol,
- Extinction de l'éclairage public de façon permanente (la VRU de Chambéry par exemple) ou sur des plages horaires nocturnes (cas de la commune de Saint Jean d'Arvey par exemple),
- Sur le plan de l'énergie : choix de lampes à faible consommation énergétique, comme les LED. L'inconvénient majeur est que l'économie financière liée à l'utilisation de ces lampes n'incite pas à diminuer l'utilisation de l'éclairage extérieur.

Pollution lumineuse



La carte ci-contre, réalisée par AVEX, met en valeur les secteurs du territoire impactés par la pollution lumineuse. Les zones urbaines sont particulièrement visibles. Y sont distingués très parfaitement les centres urbains.

La pollution lumineuse présente un certain nombre d'enjeux transversaux :

- Enjeux sur la biodiversité : la lumière artificielle a des influences sur les espèces et les équilibres écologiques,
- Enjeux sur la maîtrise de l'énergie : l'éclairage nocturne induit la production d'énergie,
- Enjeux sur les consommations financières liées au coût de l'énergie,
- Enjeux de préservation de la visibilité du ciel étoilé (observations, astronomie),
- Enjeux de santé humaine (qualité du sommeil, stress, ...),
- Enjeux culturels et sociétaux (préservation de la nuit comme patrimoine).



→ Les déchets

🔍 CHIFFRES CLÉS

- Données de l'Observatoire Savoyard de l'Environnement, Direction Environnement et Paysage, pour le Département de la Savoie en 2015 :
 - 129 448 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit 232 kg/habitant (-0,85 % par rapport à 2014) ;
 - 144 337 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés, soit 259 kg/habitant (collectes sélectives ou en déchèteries) en vue d'être recyclés (-0.5% par rapport à 2014).
- Depuis 2011 en Savoie, la collecte en vue du recyclage est supérieure à la collecte des ordures ménagères résiduelles.
- Sur le territoire Métropole Savoie, la collecte (hors déchèteries) est la suivante pour 2016 (hors ancien canton d'Albens) :
 - 59 503 tonnes d'ordures ménagères, soit 235,3 kg/habitants (-2,14 % par rapport à 2015) ;
 - 12 910 tonnes de déchets recyclables (collecte sélective) soit 51 kg/hab (+ 5.3% par rapport à 2015).
- Un taux de collecte sélective de 17,82 %, contre 24.45 % au niveau du Département en 2015.
- Traitement des déchets au niveau du département en 2015 :
 - 42.7 % du total des déchets produits (hors gravats) sont valorisés dans des filières de recyclage
 - 55.3% sont incinérés, dont 43.1% sont valorisés énergétiquement.

► Les compétences en matière de déchets

Les intercommunalités qui composent le territoire du SCOT Métropole Savoie sont compétentes d'office pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur leur territoire.

Cependant les Communautés d'Agglomération Chambéry – Cœur des Bauges et Grand Lac, ainsi qu'une partie de la CC Cœur de Savoie (correspondant aux anciennes de CC de la Combe de Savoie et du Gelon et du Cousin, 14 communes) ont fait le choix de déléguer la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés et tri de la collecte sélective au Syndicat mixte de traitement des déchets Savoie Déchets qui a été créé en 2010.

Quant aux 29 autres communes de la CC Cœur de Savoie, elles sont adhérentes au Syndicat Intercommunal du Breda et de la Combe de Savoie (SIBRECSA) qui est en charge à la fois de la collecte et du traitement des déchets sur une partie des CC Cœur de Savoie et du Pays du Grésivaudan.

Concernant les déchets spécifiques issus d'activités économiques, les entreprises sont responsables de leurs déchets jusqu'à leur élimination finale. La collecte, le traitement et l'élimination de ces déchets sont assurés par des acteurs privés.

► Cadre de référence et engagement des collectivités

Suite à la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets et aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, le Département de la Savoie s'est doté en 1994, d'un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA). Ce document, révisé en 2003, reste opposable jusqu'à l'approbation du futur Plan Régional de prévention des déchets, en cours d'élaboration par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Ce Plan Régional fusionnera alors, en plus du PDEDMA, le Plan Départemental de prévention et de gestion des déchets du BTP, qui a été approuvé par la Région en 2016, suite au transfert (par la loi NOTRe en 2015) de la compétence planification des déchets à la Région, ainsi que le Plan Régional relatif aux déchets dangereux.

Les textes réglementaires concernant la gestion des déchets placent aujourd'hui la réduction de la production des déchets en tête des priorités ; les modalités de gestion des déchets à privilégier sont ensuite, dans cet ordre : le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique et en dernier lieu le stockage. Pour répondre de manière opérationnelle à ce cadre, la loi Grenelle 2 du 13 juillet 2010 a rendu obligatoire, pour les collectivités compétentes en matière de déchets, l'élaboration de Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) au 1er janvier 2012 (article L541-15-1 du Code de l'Environnement). La CA de Chambéry Métropole, en 2010, puis la CA du Lac du Bourget, en 2011, ont adopté des PLPDMA avec le soutien de l'ADEME. Les deux collectivités se sont ainsi engagées à réduire de 7% en 5 ans les tonnages d'ordures ménagères et assimilées collectées sur leur territoire (objectif du Grenelle de l'environnement).

Les deux agglomérations poursuivent aujourd'hui, de manière conjointe, leur engagement en faveur de la réduction des déchets au sein de la démarche Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage du Pays de Savoie associant également la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et le Syndicat mixte interdépartemental de traitement des ordures de l'Albanais. Cette démarche vise à accompagner les initiatives en faveur de l'économie circulaire portées tant par les collectivités, que les entreprises et les habitants, les objectifs poursuivis s'organisent autour de trois axes :

- Faire évoluer l'offre des acteurs économiques en s'orientant vers l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale et l'économie de la fonctionnalité ;
- Accompagner le changement de comportement des habitants pour une consommation plus responsable, collaborative et favorisant le réemploi ;
- Valoriser les déchets en développant le recyclage.

Parallèlement, sur le territoire de la CC Cœur de Savoie, la communauté de communes et le SIBRECSA ont élaboré de manière concomitante, chacun pour la partie du territoire où il exerce la compétence déchets, leur PLPDMA couvrant la période 2016-2020 pour le SIBRECSA et 2017-2023 pour la CC.

Savoie Déchets et le SIBRECSA sont par ailleurs engagés, aux côtés de 13 autres syndicats de traitement des déchets ou intercommunalités de Rhône-Alpes dans la Charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D), qui poursuit 3 objectifs :

- La constitution d'un réseau d'échanges sur différentes thématiques ;
- La mutualisation d'équipements publics, de compétences ou groupements de commande ;
- Le développement d'une stratégie commune en matière de gestion et de traitement des déchets à l'échelle du sillon alpin.

► Gestion des déchets ménagers et équipements

Bien que la compétence de gestion des déchets (collecte et traitement) soit partagée sur le territoire de Métropole Savoie, leur mode de gestion des déchets est relativement similaire sur l'ensemble du territoire.

• La collecte

Toutes les collectivités sont équipées pour la collecte sélective (papier, emballage, verre). Les collectivités membres de Savoie Déchets, envoient ensuite leur collecte dans un des deux centres de tri appartenant au syndicat de traitement des déchets à Chambéry. Le SIBRECSA ne possède pas de centre de tri, les emballages et papiers sont acheminés vers un centre de tri à l'extérieur du territoire.

Le territoire du SCOT compte également plusieurs centres de tri en gestion privée réservés à des déchets d'activités économiques spécifiques. C'est le cas du centre de tri de Francin, géré par l'entreprise Nantet, qui est spécialisée dans le recyclage des déchets du BTP et est reconnue pour le traitement des déchets de plâtre, ou encore du centre de tri de Chamoux-sur-Gelon qui possède une unité de préparation de Combustibles Solides de Récupération à destination des cimenteries

S'il n'a pas été mis en place de collecte pour les biodéchets, l'ensemble des collectivités s'est engagé dans des programmes de promotion du compostage individuel et semi-collectif avec la mise à disposition de composteurs et l'organisation de sites de compostage partagé, de formations ou encore la mise en place de personnel référent. Le territoire compte aussi deux plateformes de compostage, l'une située à Chambéry et appartenant à Chambéry Métropole – Cœur des Bauges et l'autre situé à Francin appartient à une entreprise privée, qui réalise également une activité de broyage de bois à destination des chaufferies. Ces plateformes accueillent les déchets verts des professionnels, des collectivités et des déchèteries, le compost produit est revendu aux agriculteurs et aux particuliers. L'activité de broyage du bois sur la plateforme de Francin est à l'origine de plusieurs incendies entre 2009 et 2017, qui ont provoqué, à des niveaux différents, des hausses de concentration de particules dans l'atmosphère ; cette activité de broyage est aujourd'hui plus réglementée. Le tri des biodéchets est aujourd'hui un enjeu de premier ordre dans les politiques visant la réduction des déchets. Ainsi la Loi de Transition Énergétique et pour la Croissance Verte du 17 août 2015 prévoit la généralisation du tri à la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets d'ici 2025.

Le territoire dispose d'un bon réseau de déchèteries bien entretenu : les 2 déchèteries du SIBRECSA en Cœur de Savoie ont été rénovées et mises aux normes en 2014 et 2015 et Grand Lac a entamé en 2016 la réhabilitation des déchèteries du Bourget-du-lac, de Drumettaz-Clarafond et de Grésy-sur-Aix. En tout, le territoire dispose de 13 déchèteries, appartenant aux intercommunalités ou au SIBRECSA. Les Communautés d'Agglomération Chambéry – Cœur des Bauges et Grand Lac ont facilité la mise en place d'un réseau privé de 6 déchèteries dédiées aux professionnels.

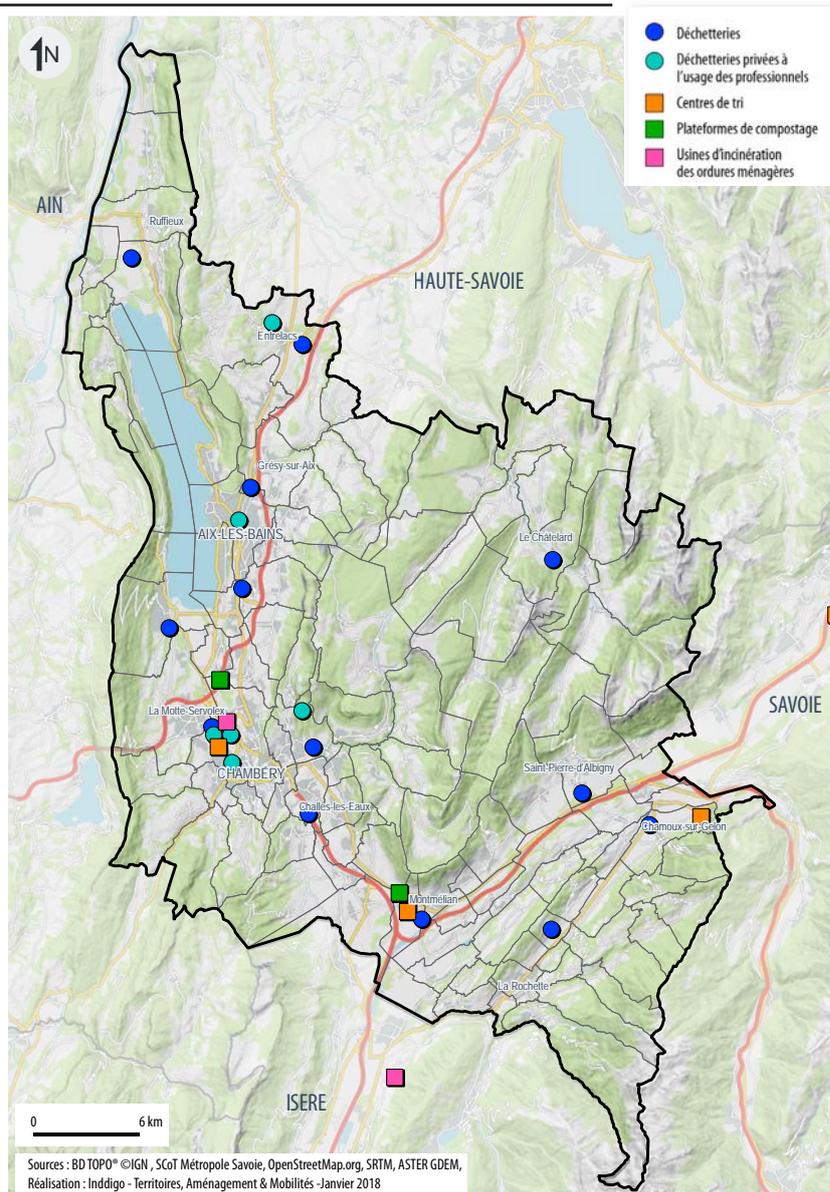
Plusieurs acteurs de la réutilisation interviennent sur le territoire, principalement, des deux communautés d'agglomération. Parmi eux, la recyclerie « Les Chantiers Valoristes » (chantier d'insertion) est directement présente sur certaines déchèteries des CA. Dans le cadre de leur PLPDMA Cœur de Savoie et le SIBRECSA envisagent également l'implantation d'une ressourcerie sur leur territoire.

EPCI	Déchèteries	Incinérateurs	Centres de Tri	Plateformes de compostage
Grand Chambéry	4 déchèteries gérées par la CA	1 incinérateur sous la responsabilité de Savoie Déchets	2 centres de tri des collectes sélectives sous la responsabilité de Savoie Déchets, dont 1 dans le périmètre du SCOT	1 plateforme de compostage
Grand Lac	5 déchèteries gérées par la CA			
Cœur de Savoie	2 déchèteries gérées par la CC			
Cœur de Savoie (SIBRESCA)	2 déchèteries gérées par le SIBRESCA	1 incinérateur sous la responsabilité du SIBRESCA, hors périmètre du SCOT (Pontcharra)	2 centres de tri privés	1 plateforme de compostage et de broyage de bois (privée)

• Le traitement

Les ordures ménagères collectées ainsi que les autres déchets résiduels issus des déchèteries ou refus de tri sont traités thermiquement dans les incinérateurs appartenant à Savoie Déchet (situé à Chambéry) et au SIBRESCA (localisé hors du territoire de Métropole Savoie à Pontcharra). L'incinérateur de Savoie Déchets dispose d'une capacité réglementaire de traitement annuelle de 120 000 tonnes de déchets incinérables et de 40 000 de boues de STEP ; l'incinérateur est également équipé d'une ligne spéciale pour le traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Installations réceptionnant des déchets



(DASRI). Construit en 1977, cet incinérateur a été transformé en Unité de Valorisation Énergétique et de Traitement des Déchets (UVETD) en 2005, en 2016 il a produit 24 608 MWh d'électricité, couvrant les besoins annuels en électricité de près de 3600 foyers, ainsi que 96 955 MWh de vapeur, dont 79 658 MWh vendu au chauffage urbain, alimentant près de 9640 foyers. L'UVETD est certifiée ISO 14 001 depuis 2010 et ISO 50 001 depuis 2015. L'usine d'incinération du SIBRESCA peut quant à elle traiter 19 000 tonnes de déchets par an, elle dispose d'un système de valorisation énergétique opérationnel depuis 2015 ; en 2016, 2 757 MWh d'électricité ont été produits.

Les sous-produits générés par l'incinération, à savoir : ferrailles, aluminium, mâchefers et Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM, qui sont des poussières toxiques) sont en grande partie valorisés, les résidus non-valorisables sont envoyés dans des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND). A noter, que bien que prévu dans le PDEDMA de Savoie, il n'existe à ce jour aucune ISDND dans le département, les résidus ultimes des incinérateurs sont donc envoyés à l'extérieur du

territoire, principalement à Saint Quentin-sur-Isère et à Satolas pour les déchets non dangereux et hors région Auvergne Rhône-Alpes pour les déchets dangereux.

? ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Enjeux de la thématique

► Ce qui est jeu

- Les nuisances sonores liées à la circulation automobile et ferroviaire
- Les concentrations de polluants dans l'atmosphère, en particulier dans les vallées
- La pollution lumineuse, en particulier dans les vallées
- La mise aux normes des stations identifiées comme déficientes
- La conformité des installations d'assainissement non collectif

Questionnements transversaux

► Les questions transversales

- Comment améliorer la qualité de l'air du territoire en jouant sur une meilleure répartition modale (diminution de la place de l'automobile) ?
- Comment améliorer la qualité de l'air du territoire en améliorant les systèmes énergétiques en place et en recourant aux énergies renouvelables ?
- Comment diminuer le niveau sonore de fond du territoire en jouant sur une meilleure répartition modale (diminution de la place de l'automobile) ?
- Comment diminuer la pollution lumineuse, en particulier sur les secteurs les plus sensibles (proches du milieu naturel) du territoire ?
- Comment anticiper la bonne adéquation entre les capacités des stations d'épuration des eaux usées et le nombre d'habitants ou d'entreprises sur le territoire ?

Sources documentaires consultées

- Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 2010 - 2013 Infrastructures routières et ferroviaires de l'État département de la Savoie
- Observatoire savoyard de l'environnement
- Diagnostic qualité de l'air – Air RhôneAlpes, 2016
- Site d'Air RhôneAlpes
- Rapport annuel eau et assainissement Grand Lac (CALB, CC Chautagne et CC canton d'Albens) 2016
- Rapports sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement : Chambéry Bauges Métropole, Cour de Savoie, Cœur des Bauges
- Site Internet de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCE)

FORCES

- Les grands espaces paysagers identitaires
- La forte richesse naturaliste avec des milieux très diversifiés et des espaces remarquables (zones humides, pelouses sèches, forêts)
- Le peu de risques industriels
- La ressource en eau très satisfaisante en termes de quantité et de qualité
- La grande culture locale sur les énergies renouvelables mobilisables : solaire, bois énergie, hydraulique
- Le potentiel énergétique du Lac du Bourget (production de froid en été)
- Les stations d'épuration globalement conformes

OPPORTUNITÉS

- La bonne identification de la richesse du patrimoine naturel
- La présence d'une trame verte et bleue sur le territoire
- Le lien fort entre les zones humides et les inondations qui va dans le sens de la préservation de ces espaces
- Les bonnes culture et connaissance du risque, avec la mise en place notamment des PPRi
- Les grands aquifères potentiellement exploitables
- La démarche TEPOS (Territoire à Energie POSitive) sur Grand Chambéry et le PLUi des Bauges
- Grand Chambéry engagé dans un PLQA (Plan Local pour la qualité de l'Air)
- Les collectivités toutes engagées dans le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour améliorer les rejets en eau des particuliers.
- Les réflexions et actions sur l'éclairage nocturne engagées par plusieurs collectivités

FAIBLESSES

- Les contraintes de topographie
- La forte pression urbaine sur les espaces agricoles naturels, en particulier dans les secteurs de plaine
- Les interactions sensibles entre milieu naturel et urbanisation
- Un territoire soumis à de nombreux risques naturels, en particulier celui de l'inondation
- Un territoire soumis au risque Transports de matières dangereuses
- Le taux de dépendance du territoire à l'automobile, fonctionnant principalement avec des carburants fossiles
- La part d'énergie renouvelable dans la consommation totale du territoire de 13% (pour 2020, objectif européen de 20%, national 23% et régional 29%)
- La facture énergétique des ménages élevée loin des agglomérations de Chambéry et Aix-les-Bains
- Les fonds de vallée bruyants en raison des transports, avec influence sur les piémonts
- Les nombreux épisodes de pollution dans l'agglomération de Chambéry essentiellement liés à la circulation automobile
- Les taux de conformité de l'assainissement autonome de l'eau insuffisants
- Le secteur compris entre Grésy-sur-Aix et Challes-les-Eaux fortement soumis à la pollution lumineuse

RISQUES

- La dégradation du paysage par l'urbanisation : conurbation continue dans les vallées (en particulier entre Montmélian et Grésy-sur-Aix) entrées de villes / agglomérations peu qualitatives
- L'accroissement de la tache urbaine au détriment des espaces agricoles et naturels
- L'augmentation de la circulation automobile
- La dégradation des espaces naturels : consommation d'espace, enrichissement des pelouses sèches, appauvrissement des zones humides
- L'accroissement potentiel des risques naturels liés aux effets du changement climatique : crues extrêmes, incendies de forêt, rétractation des argiles en période caniculaire
- Les effets du changement climatique sur le volume disponible de la ressources en eau et sa qualité (altérations potentielles liées à l'augmentation de sa température)
- L'augmentation des besoins énergétiques en raison du changement climatique (canicules)
- L'augmentation des épisodes de pollution liés aux périodes de canicule et la circulation automobile
- Les nouvelles technologies de l'éclairage public (LED moins énergivores) n'incitant pas à moins éclairer

➔ La Consommation d'espace versus la protection d'espaces naturels et agricoles

► Les constats

Même si la tendance s'est atténuée, la consommation de l'espace par l'urbanisation est continue. Elle était en moyenne de 1000 m² par habitant et par an entre 1975 et 1999 et a diminué de plus de la moitié (430 m²/hab/an) sur la période 2001-2013. Les 3/4 des nouvelles urbanisations ont lieu dans le secteur de plaine. Ce sont 1 118 hectares qui ont été artificialisés.

La consommation d'espace s'est faite sur les terres agricoles et les espaces naturels.

La biodiversité du territoire est riche et variée. Les espaces naturels artificialisés dans le secteur plaine sont essentiellement des zones humides. Indépendamment de leur richesse écologique, elles ont un rôle majeur dans le système hydraulique, en particulier dans l'amortissement des crues.

La préservation des espaces naturels sur le territoire du SCoT dépend :

- De la limitation de la consommation d'espace, y compris agricole (souvent support de richesses naturalistes),
- De la préservation stricte des zones humides et de leur bassin d'alimentation,
- Du maintien de certaines pratiques agricoles : l'abandon de la fauche ou du pâturage et la transformation des pratiques agricoles sont par exemple un facteur de la disparition des pelouses sèches.

► La préfiguration des objectifs

L'image et l'attrait du territoire sont liés à son cadre de vie. Les paysages emblématiques du SCoT résultent de la vigueur des espaces encore non artificialisés. Par ailleurs, dans le cadre de la Stratégie nationale de la biodiversité et des textes en vigueur (charte de l'environnement adossée à la Constitution française, loi ENE), le SCoT a la responsabilité de préserver la biodiversité sur son territoire.

Le SCoT peut s'appuyer, pour définir ses objectifs de préservation, sur les nombreux inventaires et études déjà réalisés sur le territoire : zones humides, pelouses sèches, Trame verte et bleue.

Les objectifs de préservation des milieux naturels donnent en plus un cadre supplémentaire pour orienter au mieux l'urbanisation : définition de l'enveloppe urbaine, de la limite « ville / campagne », des coupures vertes paysagères, ... Ces objectifs se mutualisent avec la préservation d'une trame agricole, particulièrement dans le secteur plaine où elle est fragilisée.

➔ Un cadre de vie de qualité face à des nuisances et des risques

► Les constats

Le diagnostic met en lumière que c'est le secteur plaine, le plus peuplé, qui est principalement concerné par les risques et nuisances.

En matière de risques naturels, il s'agit essentiellement

du risque inondation, qui concerne 90 communes du SCoT.

En matière de nuisances, la qualité de l'air est parfois problématique dans le secteur plaine avec des épisodes de pollution liés principalement à la circulation automobile. Les transports terrestres influent également fortement l'ambiance sonore du territoire, et parfois assez haut sur les versants. Enfin la pollution lumineuse est très marquée sur les agglomérations de Chambéry et d'Aix-les-Bains.

► La préfiguration des objectifs

En matière de risques, le SCoT dispose des éléments des différents Plans de Prévention des Risques pour établir ses choix. Pour l'urbanisation nouvelle, la contrainte est d'éviter ces secteurs. Des règles sont néanmoins à définir pour l'urbanisation déjà existante en zone identifiée à risques. L'anticipation aux effets du changement climatique doit également aider les choix.

En ce qui concerne la pollution de l'air, les actions des collectivités (TEPOS, PLQA, PDU, ...) peuvent permettre d'orienter les choix du SCoT. Les objectifs résident dans la diminution de l'utilisation de combustibles fossiles, sources de pollution de l'air et d'émission de gaz à effet de serre. Les leviers du SCoT sur ce sujet se fondent sur deux types d'actions :

Des actions sur l'habitat : formes urbaines, typologie, réhabilitations, ...

Des actions sur les déplacements : renforcement de polarités de services et d'emplois, objectifs sur le report modal, facilitation des alternatives à l'automobile, ...

Enfin la pollution lumineuse des villes est pour une bonne part due à l'éclairage public. Des objectifs stricts pour diminuer la pollution lumineuse peuvent être donnés pour les nouveaux aménagements et l'urbanisation nouvelle, les requalifications urbaines et tout nouveau projet.

➔ La pérennité des ressources naturelles locales

► Les constats

Les ressources naturelles sont de bonne qualité sur le territoire :

- une disponibilité en eau, de bonne qualité,
- des ressources énergétiques variées, avec en particulier un fort potentiel solaire et bois énergie,
- des ressources minérales de différentes natures compte tenu d'un contexte géologique diversifié.

Ces ressources ne sont cependant pas inépuisables. La mobilisation de la ressource en eau présente par endroit des risques de disponibilité. Pour l'énergie, au contraire, les gisements sont pour le moment sous-exploités au regard de leur potentiel. Enfin, en ce qui concerne la ressource minérale, un certain nombre de carrières approchent du terme de leur capacité d'exploitation.

► La préfiguration des objectifs

Le SCoT, dans son rôle de planificateur, définit les règles d'urbanisation et les secteurs préférentiels à urbaniser. La ressource en eau est un facteur quasi vital à prendre

en compte de façon systématique dans tout projet et devient ainsi une condition incontournable.

En ce qui concerne les ressources énergétiques, le SCoT s'inscrit dans le cadre de la transition énergétique et vise l'atteinte des objectifs nationaux. Le développement des énergies renouvelables du territoire fait donc partie de son projet. Les leviers d'action concernent tout nouvel aménagement ou urbanisation, les requalifications urbaines et tout nouveau projet.

Pour ce qui est de ressource en matières minérales, le SCoT doit veiller d'une part, compte tenu du potentiel local, à ne pas compromettre – voire faciliter – l'exploitation des ressources, mais il doit d'autre part être garant de la préservation de la biodiversité, du paysage et des nuisances (bruit, transports) au regard du caractère impactant de ces exploitations. Les règles du SCoT devront donc s'équilibrer entre ces deux aspects.



Habitat Chambéry © Yannick Siegeli

1.2. UN TERRITOIRE STRUCTURÉ SUR UN AXE NORD-SUD MAIS DES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES, RÉSIDENTIELS ET DE MOBILITÉ QUI INVITENT À UNE ARMATURE TERRITORIALE PLUS COMPLEXE

Comment sur ce territoire contraint s'organisent les pratiques ? Quels sont les choix résidentiels et les tendances démographiques par secteur ? Quelles sont les pratiques de mobilité au quotidien pour le travail, pour les consommations courantes, etc. ? La répartition des équipements commerces et services ouvre-t-elle de nouveaux possibles quant à la structuration de l'armature territoriale ?

Ce chapitre décline quatre thématiques permettant de saisir les évolutions démographiques sur le territoire de Métropole Savoie et de questionner face à ces évolutions, les limites de l'offre de logements dans sa capacité à répondre aux nouvelles demandes liées au vieillissement de la population, liée à la croissance des ménages individuels et à l'émergence d'une bulle immobilière qui écarte une partie des habitants de Métropole Savoie de l'achat immobilier.

Cette difficulté d'accès au logement facilite l'émergence de territoires de report plus accessibles et accentue les phénomènes de mobilité alternante, dans un contexte d'organisation territoriale encore très polarisé sur Aix-les-Bains et Chambéry, voire plus largement sur l'axe Grésy-sur-Aix-Montmélian qui concentrent les principaux pôles d'emploi et également l'offre d'équipements, services et commerces de gamme supérieure.

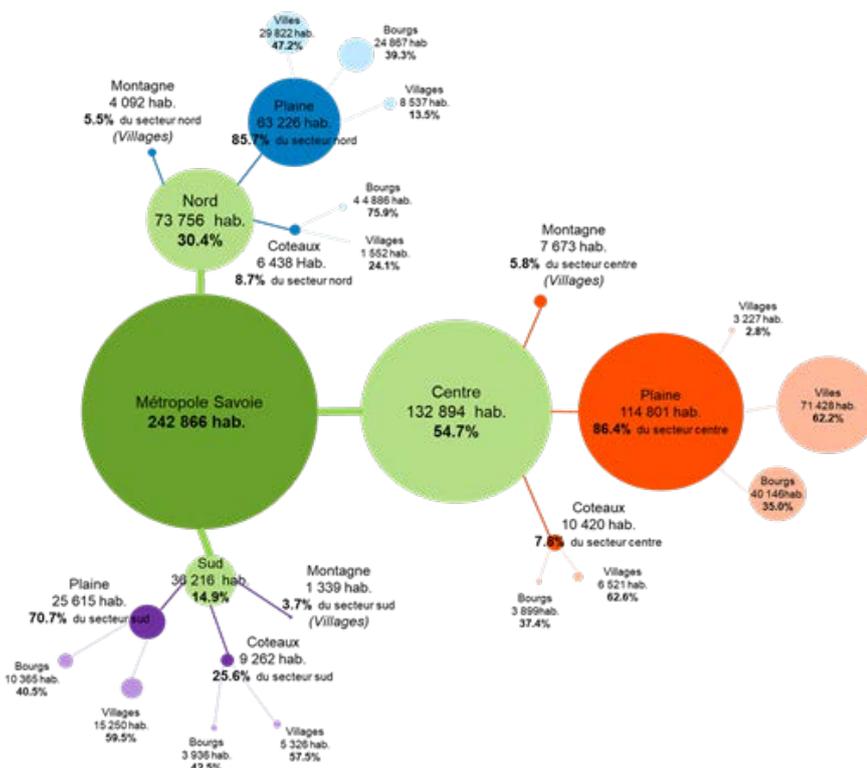
11211 La dynamique démographique, une répartition de population évolutive et des tendances fortes au vieillissement

CHIFFRES CLÉS

- 242 866 habitants en 2015
- TVAM de 0.9% /an entre 2006-2015 soit 19 196 habitants de plus avec une répartition inégale de cette croissance : 1,3% dans le secteur nord, 1,2% dans le secteur sud contre seulement 0,6% dans le secteur centre
- Une poussée démographique essentiellement due au solde migratoire
- Des soldes migratoires proches sur les secteurs nord (1,2%) et sud (0,8%), et particulièrement bas sur le secteur de Grand Chambéry (0,1%)
- Un vieillissement de population marqué, cependant identique à la représentation nationale et départementale avec 25% de la population a 60 ans et plus (22 % en 2006)
- Un vieillissement plus prononcé sur le secteur nord (26% de la population à plus de 60 ans et 10% à plus de 75 ans)

→ Une répartition différenciée de la population

En 2015, malgré l'intégration des Bauges dans le périmètre du SCoT de Métropole Savoie, le constat d'une répartition différenciée de la population entre les



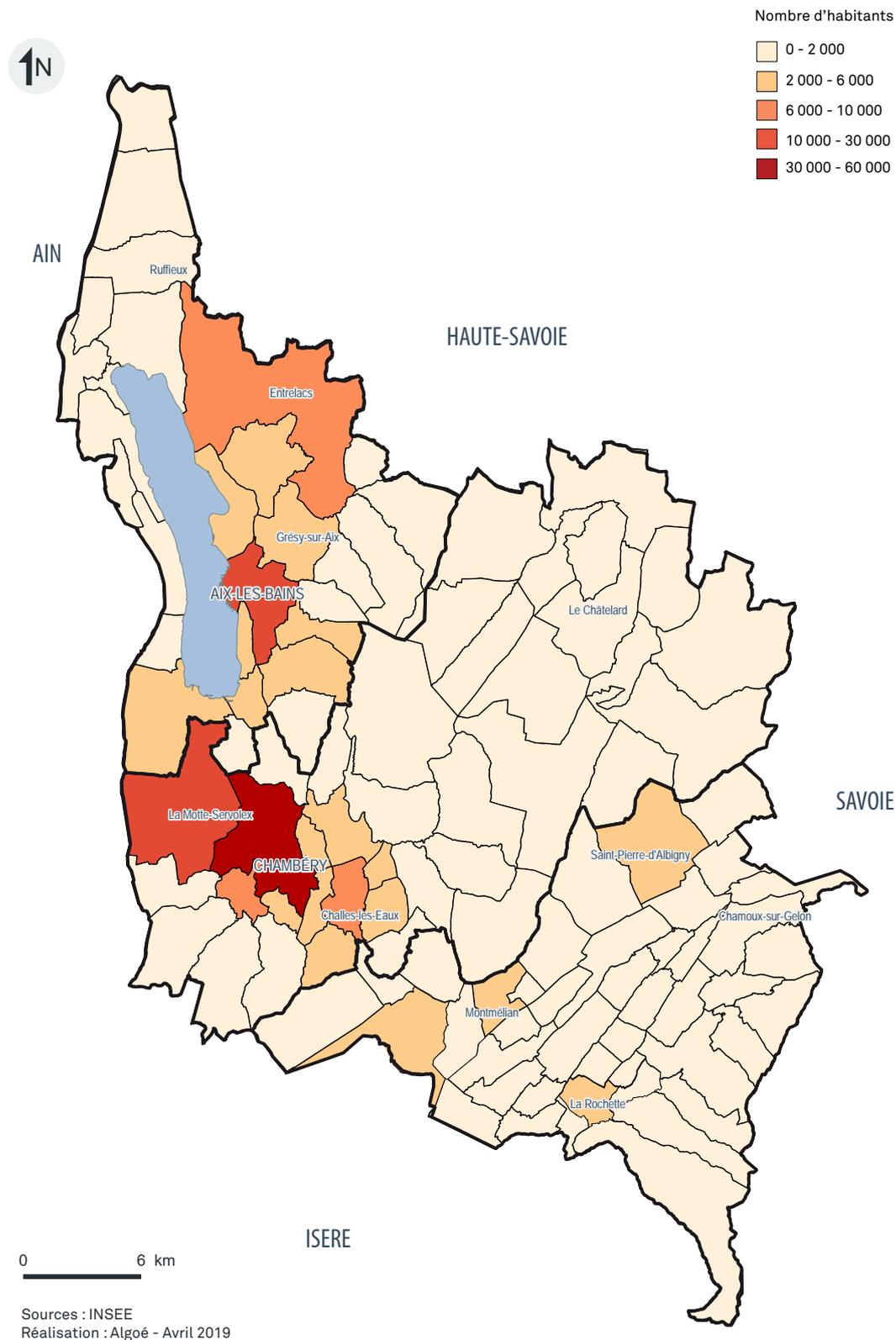
secteurs centre, nord et sud se maintient, avec 54,7% de la population dans l'agglomération chambérienne, 30,4% dans la partie nord et enfin, 14,9% dans le secteur sud.

Les densités de population de 2015 révèlent la prépondérance de la plaine (630 habitants/km² hors superficie du lac), loin devant les espaces de coteaux (122 habitants/km²) et la montagne (21 habitants/km²). Le territoire de Métropole Savoie connaît une densité de population relativement importante (210 habitants/km²) comparée au département (71 habitants/km²). Le secteur centre domine avec 254 habitants/km², suivi de

près par l'agglomération Grand Lac avec 242 habitants/km² (hors lac du Bourget), et enfin par Cœur de Savoie avec des densités de population plus proche de la moyenne départementale (118 habitants/km²).

En 2015, le territoire de Métropole Savoie présente un taux de croissance annuel de 0.9% avec des dynamiques différenciées selon les territoires : 1.3%/an sur le secteur nord, 1.2%/an sur le secteur sud contre seulement 0.6%/an sur le secteur centre.

Population 2015

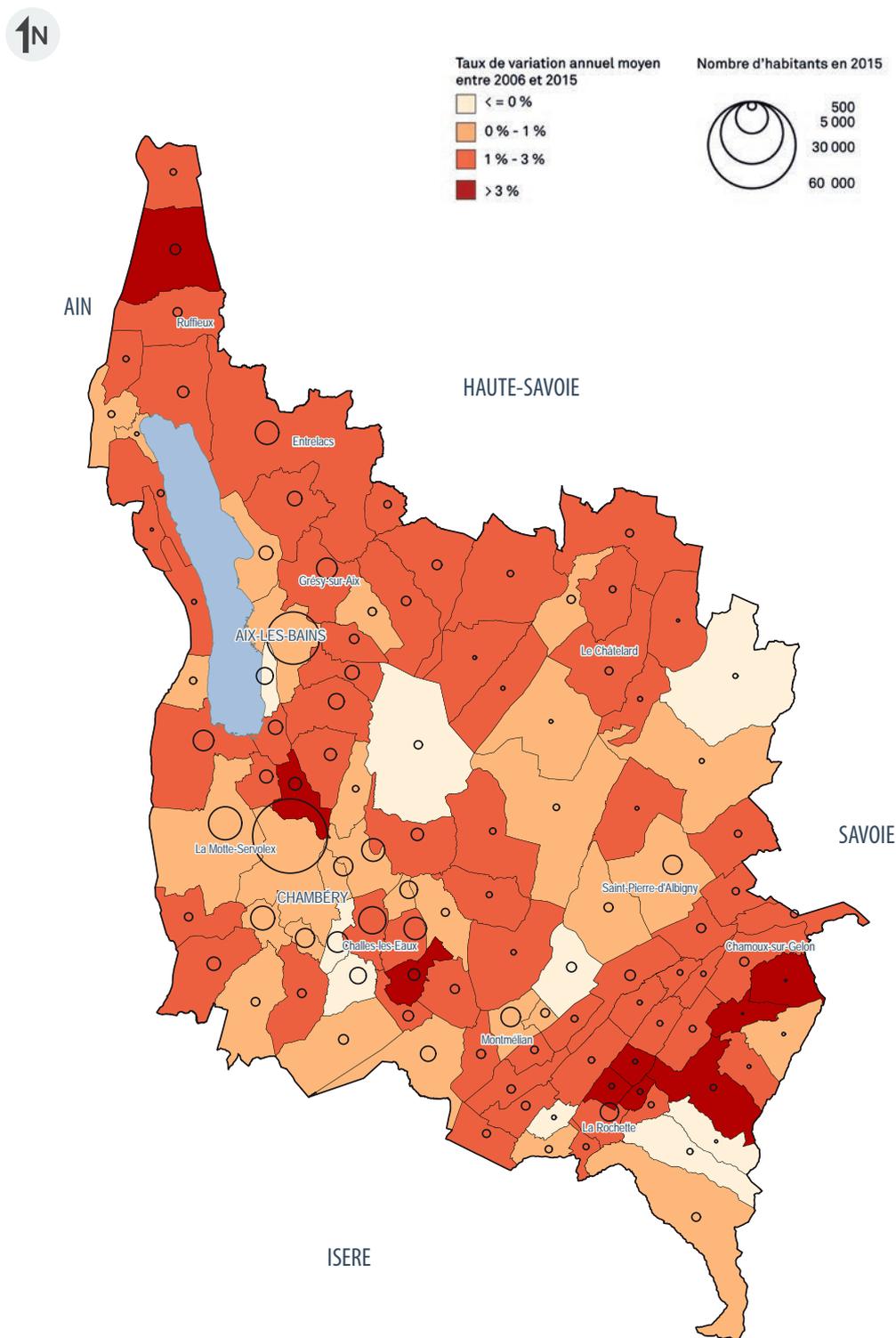


Les évolutions démographiques observées sur les dix dernières années témoignent d'une attractivité renforcée des territoires de la communauté d'agglomération Grand Lac et d'un attrait de plus en plus marqué des territoires du sud, à savoir la communauté de communes Cœur de Savoie. Entre 2006 et 2015, ces secteurs présentent des soldes migratoires importants de 1,2% sur Grand Lac et 0,8% sur Cœur de Savoie bien supérieurs aux moyennes départementales (0,7% de croissance annuelle entre 2010 et 2015 dont 0,4% lié au solde naturel et 0,3 % au solde migratoire).

Les évolutions sur le secteur centre sont quant à elles plus critiques, ce secteur connaît une évolution démographique relativement faible (0,6%/an) et essentiellement alimentée par son solde naturel (taux d'accroissement naturel porté à 0,52% entre 2006 et 2015).

De même, les villes ont un solde migratoire bas en comparaison du reste du territoire, seul le solde naturel continue d'accroître leur population.

Evolution population entre 2006 et 2015



0 6 km

Sources : INSEE
Réalisation : Algoé - Avril 2019

Néanmoins les évolutions constatées entre 2006 et 2015 marquent un regain d'attractivité des villages au détriment des villes et dans une moindre mesure, des bourgs ; ces évolutions constituent la marque essentielle d'un périurbain en voie de densification et d'une attractivité nouvelle pour les villages. Ainsi, sur le secteur nord, les taux de variation annuelle de population sont supérieurs à 2% par an dans les villages de coteaux, là où la ville d'Aix-les-Bains connaît un taux de 1.0%. Ainsi, un ralentissement de la croissance démographique sur Aix-les-Bains se réalise au profit des communes adjacentes à la ville centre (Grésy-sur-Aix, Mouxy, Viviers-du-Lac, etc.).

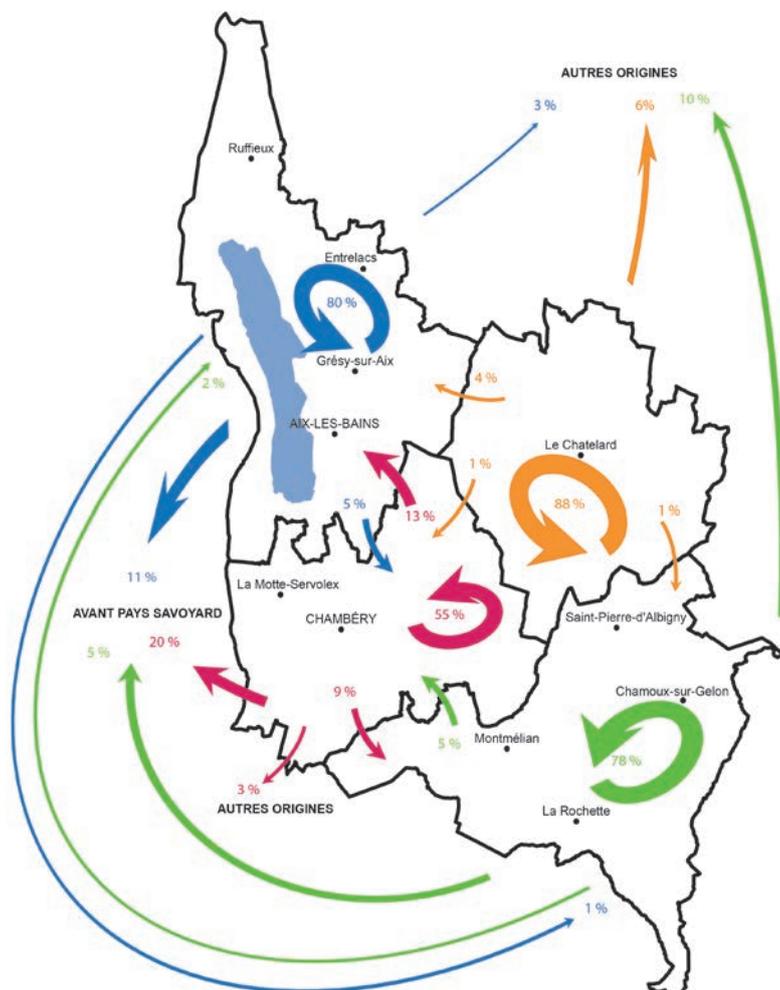
Même constat pour le sud où le taux de variation annuel des villages de montagne enregistre une croissance de 2.3%/an.

Sur le secteur centre, les villes de Chambéry et la Motte-Servolex enregistrent respectivement 0,4% et 0% de croissance annuelle là où les villages de plaine du secteur centre culminent à 4,3%. Le desserrement résidentiel de la ville de Chambéry concerne particulièrement les communes de deuxième couronne : le piémont de Chartreuse (Saint-Sulpice, Vimines) et les entrées d'agglomération (Sonnaz, La Ravoire, Saint-Jeoire-Prieuré). La tendance des villages Baujus se différencie de la tendance des villages du reste de Métropole Savoie avec une croissance 1,15% par an contre un taux moyen de 1,6% par an sur tous les villages Métropole Savoie.



Village de la Compôte (Bauges) © Yannick Siegel

Destination des acquéreurs de foncier entre 2004 et 2015



→ Les villages, nouvel eldorado résidentiel ?

La répartition démographique actuelle entre bourg, ville, village matérialise toujours cette caractéristique forte du territoire de regrouper dans un même ensemble fonctionnel, des agglomérations de taille moyenne et un chapelet de villages. Il existe peu de communes intermédiaires.

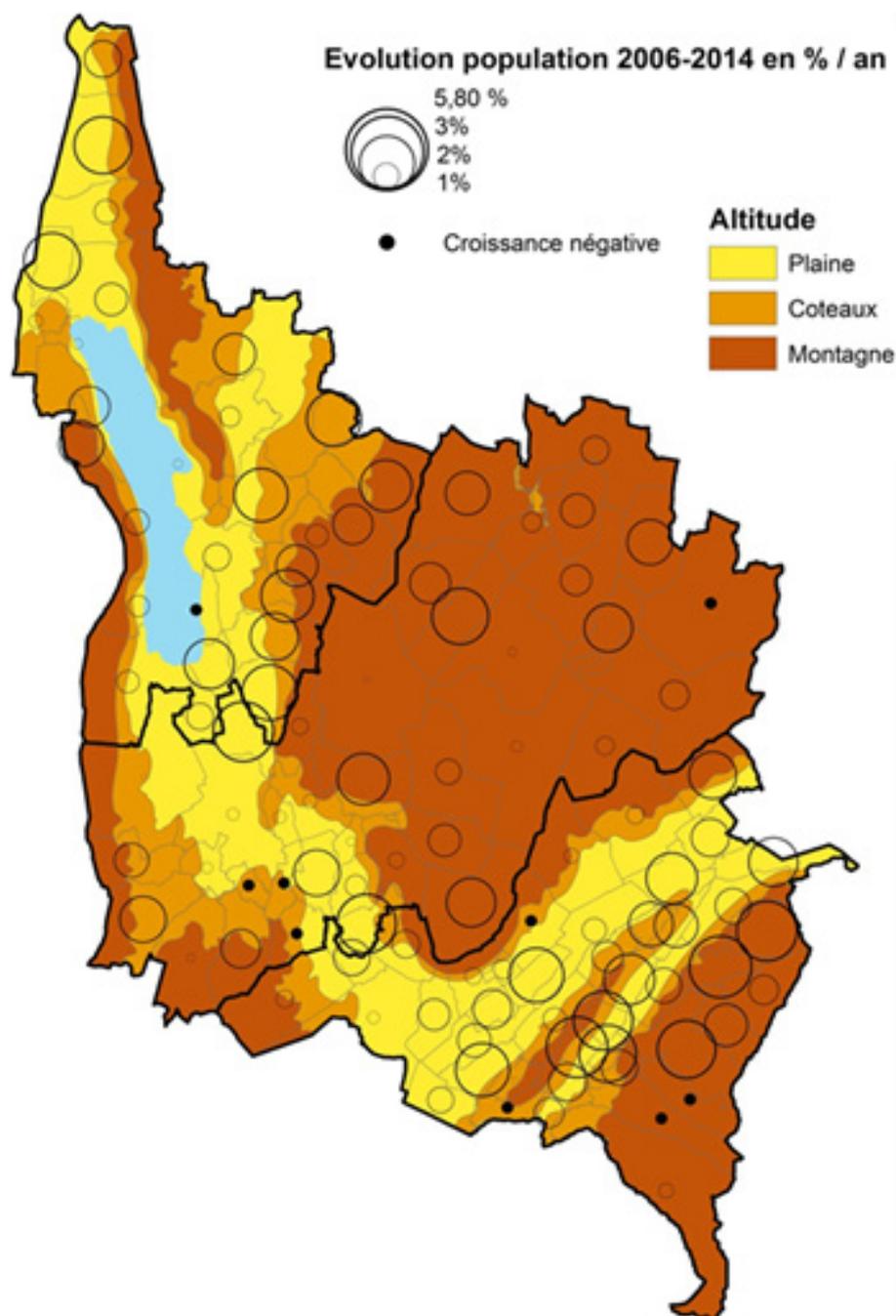
Néanmoins les évolutions constatées entre 2006 et 2015 marquent un regain d'attractivité des villages au détriment des villes et dans une moindre mesure, des bourgs ; ces évolutions constituent la marque essentielle d'un périurbain en voie de densification et d'une attractivité nouvelle pour les villages. Ainsi, sur le secteur Ainsi, sur le secteur nord, les taux de variation annuelle de population sont supérieurs à 2% par an dans les villages de coteaux, là où la ville d'Aix-les-Bains

connait un taux de 1.0%. Ainsi, un ralentissement de la croissance démographique sur Aix-les-Bains se réalise au profit des communes adjacentes à la ville centre (Grésy-sur-Aix, Mouxy, Viviers-du-Lac, etc.).

Même constat pour le sud où le taux de variation annuel des villages de montagne enregistre une croissance de 2.3%/an.

Sur le secteur centre, les villes de Chambéry et la Motte-Servolex enregistrent respectivement 0,4% et 0% de croissance annuelle là où les villages de plaine du secteur centre culminent à 4,3%. Le desserrement résidentiel de la ville de Chambéry concerne particulièrement les communes de deuxième couronne : le piémont de Chartreuse (Saint-Sulpice, Vimines) et les entrées d'agglomération (Sonnaz, La Ravoire, Saint-Jeoire-Prieuré). La tendance des villages Baujus se différencie de la tendance des villages du reste de Métropole Savoie avec une croissance 1,15% par an contre un taux moyen de 1,6% par an sur tous les villages Métropole Savoie

Evolution de la population 2006-2014



Taux de variation annuel entre 2006 et 2015 Source INSEE, traitement ALGOE			2006	2015	TCAM
Nord	Coteaux	Bourg	4 022	4 886	2.2%
		Village	1 286	1 552	2.1%
		Ville			
	Montagne	Bourg			
		Village	3 499	4 092	1.8%
		Ville			
	Plaine	Bourg	21 959	24 867	1.4%
		Village	7 312	8 537	1.7%
		Ville	27 375	29 822	1.0%
	Total		65 453	73 756	1.3%
Centre	Coteaux	Bourg	3 885	3 899	0.0%
		Village	5 625	6 521	1.7%
		Ville			
	Montagne	Bourg			
		Village	7 000	7 673	1.0%
		Ville			
	Plaine	Bourg	37 728	40 146	0.7%
		Village	2 215	3 227	4.3%
		Ville	69 257	71 428	0.3%
	Total		125 710	132 894	0.6%
Sud	Coteaux	Bourg	3 630	3 936	0.9%
		Village	5 015	5 326	0.7%
		Ville			
	Montagne	Bourg			
		Village	1 095	1 339	2.3%
		Ville			
	Plaine	Bourg	9 603	10 365	0.9%
		Village	13 164	15 250	1.6%
		Ville			
	Total		32 507	36 216	1.2%

Répartition de la croissance démographique entre 2006 et 2015 Source INSEE, traitement ALGOE			
	2006	2015	Taux croissance moyen annuel 2006-2015
Centre	125 710	132 894	0.6%
Nord	65 453	73 756	1.3%
Sud	32 507	36 216	1.2%
Métropole Savoie	223 670	242 866	0.9%
Bourg	80 827	88 099	1.0%
Village	46 211	53 517	1.6%
Ville	96 632	101 250	0.5%
Métropole Savoie	223 670	242 866	0.9%
Coteaux	23 463	26 120	1.2%
Montagne	11 594	13 104	1.4%
Plaine	188 613	203 642	0.9%
Métropole Savoie	223 670	242 866	0.9%

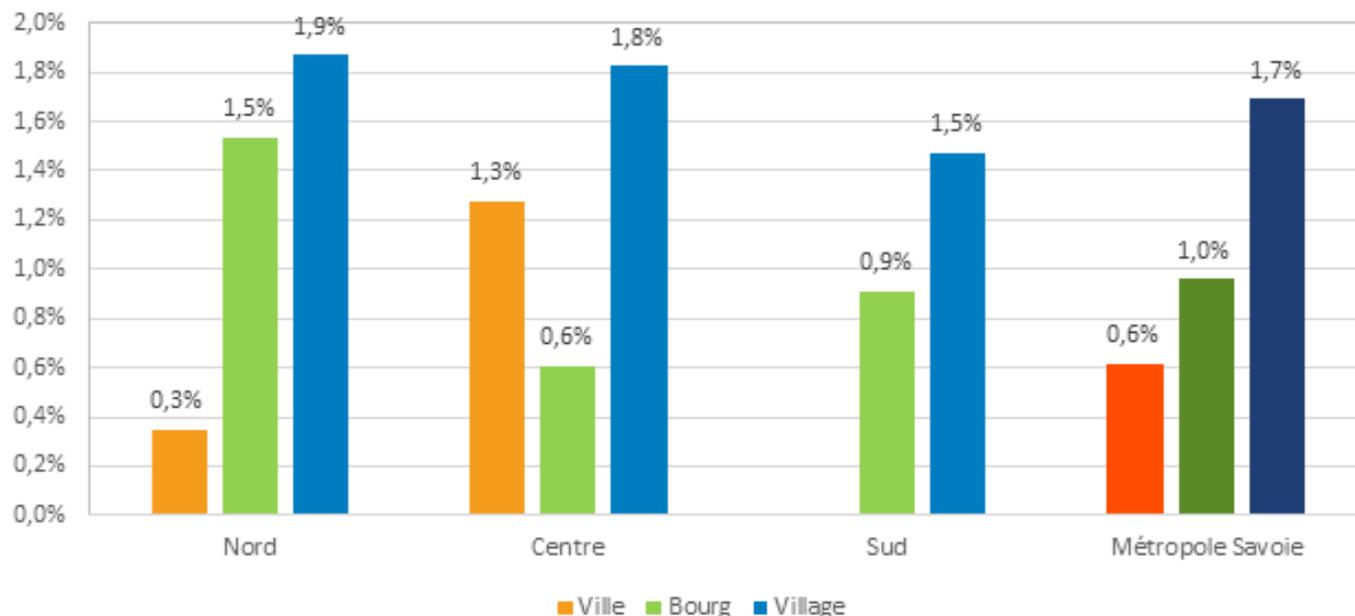
Elles marquent aussi un nouvel attrait des villages de montagne bien que ce constat soit à nuancer au regard des valeurs absolues observées, très faibles sur ces espaces.

Il n'en demeure pas moins qu'ils constituent des lieux attractifs et illustrent certaines trajectoires résidentielles qu'il conviendra de maîtriser.

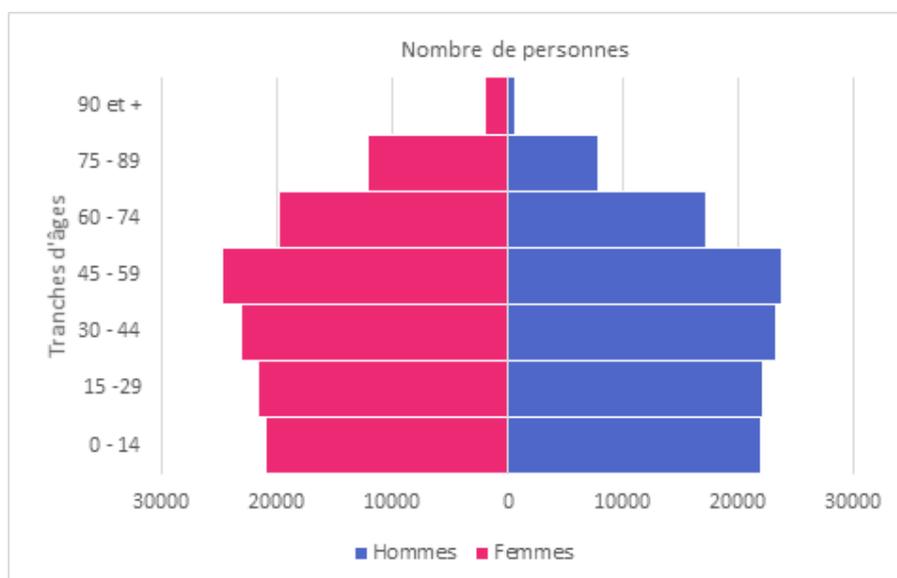
La répartition plaine-coteaux-montagne connaît donc des évolutions significatives avec l'entrée du territoire des Bauges dans le nouveau périmètre du SCoT. En 2013, c'est 2. % de la population qui réside sur cette partie du territoire. En 2015, 5 % de la population. Bien que l'essentiel de la population réside dans la plaine, notamment pour les secteurs centre et nord (près de 90% de la population de ces secteurs) et en moindre mesure, sur le secteur sud où la plaine porte plus de 70% de la population, les territoires de montagne sont amenés à porter dans le nouveau SCoT une fonction résidentielle beaucoup plus affirmée. Le SCoT devra répondre dans la planification des aménités nécessaires au maintien et à la gestion de ces bassins de vie.

Cette évolution doit aussi nous amener à questionner le rôle et le devenir des centralités avec des villages qui gagnent en population et à contrario, des villes qui connaissent des taux d'évolution relativement faibles en comparaison. La marque la plus essentielle de la désaffection des villes se prononce plus durement sur la ville de Chambéry qui connaît avec 0.4% de taux de croissance annuel, une croissance de population faible en comparaison du reste du territoire.

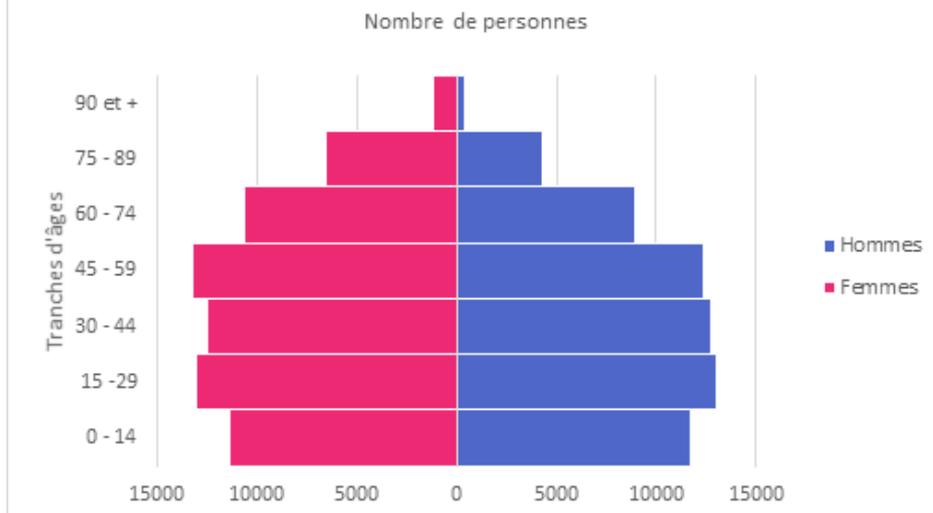
Evolution démographique 2006-2015

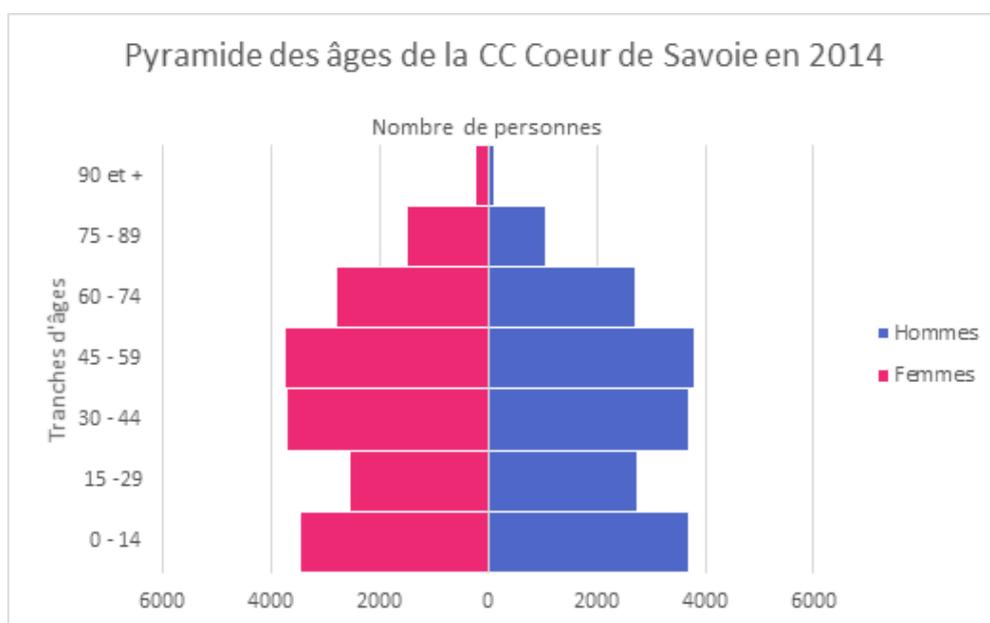
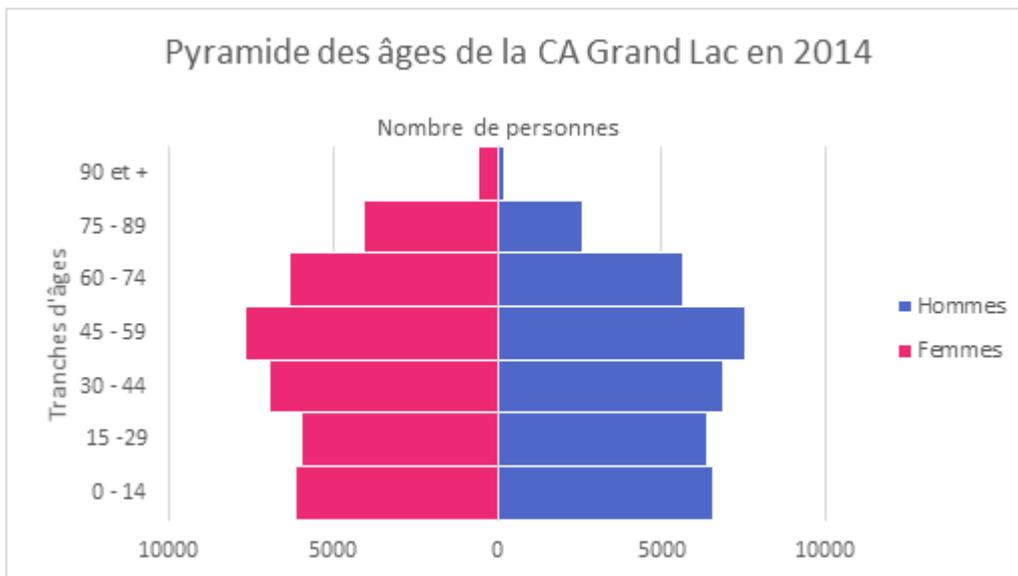


Pyramide des âges de Métropole Savoie en 2014



Pyramide des âges de la CA Grand Chambéry en 2014



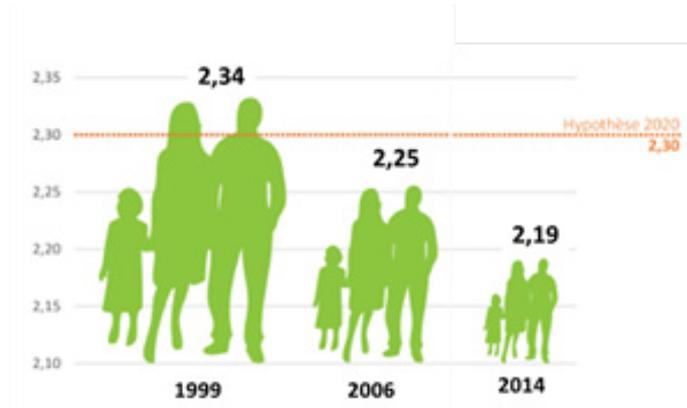
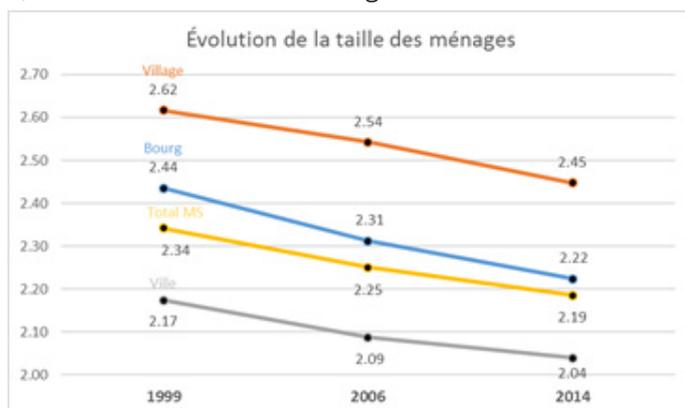


➔ Un vieillissement accéléré de la population et une évolution de la structure des ménages porteuse de nouveaux besoins

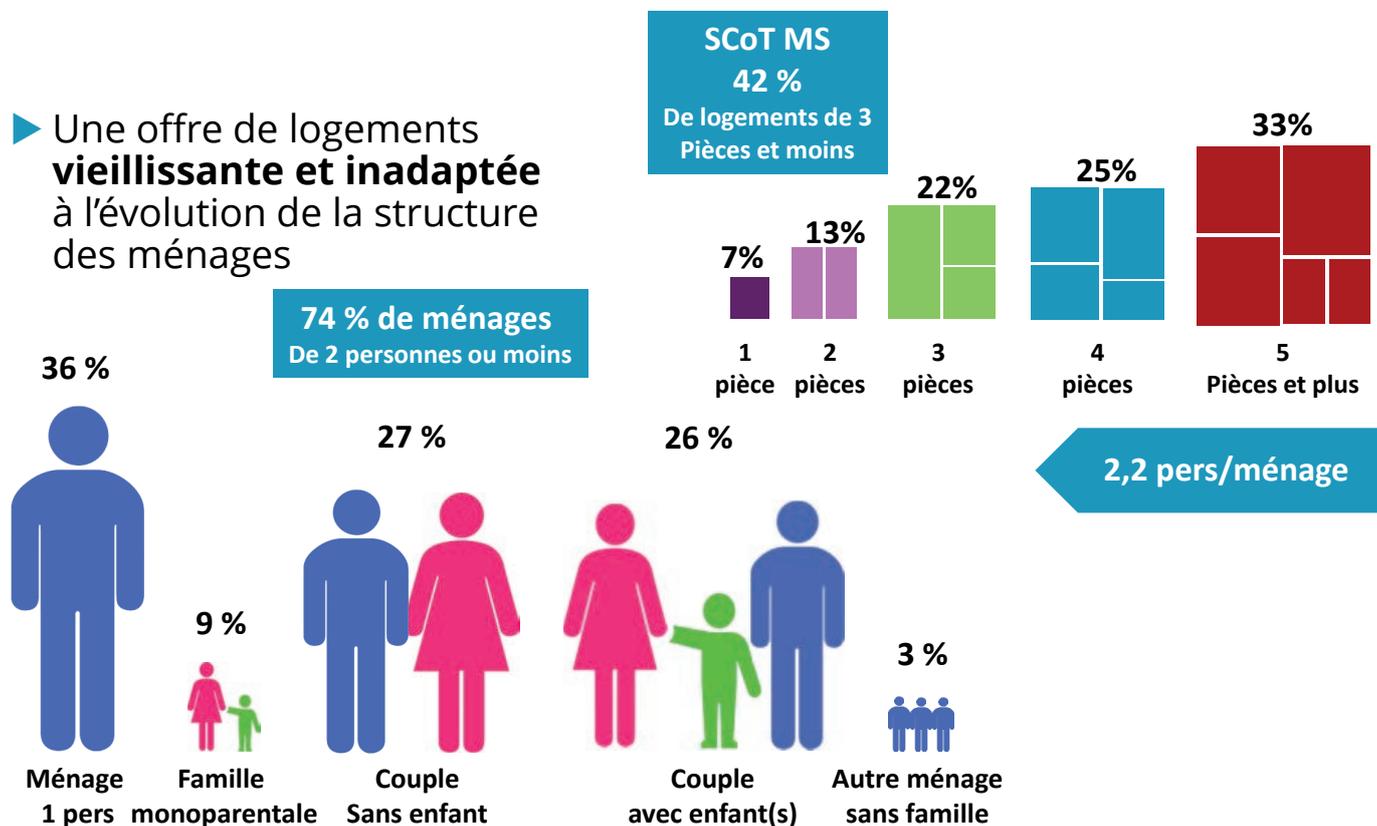
Le territoire de Métropole Savoie connaît sur les dix dernières années une accélération considérable du vieillissement de sa population qui fait craindre à terme un étiolement de son solde naturel aujourd'hui porté à 0,5% avec le territoire des Bauges.

Cette évolution, non présagée par le précédent SCOT rend compte :

- D'une baisse des populations jeunes entre 15-29 ans
- D'une attractivité forte du territoire à destination des personnes âgées qui trouvent sur certains espaces (La Chautagne, Cœur de Savoie, etc.) des conditions de retraite intéressantes liées à la qualité et au cadre de vie, aux aménités de services, etc.
- D'une difficulté pour le territoire à garder ses jeunes ménages et ses actifs du fait de coûts de foncier



► Une offre de logements **vieillissante et inadaptée** à l'évolution de la structure des ménages



trop élevés et donc d'une incapacité à accéder à la propriété. En effet, certaines migrations résidentielles en provenance de régions aux revenus médians supérieurs (secteur isérois du Grésivaudan, Haute-Savoie) concourent principalement sur les espaces les plus urbanisés des deux agglomérations, à une augmentation ou un maintien des prix de l'immobilier à des niveaux artificiellement élevés et à écarter les populations locales aux revenus plus modestes, de l'accession à la propriété.

de logement alors que les ménages unipersonnels représentent 36% de la population en 2014. Dans ce tableau, les villes de Chambéry et Aix-les-Bains se distinguent particulièrement, elles comptent la plus forte proportion de ménages unipersonnels avec une part élevée de petits logements.

→ Des disparités sociales et spatiales qui se creusent

Le vieillissement observé de la population incite à porter une réflexion adaptée en matière de services et d'équipements à destination de ces populations et également, à trouver des ressorts nouveaux d'attractivité à destination des jeunes actifs, par des interventions ciblées sur l'accession au logement. Par ailleurs, le vieillissement de la population peut aussi remettre en cause la pérennité de certains équipements publics notamment scolaires.

Le niveau de revenu médian sur Métropole Savoie est supérieur à la moyenne nationale. Il s'établit en 2013 à 22 175€/an (20 150€/an à l'échelle nationale).

L'enjeu d'une anticipation de ce vieillissement est de plus en plus criant au regard de la part des 45-59 ans dans la population totale.

Les revenus progressent entre 2006 et 2013 sur tout le territoire, particulièrement sur les bassins sud et nord, du fait des apports migratoires en provenance des départements voisins. Ces territoires connaissent une augmentation de plus de 20% de leur revenu médian. Ils progressent également sur toutes les communes autour du lac du Bourget liée à l'attractivité forte de ce secteur pour des populations aisées. La progression est aussi marquée sur les communes autour de Chambéry, révélatrice des trajectoires résidentielles de plus en plus nombreuses vers le périurbain. Cette progression est aussi notable sur le quart ouest de la CC Cœur de Savoie et sur les secteurs de montagne.

L'évolution de la structure des ménages fait apparaître une progression importante de ménages unipersonnels qui représentent 36% des ménages en 2013 (hors territoire Bauges). Avec une hypothèse en 2020 fixée à 2,30 personnes par ménage, le SCoT de 2005 n'avait pas véritablement envisagé la réduction de la taille des ménages observée entre 2006 et 2013 passant de 2,24 en 2006 à 2,19 en 2013.

Ces évolutions de revenus n'empêchent cependant pas une distorsion croissante entre le coût du logement et le niveau de revenu des ménages. La valeur des propriétés a considérablement augmenté au cours des années et n'incite pas les propriétaires à revendre leur bien, engendrant ainsi des phénomènes de rétention spéculative. Ce phénomène de bulle doublé d'une dynamique de desserrement des ménages venus des départements voisins au pouvoir d'achat plus élevé (14% supérieur aux ménages locaux) contribue à écarter les populations locales de l'accession à la propriété.

Cette évolution fait apparaître une distorsion croissante entre la structure des ménages et la composition du parc de logements sur le territoire, principalement constituée de grands logements. Cet écart est particulièrement perceptible sur le secteur sud composé à 26% des logements de 3 pièces et moins pour 67% des ménages de 2 personnes ou moins. Les petits logements 1 à 2 pièces ne représentent qu'un dixième de l'offre

Les territoires au marché immobilier tendu évincent une partie de la population au risque d'avoir une ségrégation socio-spatiale. Cette ségrégation se fait à plusieurs échelles ;

- Entre la couronne péri-urbaine des villes très prisées et les bourgs plus éloignés des pôles d'emploi,
- Entre les secteurs nord aux prix de foncier très élevés et le secteur sud, aux prix plus accessibles mais en constante augmentation.

Ainsi, le marché de l'immobilier sur les villes d'Aix-les-Bains et de Chambéry se caractérise par des prix élevés

aussi bien dans le neuf que dans l'ancien, qui bloquent les parcours résidentiels des ménages et favorise l'émergence de territoires de report sur les communes périphériques. Ainsi, par voie de conséquence, les territoires de la Combe de Savoie, la Chautagne et l'Albanais subissent une pression foncière importante qui provoque une augmentation des prix en accession et des loyers en location.



habitat collectif à Montmélian © Yannick Siegel

? ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Enjeux de la thématique

- ▶ Ce qui est jeu
 - L'équilibre du territoire dans la dynamique métropolitaine : confortement du pôle de Chambéry pour éviter l'étiollement des bassins de vie vers le nord et le bassin annécien et vers le sud (Grenoble).
 - Le dynamisme des centralités de bourg dans l'organisation des bassins de vie (équilibre bourg-village)
 - Le vieillissement de la population et la difficulté à garder les jeunes et les jeunes actifs

Questionnements transversaux

- ▶ Les questions transversales
 - Comment adapter l'offre de services et équipements face au vieillissement de la population ?
 - Comment orienter plus efficacement la production de logement tant en termes de profil qu'en terme d'accessibilité ?
 - L'offre d'équipements, de services et de commerces doit-elle être confortée sur les centres villes et centres bourgs ?

Sources documentaires consultées

- Analyses Citadia, 2017
- Etude sur la solvabilité des ménages, 2012
- Evaluation du SCoT, 2015
- Porté à Connaissance de l'ETAT
- Atlas de l'occupation du sol, Métropole Savoie
- Tableau de bord de suivi du SCoT, 2011

1.2.2. Habiter sur le territoire de Métropole Savoie, un parcours résidentiel difficile malgré un rythme de production soutenu

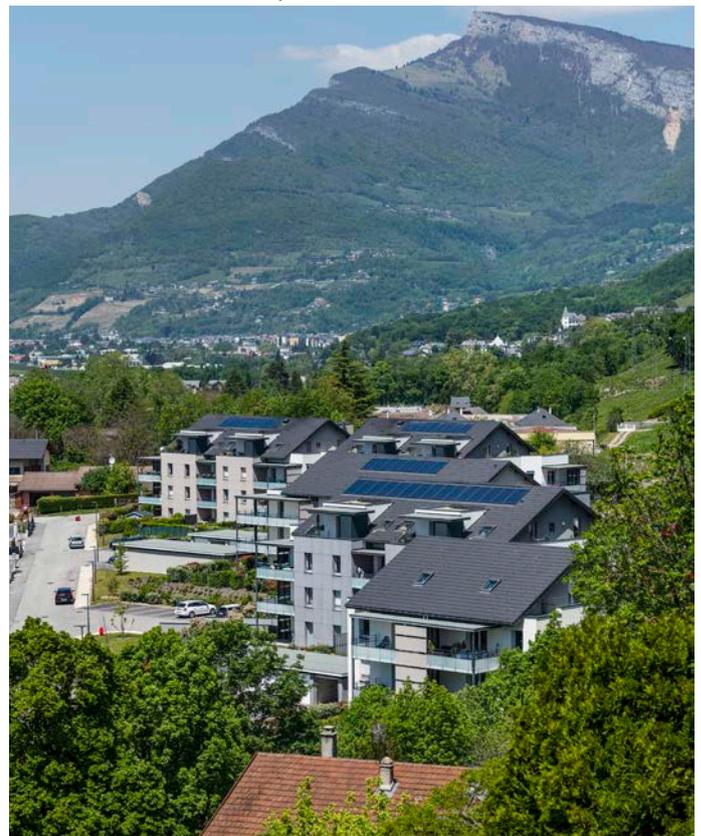
📊 CHIFFRES CLÉS

- Atteinte relative des objectifs du SCoT en matière de production de logements
- Une progression de la construction de logements collectifs et individuels groupés sur l'ensemble du territoire
- Des difficultés d'accès au logement qui persistent et un marché immobilier de plus en plus tendu
- 22 403 logements sociaux, soit plus de 20% de l'ensemble des résidences principales, un niveau supérieur à la moyenne de la Savoie (15%).
- Une vacance immobilière qui représente 8.3 % du parc soit un volume d'environ 11 000 logements dont 3 745 en vacance depuis plus de deux ans.

➔ Un rythme de production de logements qui dépasse les prévisions du SCoT à l'horizon 2020 mais une répartition territoriale inégale

Entre 2006 et 2016, le rythme de construction de logements s'établit à 1 798 logements/an. Ce rythme de construction cohérent avec les prévisions du SCoT (1 500 logements/an) masque cependant des réalités

territoriales différentes : la construction a été très soutenue sur le secteur nord (665 logements par an entre 2006 et 2016 contre 400 logements prévisionnels dans le SCoT) et sur le centre (869 logements par an entre 2006 et 2016 contre 700 logements prévisionnels dans le SCoT), et relativement en deçà des estimations sur le secteur sud (207 logements par an dans la période 2006-2016 contre 350 prévisionnels)

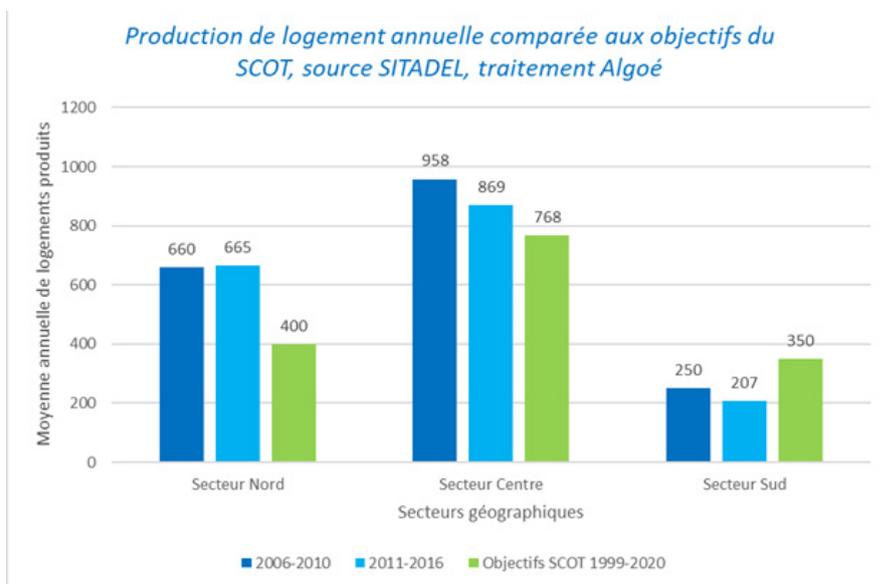


Habitat Saint-Jeoire-Prieuré © Yannick Siegel

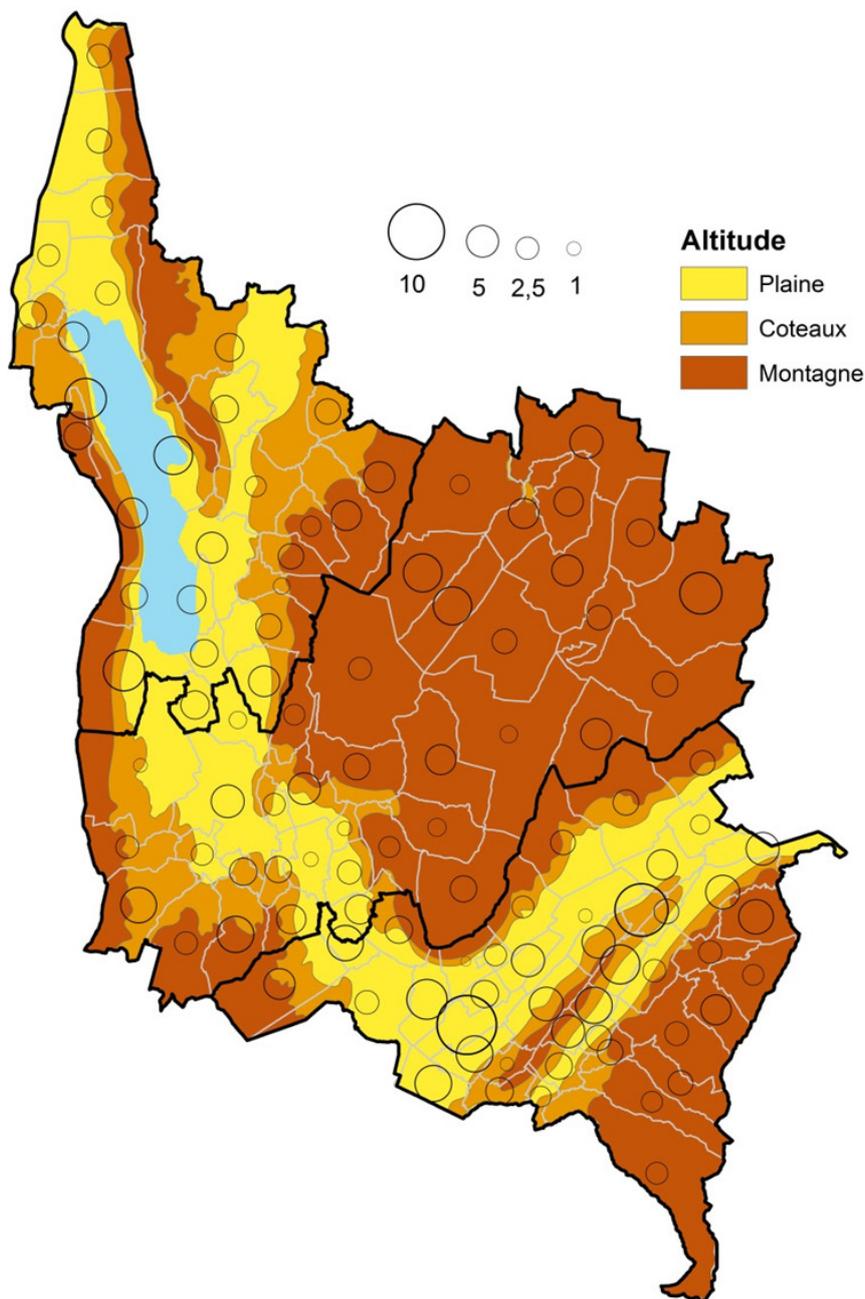
Néanmoins les secteurs préférentiels d'urbanisation fléchés par le SCoT (communes de l'isochrone, « petites » villes, pôles préférentiels et secteurs de développement) sont dans l'ensemble bien représentés dans cet effort de construction. Ils représentaient en 2015, au moment de l'évaluation 56% de l'urbanisation totale (cf. fiche urbanisation).

1 775 logements neufs ont été construits par an sur la période 2006-2014 sur l'ensemble du territoire de Métropole Savoie, dont 84% dans la plaine.

- Cette production est portée par les villes mais également par les bourgs de plaine. Les villages réalisent un volume plus faible (440 logements/an) dont la moitié sont construits en plaine ;



Taux de constructions neuves/an pour 1 000 habitants entre 2006 et 2014



- En secteur de montagne, le niveau de production est particulièrement faible dans les Bauges ;
- Un taux de construction neuve moyen entre 2006-2014 de 7,15 logements pour 1 000 habitants sur Métropole Savoie allant de 8,6 logements pour 1 000 habitants dans les villages soit le taux le plus élevé par rapport aux communes bourgs (7,45) et au villes (6,21) ;
- La dynamique de construction la plus forte est enregistrée dans les villages de plaine (9,20 en moyenne par an sur 33 villages) et en moindre mesure dans les villages de coteau (8,06) et de montagne (7,86).

→ Un modèle de la maison individuelle prégnant malgré une progression significative du logement collectif et individuel groupé dans les nouvelles constructions

Conformément aux besoins identifiés dans le SCoT de 2005, un effort conséquent a été réalisé sur la production de logements collectifs. Celle-ci a augmenté en valeur de 11% entre 2005 et 2011. Sa part dans le logement total reste cependant équivalente à la période précédente, de l'ordre de 60% de l'ensemble de logements.

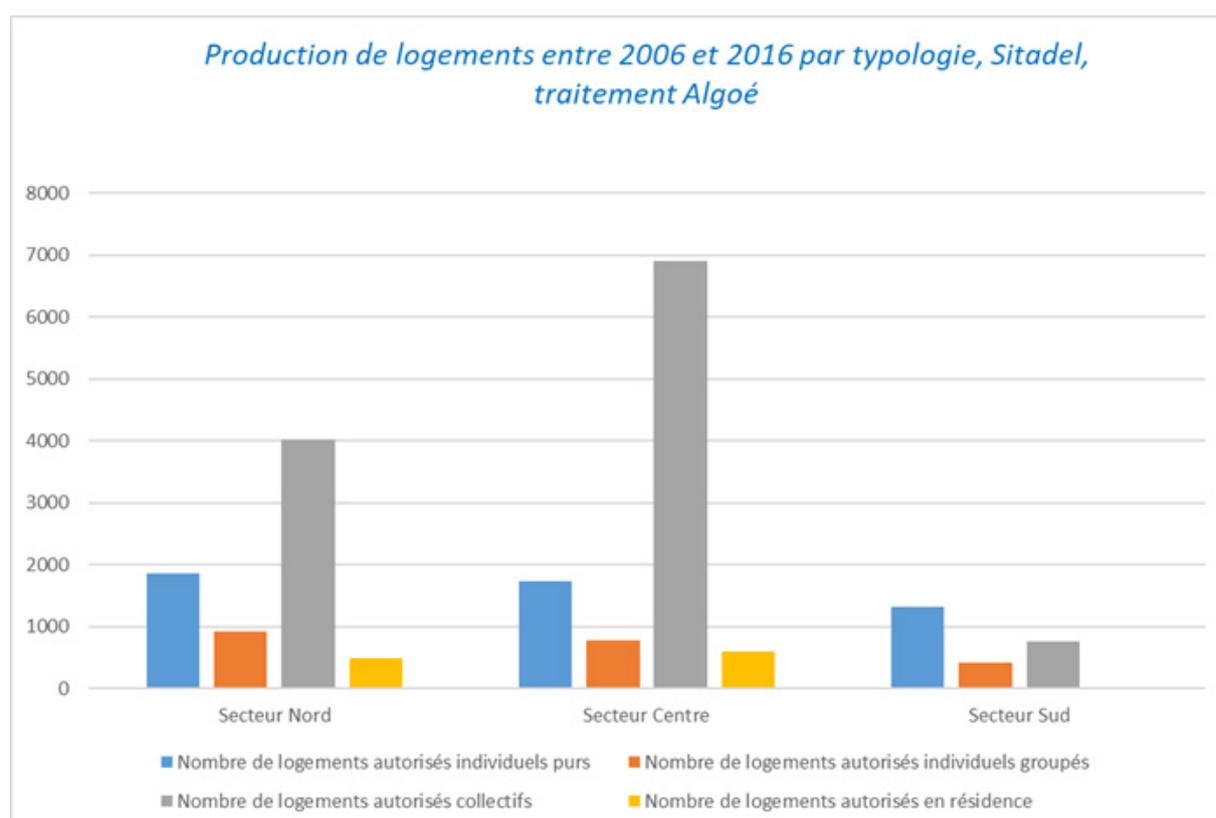
Cette évolution positive du logement collectif marque un effort constant sur les villes de Chambéry et Aix-les-Bains mais aussi sur les territoires ruraux. Bien que la part de logements individuels purs y reste majoritaire, la dynamique de production de logements collectifs portée

sur ces territoires ruraux est relativement conforme aux attentes du SCoT. Les typologies d'individuels groupés et collectifs ont nettement progressé sur ces espaces.

→ Malgré des évolutions positives, le parc de logements reste en décalage avec les besoins et la solvabilité des ménages

En 2013, 80% du parc de logements est représenté par des logements de 3 pièces et plus, en décalage avec l'évolution de la taille des ménages. Les petits logements de 1 à 2 pièces ne représentent que 10% de l'offre de logements là où la part des ménages unipersonnels est de l'ordre de 36% des ménages. Ces évolutions détaillées dans la fiche « Démographie » présupposent des besoins qui, aujourd'hui ne sont pas satisfaits, notamment à destination des jeunes et des jeunes couples sans enfants.

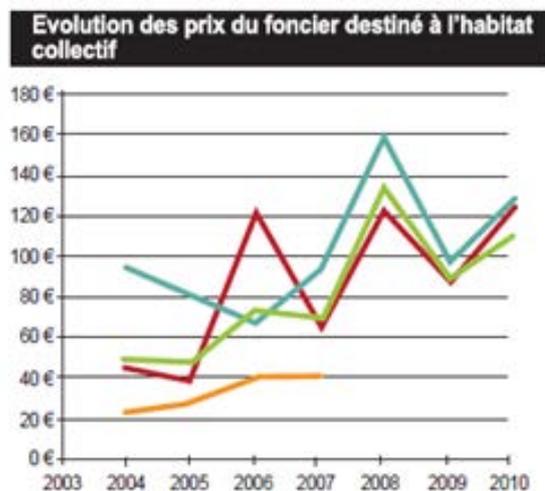
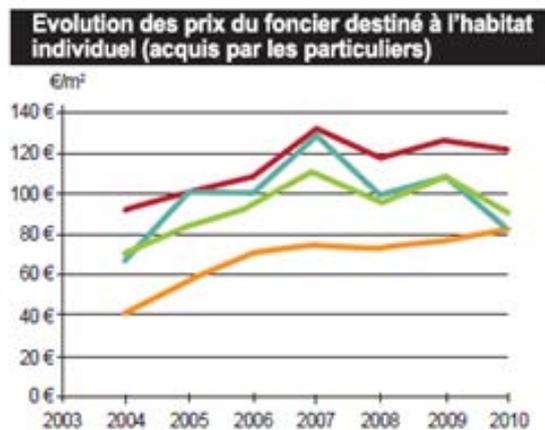
Nombre de logements collectifs et part dans les logements totaux (source : SITADEL)					
EPCI	2005		2011		Evolution 2005/2011
	Nombre	Part	Nombre	Part	Nombre
CC de Chautagne	538	18.7%	619	19.5%	+15.1%
CC du Canton d'Albens	747	23.8%	952	26.1%	+ 27.4%
CA du Lac du Bourget	18 415	62.1%	20 958	63.3%	+ 13.8%
CA Chambéry métropole	43 292	72.6%	47 000	72.8%	+ 8.6%
CC Coeur de Savoie	4 531	28.8%	5 255	30.4%	+16.0%
Métropole Savoie	67 523	60.8%	74 784	61.4%	+ 10.8%



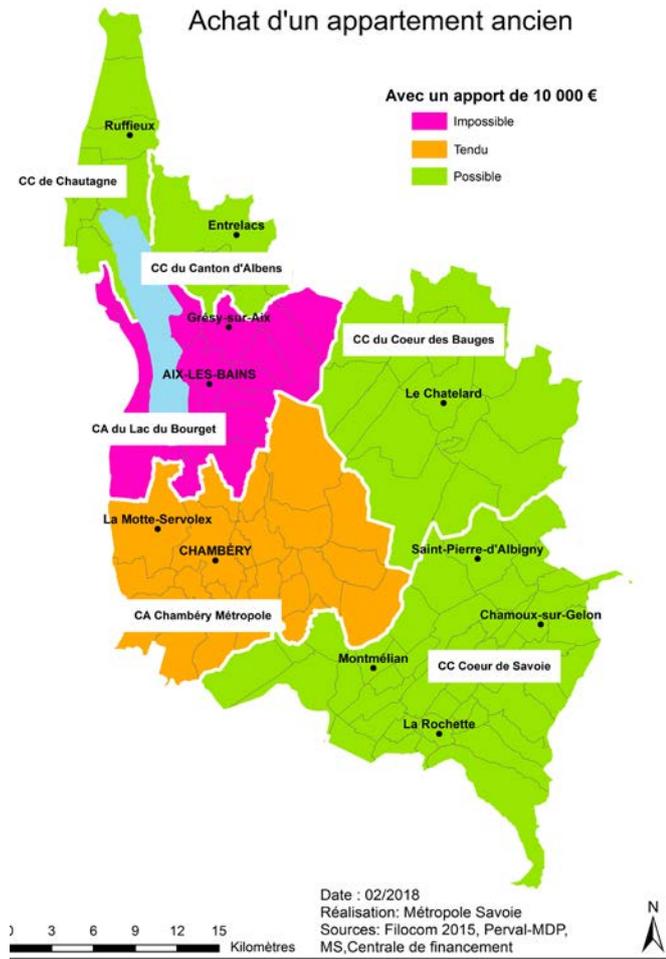
A cette inadéquation, s'ajoutent des difficultés d'accès au logement en raison de prix de foncier élevés. Le territoire de Métropole Savoie est dans la moyenne des prix pratiqués à l'échelle départementale (80€/m² habitat individuel, 100€/m² habitat collectif). Néanmoins le secteur de Chambéry connaît des niveaux de prix particulièrement élevés (120€/m² habitat individuel ou collectif). Les prix pratiqués sur le secteur sud initialement bas, semblent aujourd'hui rattraper les niveaux pratiqués sur le secteur nord avec une progression de + 40€ le m² depuis 2004.

Bien que ces données demeurent à manipuler avec précaution, elles démontrent l'inscription pleine et entière du territoire dans la dynamique métropolitaine des pôles urbains environnants et les effets des apports migratoires extérieurs en provenance de bassins de vie aux revenus médians plus élevés (secteur isérois du Grésivaudan, Haute-Savoie au niveau de revenu médian 14% supérieur).

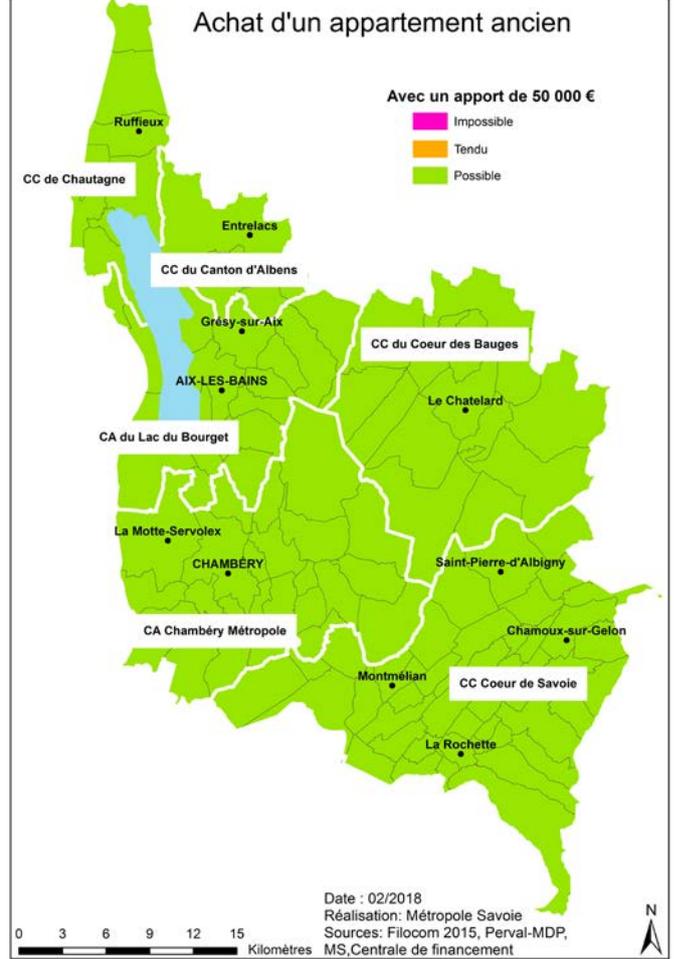
L'étude sur la solvabilité des ménages met clairement en évidence les secteurs accessibles et les secteurs tendus, selon l'apport et les conditions de revenu du ménage type (2 adultes + 1 enfant au revenu mensuel de 2 962€). Le secteur correspondant à l'ancienne agglomération du Lac du Bourget est un secteur inaccessible pour le ménage type quel que soit la situation (apport, neuf ou ancien). Le secteur de Chambéry est lui aussi inaccessible voire tendu. Les secteurs qui demeurent relativement accessibles pour ce type de ménage sont le Cœur de Savoie et le secteur nord, principalement la Chautagne et l'Albanais. Cette étude révèle qu'au regard des prix pratiqués, un apport de 50 000€ n'est plus suffisant pour permettre le libre choix de la localisation résidentielle. La mise à jour de l'étude, intégrant les taux d'emprunt de 2017 (mais conservant les prix de l'immobilier 2014), met en avant le fort impact positif sur la capacité d'acquisition des ménages. Ainsi au travers des hypothèses de travail retenues, cette capacité permet de solvabiliser entre 15% (logement 70m² ancien avec apport de 10 000€) et 40% (logement neuf de 70m² sans apport et avec apport de 10 000€) des ménages-types en plus par rapport à 2013. Pour autant la progression de la hausse des prix de l'immobilier continue d'écartier les ménages à faibles revenus, particulièrement dans les agglomérations où les marchés sont les plus tendus.



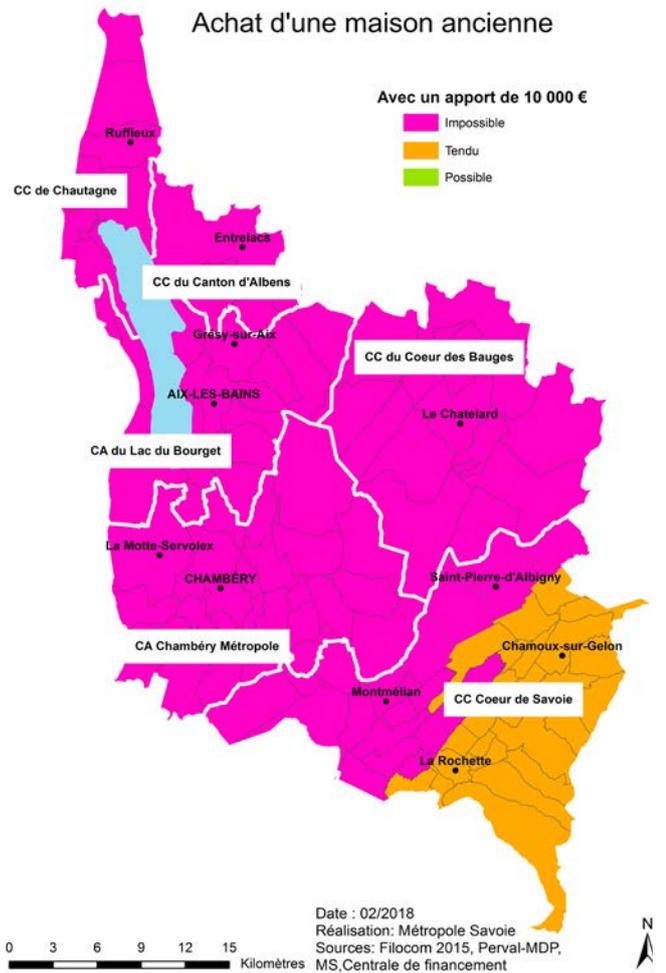
Achat d'un appartement ancien



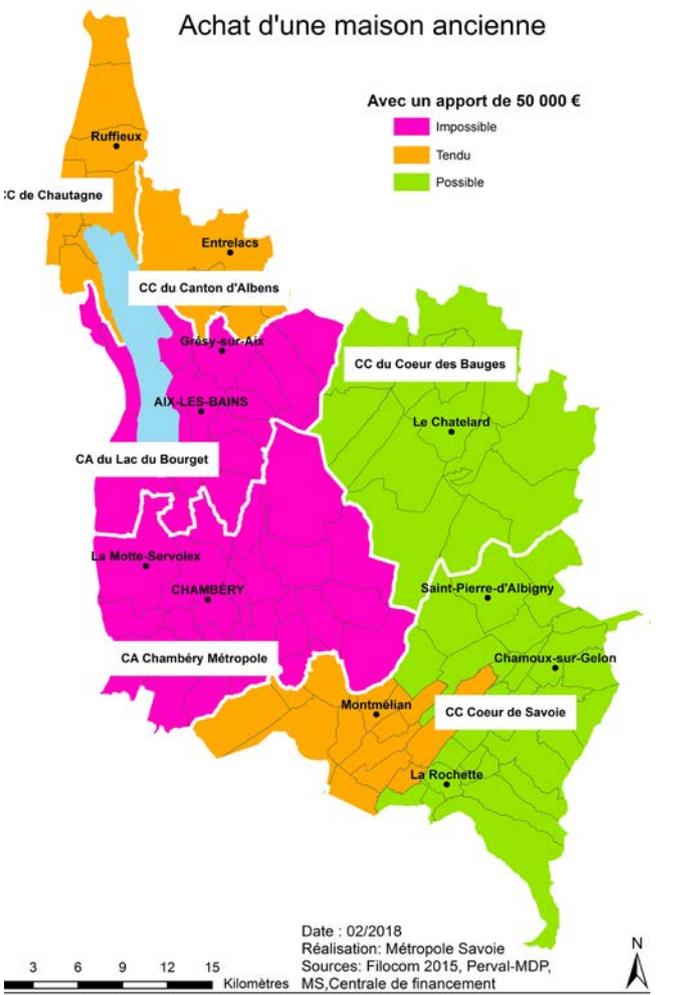
Achat d'un appartement ancien



Achat d'une maison ancienne



Achat d'une maison ancienne



Géographie des conditions d'accèsion à la propriété



Indicateur n°1

Achat d'une maison ancienne de 100 m²



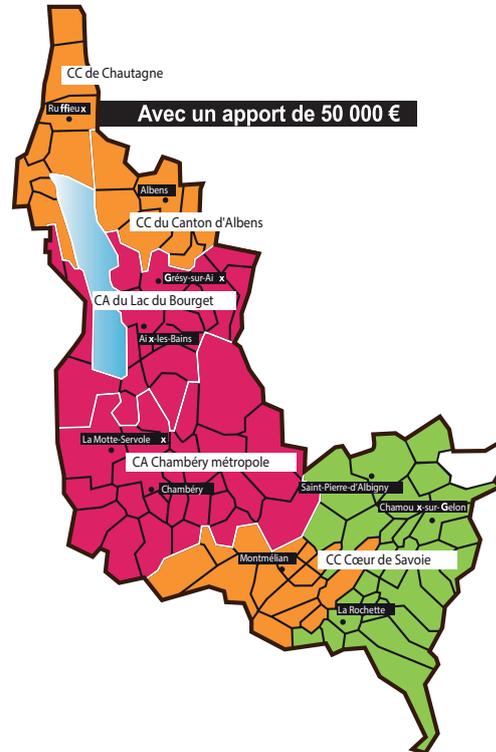
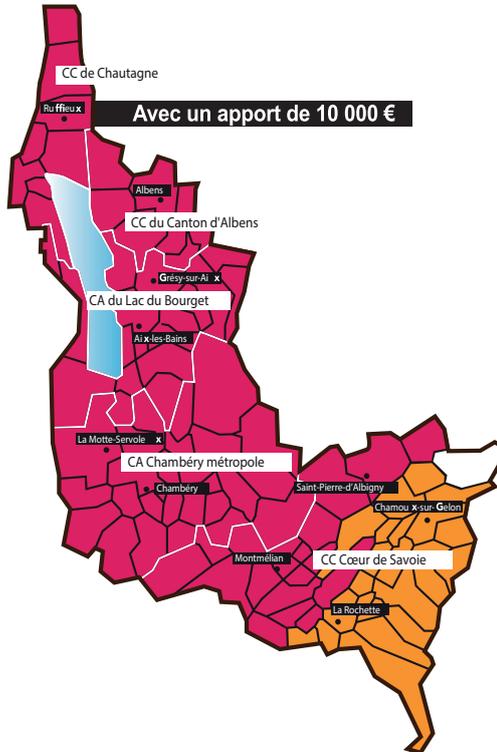
possible



tendu



impossible



Indicateur n°1

Achat d'une maison neuve de 100 m²



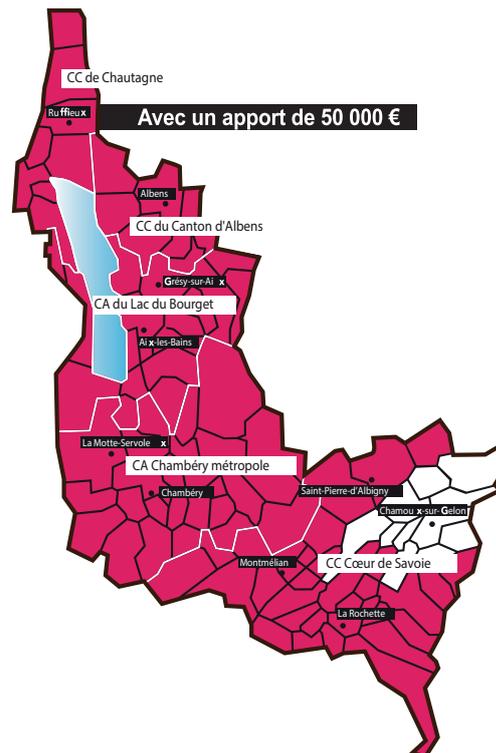
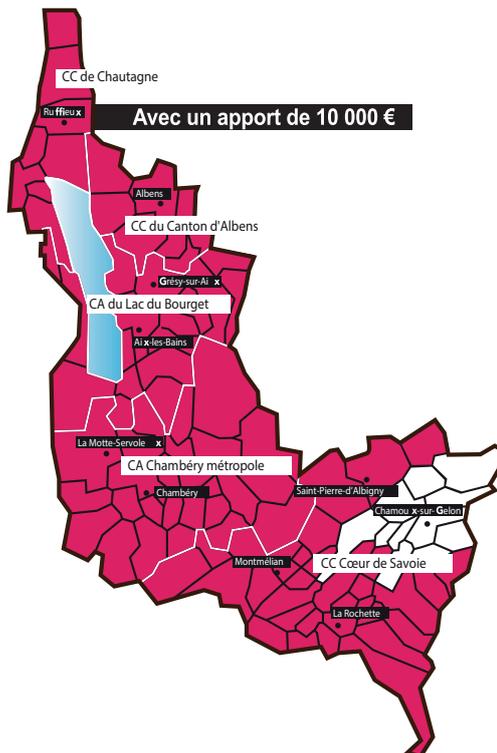
possible



tendu



impossible



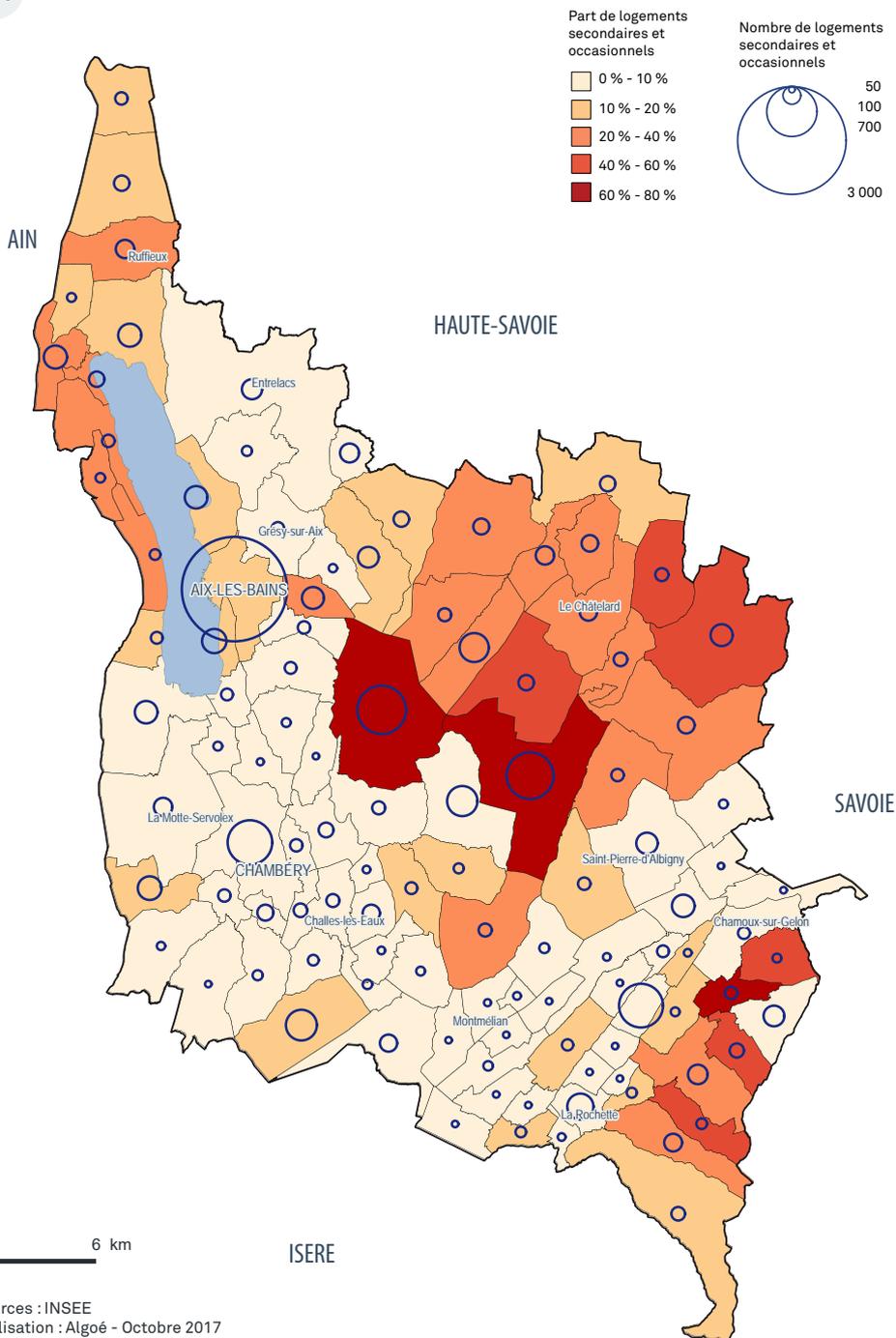
Pour le ménage type / étude solvabilité des ménages - Métropole Savoie

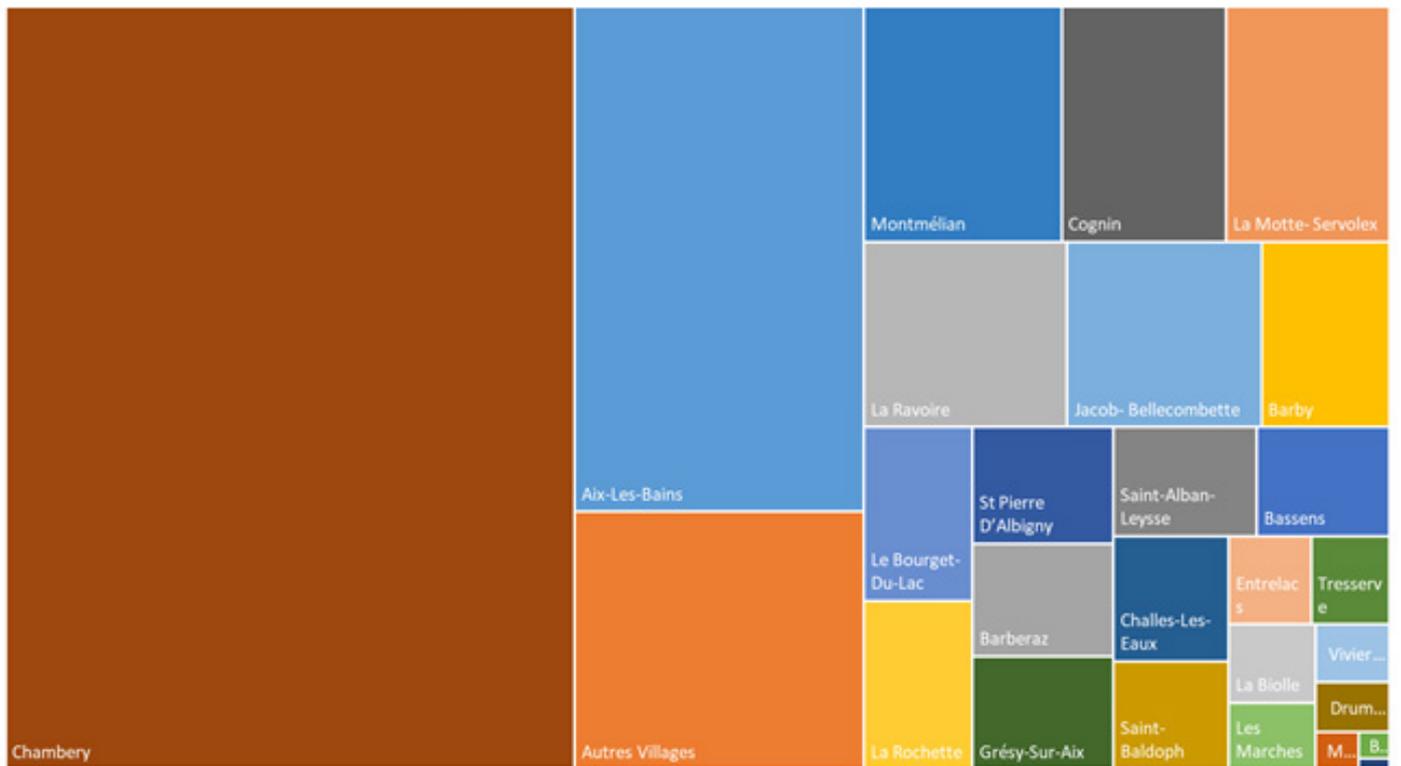
Les difficultés à se loger sur le territoire sont importantes et particulièrement marquées sur le secteur de Chambéry et le secteur sud du lac du Bourget. A l'échelle de Métropole Savoie, certains territoires offrent des solutions de report, telles que les communes sur le secteur « Y de Montmélian-Pontcharra » et plus généralement Cœur de Savoie, les Bauges ainsi que la Chautagne.

Le territoire des Bauges connaît aussi une certaine dualité avec une partie nord-ouest qui constitue une solution de report à destination des ménages travaillant sur les agglomérations d'Aix-les-Bains et Annecy et la partie sud-est qui connaît une attractivité très faible.

Ces phénomènes de report se traduisent par un éloignement de plus en plus important des populations aux zones d'emploi, renforçant leur dépendance à l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens.

Nombre et part de logements secondaires et occasionnels par commune en 2014





Répartition LLS par commune du territoire - traitement ALGOE

Ainsi malgré un niveau de production de logements conforme aux objectifs du SCoT, le parcours résidentiel des ménages sur le territoire n'est pas assuré et donne naissance à des territoires de report de plus en plus éloignés des pôles d'emploi, aggravant de ce fait les phénomènes de saturation routière observés.

Par ailleurs, le phénomène de résidence secondaire participe aussi à la tension du marché immobilier. La région du Lac et le massif des Bauges constituent les principaux foyers d'attractivité pour la construction de résidences secondaires. Dans une moindre mesure, la partie sud du secteur de Cœur de Savoie connaît une part relativement importante de logements secondaires et occasionnels (Champ-Laurent, Montendry, Bourget-en-Huile, Le Verneuil) ; un phénomène pouvant s'expliquer par des prix d'acquisition plus attractifs, un caractère rural bien conservé, sa proximité du pôle

Grenoblois. Bien que sur le temps long, le phénomène tend à s'estomper, la part et le nombre de résidences secondaires demeurent élevés sur certaines communes, phénomène lié à leur caractère touristique fort (Communes du Lac du Bourget, Les Déserts, Aillon-Le-Jeune).

La production de logements sociaux entreprise sur le territoire est une des réponses apportées aux difficultés résidentielles.

La problématique du logement social entre ruptures et permanences

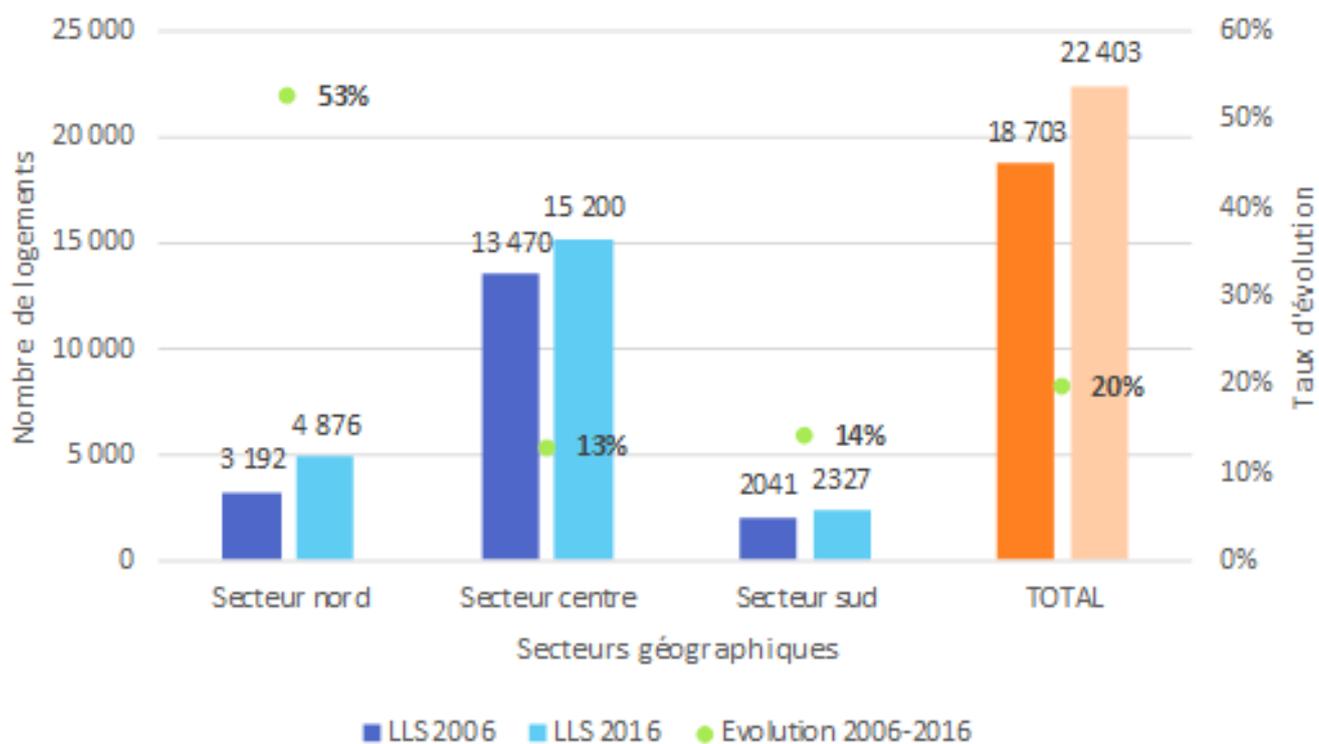
Le parc de logements locatifs sociaux (LLS), comprenant les logements communaux et les foyers, représentait 23 449 logements en 2018, soit plus 20% de l'ensemble des résidences principales, un niveau supérieur à la moyenne de la Savoie (15%) (Nb : pour la communauté de communes Cœur de Savoie, le taux est calculé à partir du nombre de résidences principales en 2015-source Filocom).

- Si les villes concentrent 59% des LLS du territoire, la majorité est supportée par Chambéry avec 9 646 LLS et Aix-les-Bains avec 23 244 LLS.
- Les bourgs représentent quant à eux 34% des LLS de Métropole Savoie. Ils se concentrent essentiellement sur Montmélian qui compte 1032 LLS. Si les communes identifiées comme des bourgs concentrent en moyenne 368 LLS, cette analyse masque une distribution hétérogène (cf. tableau ci-contre).

Nombre de LLS par communes identifiées comme des Bourgs, DDT 73,

Communes concernées	LLS en 2018
Montmélian	1032
La Ravoire	836
Cognin	859
Jacob-Bellecombette	800

Evolution du nombre de logements locatifs sociaux entre 2006 et 2016 par secteurs géographiques

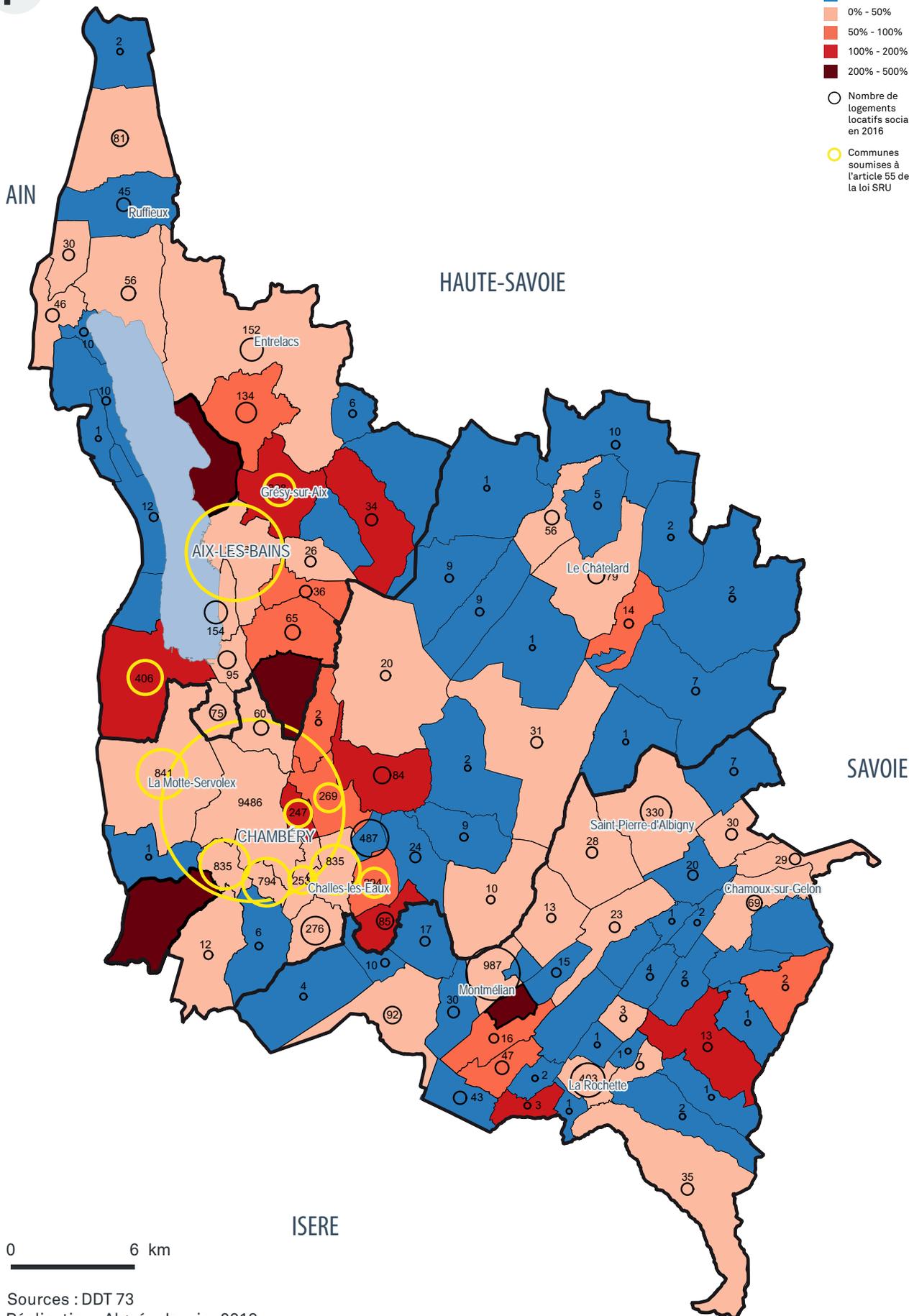


Barby	527
Le Bourget-du-Lac	419
La Rochette	406
Saint-Pierre-d'Albigny	364

Saint-Alban-Leyse	347
Grésy-sur-Aix	353
Barberaz	353
Bassens	322

Evolution des logements locatifs sociaux entre 2006 et 2016

1N



0 6 km

Sources : DDT 73
Réalisation : Algoé - Janvier 2018

Challes-les-Eaux	320
Saint-Baldoph	276
Entrelacs	163
Tresserve	154
La Biolle	141
Les Marches	128
Viviers-du-Lac	95
Drumettaz-Clarafond	83
Mouxy	36
Brison-Saint-Innocent	18

Les villages accueillent 7% des LLS de Métropole Savoie avec des disparités fortes entre les communes :

Le parc de LLS a fortement progressé depuis 2006 :

- La totalité du parc de LLS a crû de 20% en 10 ans.
- Le secteur Nord enregistre la plus forte progression avec 53% d'évolution.

Les demandes en attente de logements sociaux sur les agglomérations sont évaluées à 4 850 sur Grand Chambéry (dont 40 % de demandes de mutation) et 2000 sur Grand Lac, mutation comprise.

12 communes sont soumises à l'article 55 de la loi SRU : Aix-les-Bains, Barberaz, Bassens, Le-Bourget-du-Lac, Challes-les-Eaux, Chambéry, Cognin, Grésy-sur-Aix, Jacob-Bellecombette, La Motte-Servolex, La Ravoire et Saint-Alban-Leysse.

La forte évolution du parc de LLS entre 2006 et 2016 sur ces communes indique un réel effort fourni pour répondre aux objectifs de l'article 55 de la loi SRU, notamment sur les communes de Challes-les-Eaux (+86%), du Bourget-du-Lac (+159%) et de Grésy-sur-Aix (+138%).

Evolution du nombre de LLS entre 2006 et 2016 sur les communes soumises à la l'article 55 de la loi SRU, DDT 73, Traitement Algoé

Communes	Nombre de LLS en 2018	Part de logements social par rapport aux résidences en 2018	Evolution du nombre de LLS entre 2006 et 2016
Barberaz	353	14%	20%
Bassens	322	15%	106%
Challes-les-Eaux	320	12%	86%
Chambéry	9646	33%	6%
Cognin	859	28%	13%
Jacob Bellecombette	800	37%	4%
La Motte-Servolex	853	15%	34%
La Ravoire	836	22%	33%



Habitat à Cruet

Saint-Alban-Laysse	347	13%	83%
TOTAL	14 336	27%	12%
Aix-les-Bains	3244	20%	48%
Le Bourget-du-Lac	419	16%	159%
Grésy-sur-Aix	353	18%	138%
TOTAL	4016	19%	61%

Au global, ces petits logements représentent 50% des logements vacants alors qu'ils ne représentent que 29% de l'ensemble du parc. Il y a donc une surreprésentation des petits logements dans la vacance.

Ceux-ci mis en rapport avec l'évolution de la structure des ménages constitueraient un levier d'action non négligeable pour faciliter l'accès au logement des jeunes, des jeunes couples ou familles monoparentales sur les secteurs bien desservis et équipés.

Les logements vacants

D'autres communes, non soumises à l'article 55 de la loi SRU, participent significativement au développement du parc de LLS de Métropole Savoie (cf. graphique ci-dessous), comme les communes de :

- Montmélian comptant 987 LLS,
- La Rochette comptant 403 LLS,
- Saint-Pierre-d'Albigny comptant 330 LLS.

Le SCoT de 2005 prescrivait une orientation forte visant la mixité sociale.

→ L'évolution de la vacance

En 2015, le logement vacant représente 8,3% du parc soit un volume d'environ 11 000 logements. Cette proportion est équivalente aussi bien dans les communes urbaines que dans les communes rurales, même si la majorité du volume des logements vacants se situe dans les deux centralités urbaines du territoire.

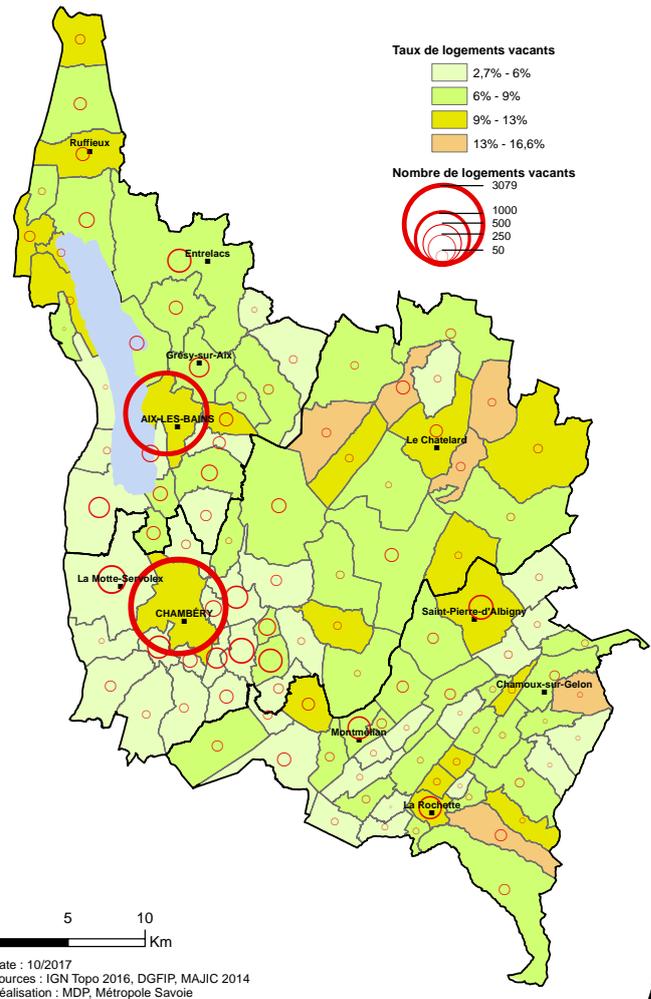
Certaines communes du territoire atteignent des pics de vacance importants, représentant 10% ou plus de leur parc :

- **Sur Grand Lac** : Chanaz, Conjux, Motz, Ruffieux, Saint-Pierre-de-Curtille, Aix-les-Bains et Pugny-Chatenod ;
- **Sur Grand Chambéry** : Puygros, le Chatelard, La Compôte, Doucy-en-Bauges, Jarsy, Lescheraines, Le Noyer, Saint-François-de-Sales, Sainte-Reine ;
- **Sur Cœur de Savoie** : Betton-Bettonet, Chignin, La Croix-de-la-Rochette, Montendry, Presle, Verneil, et Villard-Sallet.

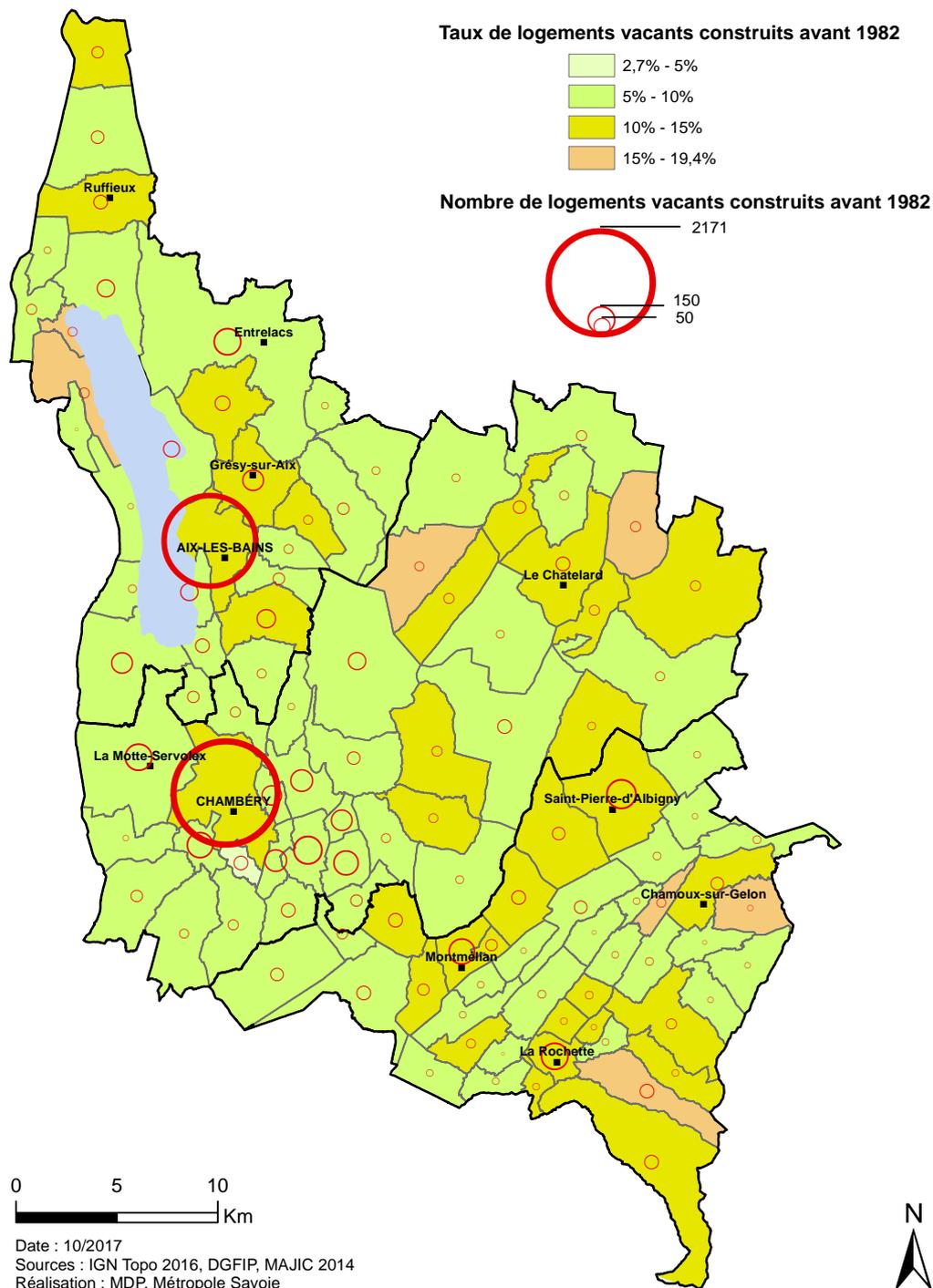
Avec un taux de 9,6% d'appartements vacants et 5,3 % de maisons vacantes à l'échelle du territoire, la vacance est avant tout le fait des appartements, que ce soit dans les communes urbaines ou dans les communes rurales. Sur l'ensemble du territoire, plus de la moitié des communes ont un taux d'appartement vacant de plus de 10%.

L'âge du parc est également un aspect important dans l'identification du phénomène de vacance. Les logements construits avant l'année 1982 représentent ainsi 72% du total des logements vacants, alors qu'ils ne représentent que 60% de l'ensemble de parc. Il y a donc une surreprésentation dans la vacance des logements datant d'avant 1982.

La vacance est également relativement importante sur les petits logements, 13,8% des logements de 1 à 2 pièces sont ainsi vacants sur Métropole Savoie. Cette vacance est plus prononcée sur Grand Lac avec 15,4% de vacance sur cette typologie de logements ; 16,9% de vacance sur Cœur de Savoie (même si le volume concerné est moindre par rapport aux agglomérations) et 12,5% sur Grand Chambéry.



Logements vacants construits avant 1982



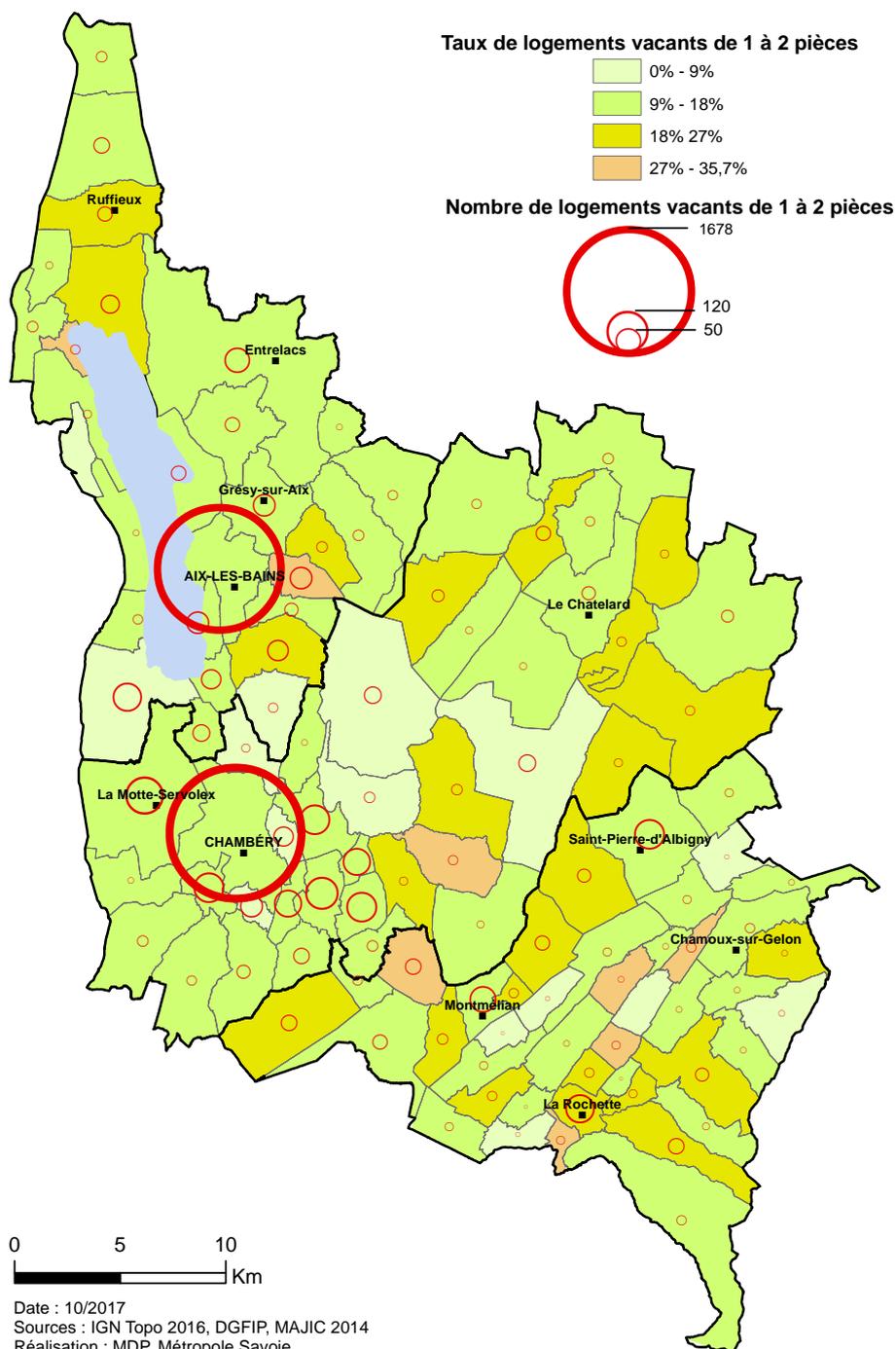
Par ailleurs, l'analyse de la nature de la propriété du parc de logements vacant permet de mettre en avant certains points :

- 427 logements appartiennent à des communes. Le taux de vacance y est élevé (32%) mais sur un très faible nombre de logements dans chaque commune.
- 904 logements vacants appartiennent à des offices HLM, soit 5,7% du parc ce qui illustre une faible vacance du parc social.
- 1 345 logements appartiennent à des personnes

morales. La vacance de ce parc est significativement élevée (14,7%). Pour autant, la logique de rentabilité économique ne semble être en cause, les opérateurs donneraient la priorité à une logique patrimoniale en négligeant la rentabilité économique à court terme et les besoins du territoire.

Logements vacants de 1 à 2 pièces

longue durée constituée à 63% d'appartement est le



principal point noir à traiter au sein des documents d'urbanisme.

Cette vacance de longue durée se retrouve en proportion surtout sur Cœur de Savoie où elle représente 47% des logements vacants, contre 38% sur Grand Lac et 31% sur Grand Chambéry.

Le parc sur lequel agir, c'est-à-dire les logements hors marché depuis deux ans ou plus et qui ne sont pas sous le régime d'une indivision (ce statut complexifiant les possibilités de sorties de la vacance) représente au global 2 715 logements à l'échelle de Métropole Savoie.

Sur cet ensemble, 597 logements sont potentiellement indignes. Ces 597 logements potentiellement indignes nécessitent à minima une réhabilitation pour pouvoir être remis sur le marché. A partir de cette logique, le parc qui serait ainsi potentiellement mobilisable compte 2 118 logements.

- Enfin 7 258 logements appartiennent à des personnes physiques. Bien que les volumes soient importants, le taux de vacance y est contenu (7,2%).

La nature de la propriété laisse à penser que des actions coordonnées pourraient être entreprises avec les bailleurs sociaux, avec les communes en vue d'une régénération d'une part importante du parc de logement vacant et ce, sur les secteurs préférentiels d'urbanisation.

Enfin, sur l'ensemble des logements vacants du territoire, 3 745 logements sont vacants depuis 2 ans ou plus, soit 36% de l'ensemble du parc vacant. Cette vacance de

? ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Enjeux de la thématique

► Ce qui est jeu

- La fluidité du parcours résidentiel sur le territoire :
 - La difficulté d'accès au logement et à la propriété
 - L'inadaptation du parc de logement par rapport à l'évolution de la structure des ménages
- La progression de la vacance qui oblige à un rythme toujours plus élevé de production de logements répondre aux besoins des ménages
- La réponse collective à porter en matière de production de logements sociaux

Questionnements transversaux

► Les questions transversales

- La résorption de la vacance immobilière doit-elle s'accompagner d'une politique de revitalisation des centres ?
- Le SCoT doit-il poursuivre une politique de secteurs préférentiels en matière de production de logements ? Quels sont les secteurs préférentiels d'urbanisation pour l'avenir eu égard à l'évolution des mobilités et des modes de vie ? eu égard aux difficultés de confortement de certains pôles de services ?
- La résorption du parc de logement vacant constitue-t-elle une solution au besoin en logements ?

Sources documentaires consultées

- Evaluation du SCoT, rapport technique 2015, Métropole Savoie
- J'ai dix ans ! 2015, Métropole Savoie
- Porté à connaissance de l'Etat
- Analyses Citadia 2017
- analyse du parc de logements vacants de Métropole Savoie, Métropole Savoie - ASADAC-MD

1.2.3. Une forte mobilité interne des populations et une dépendance importante à la voiture

🔑 CHIFFRES CLÉS

- Pourcentage des ménages disposant de :
 - 1 voiture ou plus : 86 % ; moyenne départementale : 88 % (INSEE 2016)
 - 2 voitures ou plus : 39 % ; moyenne départementale : 39 % (INSEE 2016)
- Les actifs occupés résidant sur Métropole Savoie parcourent en moyenne 30 km pour aller et venir sur leur lieu de travail, ce parcours quotidien dure en moyenne 40 min.
- Une forte dépendance à la voiture (plus de ¾ du territoire est dépendant à la voiture)
- Plus de 123 000 déplacements par jour pour le motif travail, en interne, depuis ou vers le territoire, dont 69% sont uniquement internes au territoire de Métropole Savoie
- Plus de 64 000 déplacements par jour pour le motif études, en interne, depuis ou vers le territoire
- Une gare principale à Chambéry qui compte plus de 3,5 M de voyageurs par an
- 3 réseaux de transports en commun
- 194 km d'aménagements cyclables
- 34 voitures du réseau Citiz en autopartage sur le territoire

➔ Des flux de déplacements d'actifs et de scolaires concentrés sur le territoire

► Les mobilités liées au travail :

Les grands flux à l'échelle du périmètre du SCoT

L'analyse des données du recensement général de la population (INSEE 2014) permet de mettre en avant les tendances actuelles de déplacements pour le motif travail des habitants du territoire.

Le territoire de Métropole Savoie supporte près de 123 000 déplacements par jour pour le motif travail :

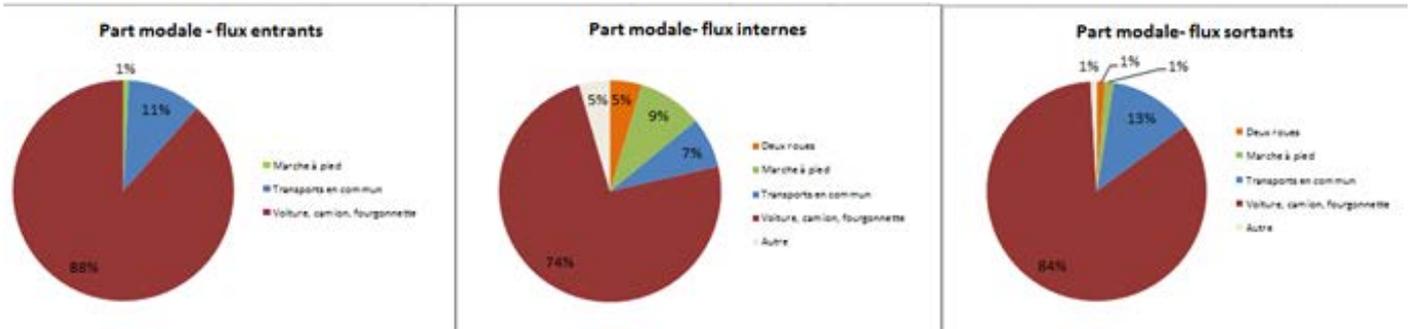
- 69% des déplacements domicile-travail sont internes au territoire, près de 85 000 déplacements sont effectués par des actifs habitant et travaillant sur le territoire de Métropole Savoie. A noter que la commune de Chambéry supporte à elle seule 17% des flux internes à sa propre commune soit plus de 14 000 déplacements d'actifs habitant et travaillant sur la commune de Chambéry. La commune d'Aix-les-Bains quant à elle supporte 5 913 déplacements d'actifs travaillant et habitant sur son territoire.
- Plus de 60% des actifs quittent le territoire du PNR du massif des Bauges pour venir travailler dans les villes portes.
- La balance des migrations entrantes et sortantes pour le motif travail vers/ depuis le territoire est quasiment à l'équilibre :
 - 15% des déplacements domicile-travail se font vers l'extérieur du territoire (près de 18 000) principalement vers l'agglomération Annecienne, Rumilly depuis l'agglomération Aixoise ;

l'agglomération Lyonnaise et l'agglomération Grenobloise depuis l'agglomération Chambérienne

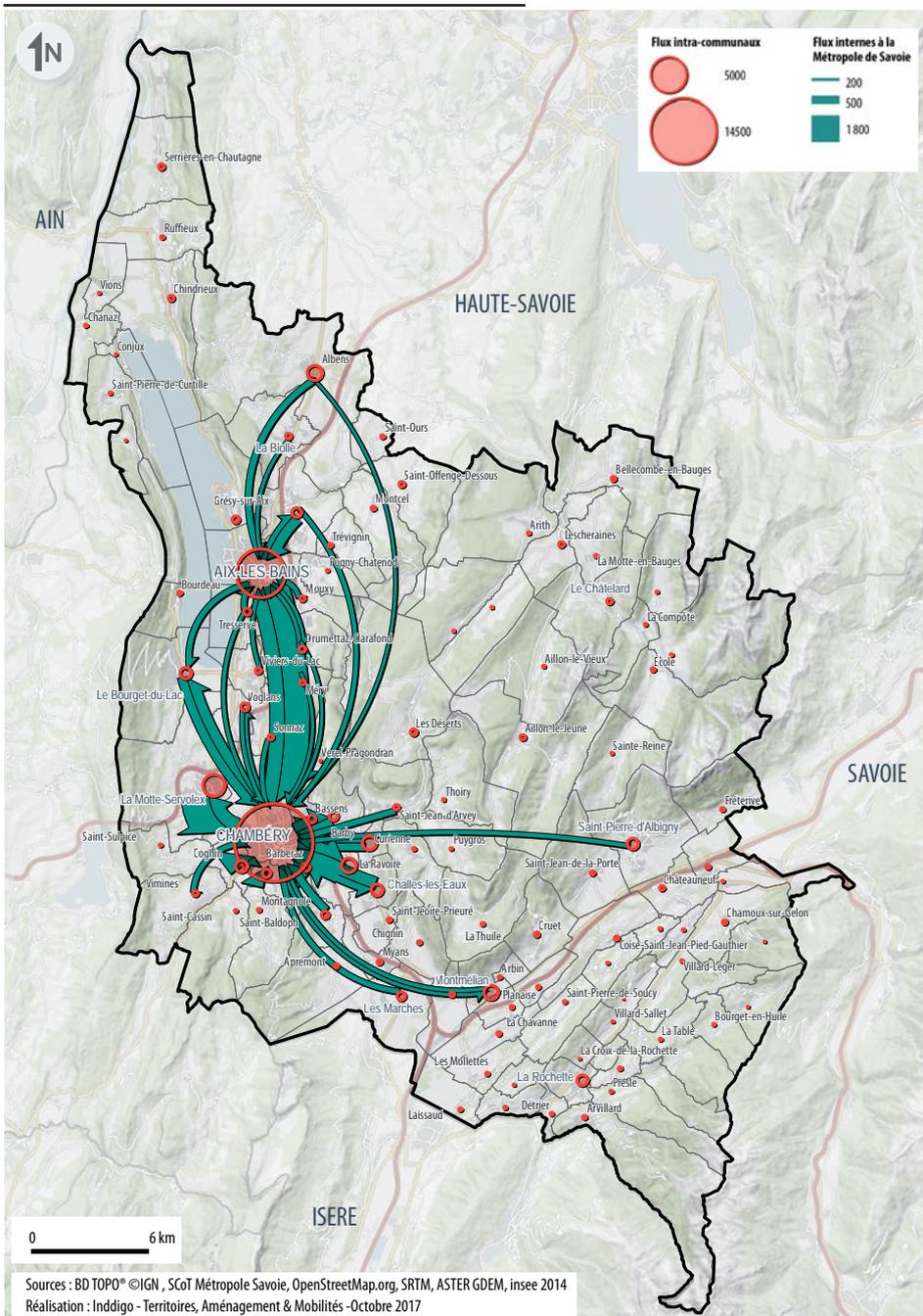
- 16% des déplacements domicile-travail sont des déplacements provenant de l'extérieur du territoire (près de 19 000 déplacements) principalement depuis Pontcharra, Albertville, Yenne, Novalaise vers l'agglomération chambérienne.

La répartition des parts modales des déplacements domicile-travail des actifs

La part modale de la voiture reste élevée sur le territoire. L'usage des transports collectifs est quasiment deux fois plus important sur les flux d'échanges (entrants et sortants) avec le territoire que sur les flux internes au territoire.

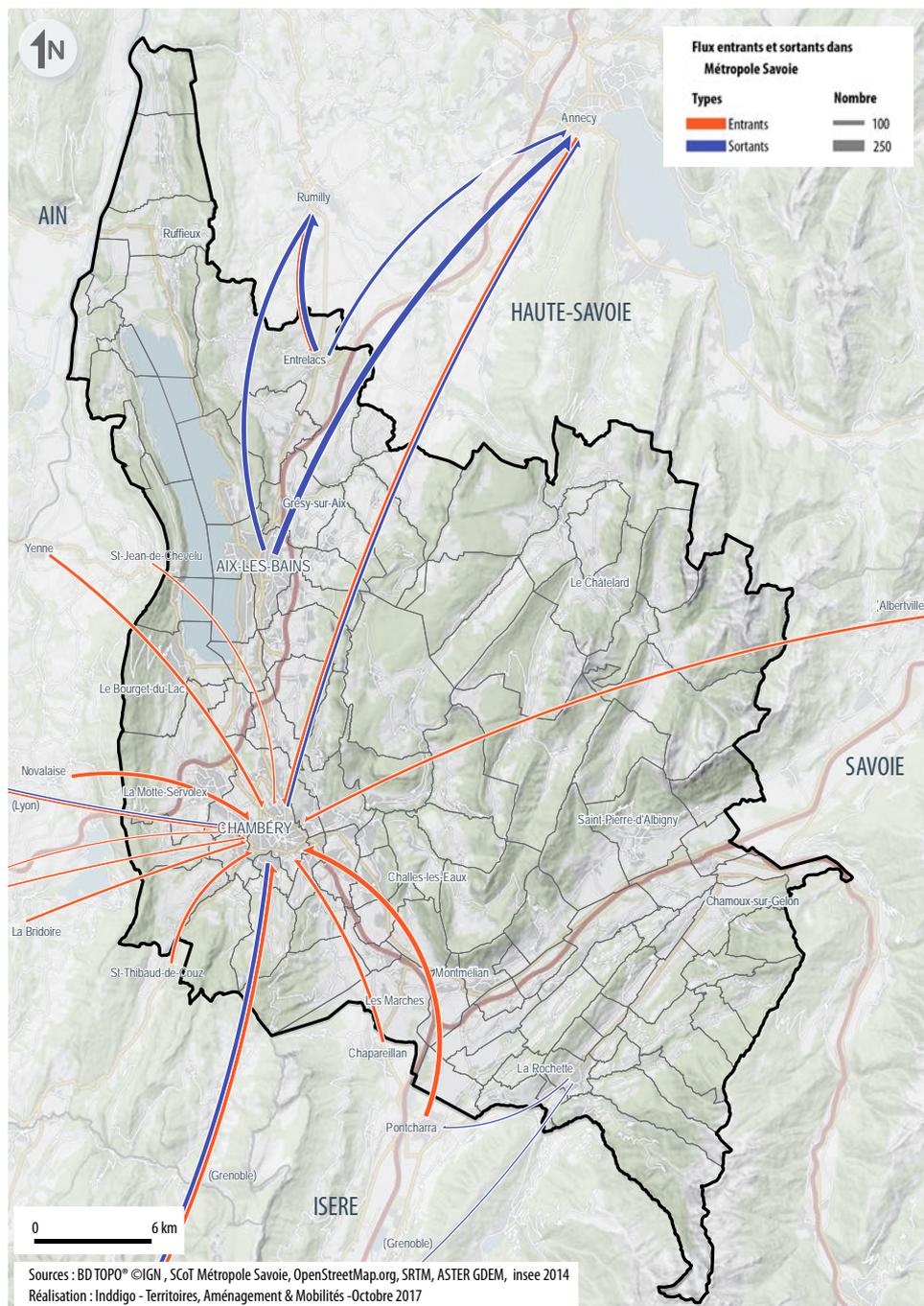


Flux internes domicile/travail



Flux externes domicile/travail

Cela s'explique par le maillage ferroviaire existant sur le territoire qui permet des liaisons avec les agglomérations voisines.

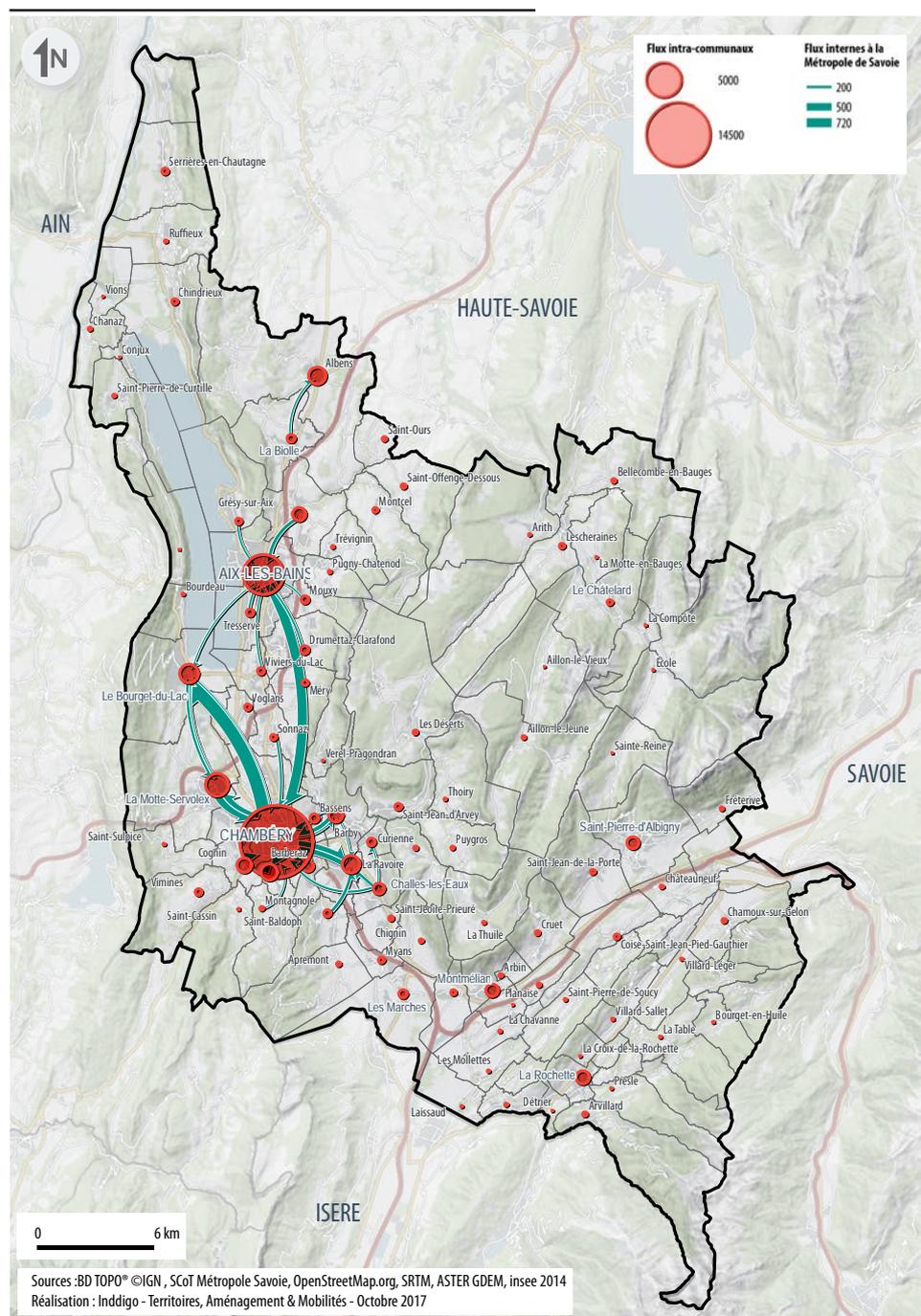


Métropole Savoie est un territoire qui se caractérise par une forte mobilité interne des actifs avec une grande dépendance à l'utilisation de la voiture. Il existe une part nettement moins importante de migrations entrantes/sortantes mais qui s'effectuent davantage en transport en commun. Les 3/4 du territoire connaissent une forte dépendance à la voiture.



Viviers-du-Lac © Yannick Siegel

Flux internes domicile/études



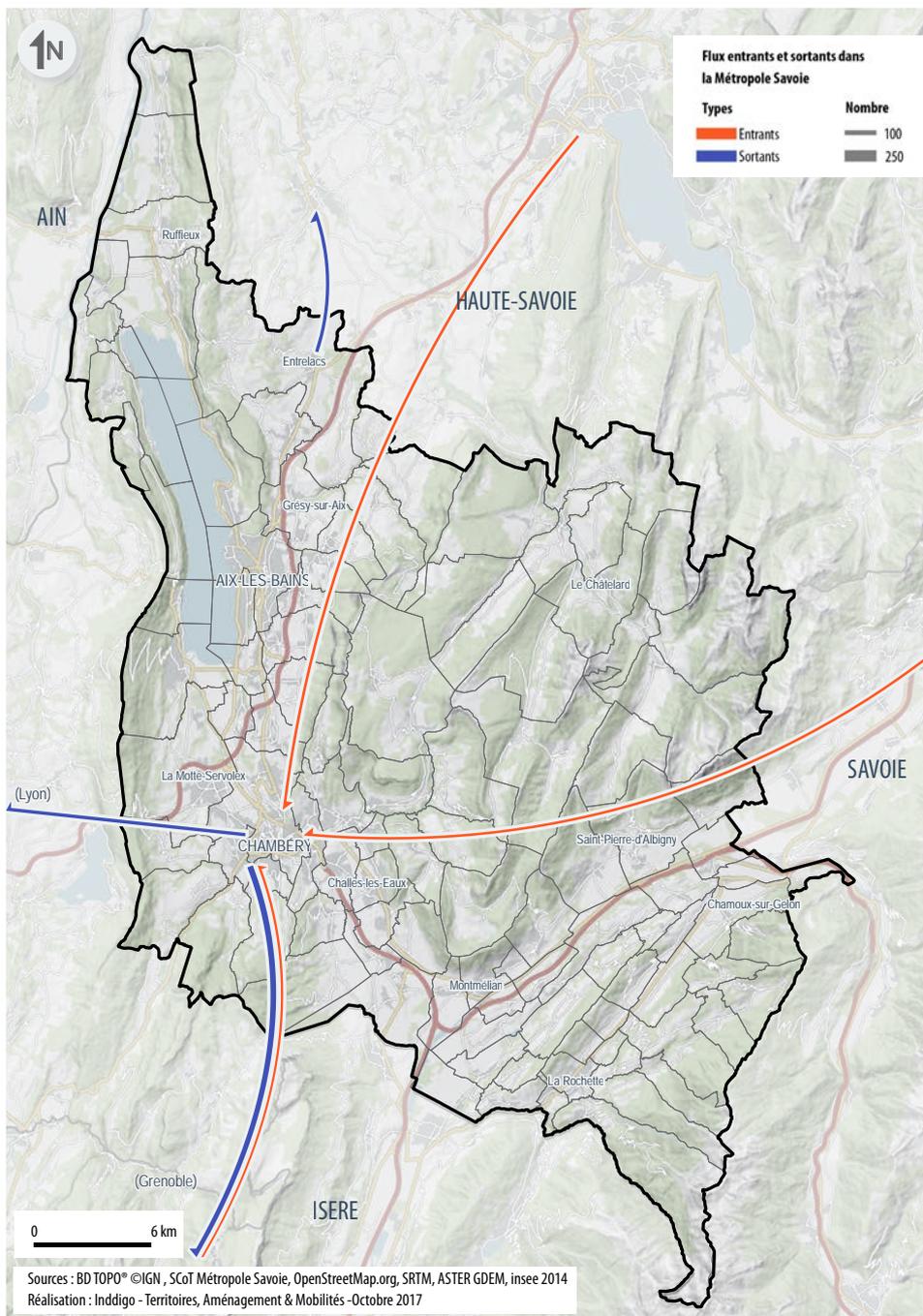
● Mobilités liées aux études :

Les déplacements domicile-études sont également fortement polarisés vers Chambéry et Aix-les-Bains, la Motte-Servolex et le Bourget-du-Lac. Ces déplacements sont à mettre en relation avec la carte scolaire et la répartition des établissements scolaires notamment secondaires et supérieurs.

Ainsi, les grands constats sur la mobilité des élèves sont les suivants :

- 80% des déplacements domicile- études sont internes au territoire (soit 51 300 déplacements/j) dont plus de 12 000 uniquement intra communaux sur la communes de Chambéry.
- 13% sont des flux entrants (soit 8 300 déplacements/j) et seulement 7% des flux sortants (4 700 déplacements/j).
- Une attractivité concentrée principalement sur Chambéry.
- Des flux sortants ciblés sur l'agglomération lyonnaise et l'agglomération grenobloise.
- Des flux entrants ciblés sur Chambéry depuis Albertville et Annecy.
- Des échanges importants entre Aix-les-Bains et Chambéry, Chambéry et Le Bourget-du-Lac et également entre Chambéry et La Motte-Servolex.

Flux externes domicile/étude



Aire de covoiturage Chignin © Yannick Siegel

→ Un territoire support de mobilités touristiques et d'excursionnistes

Les déplacements touristiques font référence à des problématiques spécifiques :

- L'accès longue distance au territoire,
- L'accès aux sites et équipements pour les excursionnistes du territoire et des territoires limitrophes,
- Les déplacements quotidiens des touristes en séjour.

Le territoire constitue d'ores et déjà une destination touristique forte notamment pour les points touristiques majeurs que sont le lac du Bourget et ses abords, et les Parcs Naturels Régionaux du massif des Bauges et de la Chartreuse (activités hivernales et estivales) qui sont considérés comme un parc périurbain fréquenté en grande majorité par des excursionnistes locaux.

Par ailleurs, les acteurs du territoire participent à la mise en place d'une offre de services permettant de répondre aux besoins de déplacements des touristes et excursionnistes en périodes estivale et hivernale :

- Création de continuités d'itinéraires inscrits au Schéma National des Véloroutes Voies Vertes à savoir la V63 et la V62,
- Des produits touristiques comme le Tour des Bauges à vélo (160 km en 3 ou 4 étapes) en empruntant les itinéraires déjà jalonnés,
- Les nombreux itinéraires cyclosporifs,
- Les lignes de transports en commun estivales et hivernales pour accéder aux différents sites du massif du Revard (ligne nature, ligne plages, ligne Bus+ski).

Cependant, la part modale voiture de la population touristique reste élevée (90%). Sachant que leur provenance est à 80% de France et 20% de l'étranger.

La part des kilomètres générés dans le PNR des Bauges par les touristes représente plus de 113 M de km/véhicule, et 105 M de km/véhicule pour le PNR de Chartreuse.

→ Un réseau viarie d'accès aux pôles urbains qui tend à saturer

Le territoire est maillé par un réseau de voiries autoroutières et voiries départementales :

- L'A41 qui traverse le territoire du nord au sud relie Genève à l'Agglomération Grenobloise, elle est divisée en deux sections, nord et sud, séparées par la VRU et l'A43 au niveau de Chambéry
- L'A43 qui traverse le sud du territoire d'est en ouest relie l'agglomération lyonnaise à Modane (tunnel de Fréjus).
- Un maillage départemental de routes principales et secondaires pouvant relier, en parallèle des autoroutes, les grands pôles urbains du territoire.

Le territoire connaît un accroissement continu du trafic routier. Certains secteurs sur le réseau secondaire,

notamment sur la liaison Aix-les-Bains/Grésy-sur-Aix/Chambéry, peuvent être complètement saturés aux entrées des agglomérations alors que les voies autoroutières sont loin de l'être, même si elles sont pourtant calibrées pour supporter un trafic important.

La section Chambéry nord - Aix Sud sur l'A41 compte 43 016 véh/j (MJA) et la section Chambéry - Montmélian 50 933 véh/j (MJA). Sur la RD 1201, entre Aix et Voglans, 27 635 véh/j (MJA) circulent. La section autoroutière absorbe seulement 35% de plus de trafic que la RD parallèle.

Une seule saturation sur un barreau peut entraîner la paralysie totale de l'agglomération chambérienne. Des problèmes quotidiens perdurent notamment aux échangeurs avec des remontées de files dangereuses sur les grandes voies de circulation.

Le report du trafic sur les voiries autoroutières réquention annuelle en gare en 2016 (nombre de voyageurs) :
Source : SNCF

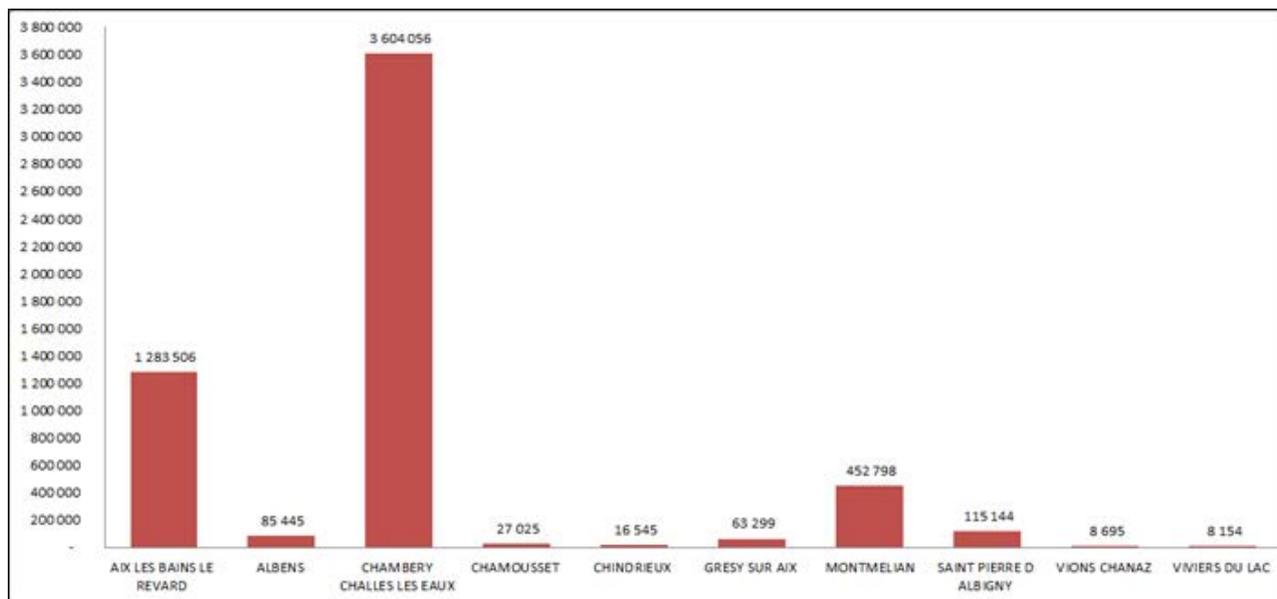
commence à se faire ressentir mais cette tendance doit être davantage incitée.

Les projets à venir concernant la mobilité :

- **La véloroute (V62)** : début 2019 au niveau de Grésy/Isère en direction de Chambéry sur une période de 5 à 10 ans.
- **Le giratoire d'Alpespace (maîtrise de la commune de St Hélène -du-Lac) sur la RD 923** : début 2019.
- **La 3ème tranche de l'aire de co-voiturage de Bois Plan (Challes-les-Eaux -accès à la VRU)** : début 2019.



Gare de Montmélian © Yannick Siegel



➔ Une offre de transports en commun à améliorer et à interconnecter

• Réseau ferroviaire :

Une partie seulement du territoire est desservie par le réseau ferré. Ce réseau est façonné autour de 10 gares réparties en plaine. La gare la plus importante est la gare de Chambéry-Challes-les-Eaux suivie d'Aix-les-Bains le Revard. Le pôle gare de Chambéry est le nœud ferroviaire desservant Lyon, Grenoble, Bellegarde, Bourg-en-Bresse, Annecy et Turin. Les sections Aix-les-Bains - Annecy ainsi que Chambéry - St André direction Lyon sont exploitées en voie unique ce qui ne permet pas une desserte optimale et par conséquent ne concurrence pas la voiture.

Depuis quelques années, l'ensemble des gares connaît une forte augmentation de la fréquentation due notamment au renforcement du cadencement, à l'amélioration de l'accessibilité (dessertes cyclables, services vélos, desserte par les réseaux de transports) et aux politiques incitatives. Néanmoins, l'accès depuis les secteurs plus ruraux du territoire reste compliqué.

► Réseau de transports en commun routiers :

Le territoire est maillé par plusieurs réseaux de transports :

- Le réseau départemental interurbain Belle Savoie Express, une dizaine de lignes circulent sur le territoire y compris la ligne estivale Nature et la ligne hivernale BUS+ ski vers le site du massif des Bauges, un service TAD,
- Le réseau urbain Ondéa sur le territoire de Grand Lac se limitant à l'ancien territoire de la CALB (3 lignes principales et 18 lignes de proximité à destination des scolaires et un service TAD,
- Le réseau STAC sur le territoire de Grand Chambéry incluant la desserte du massif des Bauges : 4 lignes Chrono, 6 lignes régulières complétées par 9 lignes

fonctionnant en heure de pointe, un service TAD et un service hivernal Bus+ski desservant La Féclaz. Le réseau s'est doté de 18 parcs relais.

Le territoire connaît une augmentation de la fréquentation couplée à un renforcement important de l'offre de transport. Il y a une meilleure couverture géographique mais des efforts restent encore à faire sur l'adéquation entre la demande pour les déplacements domicile-travail et l'offre de transport en commun sur certains secteurs du territoire.

Des zones économiques restent encore globalement mal desservies en transports en commun à l'exception de Savoie Technolac et des cœurs urbains, ce qui est pourtant une des conditions indispensables pour



Piste cyclable Chambéry centre © Yannick Siegel

Mobilités internes Métropole Savoie

l'attractivité économique du territoire.

En lien avec le trafic, certaines lignes perdent en vitesse commerciale et par conséquent en efficacité en restant bloquée dans la circulation automobile.

Même si un effort important sur l'intermodalité a été réalisé ces dernières années, notamment avec la mise en place de titres de transport uniques, des actions restent encore à mener notamment sur la concordance des différents réseaux et la mise en commun des moyens.

→ Un maillage modes actifs qui s'étoffe progressivement

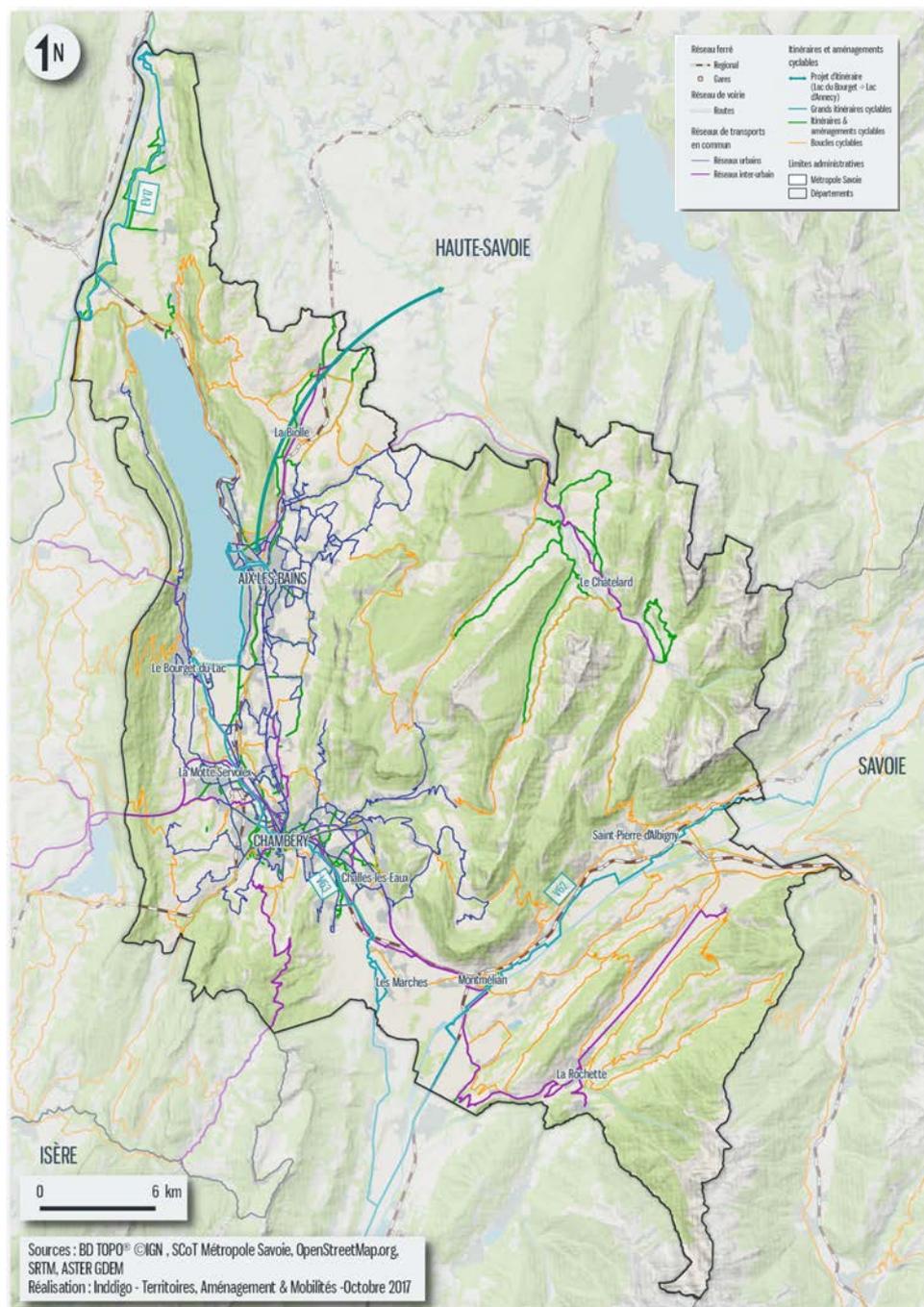
Même si la voiture reste encore très présente dans les pôles urbains, la pratique des modes actifs tend à se développer notamment pour les déplacements utilitaires. La pratique du vélo a tendance à augmenter pour l'usage utilitaire mais également occasionnel (excursion à la journée ou demi-journée). Les cyclistes utilitaires ont tendance à parcourir un nombre de kilomètres plus important en empruntant les grands itinéraires pour rejoindre les pôles urbains.

En réponse à la demande, le maillage cyclable s'est progressivement étoffé sur le territoire. Le secteur nord de Métropole Savoie s'est doté d'un schéma directeur des itinéraires cyclables en 2014 pour répondre à une demande utilitaire et de loisirs. Le territoire de Métropole Savoie compte plus de 194 km d'aménagements cyclables.

La progression du maillage couplée à un renforcement de l'offre en services vélos aux gares (vélostations de Chambéry et d'Aix-les-Bains) a permis d'accroître sensiblement leur utilisation.

Pour répondre à la pratique de loisirs, deux continuités cyclables sur de grands itinéraires inscrits au schéma national des véloroutes voies vertes sont en cours de réflexion ou réalisation :

- La V63 de Chanaz à Valence en passant par Aix-les-Bains, Chambéry, Montmélian et Grenoble, reliée à la ViaRhôna,
- La continuité de la V62 entre Sainte-Hélène-du-Lac et



Montmélian (dans les 5 à 10 ans à venir)

Des produits touristiques comme le Tour des Bauges à vélo (160 km en 3 ou 4 étapes) en empruntant les itinéraires déjà jalonnés permettent aux touristes et excursionnistes de profiter du massif des Bauges via un moyen de déplacement alternatif à la voiture.

→ Des services à la mobilité qui dynamisent le report modal

• Autopartage

Depuis 2008, un service de véhicules en autopartage existe sur le territoire. Les premières stations furent installées à Technolac. Aujourd'hui, le territoire compte 32 voitures en autopartage sur le réseau Citiz (anciennement Car Liberté puis Cité lib) aussi bien en milieu urbain que périurbain (26 voitures sur Grand

Chambéry, 4 voitures sur Technolac et 2 voitures sur Aix-les-Bains et 2 voitures sur Montmélian).

Le réseau sur le territoire compte en moyenne 700€ de chiffre d'affaire par mois et par voiture (en 2016), ce qui est légèrement au-dessus de la moyenne globale du réseau. Les véhicules qui fonctionnent le mieux sont ceux situés en cœur urbain et ceux sur Technolac.

● Covoiturage

Le territoire fait partie intégrante du périmètre d'action de Mobi'Savoie, centrale de mobilité du département de la Savoie.

La plateforme Mobi'Savoie covoiturage permet de chercher ou de proposer un trajet. Seuls 4 parkings de covoiturage sont identifiés officiellement sur le territoire de Métropole Savoie : Myans (44 places), La Ravoire Bois Plan (47 places), Sonnaz Maison brulée (150 places) et Drumettaz centre commercial.



Vélostation gare de Chambéry © Yannick Siegel

● Plateforme multimodale

- La centrale de mobilité Mobi'Savoie : elle permet aux usagers de s'informer, d'être mis en relation, d'acheter des titres de transports.
- Territoire mobile : le projet de refonte des mobilités du Grand Chambéry et de la Ville de Chambéry dans un principe d'accessibilité, de multimodalité et de complémentarité des modes, qui améliorera le quotidien des usagers, et valorisera l'attractivité du territoire en l'inscrivant dans une dynamique des mobilités.
- Bagez-vous.fr : propose une aide pour trouver des solutions ponctuelles ou de façon plus régulière pour faciliter des déplacements des résidents et des touristiques.

● Animation des écomobilités

L'Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc basée à Chambéry intervient sur l'ensemble de la Savoie et de la Haute-Savoie. Elle accompagne les territoires et structures sur les enjeux de la mobilité, elle aide à mettre en place un éventail de mesures propices au changement de comportement.

? ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Enjeux de la thématique

► Ce qui est jeu

- Le renforcement de l'urbanisation autour des gares et haltes ferroviaires
- L'incitation à la pratique des transports ferroviaires en développant une meilleure utilisation des gares intermédiaires (confortement, réouverture ou création)
- L'urbanisation préférentielle dans les zones desservies par les réseaux urbains des transports en commun des deux agglomérations
- Le renforcement du maillage des aménagements cyclables permettant de développer la pratique sur des plus longues distances (jusqu'à 10 km) en lien avec la promotion du vélo à assistance électrique
- L'augmentation du report modal en rabattement vers les gares, notamment par le développement d'une politique efficace de stationnement, de services vélos et de dessertes de transports en commun
- Le développement de la pratique du covoiturage en lien avec la structuration du réseau viaire autoroutier du territoire (report des flux de trafic des voies secondaires sur les axes autoroutiers, développement des aires de covoiturage aux abords des aires de péage)
- L'animation des écomobilités auprès des entreprises, des zones d'activités et des scolaires.
- Le développement de mesures réduisant les flux domicile-travail en voiture particulière depuis les communes prioritaires à l'enjeu «zones d'intérêt pour le développement des transports en commun» : Sensibilisation au télétravail auprès des entreprises et développement de centres de co-working

Questionnements transversaux

► Les questions transversales

- Quelle synergie développer entre les nœuds de mobilités et une densification urbaine de qualité ? Comment accompagner et faire émerger le renouvellement urbain des secteurs gare ?
- Comment renforcer l'attractivité touristique du territoire (multifacettes, Lac, Montagne, Vignoble, Alpage) par une mobilité active et innovante ?
- L'attractivité économique des ZAE et le développement de leur synergie entre elles (Hexapôle, Savoie Technolac notamment) peut-elle être renforcée par une amélioration de leur accessibilité et une diversification de la mobilité ?
- L'identité territoriale de Métropole Savoie peut-elle reposer sur une excellence environnementale et climatique prônant un cadre de vie attractif tout en restant confrontée à des problèmes de mobilité ?

Sources documentaires consultées

- Métropole Savoie, SCoT 2005
- Evaluation du SCoT
- Comité syndical Métropole Savoie février 2016 Etude déplacements
- entretiens téléphoniques
- Plui
- étude solvabilité des ménages
- Atlas énergie

1.2.4. Répartition des services, équipements et commerces entre densification des couronnes péri-urbaines et permanence de territoires excentrés

CHIFFRES CLÉS

- 9 086 équipements et de services sur le territoire de Métropole Savoie
- 4 services-équipements pour 100 habitants
- Une université sur le territoire
- 22 000 m² de Shon de surface commerciale créé par an entre 2005-2010

Le territoire de Métropole Savoie connaît un important développement démographique qui implique un besoin croissant en services, équipements et commerces. Leur offre doit rechercher un juste équilibre dans sa diversité et son dimensionnement en réponse aux besoins d'habiter le territoire.

→ Une offre en équipements et services qui affirme l'armature urbaine de Métropole Savoie

Une typologie différenciant 3 pôles de services est proposée par l'INSEE, permettant de différencier les pôles métropolitains, intermédiaires et de proximité. Cette typologie s'appuie sur la répartition des équipements dont dispose chaque commune, en distinguant leur niveau de service.

- **La gamme structurante** comprend notamment la médecine spécialisée, l'imagerie médicale, orthoptiste, audioprothésiste, psychomotricien, service à domicile pour personnes handicapées...
- **La gamme intermédiaire** comprend notamment la police nationale, gendarmerie, finances publiques, école de conduite, vétérinaire, orthophonistes...
- **La gamme proximité** comprend notamment les banques, agences immobilières, bureaux postes, réparation automobile, maçon, plâtrier, peintre, menuisier, médecin généraliste, dentiste...

Selon cette classification, le territoire de Métropole Savoie a connu entre 2009 et 2016 une structuration importante du territoire. Le territoire est passé d'une organisation bipolaire autour des villes d'Aix-Les-Bains et Chambéry à une structuration le long d'un axe d'Entrelacs à Montmélian. Autour des deux pôles urbains d'Aix-les-Bains et Chambéry, se structurent des pôles intermédiaires et de proximité directement liés à la croissance démographique et urbaine. Ainsi entre 2009 et 2016, les couronnes urbaines autour des villes de Chambéry et Aix-les-Bains présentent un certain nombre de communes passant de la gamme intermédiaire à la gamme supérieure (La Motte-Servolex, Saint-Alban-Leyse, Challes-les-Eaux), de la gamme de proximité à la gamme intermédiaire (Bassens, Barberaz, Barby, Grésy-sur-Aix, Le Bourget-

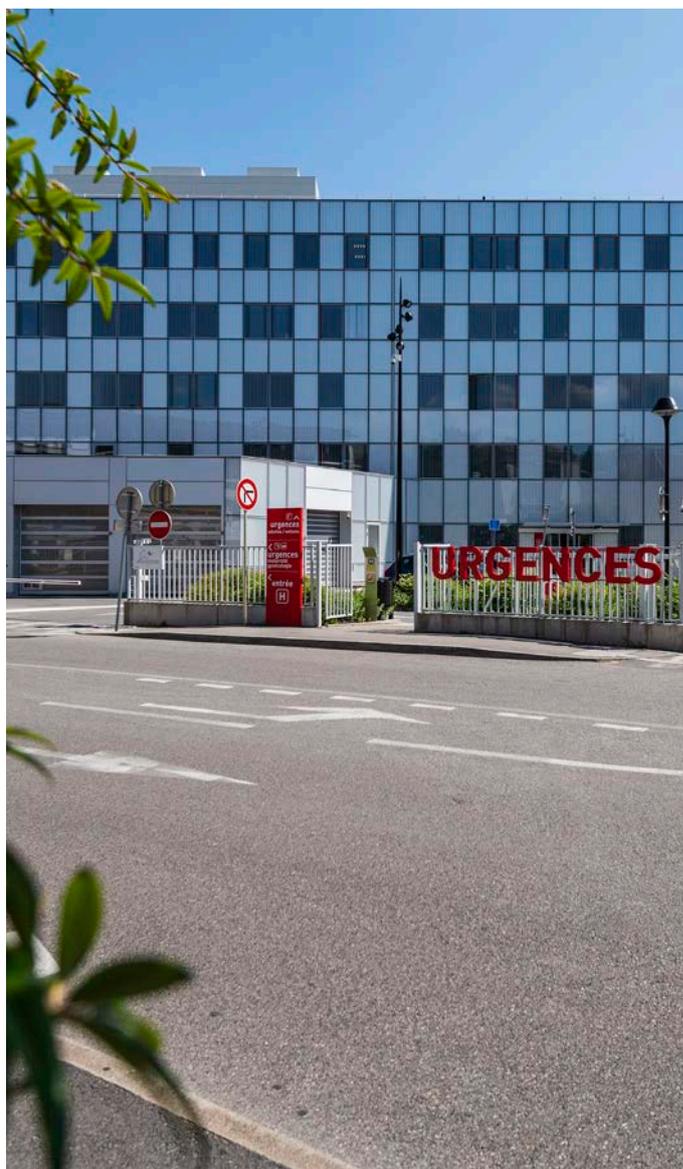
du-Lac, Viviers-du-Lac et Voglans) ou devenant des pôles de proximité.

On notera la fonction structurante des communes d'Entrelacs, La Rochette, Montmélian et Saint-Pierre d'Albigny, constituant des centralités d'équilibre pour le reste du territoire.

Egalement, l'apparition de nouveaux pôles de proximité sur Cœur de Savoie et sur les Bauges est à souligner.

EPCI	Pôles supérieurs		Pôles intermédiaires		Pôles de proximité	
	2009	2016	2009	2016	2009	2016
Grand Chambéry	1	4	5	5	9	9
Grand Lac	1	1	0	6	12	15
Cœur de Savoie	0	0	3	3	2	13

Répartition des pôles de service par EPCI
Source : Base Permanente des équipements, INSEE



Centre hospitalier Métropole Savoie © Yannick Siegel

Avec une ville préfecture, le territoire est particulièrement bien équipé en services :

- Métropole Savoie offre tous les services principaux de santé, notamment grâce à l'implantation sur 2 sites – Chambéry et Aix-les-Bains - du centre hospitalier Métropole Savoie issu de la fusion au 1er janvier 2015 des hôpitaux de Chambéry et d'Aix-les-Bains qui propose une offre de soin complète.
- L'offre de formation y est large avec un enseignement secondaire et supérieur développé qui comprend notamment l'université Savoie Mont Blanc en relation étroite avec l'université de Grenoble Alpes.
- La plupart des communes disposent d'une école maternelle et primaire.

- Au total, le territoire dispose de 41 hébergements pour personnes âgées.

Le niveau de services et d'équipements sur les 3 secteurs est cohérent avec leur nombre d'habitants, avec un niveau de services moyens de 4 équipements pour 100 habitants à l'échelle de Métropole Savoie.

	Part de services sur l'ensemble du territoire	Nombre de services et équipements pour 100 habitants
Secteur nord	32%	3,98
Secteur centre	55%	3,76
Secteur sud	13%	3,15

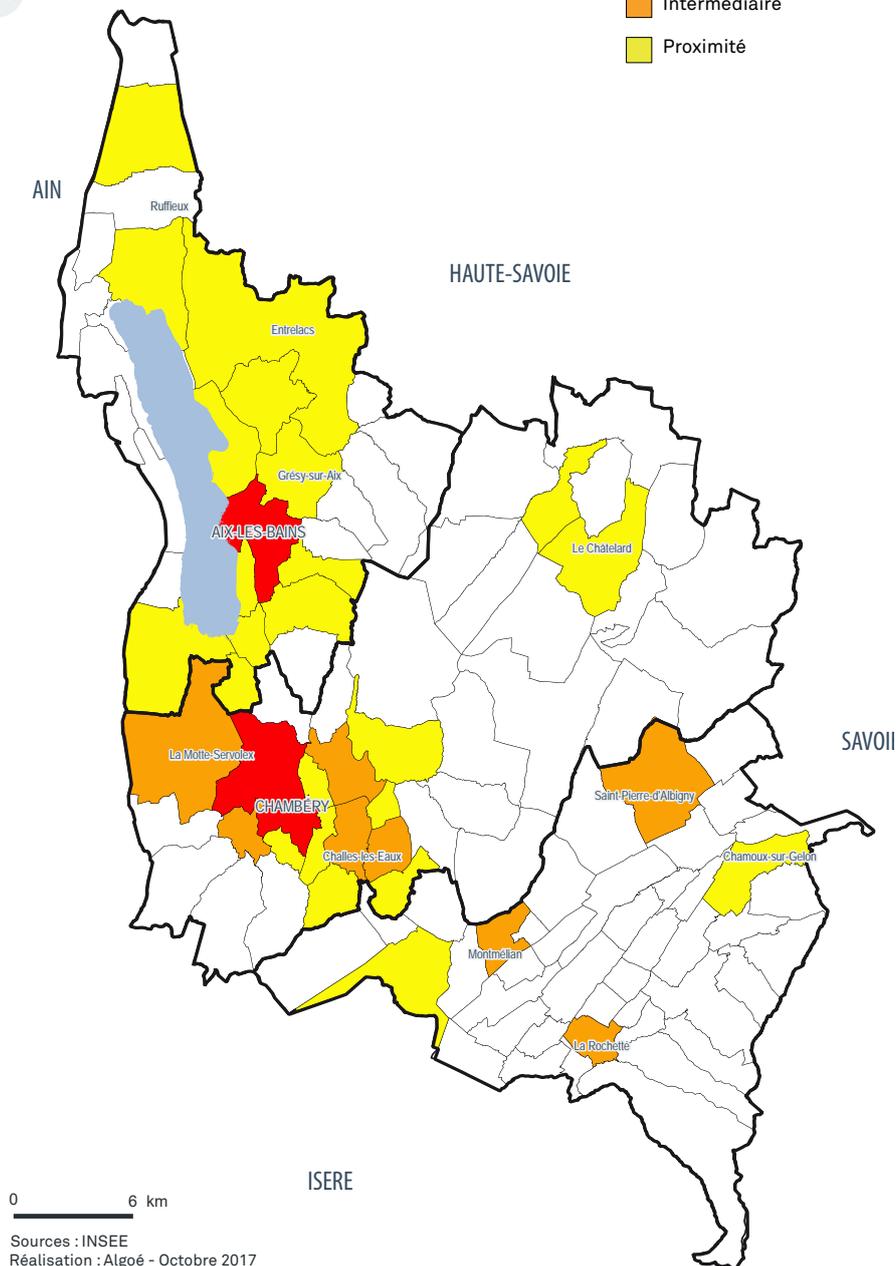
Distribution des services et des équipements par secteur au regard du nombre d'habitants en 2014
 Source : Base Permanente des équipements, INSEE / Algoé

Pôles d'équipement en 2009

1N

Armature des pôles (INSEE)

- Supérieur
- Intermédiaire
- Proximité



Le niveau de services et d'équipements affirme l'armature urbaine de Métropole Savoie :

- Métropole Savoie offre 9 086 équipements et services dont 595 de gamme supérieure, majoritairement répartis sur 2 villes :

- Chambéry compte 2 489 équipements et services, dont 247 de gamme supérieure, 703 de gamme intermédiaire et 1 436 de gamme de proximité. La ville accueille notamment cinq établissements de soins, une université et deux EHPAD.

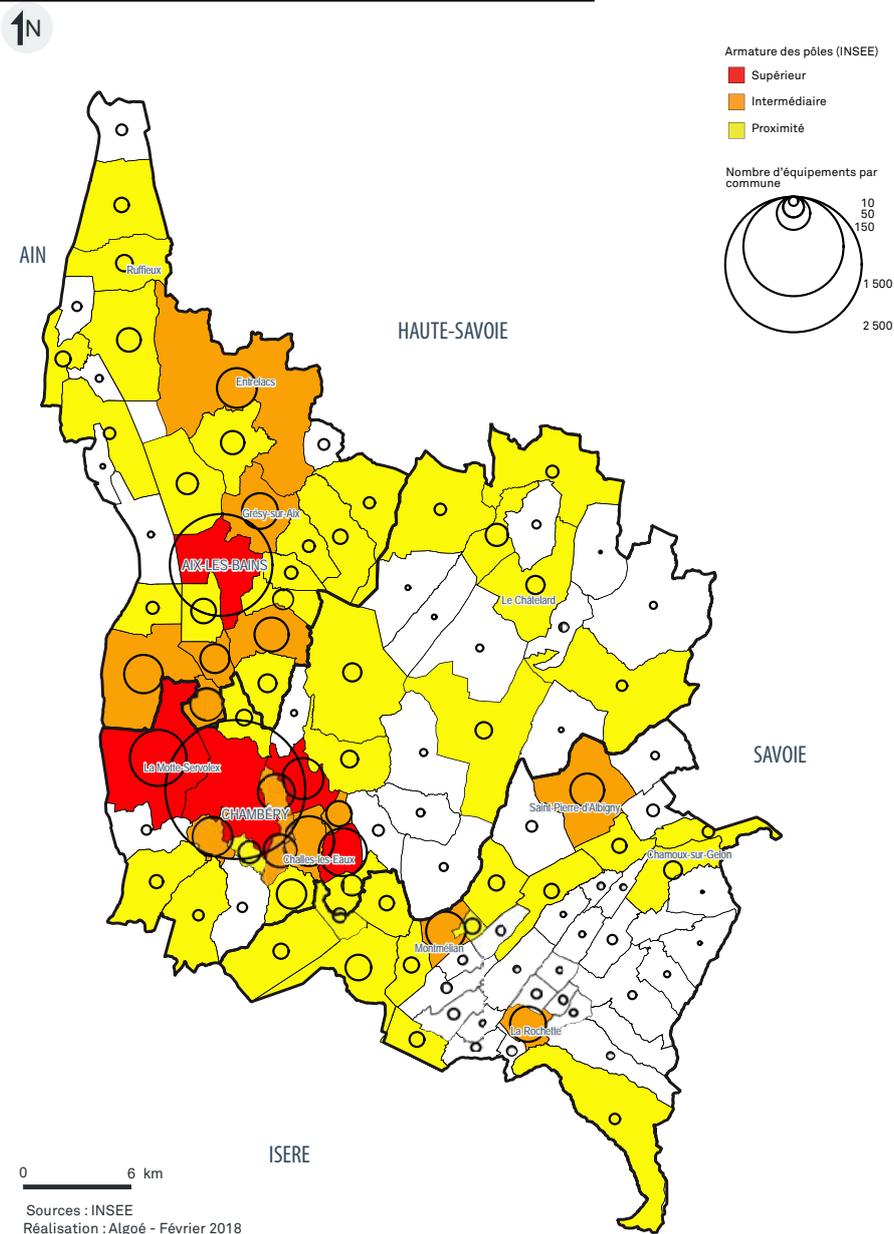
- Aix-les-Bains compte 1 346 équipements, dont 114 de gamme supérieure, 344 de gamme intermédiaire et 823 de gamme de proximité. La ville accueille notamment un casino, quatre EHPAD et un conservatoire de musique et d'art dramatique.

- La Motte-Servolex constitue le 3ème pôle de service de Métropole Savoie. Il comprend notamment deux lycées, trois centres de formation et une gendarmerie.

- Les équipements de proximité sont bien répartis au sein de l'armature urbaine avec 2 546 équipements et services pour les villes, 2 354 pour les bourgs, 1 566 pour les villages.

- De même, la structure plaine-coteau-montagne présente un certain équilibre de répartition en fonction du nombre d'habitants avec un niveau de service de 3,9 pour 100 habitants en plaine, 2,7 sur les coteaux et enfin, 3,3 en montagne

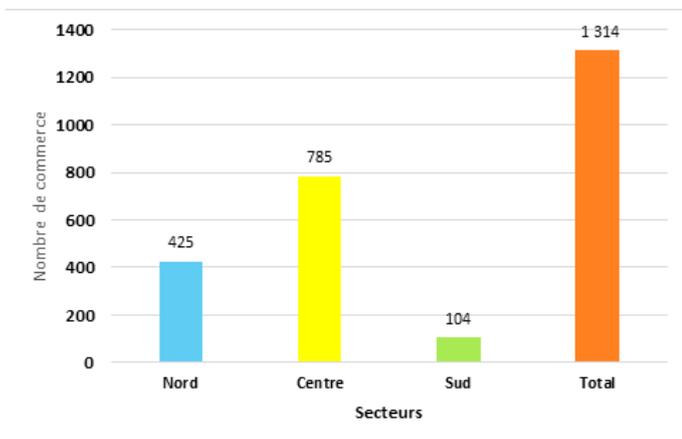
Pôles d'équipements en 2016



EHPAD Saint-Antoine Montmélian © Yannick Siegel

Si la répartition et le niveau de services et d'équipements, notamment de proximité, sont cohérents avec le nombre d'habitants et affirment l'armature urbaine, la concentration des services de gamme supérieure au sein des deux agglomérations contraint leur niveau d'accessibilité pour l'ensemble des habitants de Métropole Savoie.

→ Une offre commerciale à rééquilibrer



Nombre total de commerces par secteur en 2016, source : Base Permanente des équipements, traitement Algoé

Le SCoT initial prévoyait un volet commercial pour 5 ans. En parallèle, la loi de Modernisation de l'Economie a créé le Document d'Aménagement Commercial (DAC) et définit une gestion des implantations commerciales fondée sur des critères d'aménagement du territoire et de développement durable. Métropole Savoie a ainsi préparé un DAC, en réponse au besoin d'amélioration du maillage territorial de l'offre commerciale pour minimiser les déplacements, qui fut adopté en 2013.

En 2005, Métropole Savoie souffrait d'un déséquilibre géographique important de l'offre commerciale. Les deux agglomérations de Chambéry et Aix-les-Bains concentrant 93,5% du chiffre d'affaires global du secteur.

En 2010, Le territoire compte 1 925 commerces (source : CCIT Savoie), qui continuent de se concentrer majoritairement dans Grand Chambéry et l'ancienne Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, et plus marginalement autour des quatre petites villes (Albens, Saint-Pierre-d'Albigny, Montmélian, La Rochette), des bourgs et des villages.

En 2016, le territoire compte 1314 commerces (source : Base Permanente des Equipements 2016) majoritairement concentrés sur le secteur centre (60%). Le secteur sud comporte une offre commerciale relativement faible avec seulement 8% de l'offre du territoire.

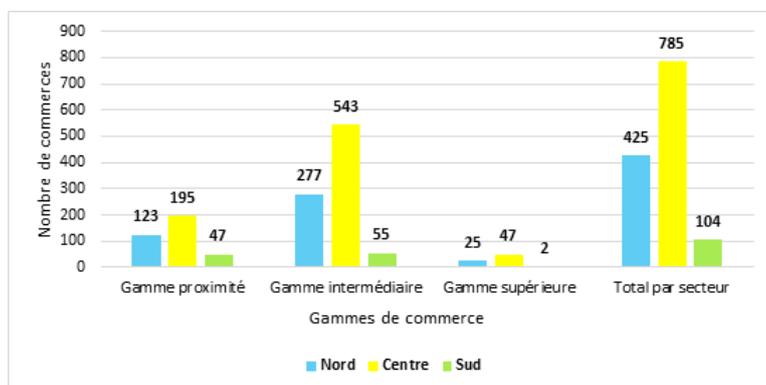
Les communautés d'agglomération présentent une armature commerciale majoritairement constituée par une offre en commerces de gamme intermédiaire, laissant présager une relative prédominance des enseignes de moyennes et grandes surfaces sur les commerces de proximité. A contrario, le secteur sud présente une armature commerciale équitablement répartie entre gamme de proximité et gamme supérieure.

Les villes d'Aix-les-Bains et de Chambéry concentrent respectivement 20% et 39% de l'offre commerciale, soit au total plus de la majorité de l'offre commerciale du territoire. Les quatre « petites » villes du SCoT semblent jouer un rôle relativement comparable en matière de fonction commerciale.

Entre 1991 et 2010, environ 15 500m² de Shon de commerce ont été créés chaque année sur le territoire de Métropole Savoie, avec une dynamique accrue de 2005-2010, soit depuis l'approbation du SCoT, avec environ 22 000m² de Shon par an. L'offre commerciale est toujours concentrée autour des 8 polarités commerciales les plus importantes situées dans les deux communautés d'agglomération (82% du chiffre d'affaires de Métropole Savoie).

Entre 2011 et 2015, le rythme de création semble s'infléchir légèrement avec une moyenne annuelle de 12 708 m² créés (SITADEL). Le secteur centre enregistre la plus forte valeur avec 8 956 m² contre 3 301 m² pour le secteur nord et 451 m² sur le secteur sud. Les 3 villes enregistrent 42% de la création de m² commerciaux.

Sur la période 2005-2017, 59 projets sont passés en CDAC et 8 ont été refusés. Les projets non refusés en CDAC représentent un total de 64 582 m² avec une moyenne de 1 266 m² par projet. Sur ces 51 projets, 12 sont uniquement dédiés à des surfaces alimentaires et concernent principalement des projets d'extension de surfaces commerciales existantes. Le secteur nord comptabilise 22 projets non refusés pour une surface moyenne de 1 457 m², le secteur centre 23 projets pour une surface moyenne de 1 209 m² et enfin, le secteur sud, 6 projets pour une surface moyenne de 782 m².



Nombre total de commerce par gamme et par secteur, source : Base Permanente des équipements, traitement Algoé



Centre commercial Carrefour Bassens © Yannick Siegel



Rues commerçantes d'Aix-les-Bains © Yannick Siegel



Rues commerçantes du Bourget du Lac

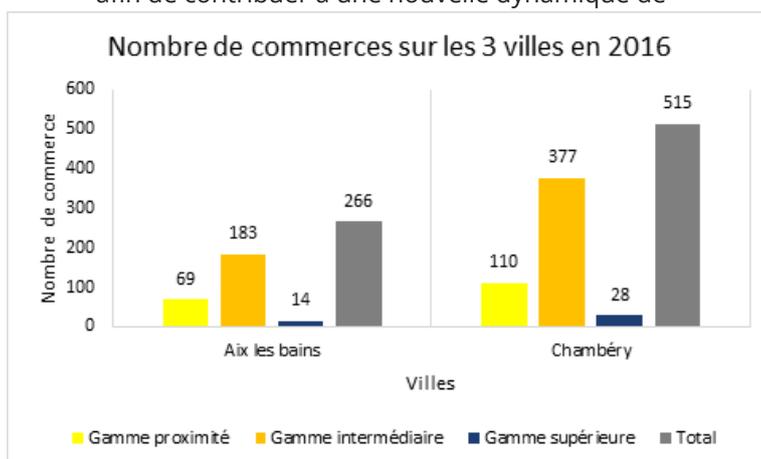
La densité de l'offre commerciale de proximité a connu une légère baisse entre 2009 et 2016, passant de 17 commerces à 15 commerces pour 10 000 habitants. De fait, cette densité est toujours inférieure aux moyennes nationales et régionales (22,6 et 21,9 commerces pour 10 000 habitants). Avec 39 commerces pour 10 000 habitants, l'offre de la gamme intermédiaire et supérieure est plus importante et laisse présager des effets concurrentiels de ces gammes sur le développement du commerce de proximité.

Entre 2011 et 2015, la création de surfaces commerciales nouvelles s'est accompagnée d'une aggravation du déséquilibre du maillage commercial

commerce de bouche ou d'alimentation générale (bien que certaines aient gagné en population),

- Peu de communes ont pu renforcer leurs centres ou leurs pôles de quartier. Les centres villes d'Aix-les-Bains et de Chambéry se sont toutefois renforcés commercialement, résultat d'une action de longue date,

- Dans les communes de premières couronnes des agglomérations, qui sont parmi les plus peuplées du territoire, un certain nombre de centralités commerciales déclinent. Toutefois, il est intéressant de noter que ces communes ont engagé la définition de projets urbains, afin de contribuer à une nouvelle dynamique de



Nbre total de commerces par gamme sur les deux villes centre du SCoT en 2016, source : Base Permanente des équipements, traitement Algoé

observé lors de l'élaboration du SCoT.

- 59% des surfaces nouvelles construites sont situées dans les deux agglomérations.

- Le commerce continue de se concentrer hors de la centralité des communes :

- Dans les grands pôles majeurs de périphérie : Chamnord / les Landiers (Chambéry - Voglans), Bassens / Saint-Alban-Leyse / La Ravoire,

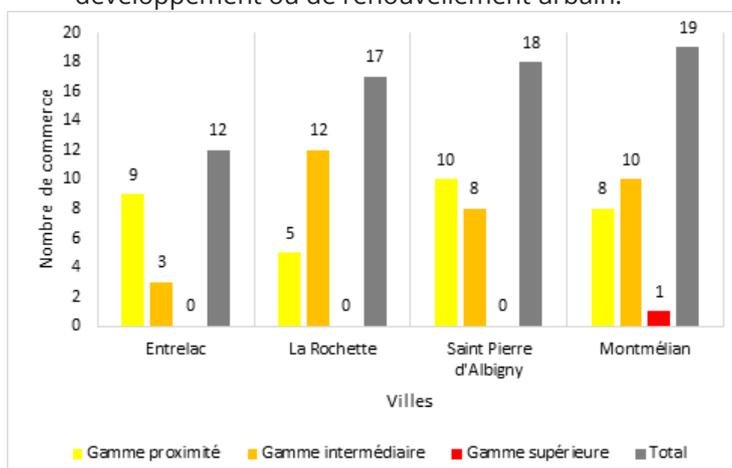
- Dans les pôles secondaires positionnés en logique de captation de flux : échangeurs de Drumettaz-Clarafond et de Grésy-sur-Aix, autour de supermarchés devenus des hypermarchés dynamiques,

- Dans des zones péri-centrales : commerces de 500 à 1.000 m², alimentaires ou généralistes, positionnés en limite de secteur urbanisé.

- Parallèlement, la centralité des communes de Métropole Savoie n'en a que faiblement profité :

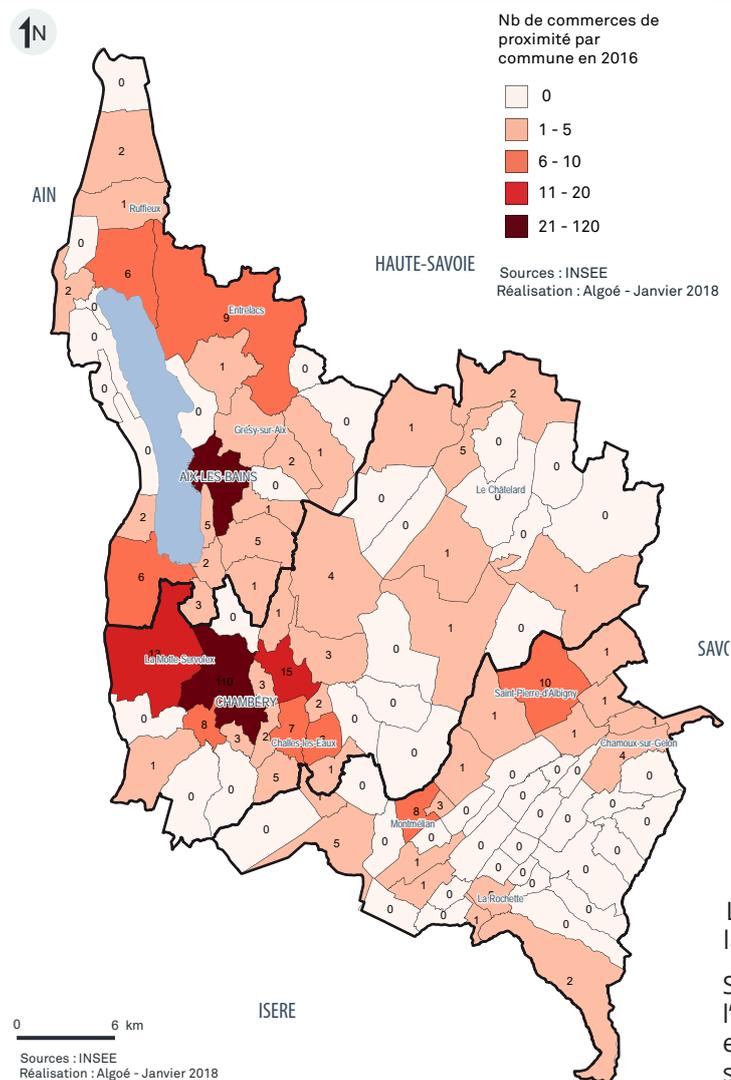
- 52 communes ne disposent toujours d'aucun

développement ou de renouvellement urbain.

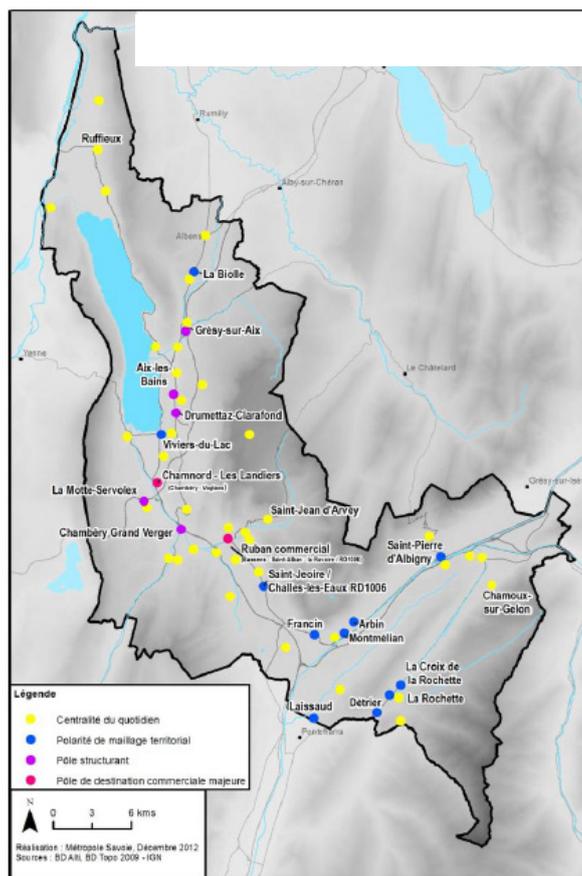


Nbre total de commerces par gamme sur les quatre « petites » villes du SCoT, source : Base Permanente des équipements, traitement Algoé

Nombre de commerces de proximité par commune en 2016



Pôles commerciaux existants



Le SDTAN Savoie a été élaboré par le Département de la Savoie et approuvé le 27 avril 2012.

Si la Savoie a atteint un taux de couverture pour l'accès à Internet à hauteur de 99,6% (2012), celui-ci est obtenu par le biais de l'ADSL qui s'avère atteindre ses limites. Cette technologie ne convient plus aux évolutions attendues en faveur d'une nouvelle génération de services à haute valeur ajoutée rendus possibles par le très haut débit dont la technologie est la fibre optique. La Savoie a donc engagé le déploiement d'une couverture en fibre optique de bout à bout jusqu'à l'abonné. Sans cela, la Savoie subira une véritable fracture numérique au sein de son territoire, entre les zones faciles à équiper et qui sont en voie de l'être par des opérateurs privés, et les territoires de montagne, peu densément peuplés ou de façon saisonnière, habituellement délaissés par ces acteurs car plus difficiles à desservir. Le SDTAN prévoit de déployer la fibre optique en deux phases :

- 2016-2021 : couverture en fibre optique de 43 communes dont les communes des anciens EPCI de Grand Chambéry et de la CALB.
- 2021-2026 : deuxième déploiement.
- Suivi d'un plan de déploiement complémentaire permettant d'atteindre une couverture complète du département, soit un potentiel de 255 000 locaux résidentiels et professionnels.

Si le haut débit est un prérequis essentiel dans le développement économique et sociétal de Métropole Savoie, les actions visant au développement du très haut débit par le déploiement de la fibre optique constitue un enjeu majeur en termes de compétitivité.

→ Une large couverture de service numérique à moderniser

Toutefois, le document d'aménagement commercial (DAC) adopté fin 2013, définit une typologie des pôles commerciaux et fixe de nouvelles prescriptions pour :

- 1) favoriser le maintien et l'implantation de commerce dans le centre-ville/quartier, centre-bourg et centre village,
- 2) favoriser les implantations commerciales dans les pôles de maillage territorial sans perturber l'animation des centralités,
- 3) moderniser les pôles structurants et les pôles de destination commerciale majeure, tout en maîtrisant leur extension .

La stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) fixe les grandes orientations souhaitées par les acteurs régionaux, afin de garantir à chaque territoire d'être couvert par un schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Ce document, instauré par la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique et défini à l'échelle, à minima, du Département, vise à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec les investissements privés.

? ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Enjeux de la thématique

► Ce qui est jeu

- L'attractivité du territoire en assurant un bon niveau d'équipements de chaque commune en cohérence avec les niveaux de l'armature urbaine.
- La compétitivité du territoire en poursuivant le déploiement d'une couverture en fibre optique
- L'échelle de proximité de la vie quotidienne en resserrant le tissu commercial.

Questionnements transversaux

► Les questions transversales

- Comment assurer le bon niveau et l'équilibre des équipements, services et commerces tout en limitant la consommation foncière ?
- Est-ce que le DAC devrait être complété par un volet sur l'aménagement artisanal ?
- Comment développer les services, équipements et commerces tout en requalifiant les entrées de ville ?

Sources documentaires consultées

- Rapport final. Evaluation du SCoT. Mars 2015
- Le SCoT Métropole Savoie aujourd'hui..., Mai 2014
- Diagnostic EPCI DAC
- DAC Métropole Savoie, 14 décembre 2013
- Base Permanente des équipements, INSEE 2013
- SDTAN de la Savoie, approuvé le 27 avril 2012

1.2.5. Synthèse des enjeux sur l'organisation et le fonctionnement du territoire

FORCES

- Un dynamisme démographique soutenu
- Une distribution équilibrée des services et équipements sur le territoire
- L'accessibilité des pôles d'emploi et de services
- Un haut niveau d'intermodalité sur le territoire (train, transports en commun, mobilités douces)
- La présence d'une ville préfecture qui permet une autonomie du territoire sur les services et équipements de la gamme supérieure en matière de santé, enseignement supérieur, etc.
- Des infrastructures ferroviaires reliant les deux agglomérations du territoire

OPPORTUNITÉS

- La montagne, terrain d'expérimentation pour de nouvelles formes de services
- La structuration d'un système polycentrique Saint-Pierre d'Albigny-Valgelon-La-Rochette-Montmélián pour organiser une offre complète d'équipements/services/commerces sur Coeur de Savoie
- Le développement des services à la personne et notamment à destination des personnes âgées
- L'évolution des modes de vie et de travailler enclins à plus de proximité
- Les nouvelles pratiques de mobilités porteuses d'une intermodalité renforcée sur le territoire
- Un potentiel de haltes ferroviaires pouvant mailler davantage le territoire

FAIBLESSES

- Le coût du logement/foncier
- Un parc de logements peu adapté à la structure des ménages et vieillissant
- Des difficultés à capter les jeunes ménages en raison d'un marché immobilier tendu et d'une offre de logement inadaptée
- Le faible dynamisme résidentiel des bourgs par rapport aux villages
- Une polarisation d'Aix-les-Bains et Chambéry ralentie sur le plan démographique
- Une dynamique démographique fragile dans le Coeur des Bauges avec de fortes disparités entre communes
- Une population vieillissante et un territoire qui peine à garder ses actifs
- L'aggravation du déséquilibre de l'armature commerciale
- hyper-concentration sur les pôles métropolitains
- faible représentation de l'offre commerciale de proximité en comparaison des densités nationales et régionales
- Un usage encore prépondérant de la voiture pour les déplacements domicile-travail
- Un réseau viaire structurant qui tend à saturer en période de pointe
- Des pôles d'emplois qui restent encore mal desservis en transports en commun

RISQUES

- La segmentation socio-spatiale entre la plaine et la montagne, entre le nord-ventre et le sud
- Un secteur centre qui peine à renouveler son dynamisme démographique et résidentiel avec le risque à terme de pénaliser son attractivité économique
- Des services et équipements qui ne répondent plus aux besoins liés à la baisse/hausse significative de certaines couches de population (enfants, actifs, seniors)
- La perte de vitalité des centre villes et centres bourgs au profit des périphéries commerciales
- Le recours à la mobilité pour toutes les pratiques de la vie quotidienne
- Le renforcement des inégalités sociales d'accès aux équipements/commerces et services

Eu égard à cette matrice, deux enjeux transversaux se dessinent :

→ La vitalité du territoire et la cohésion sociale

► Les constats

Le territoire de Métropole Savoie connaît une structure de population vieillissante. Cette évolution est liée d'une part au vieillissement naturel de sa population avec un risque d'accélération eu égard à la part des 45-59 ans sur le territoire et d'autre part, à des difficultés structurelles à offrir aux actifs travaillant sur le territoire un parcours résidentiel adapté, en raison d'un marché immobilier de plus en plus tendu. La tension sur le marché de l'immobilier s'explique au travers de plusieurs facteurs :

- Les acquisitions foncières en provenance des territoires isérois et haut savoyard aux revenus médians plus élevés
 - Les mouvements de décohabitation
 - La pression exercée par l'achat de résidences secondaires
 - La progression constante de la vacance immobilière.

Cette pression immobilière écarte de plus en plus les populations actives aux revenus plus modérés travaillant sur Métropole Savoie des bassins résidentiels locaux. Ces populations sont amenées à construire leurs parcours résidentiels dans les secteurs encore accessibles (Cœur de Savoie notamment, piémonts de Chartreuse ou plus loin encore, dans l'Avant Pays Savoyard). Ainsi, il existe un risque de dissociation entre les pôles d'emplois et les pôles de vie qui se réalisent sur des bassins de plus forte amplitude associant l'Avant Pays Savoyard, les piémonts de Chartreuse, participant à une progression importante du péri-urbain associée à de nombreuses externalités négatives : la croissance de mobilités alternantes et le recours de plus en plus systématique à la voiture pour le travail et les consommations courantes, la consommation d'espaces et d'énergies fossiles, l'éloignement familial, etc. Bien que les mobilités domicile-travail se réalisent encore à 69% à l'intérieur du territoire, 16% de ces flux sont des flux entrants en provenance principalement de Pontcharra, Albertville, Yenne, Novalaise.

Le développement de l'offre de logements sociaux constitue une des réponses apportées à cette problématique du logement. Entre 2006 et 2016, la production de logements sociaux connaît une progression notable sur le territoire avec un effort marqué sur les villes et les villages. Bien qu'en croissance, cette offre ne suffit cependant pas, à elle seule, à répondre à la pluralité des besoins des ménages.

Vieillesse de la population et difficultés résidentielles des actifs concourent à un risque de perte de vitalité du territoire avec la menace à terme d'une baisse de l'attractivité économique ; les entreprises recherchant des bassins d'emplois et de vie fonctionnels, ne grevant pas la productivité de leurs salariés (retards liés au temps de transport, à la gestion du milieu familial, etc.) et leur capacité à inscrire durablement les parcours professionnels.

Ce qui émerge de ces constats est la nécessité de rétablir les équilibres entre deux fonctions territoriales distinctes qui aujourd'hui semblent concurrentielles :

- Celle d'un bassin d'emplois de Aix-les-Bains à Montmélian dont la capacité à accueillir les populations actives pose question à terme face à une pression immobilière de plus en plus forte, générant des mobilités alternantes porteuses d'impacts environnementaux, économiques, sociaux.
- Celle d'un territoire de villégiature consacré autour du cadre de vie entre lacs et montagnes, attractif mais aussi devenu très sélectif.

► La préfiguration des objectifs

L'enjeu de la vitalité du territoire doit amener le SCoT à mieux accompagner ces vocations en limitant leurs effets concurrentiels. Cela suppose des objectifs révisés en matière de :

- Production de logements : logement social, traitement de la vacance immobilière, mixité sociale, accession abordable en lien avec le revenu des ménages
- Services aux populations : les nouveaux besoins, la sous-utilisation de certains services et équipements, les leviers de mutualisation, la structuration des bassins résidentiels, innovation dans les services
- Gestion des mobilités alternantes avec un renforcement de l'intermodalité et une meilleure desserte des pôles d'emploi en transports en commun

→ La cohésion du territoire

► Les constats

La cohésion du territoire se définit ici non pas comme une égalité décrétée des territoires mais bien comme une reconnaissance de la place de chaque territoire dans un ensemble fonctionnel. L'enjeu de la cohésion du territoire se joue à plusieurs échelles :

- A l'échelle du sillon alpin, le territoire subit les influences métropolitaines des pôles d'Annecy, Grenoble ou encore Genève. Les secteurs nord et sud présentent une attractivité marquée pour les territoires voisins. Le secteur centre reste quant à lui relativement hermétique aux acquisitions extérieures. Malgré un solde des migrations résidentielles positif en 2014, le secteur centre connaît une très faible progression de son solde migratoire. Le ralentissement de l'attractivité du centre de Chambéry et les départs nombreux vers le périurbain sont parmi les facteurs explicatifs de cette évolution. Bien que les mobilités domicile-travail mettent en exergue des dynamiques centrifuges convergeant vers la centralité de Chambéry, véritable pôle d'emploi qui dépasse les limites de l'agglomération et du SCoT, les risques d'un décrochage sont réels sur ce secteur centre qui peine à renouveler son dynamisme démographique et résidentiel.

A l'échelle du sillon Alpin, l'objectif consiste donc à conforter le pôle de Chambéry dans sa trajectoire économique et résidentielle. Il doit conserver sa place comme pôle actif et attractif différencié des pôles d'Annecy ou Grenoble sans pour autant constituer une métropole.

À l'échelle des triptyques ville-bourg-village/plaine-coteau-montagne, l'organisation de l'armature territoriale présente certaines faiblesses avec :

- Des territoires relativement à l'écart des services et équipements de portée métropolitaine : Les Bauges et certains secteurs de Cœur de Savoie
- Un phénomène de desserrement urbain des principales villes vers leurs premières et deuxième couronnes impactant de plus en plus les coteaux
- Certains bourgs qui peinent à jouer leur rôle de pôles de services et à gagner en population face à des villages attractifs : Saint-Pierre-d'Albigny, Montmélian, La Rochette
- Une hyper-concentration de l'offre commerciale en périphérie des pôles métropolitains et une raréfaction de l'offre commerciale de proximité
- Des polarités de bourgs et de villages encore mouvantes dans la répartition des équipements et services (émergence de double polarités sur certaines communes-Saint Ours avec la nouvelle polarité de Bassa, Mognard avec une nouvelle polarité située à la sortie du bourg)

► La préfiguration des objectifs

L'objectif du SCoT dans son nouveau périmètre, sera de revisiter une armature territoriale plus à même de valoriser les complémentarités plaine-coteaux-

montagne et ville-bourg-village, de structurer le développement de l'axe Grésy-sur-Aix/Montmélian et de conforter de véritables centralités d'équilibre sur les territoires des Bauges et Cœur de Savoie avec la problématique spécifique de l'inclusion des espaces de montagne.

L'enjeu de la cohésion du territoire doit amener le SCoT à ajuster une armature territoriale qui prenne en compte les évolutions récentes et joue le pari de la complémentarité plaine-coteau-montagne. Cette armature doit amener à dessiner de nouveaux objectifs en matière de :

- Redynamisation de la trajectoire résidentielle des pôles de Chambéry et Aix-les-Bains à travers une offre de logement adaptée (petite taille, prix accessibles)
- Structuration des pôles de services et centralités d'équilibre sur le territoire en appui d'un réseau de haltes ferroviaires susceptibles de mailler davantage le territoire
- Accessibilité des équipements et services en zone de montagne en y confortant une ou plusieurs centralités de services (Le Châtelard)
- Redynamisation des centralités de bourg et de village par le développement d'une offre commerciale de proximité, la densification de l'habitat et la recherche d'une mixité des fonctions urbaines

1.3. UN POSITIONNEMENT ET UNE COMPÉTITIVITÉ À RENFORCER AU CŒUR DU SILLON ALPIN ET DE L'AXE LYON-TURIN, TOUT EN RENFORÇANT LE SOCLE D'UNE ÉCONOMIE ET D'UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

Le territoire se lit au travers de ses qualités intrinsèques, de son organisation interne et aussi de la place qu'il occupe au sein d'un environnement plus large. Ce chapitre est une invitation à repositionner le territoire de Métropole Savoie à l'échelle de l'axe Lyon-Turin et du sillon Alpin : quels sont les enjeux à cette échelle ? Quelle place pour Métropole Savoie dans le contexte territorial Annecy-Grenoble-Lyon-Genève ? Quelles porosités et complémentarités avec les vallées de la Tarentaise et de la Maurienne pour une politique économique dynamique et attractive ? Sont interrogés tour à tour les enjeux d'accessibilité du territoire, ses spécificités économiques et agricoles et sa place dans la destination touristique Savoie-Mont Blanc.

La dynamique métropolitaine dans laquelle Métropole Savoie semble pleinement s'inscrire ne doit cependant pas faire oublier l'impétueuse nécessité de structurer les équilibres territoriaux de proximité. En effet si le territoire, au travers de ces pôles d'activités, de ces filières spécifiques ou encore, de ces productions caractéristiques doit être amené à visibilité et rayonnement, cette dynamique métropolitaine doit s'ancrer et s'équilibrer localement, en structurant l'accueil des entreprises et en organisant efficacement le foncier économique, en travaillant à des stratégies d'essaimage pour les filières à haute valeur ajoutée, en

favorisant le développement d'un tourisme plus diffus, en préparant la reconversion de certaines stations, en préservant l'agriculture notamment périurbaine gage d'une certaine qualité de vie et d'une meilleure rentabilité du foncier agricole en plaine.

1I3I1. Un carrefour stratégique entre sillon alpin et axe Lyon-Turin

📍 CHIFFRES CLÉS

- 210 000 passagers Aéroport Savoie Mont Blanc
- 30% de flux routier de transit sur le territoire
- 52% de flux routiers de marchandises
- 2 Gares accessibles par les Trains à Grande Vitesse : Aix-les-Bains le Revard et Chambéry Challes-les-Eaux
- Un projet Lyon Turin bénéficiant à la fois aux déplacements de voyageurs et aux échanges de marchandises régionaux

→ Des infrastructures routières et autoroutières positionnant Métropole Savoie à un carrefour stratégique français et européen

Le territoire est desservi par d'importantes infrastructures routières. En effet, il est à la croisée de deux axes européens :

- Nord-sud entre l'Allemagne du sud et la Méditerranée via Genève et Valence
- Ouest-est, de l'Angleterre et la France vers l'Italie du nord et l'adriatique.

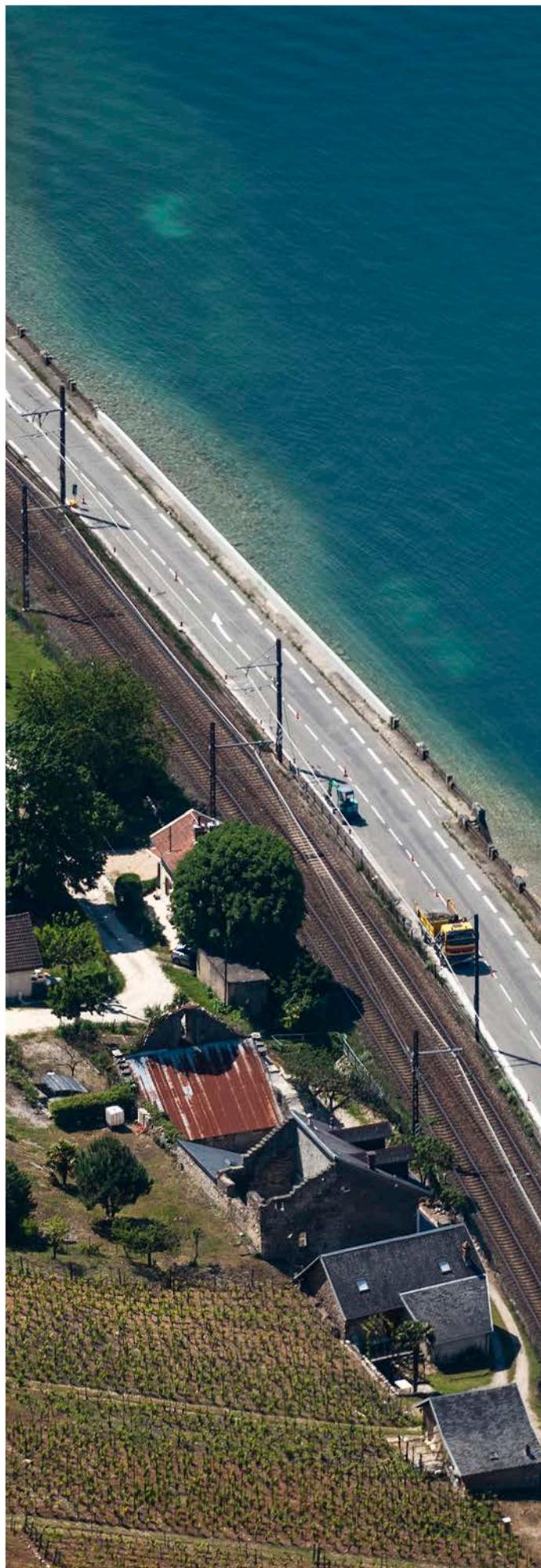
Accessible par l'A41 et l'A43, le territoire est donc situé au carrefour des Alpes, il est impacté par des flux de transit de personnes et de marchandises. Les grandes migrations estivales et hivernales créent des saturations sur les axes principaux notamment sur la VRU et au niveau de l'échangeur de Chambéry les week-ends en période de vacances scolaires et particulièrement en saison hivernale en direction des stations de ski. Le déplacement en transit représente 30% des déplacements de personnes et 52% du transport de marchandises.

→ Un territoire support d'une étoile ferroviaire stratégique visant à être renforcée par le projet du Lyon Turin

Le territoire est traversé du Nord au Sud par la ligne de chemin de fer du sillon alpin. Localement, le réseau TER permet aux territoires voisins de Métropole Savoie d'accéder au territoire. Sur l'ensemble des 10 gares réparties en plaine, 2 sont accessibles par les Trains à Grande Vitesse : Aix-les-Bains le Revard et Chambéry Challes-les-Eaux. Chambéry est située au centre de l'étoile ferroviaire à destination ou en provenance de Paris, Annecy, la Tarentaise, la Maurienne, Bourg-en-Bresse et Grenoble. Ces deux gares sont les portes d'entrées du territoire :

- Gare d'Aix-les-Bains : les TGV circulent vers et depuis Paris Gare de Lyon et Annecy. La desserte régionale importante est assurée par des trains TER Rhône-Alpes qui effectuent des liaisons entre les gares : de Lyon-Part-Dieu et d'Annecy ; de Genève-Cornavin et de Valence-Ville ; d'Annecy et de Grenoble ou de Valence-Ville ; de Lyon-Perrache, ou d'Ambérieu, ou de Culoz, et de Chambéry - Challes-les-Eaux.
- Gare de Chambéry Challes-les-Eaux : les principales liaisons TGV s'effectuent entre Paris - Chambéry - Aix-les-Bains - Annecy ; Paris - Chambéry - Modane - Turin - Milan et Marseille - Valence - Grenoble - Chambéry - Aix-les-Bains - Annecy (week-ends et jours fériés). Les principales liaisons régionales s'effectuent entre Valence - Grenoble - Chambéry - Aix-les-Bains - Annecy / Bellegarde - Genève (par la ligne du Sillon alpin) et Lyon - Chambéry - Modane / Albertville - Bourg-Saint-Maurice.

A terme, la nouvelle ligne ferroviaire qui reliera Lyon-Chambéry et Turin (Projet Lyon-Turin) offrira aux Alpes du Nord une meilleure accessibilité et de nouvelles opportunités de développement économique. Sur



Route d'Aix-les-Bains depuis le col de la Chambotte
© Yannick Siegel

le territoire de Métropole Savoie, le projet devrait venir se raccorder à la ligne existante en direction d'Aix-Anney. En direction de Chambéry, deux voies nouvelles viennent encadrer la ligne existante avant de s'y raccorder à proximité de la gare.

→ Une desserte aérienne limitée à des flux hivernaux – un territoire sous forte influence de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry et Genève

Le territoire est doté d'un aéroport sur la commune du Viviers du Lac. L'aéroport de Chambéry Savoie Mont Blanc permet des liaisons vers le Royaume Uni (Londres, Southampton, Exeter, Cardiff, Birmingham, Manchester), les Pays Bas (Amsterdam et Rotterdam) et la Suède (Stockholm).

Cinq compagnies aériennes desservent l'aéroport, avec une offre concentrée uniquement sur les week-ends en période hivernale à savoir décembre/janvier à mars/avril, il atteint plus de 210 000 passagers en 2016 (chiffre en diminution depuis 2012 : -1,8%).

Le Département de la Savoie a mis en place des navettes régulières Trans'Neige assurant les liaisons entre l'aéroport et les stations de sports d'hiver de Maurienne (3 départs les samedis) et Tarentaise (5 départs les samedis) depuis l'aéroport.

Malgré la présence de l'aéroport de Chambéry Savoie Mont-Blanc, le territoire reste sous l'influence de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry et de l'aéroport international de Genève qui se situent à seulement une heure de Chambéry.

→ Un territoire à forte valeur touristique traversé par des grands itinéraires cyclables

Le territoire de Métropole Savoie est accessible par l'Eurovélo17 depuis le nord du territoire à Chanaz, grand itinéraire européen du Léman à la Mer (ViaRhôna), il est emprunté chaque année par un nombre d'usagers de plus en plus importants (+ 4% des passages entre 2014 et 2015).

Le territoire est également traversé par l'itinéraire V63 inscrit au Schéma National des Véloroutes Voie Vertes. Cet itinéraire connecte Chanaz (connexion avec ViaRhôna) à Valence en passant par Aix-les-Bains, Chambéry, Montmélian (connexion avec la V62) et Grenoble. L'itinéraire V63 a une fréquentation moyenne journalière comprise entre 860 (Villarcher) et 392 (secteur La Ravoire), elle est empruntée toute l'année, il y a peu de saisonnalité.

Ces grands itinéraires présents sur le territoire représentent un véritable atout malgré la présence encore de quelques discontinuités. Ils servent de colonnes vertébrales aux maillages internes et permettent au territoire d'avoir un rayonnement au-delà de la desserte locale.

→ Un territoire positionné sur le réseau de bus longue distance

La loi Macron adoptée en juillet 2015 a permis la libéralisation des liaisons de bus inter-régionales, les lignes de bus ne sont donc plus limitées par le cabotage. Ainsi plusieurs compagnies (Ouibus, Flexibus, Euroline) permettent aujourd'hui la desserte de Chambéry (depuis/vers Paris, Lyon, Marseille, Turin, Milan, Rome, Zurich...) et d'Aix-les-Bains (depuis/vers Genève, Lyon, ...).

? ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Enjeux de la thématique

► Ce qui est jeu

- La gestion des infrastructures routières en période de forte affluence (week-ends et vacances scolaires notamment en hiver)
- Le maintien d'une bonne connexion ferroviaire en direction des villes grandes et moyennes de Rhône-Alpes (Lyon, Grenoble, Annecy, Albertville) ainsi que la liaison TGV vers Paris
- L'anticipation de l'arrivée du projet de Lyon-Turin (desserte et rabattement, modernisation des gares).
- La modernisation des quais des gares routières pour permettre le développement des liaisons interurbaines à l'échelle Rhône alpine et française.
- La valorisation des sites de covoiturage situés en interne et aux franges du territoire de Métropole Savoie.
- Les flux de transit de transports de marchandises en lien avec un développement économique et la préservation de l'environnement

Sources documentaires consultées

- Métropole Savoie, SCoT 2005
- Evaluation du SCoT
- Comité syndical Métropole Savoie février 2016 Etude déplacements
- entretiens téléphoniques
- Plui
- Atlas énergie

Questionnements transversaux

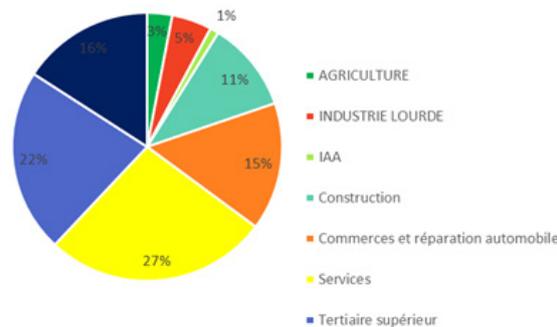
► Les questions transversales

- Comment renforcer la coopération métropolitaine avec les 3 villes situées à environ 1 h de transport de Chambéry ? (Lyon -Grenoble - Annecy)
- En quoi la mobilité externe peut-elle améliorer et valoriser la complémentarité entre les sites universitaires/culturels/touristiques de Métropole Savoie avec les villes limitrophes ?
- Comment allier les transports de marchandises et préservation de l'environnement en maintenant un développement économique fort ?

11312. La trajectoire économique de Métropole Savoie : derrière la prédominance de l'économie présentielle, des secteurs d'activité clés et des spécialisations à renforcer

CHIFFRES CLES

- Des secteurs de l'économie présentielle dominants avec 56% des entreprises dans les services et 78% des emplois
- Un tissu économique principalement représenté par des très petites entreprises (TPE)
- Une géographie économique fortement polarisée dans les espaces de plaine et le long des infrastructures
- Un potentiel futur en matière de foncier économique fortement contraint
- Des dynamiques de spécialisation des parcs d'activités et de renforcement de la lisibilité économique du territoire autour de secteurs stratégiques (santé-bien être, énergie, montagne et sports outdoor)



Répartition des établissements par secteurs d'activité - INSEE
Traitement ALGOE

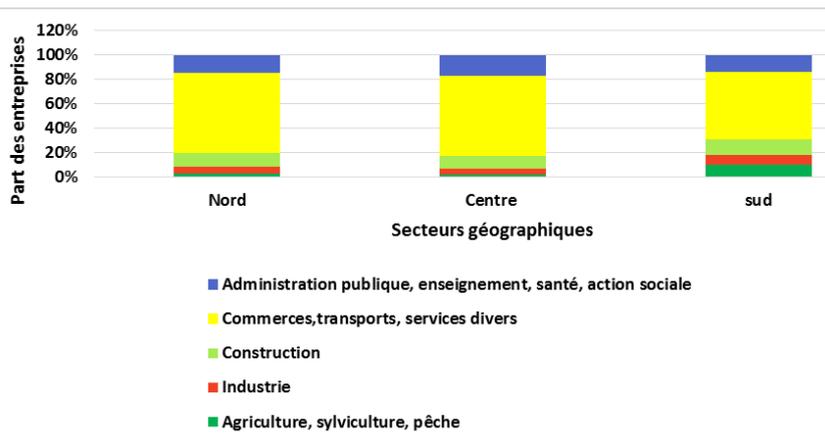
Les emplois dans ce secteur ont cependant connu une baisse importante entre 2006 et 2014 (cf. infra).

La prépondérance des services est notable quels que soient les secteurs géographiques

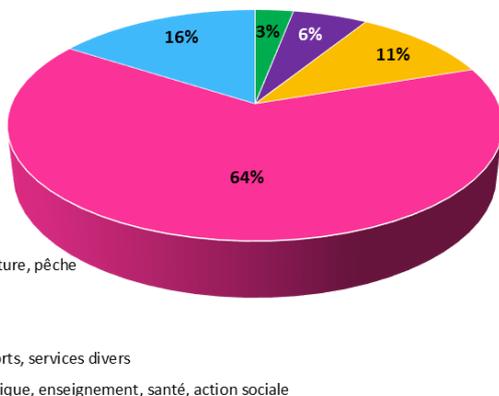
Le développement des fonctions servicielles liées à un bassin résidentiel de plus en plus attractif participe de cette évolution. En 2014, les secteurs de l'administration publique, de l'action sociale, du commerce et des services représentent 78% de l'emploi au lieu de travail. Les secteurs de la construction, du commerce, des transports et des services connaissent une progression de l'emploi au lieu de travail de l'ordre de 10% entre 2006 et 2014. Néanmoins, une vision plus fine laisse apparaître un

➔ Entre le présentiel et le productif, des secteurs économiques clés

Le territoire Métropole Savoie connaît une répartition des établissements par secteur d'activité relativement similaire à celle de la région Auvergne Rhône Alpes : industrie (6%), commerce, transport services (64%), construction (11%) et administration publique, l'enseignement et l'action sociale (16%). Cette répartition témoigne d'une prépondérance du secteur des services, très fortement représenté par les entreprises du commerce et le tourisme. L'emploi présentiel prédomine avec 69% de l'emploi total en 2014.



ACOSS URSAFF 2016, nomenclature activités touristiques INSEE, traitement ASADAC-MDP



Répartition des entreprises par secteur d'activité. Source INSEE
Traitement ALGOE

La répartition par secteur laisse apparaître une structure économique plus diversifiée sur le secteur sud où l'agriculture est notamment bien représentée.

certain ralentissement du secteur des transports et du tourisme. Ainsi selon l'étude réalisée par ASADAC-MDP sur l'emploi touristique, l'emploi très touristique qui correspond aux hébergements, offices du tourisme, au patrimoine et services culturels, aux activités sportives et de loisirs connaît une forte baisse sur le territoire (-20%).

Néanmoins, cette baisse connaît une certaine atténuation en élargissant l'analyse aux emplois moyennement ou peu touristiques (restauration, commerces, transport de voyageurs etc.) marquant de fait des relais de croissance liées à l'économie résidentielle et de proximité.

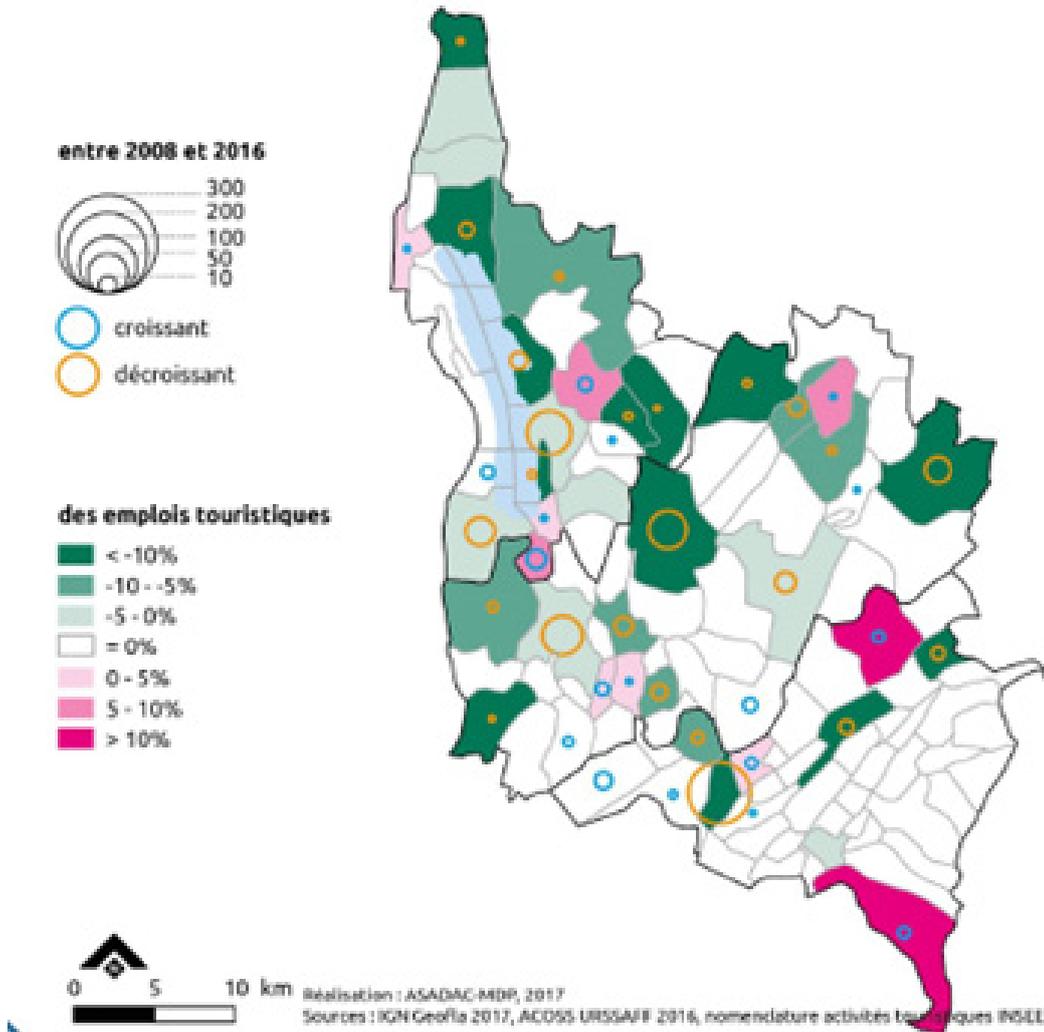
Néanmoins, cette baisse connaît une certaine atténuation en élargissant l'analyse aux emplois moyennement ou peu touristiques (restauration, commerces, transport de voyageurs etc.) marquant de fait des relais de croissance liées à l'économie résidentielle et de proximité.

Evolution annuelle moyenne des emplois touristiques entre 2008 et 2016

Avec 12% de l'emploi total, le tissu économique présente encore une composante industrielle marquée. Ces activités industrielles poursuivent cependant leur déprise, avec des pertes d'emplois très marquées dans le secteur centre (près de 1000 emplois perdus dans la période 2006-2014). Des gains d'emplois sont cependant à noter sur Cœur de Savoie (+ 300 emplois entre 2006 et 2014). Aussi, à l'intérieur même de ce secteur, les situations sont contrastées : déprise de l'industrie lourde versus développements intéressants sur l'industrie agro-alimentaire notamment. Par ailleurs, la baisse de l'emploi industriel apparaît moins marquée que les tendances départementales, régionales et nationales.

Enfin, le territoire connaît une baisse de l'emploi agricole, cependant dans des proportions toujours moins importantes que les tendances observées à l'échelle départementale, régionale et nationale. Une progression de l'emploi est à noter cependant dans l'agglomération Grand

Lac, sur ce secteur d'activité ; progression notamment liée au maintien d'une structure de production diversifiée et de qualité.

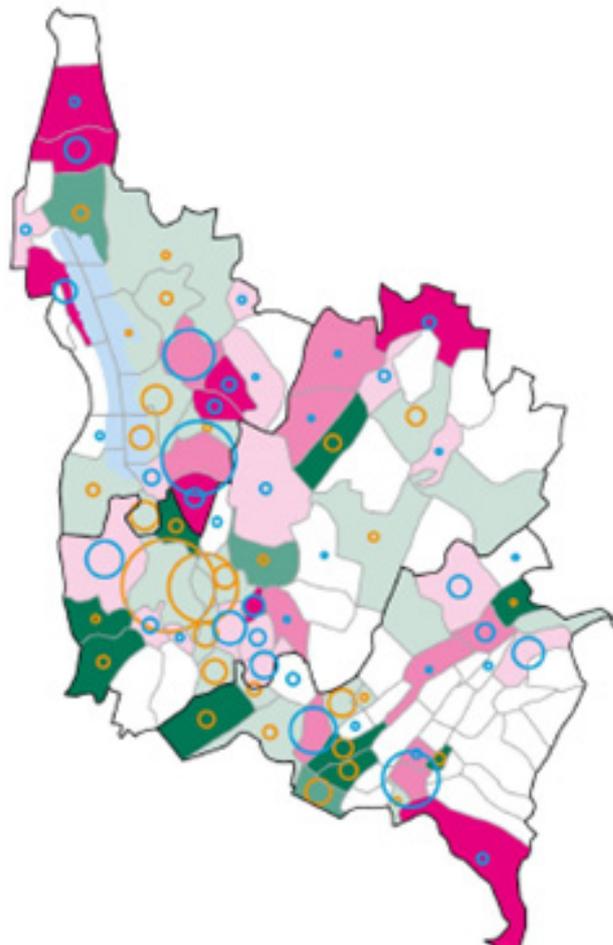
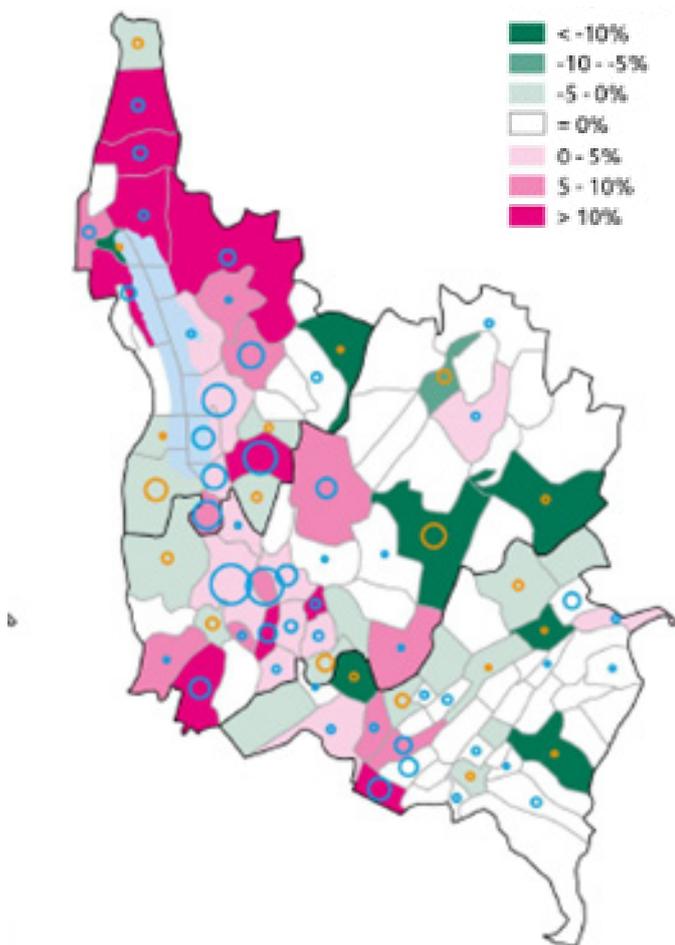


EPCI	EVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 2008 ET 2016		
	Emplois très touristiques	Emploi moyennement touristiques	Emplois peu touristiques
Grand Chambéry	- 18%	7%	-6%
Grand Lac	-12%	17%	12%
Coeur de Savoie	-55%	38%	19%
Métropole Savoie	-20%	12%	1%

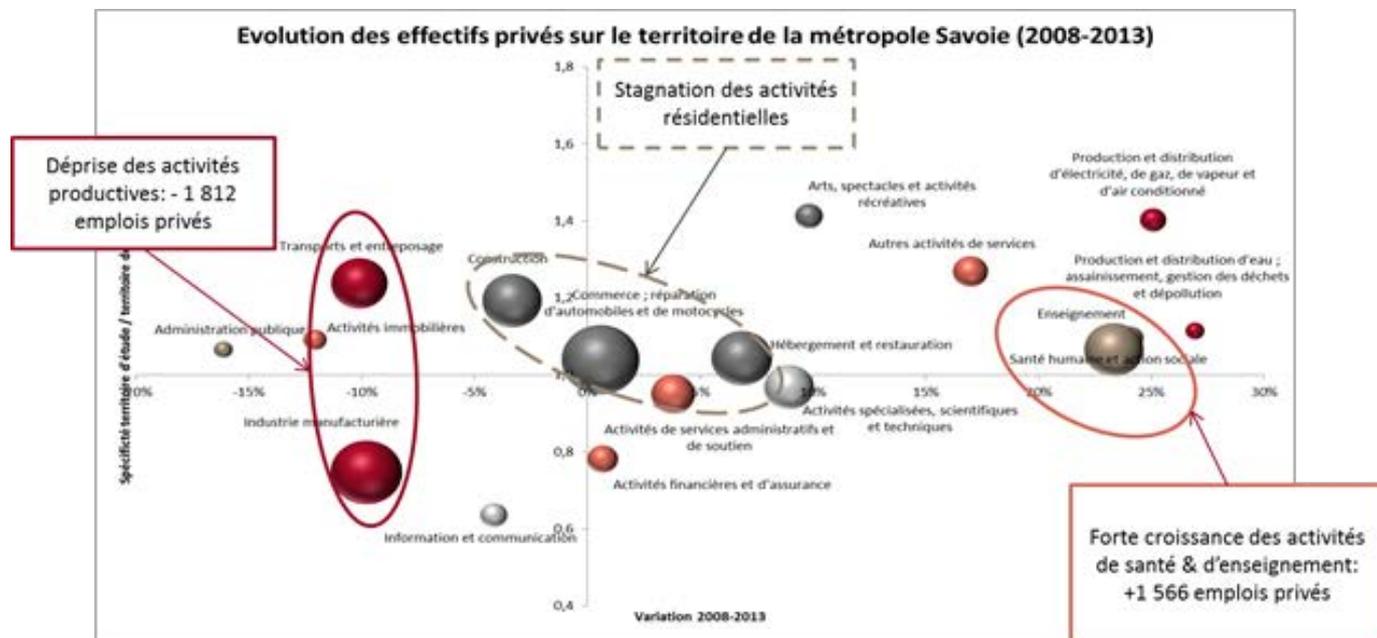
De nouveaux relais de croissance de l'emploi sont aussi perceptibles dans les secteurs d'activités liés à la santé, à l'action sociale et aux activités scientifiques et techniques spécialisées. Ainsi les services non marchands voient l'emploi progresser dans les activités sociales, la santé humaine, l'enseignement privé ou l'hébergement médico-social. Une récente étude sur le positionnement économique de Métropole Savoie met en évidence les filières spécifiques sur lesquelles des marges de progression sont notables et peuvent être vecteur de positionnement.

Emplois moyennement touristiques

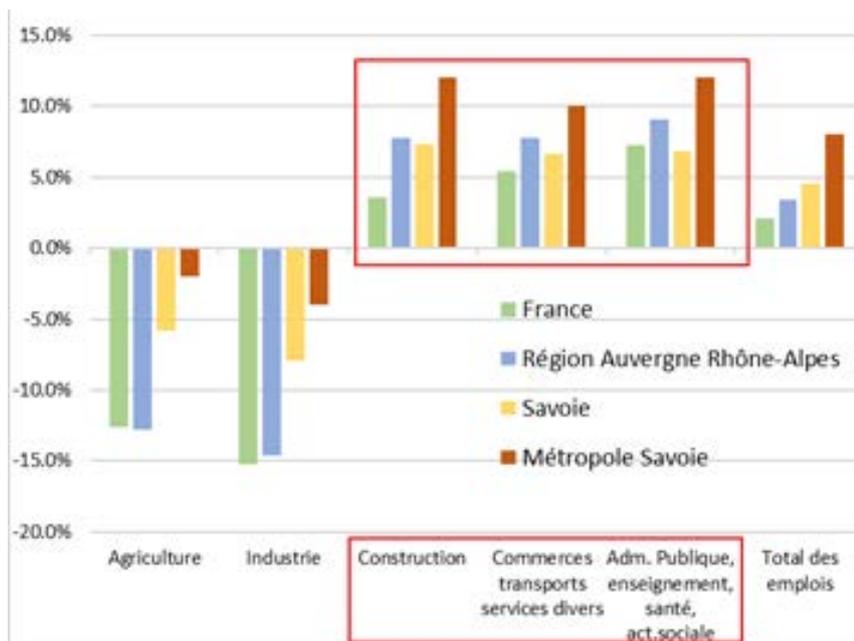
Emplois peu touristiques



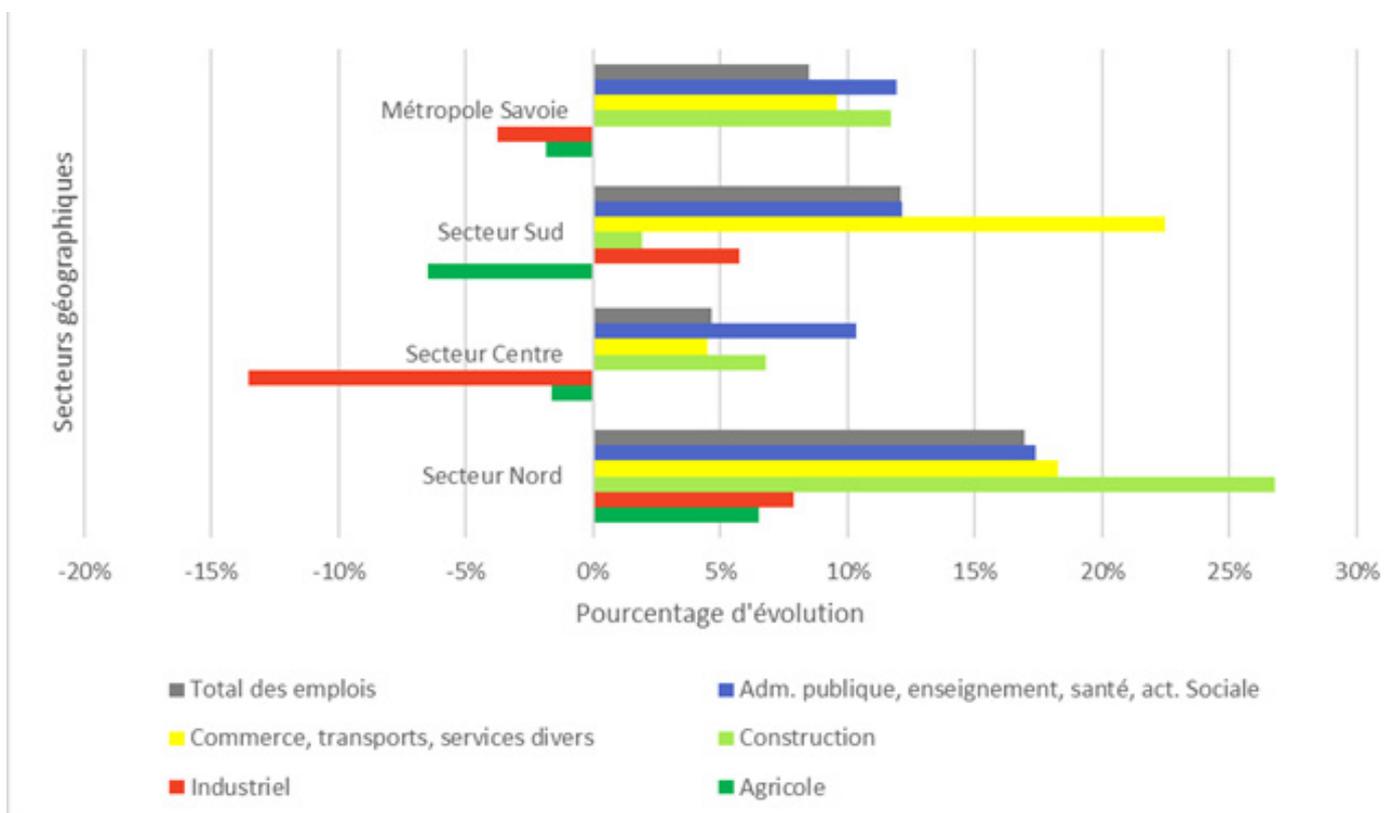
Evolution des effectifs privés sur le territoire de la métropole Savoie (2008-2013)



Le taux de chômage représente 11% de la population active. Il a connu une progression de 3% entre 2006 et 2014.



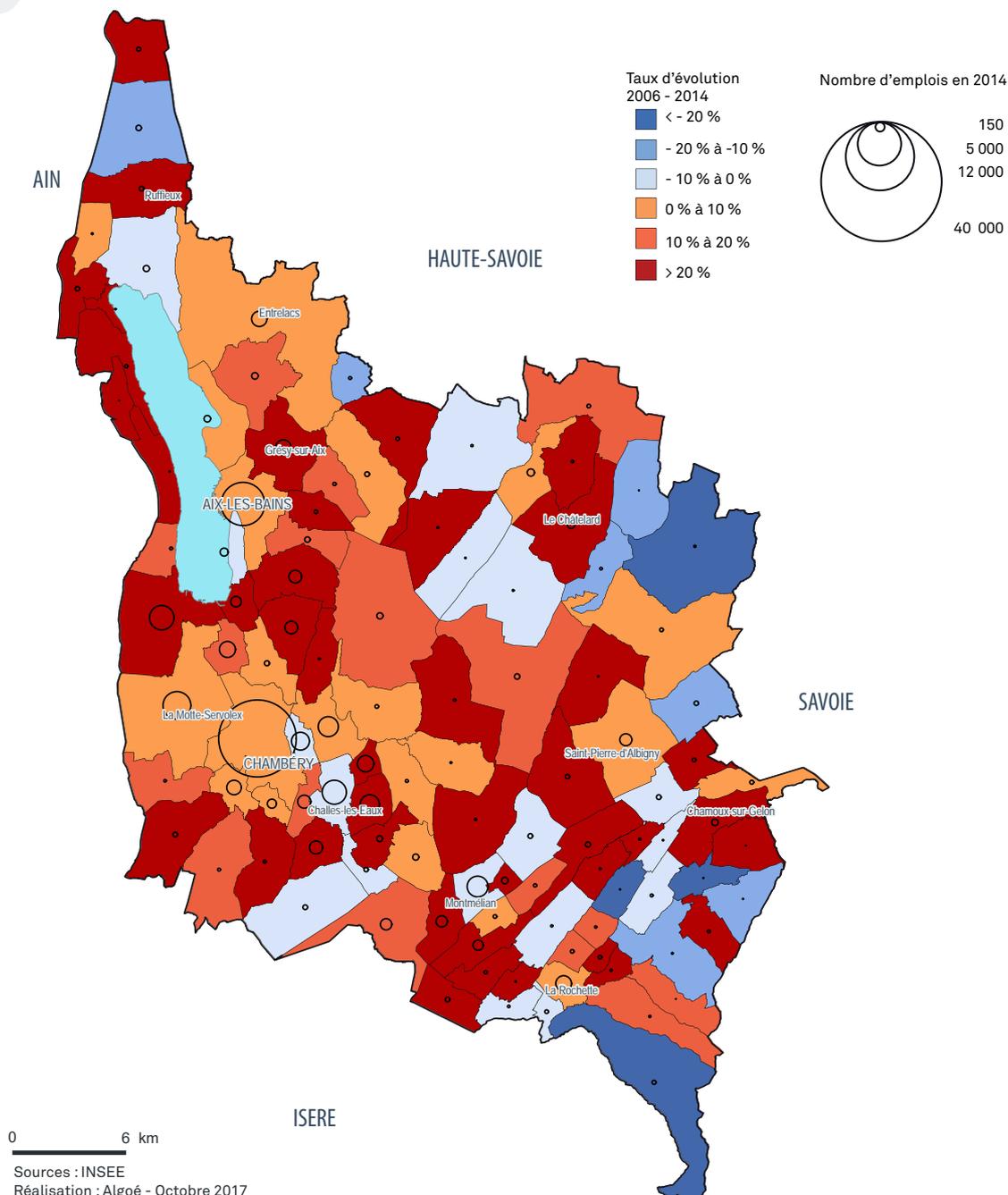
Evolution de l'emploi entre 2006 et 2014 - Source : INSEE - traitement ALGOE



Evolution de l'emploi au lieu de travail entre 2006 et 2014 - Source : INSEE - traitement ALGOE

Evolution de l'emploi entre 2006 et 2014

1N



La répartition de l'emploi au lieu de travail marque la prépondérance du pôle de Chambéry comme bassin d'emploi avec près de 40% des emplois au lieu de travail. La ville d'Aix-les-Bains est elle-aussi fortement représentée avec 12% de l'emploi total de Métropole Savoie. La dynamique de création d'emploi se réalise également sur la périphérie de ses deux principales villes, à Méry (+34%, 285 emplois créés), Le Bourget-du-Lac (+20%, 679 emplois créés). De même pour Chambéry, où la dynamique de création d'emploi est perceptible aussi sur Challes-les-Eaux (+71%, 1012 emplois créés), Saint-Badolph (+36%, 318 emplois créés), Barby (+25%, 357 emplois créés).

Sur le secteur sud, les 3 « petites » villes du SCoT (La Rochette, Montmélian, Saint-Pierre-D'Albigny) qui jouent un rôle de pôle de services ne semble pas confirmer leur rôle de pôle d'emploi avec des évolutions négatives en matière de création d'emploi sur Montmélian (-8% et une perte de 250 emplois entre

2006 et 2014) et faibles sur Saint-Pierre d'Albigny (+1%) et La Rochette (+2%). Les créations d'emploi sur les pôles d'activités qui environnent ces « petites » villes sont néanmoins à souligner, notamment Alpespace à Francin et Saint Hélène-du-Lac, communes qui enregistrent 871 emplois créés entre 2006 et 2014.

Les indices de concentration de l'emploi démontrent une forte polarisation sur les deux principales villes et les parcs d'activités économiques (Technolac sur la commune du Bourget-du-Lac ; Alpespace à cheval sur les communes de Sainte-Hélène-du-Lac et Francin) où les ratios dépassent les 150 emplois pour 100 actifs occupés. Ces indices de concentration mettent plus généralement en évidence l'axe Gréy-sur-Aix/ Montmélian mais aussi les polarités du Chatelard et Lescheraines au cœur du territoire des Bauges, ainsi que le pôle d'emploi touristique de la commune d'Aillon-le-Jeune. Cette tendance à la concentration des activités et donc des emplois est inhérente aux



Parc d'activités les Massettes à Challes-les-Eaux © Yannick Siegel

logiques d'implantation des entreprises. Elle est néanmoins porteuse de déplacements pendulaires importants (cf. 2.2.3 Mobilités internes) sources de nuisances mais aussi de coût important pour les ménages.

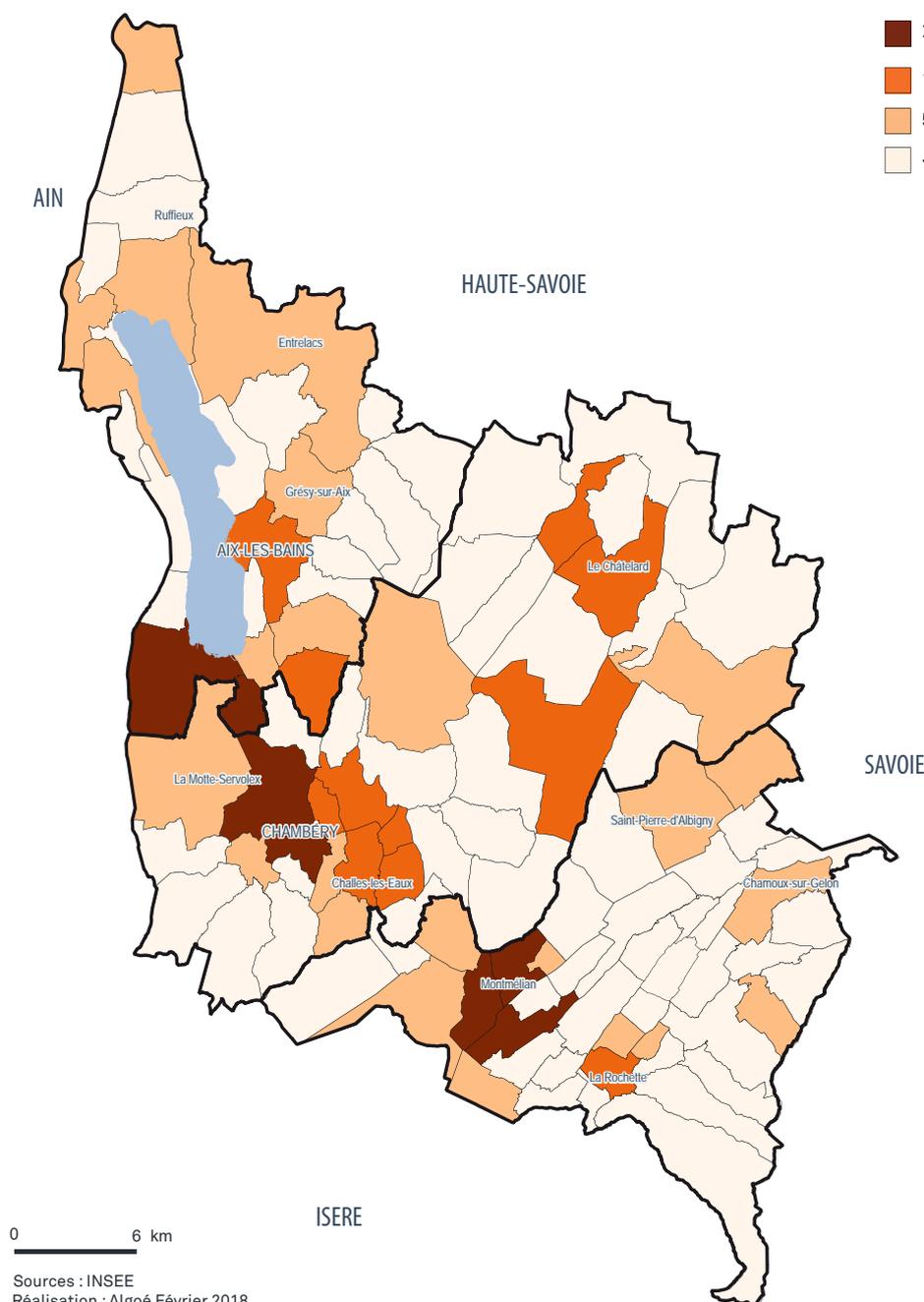
Ainsi beaucoup d'actifs résidant sur le territoire de Cœur de Savoie notamment, se déplacent quotidiennement sur des parcours pouvant être importants. Les réflexions à porter dans le projet iront donc tout autant sur des objectifs d'accessibilité à ces pôles d'emploi en développant notamment les mobilités alternatives à la voiture individuelle, que sur des objectifs de renforcement des pôles d'emploi en devenir, notamment sur le secteur sud et les trois « petites villes » du SCoT de La Rochette, Montmélian et Saint-Pierre d'Albigny de manière à mieux équilibrer les pôles de richesse et d'emplois.

Concentration de l'emploi par commune en 2014

1N

Indice de concentration de l'emploi par commune en 2014 pour 100 actifs occupés

- > ou égal 150 %
- 100 à 150 %
- 50 - 100 %
- < ou égal 50 %



Sources : INSEE
Réalisation : Algoé Février 2018

Sur le plan de la structure des entreprises, le schéma économie, emploi réalisé en 2011 souligne une faible proportion de grandes entreprises.

En 2011, le territoire comptait 89 établissements de plus de 100 personnes et quatre établissements seulement dépassant les milles salariés, composés en totalité d'employeurs publics.

Le territoire compte une forte proportion d'établissements de 5 à 50 salariés. Cette représentation est, par contre, très faible pour les structures de 50 à 100 salariés avec 136 établissements au moment de l'étude.

La structure des entreprises révèle donc une forte dépendance à quelques grands donneurs d'ordre, notamment publics et une certaine atomisation du tissu entrepreneurial. Les grands donneurs d'ordre privés en chiffres d'affaires sont :

- Léon Grosse (Bâtiment et travaux publics - 750M€ de chiffres d'affaires) implantée à Aix-les-Bains et employant 280 salariés sur le territoire de Savoie Montblanc.
- Ferropem (Electrométallurgie - 488M€ de chiffres d'affaires) implantée à Chambéry et employant 461 salariés sur le territoire de Savoie Montblanc.
- Jean Lain Automobiles (Garage, concession, automobile - 425M€ de chiffres d'affaires), implantée à La Motte-Servolex et employant 980 salariés sur le territoire.
- Dispano (Bois et matériaux de construction - 362M€ de chiffres d'affaires) implantée à Chambéry et employant 112 salariés sur le territoire de Savoie Montblanc.
- BMRA (Bois et matériaux de construction - 237M€ de chiffres d'affaires) implantée à Chambéry
- SCHNEIDER ELECTRIC ALPES (montage d'appareils électriques) implantée à Francin et employant 213 salariés sur le territoire de Savoie Montblanc.

Cette forte présence de TPE-PME n'est pas propre au territoire de Métropole Savoie. Elle souligne néanmoins l'importance des locomotives entrepreneuriales comme levier de développement des activités de sous-traitance, souvent portés par des petites structures. Aussi, à l'inverse le maintien et le développement des petites structures constituent un gage d'équilibre de l'emploi sur le territoire de Métropole Savoie, notamment pour les espaces ruraux les plus reculés.

Enfin, le territoire connaît une progression importante du nombre de cadres dans sa population résidente (+27% entre 2006 et 2014). Cette structure professionnelle connaît également une évolution significative dans la structure de l'emploi au lieu de travail avec une progression de 21% entre 2006 et 2014. Fortement marquée sur les parcs d'activités Hexapole, Savoie Technolac et Alpespace, la structure des cadres est proche de l'agglomération annecienne, mais très loin de Grenoble sur le plan de la conception/recherche. Ces évolutions particulièrement fortes signalent une distinction très nette du

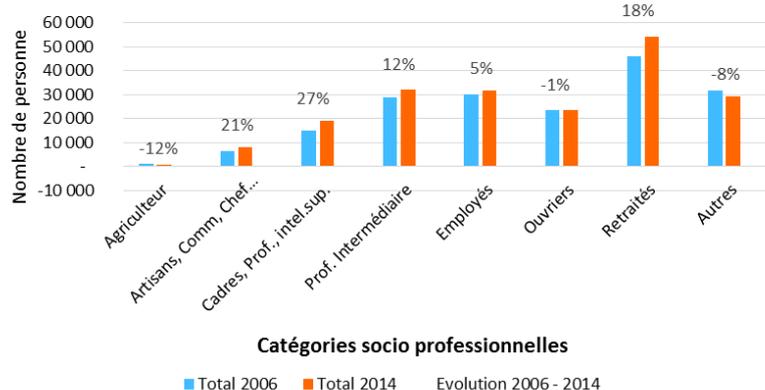


Parc d'activités Le Héron

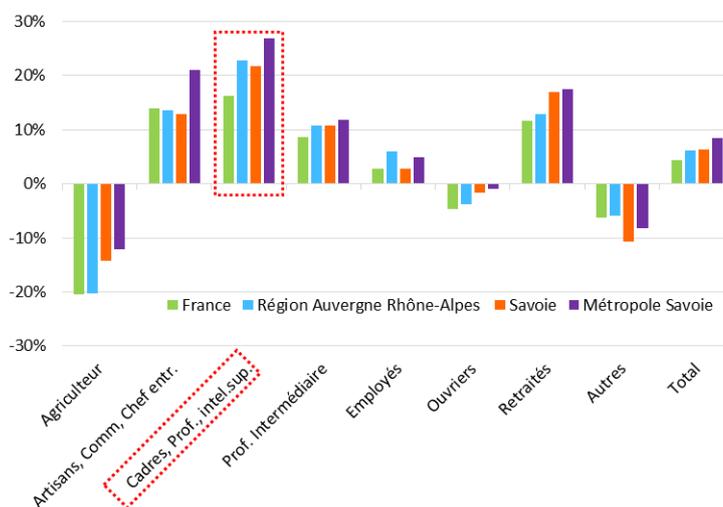
territoire par rapport aux dynamiques observées aux échelles départementales, régionales et nationales.

Cette progression de la part des cadres est aussi à corréluer au niveau de formation des populations résidant sur le territoire. Comparée au territoire départemental, Métropole Savoie présente un taux de couverture des diplômes supérieur aux taux observés à l'échelle départementale. Ainsi la part des non diplômés y atteint 26% des personnes de plus de 15 ans non scolarisés, là où cette proportion grimpe à 36% à l'échelle de la Savoie. La part des diplômés de l'enseignement supérieur est aussi largement supérieure à la moyenne départementale (32% contre 24%).

Evolution des catégories socio professionnelles dans la population résidente entre 2006 et 2014 sur Métropole Savoie



Variation des CSP dans la population résidente entre 2006 et 2014



Source : Insee 2017, Métropole Savoie

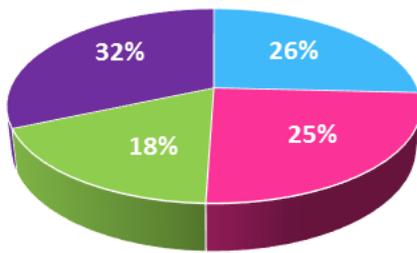
→ Un bassin économique et d'emploi qui s'autonomise et prend sa place au cœur de sillons Alpins

Chambéry et Aix-les-Bains concentrent 50% des emplois du territoire. Marque d'un bassin dynamique et attractif sur le plan économique, le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs sur le territoire. Métropole Savoie génère donc son propre emploi et est indépendante des polarités que sont Lyon, Genève ou Grenoble.

Les espaces économiques sont organisés le long de l'axe de l'autoroute, dit aussi axe central "Grésy-sur-Aix-Montmélian". Sur cet axe se concentrent les principales réserves de développement économique (Alpespace, Technolac, Hexapole).

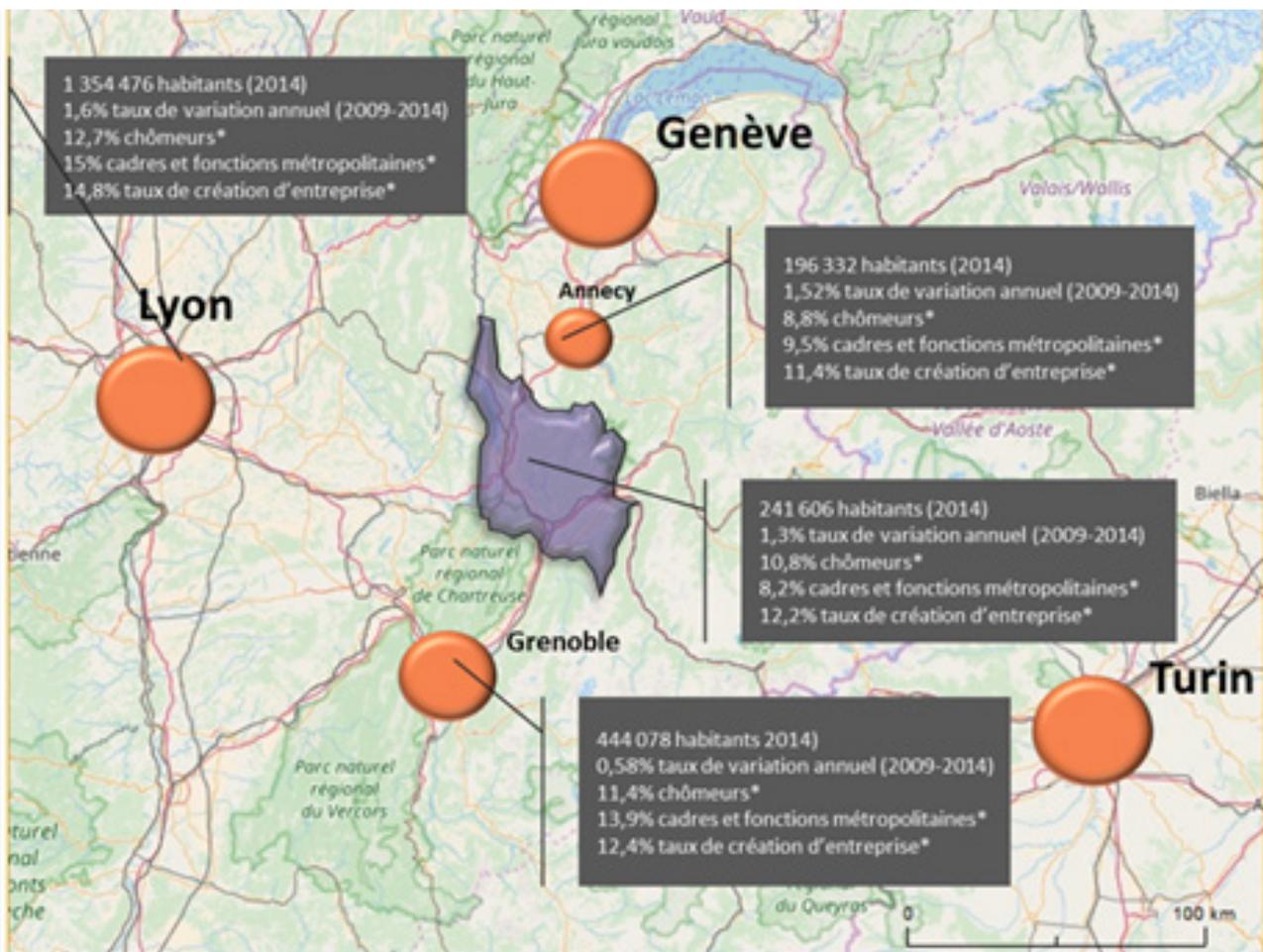
La répartition des entreprises le long des grandes infrastructures de desserte du territoire contribue à un relatif équilibre des secteurs nord, centre et sud avec cependant des particularités :

- Nord : la répartition des emplois y est la plus homogène du territoire néanmoins certains sous-espaces se distinguent, la Chautagne et l'Albanais



- Personnes non diplômées
- Personnes titulaires d'un CAP ou d'un BEP
- Personnes titulaires d'un BAC
- Personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur

Cette évolution significative sur les secteurs à forte valeur ajoutée marque l'entrée du territoire de Métropole Savoie et plus spécifiquement, de l'axe Grésy-sur-Aix/Montmélian dans la dynamique métropolitaine du sillon alpin, entre Genève, Grenoble et Lyon.



© CGET 2017 - IGN GéoFla - France par EPCI 2017

* Statistiques réalisées sur les zones d'emploi

savoyard dont le profil se rapproche du secteur sud avec une prédominance des secteurs du commerce. Egalement, le profil touristique de ce territoire se distingue par la représentation des établissements touristiques, la plus élevée du territoire (cf. Infra fiche tourisme).

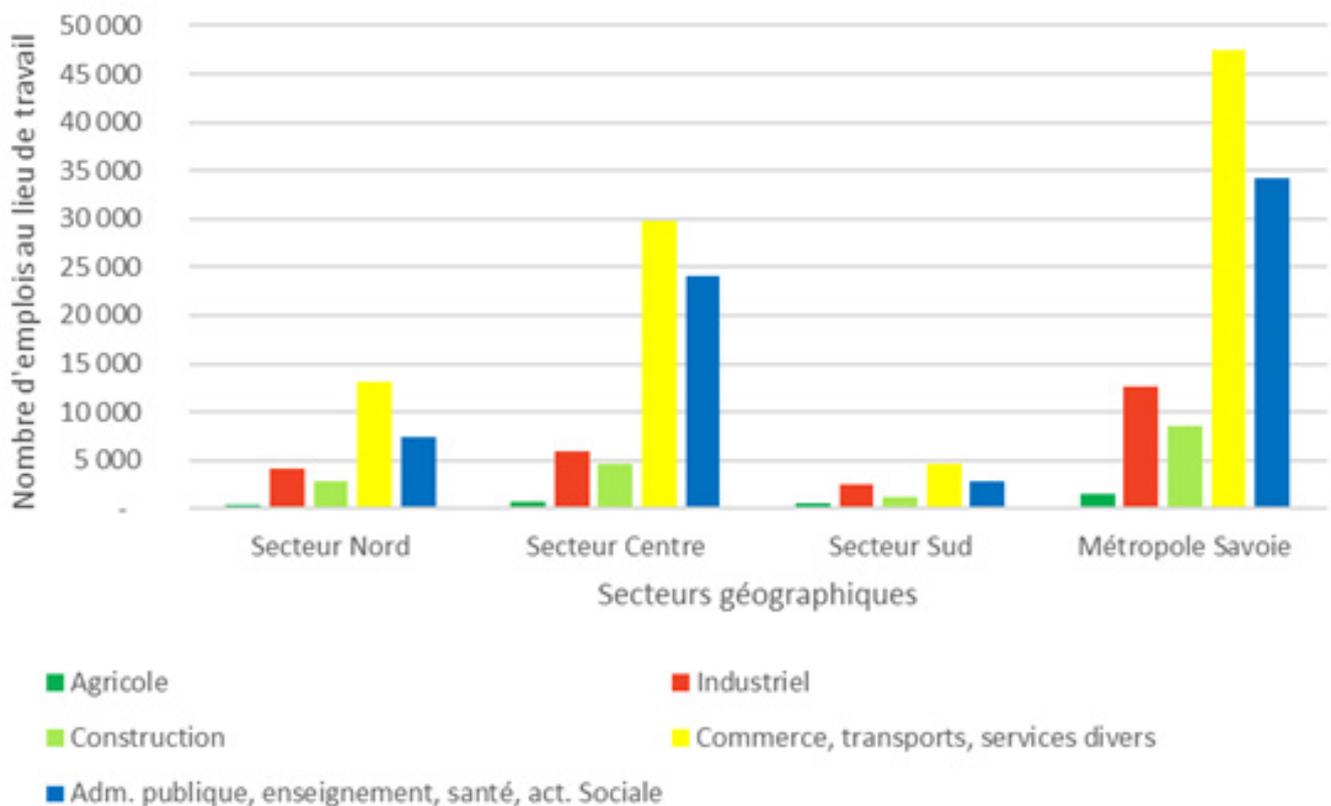


Parc d'activités ALPESPACE

- Centre : le secteur qui contient la plus forte concentration de l'emploi. Il accueille également plus de la moitié des établissements et 63% des emplois. Conformément à sa qualité de centre administratif départemental, l'emploi est largement dominé par l'emploi public et les services. Ce tableau est cependant différent pour les Bauges avec une très faible progression de l'emploi et un faible taux d'emploi par établissement.
- Sud : un secteur encore très orienté sur l'industrie. Viennent ensuite les secteurs dédiés à l'administration, l'éducation, la santé et l'action sociale qui constituent la 2ème source d'emploi. Le secteur de la construction et du commerce représente une part importante des établissements.

travail. Ce sont près de 19 000 personnes qui viennent travailler dans le territoire alors qu'elles n'y résident pas. Elles viennent majoritairement des communes de Pontcharra, Albertville, Yenne, Novalaise et se dirigent principalement vers l'agglomération chambérienne.

Emploi au lieu de travail en 2014



La grande accessibilité des zones permet aux salariés d'habiter de plus en plus loin. Pour autant, la majeure partie des déplacements (65%) sont réalisés par des actifs habitant et travaillant sur le territoire. Les flux entrants représentent 16% des déplacements domicile-

Ainsi, les migrations alternantes témoignent de l'influence des pôles d'emploi de Métropole Savoie. L'axe Grésy-sur-Aix/Montméliand par sa dynamique d'emploi, apparaît comme partie intégrante de la dynamique métropolitaine à l'échelle du sillon alpin.

SCOT MÉTROPOLE SAVOIE

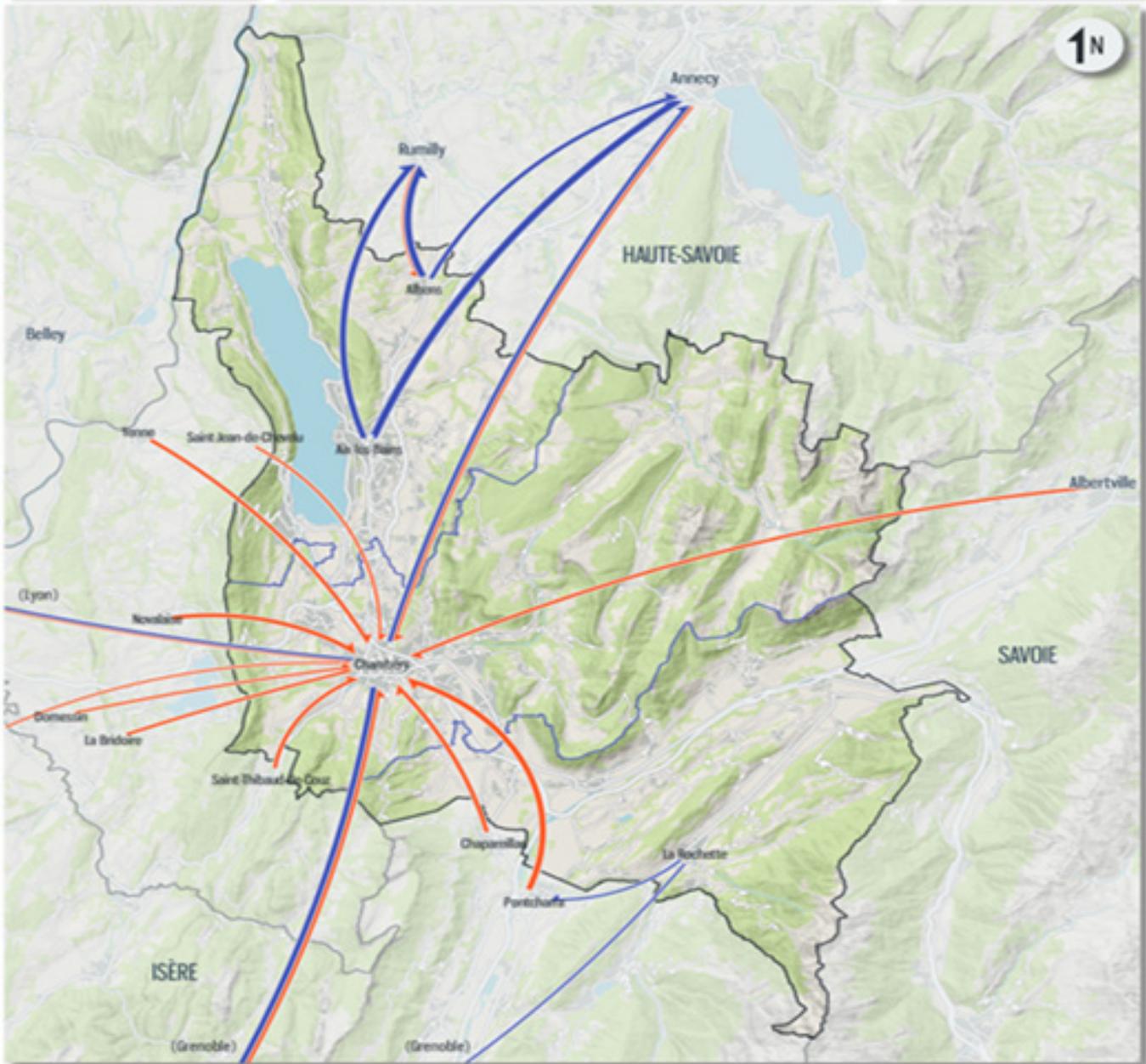
FLUX DOMICILE TRAVAIL

Flux entrants et sortants dans la Métropole Savoie

Types	Nombre
— Entrants	— 100
— Sortants	— 330

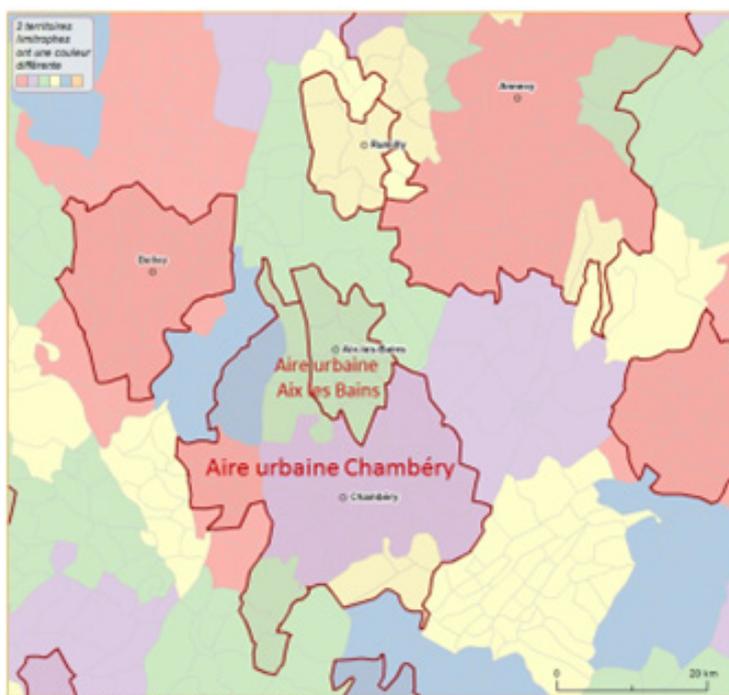
Sources : INSEE 2014, SCOT Metro Savoie, OpenStreetMap.org, UE MINE
Réalisation : Indigo - Territoires, Aménagement & Mobilités
Septembre 2017

0 8 km



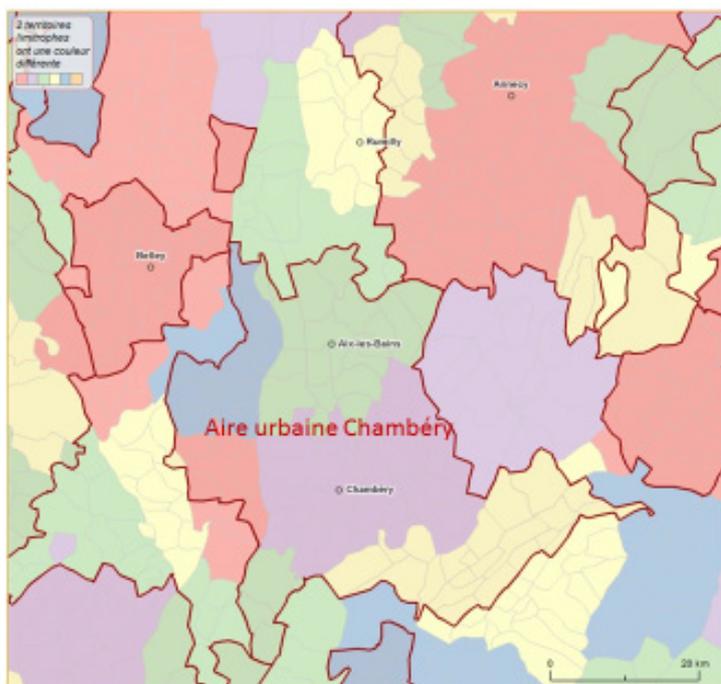
Les indicateurs de concentration d'emploi montrent qu'il n'existe pas de frontière entre l'agglomération Grand Lac et l'agglomération chambérienne en matière d'emploi (PLUI Grand Lac- Diagnostic, p 59). De même,

les nouvelles aires urbaines de l'INSEE (2010) amènent également à porter une réflexion élargie Aix-les-Bains/ Chambéry/Cœur de Savoie en matière de structuration du territoire et de développement économique.



- Aire urbaine 1999
- Chambéry Métropole-Cœur des Bauges
- Agglomération Grand Lac
- Communauté de communes Cœur de Savoie

© COET 2017 - IGN GéoFlis - France par commune 2017



- Aire urbaine 2010
- Chambéry Métropole-Cœur des Bauges
- Agglomération Grand Lac
- Communauté de communes Cœur de Savoie

© COET 2017 - IGN GéoFlis - France par commune 2017

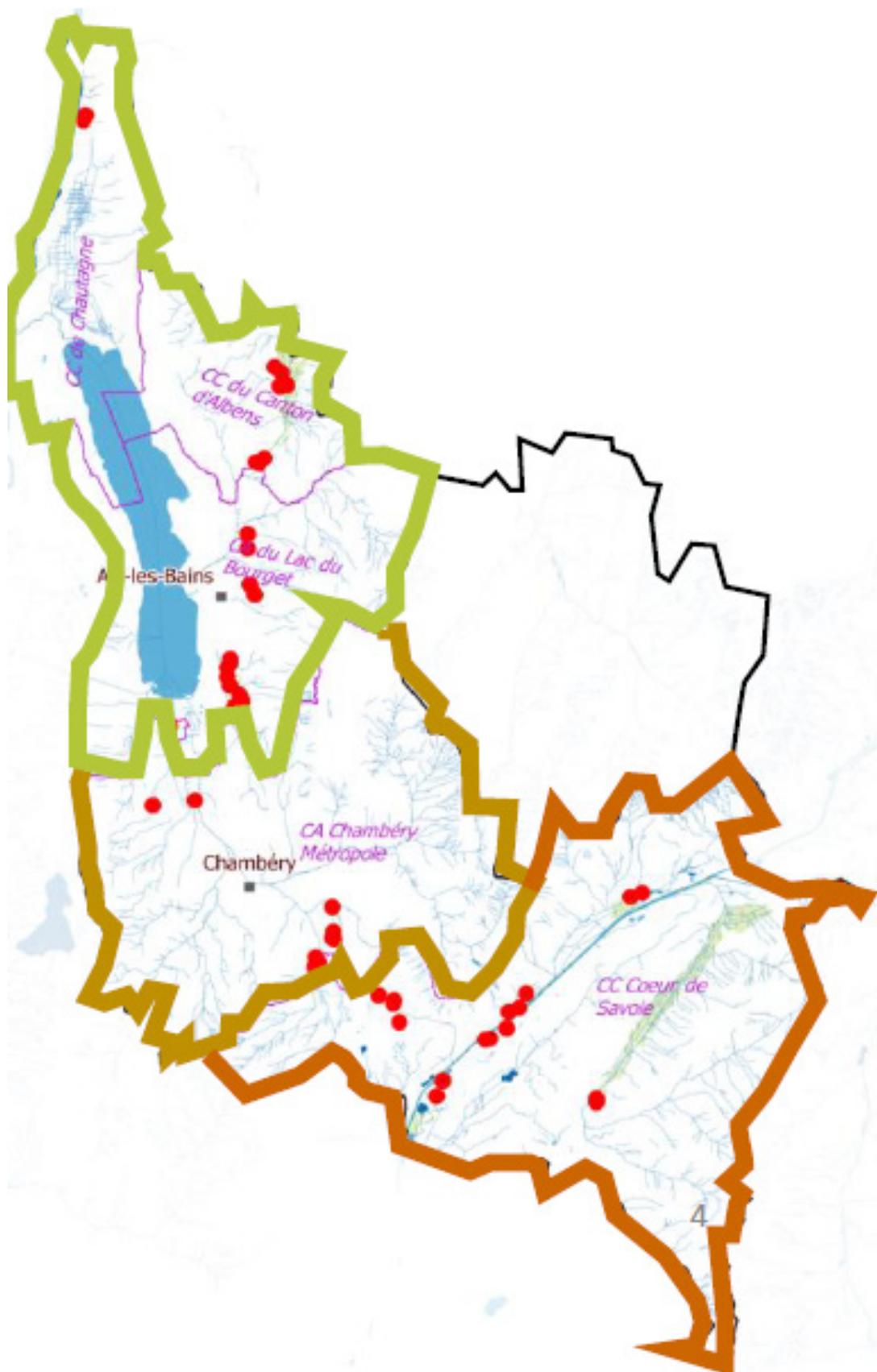
Néanmoins, le positionnement économique et les spécialisations des pôles qui composent cet axe n'apparaissent pas clairement. La destination économique manque de lisibilité, les filières économiques ne sont pas suffisamment structurées pour constituer de véritables écosystèmes

d'innovation. Or, la consolidation des pôles par filière et la réorganisation du foncier économique constituerait un levier de développement et d'optimisation du foncier à vocation Activité pour le territoire de Métropole Savoie.

➔ Le foncier économique, une composante à réinterroger à l'aune des contraintes et des logiques de spécialisation par filière

Le foncier économique de Métropole Savoie a connu des évolutions importantes par rapport aux prévisions affichées par le SCoT de 2005.

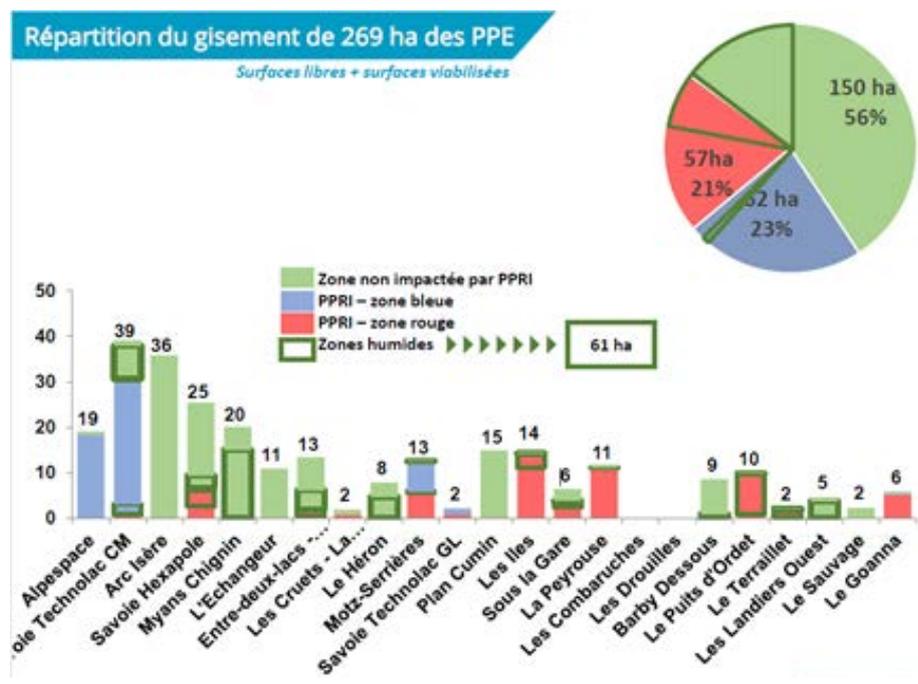
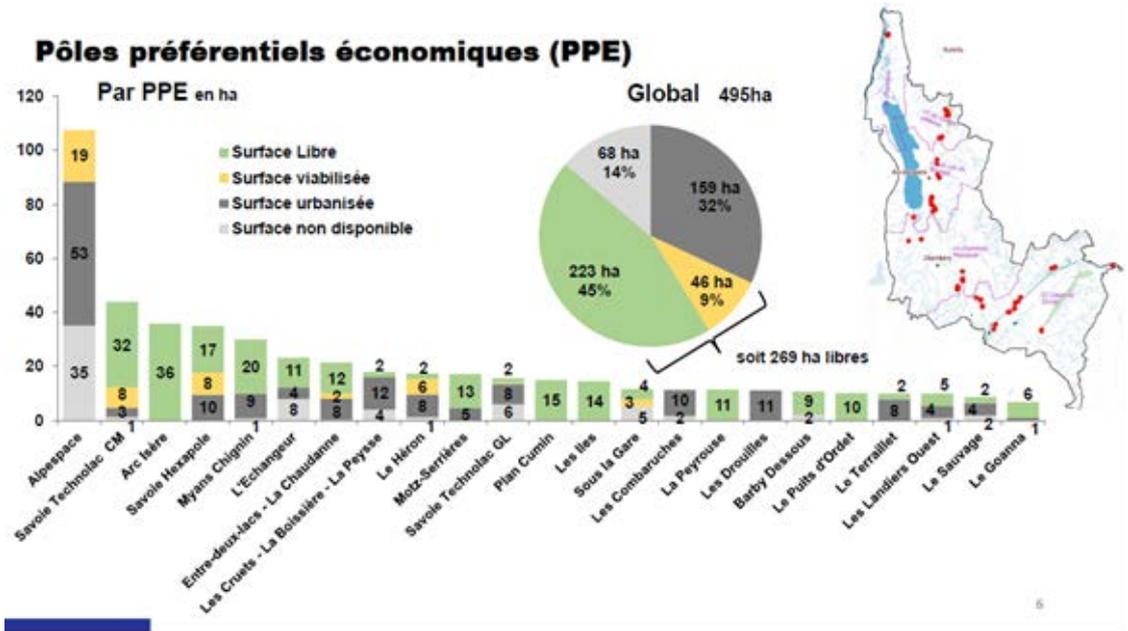
Ce dernier référençait alors un potentiel de 22 Pôles Préférentiels Economiques (PPE) pour une surface disponible de 495 hectares.





Parc d'activités Hexapole © Yannick Siegel

En 2017, sur ces 500 ha, 159 ont été urbanisés (soit 32%) et 69 ha ne sont pas disponibles du fait de contraintes liées aux emprises des routes, plan d'eau, implantation d'équipements, etc. Aujourd'hui un peu plus de la moitié des PPE reste à priori disponible pour le développement économique, soit 269 ha. Cependant, ce foncier disponible issu des secteurs préférés à dominante Activités est profondément remis en question par le SDAGE. C'est en effet plus de 20% de ce potentiel qui est impacté par une zone rouge des PPRI (majoritairement en Cœur de Savoie) et 20% qui est concerné par une zone bleue. De la même manière, en matière de zones humides, la nouvelle connaissance enregistrée depuis 2005 impacte environ 61 ha de surfaces disponibles.



Le potentiel résiduel des PPE est estimé, eu égard aux nouvelles contraintes, à 131 ha. Certains PPE sont fortement contraints, La Peyrouse, le Terraillet, le Puits-D'Ordet.

d'accompagnement par les développeurs permettra une bonne anticipation des contraintes : le potentiel sur Savoie Technolac, Savoie Hexapole et Serrières-Motz est bien identifié déjà et a fait

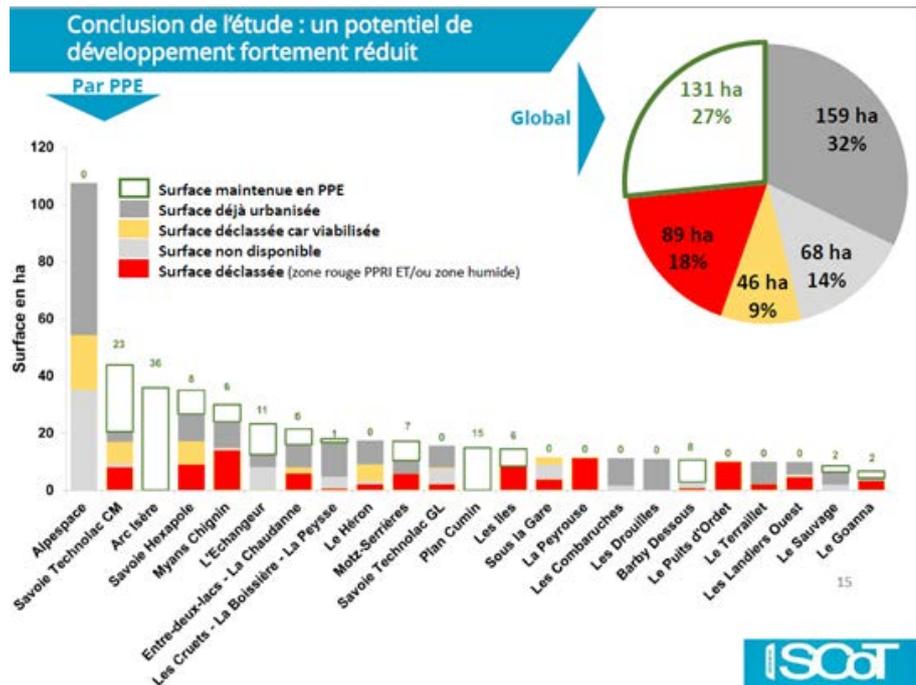
l'objet des études nécessaires. Dans cette catégorie se rajoute la zone de Barby Dessous, partiellement couverte par une zone humide mais dont le reste du périmètre n'est pas soumis à contrainte et qui bénéficie d'une localisation stratégique pour une vocation économique (bordure d'autoroute), même si elle n'est pas identifiée à ce jour comme un potentiel de développement par les élus ;

4. Les PPE avec des contraintes fortes à analyser précisément : il s'agit principalement des zones encore non urbanisées de Myans Chignin (avec une re-délimitation du périmètre au nord de la voie ferrée pour éviter la plus grande partie de la zone humide et intégrer le secteur des anciens dépôts pétrolier), le secteur d'Entre Deux Lacs-La Chaudanne

en cours d'études en partant de l'hypothèse que les principales surfaces couvertes par les zones humides sont retirées du potentiel de développement économique et la zone la plus au nord maintenue et redélimitée sur ses franges. Les secteurs des Iles et du Goanna méritent d'être étudiés en tant que pôles d'activités existant repérées dans le PPRI de la Combe de Savoie et disposant dès lors d'un potentiel de construction. Le niveau de contraintes doit être précisément estimé (sols) et la proximité de zone humide finement redélimitée. A noter que ces zones de sont pas identifiées à ce jour comme du potentiel économique par les communes hôtes dans leur projet d'urbanisme. Le secteur de Cruet - la Boissière sur la commune de Drumettaz-Clarafond semble fortement contraint par le zonage PPRI rouge mais le caractère très stratégique de cette localisation a conduit à son maintien en tant que potentiel identifié ;

5. Les PPE soumis à des contraintes très lourdes à retirer du potentiel de développement économique et à dédier à la valorisation d'espaces naturels, de loisirs ou agricoles : il s'agit du secteur de Puits d'Ordet

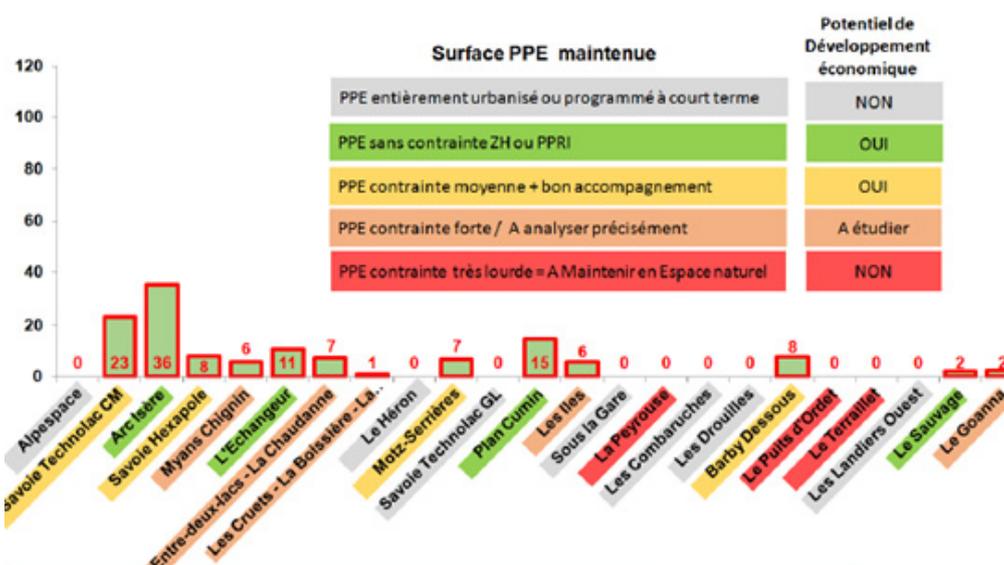
entièrement couvert par une zone humide et une zone rouge et dont la vocation naturelle est en cours de valorisation ; le secteur du Terraillet dont les derniers tènements potentiellement disponibles sont à présent identifiés en zone rouge du PPRI et la zone de la Peyrouse, pourtant bien localisée mais entièrement couverte par la zone rouge du PPRI.



Aussi, l'étude réalisée quant au potentiel restant permet de distinguer 5 grandes catégories de PPE :

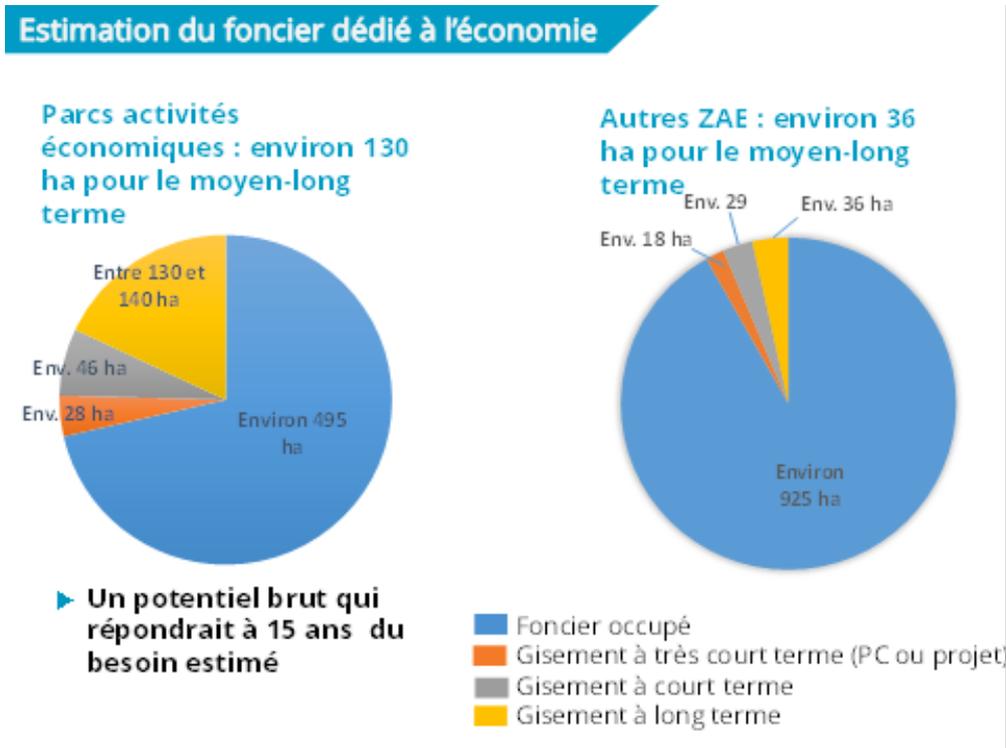
1. Les PPE entièrement urbanisés ou programmés à court terme : Alpespace, Le Héron (dont les zones d'extension sont en cours de commercialisation), Sous la Gare (déjà viabilisée), Les Combaruches, les Drouilles, les Landiers Ouest déjà entièrement urbanisées ;
2. Les PPE sans contraintes de PPRI ni de zone humide : principalement Arc Isère, la zone de l'Echangeur, Plan Cumin qui sont trois grandes zones encore importante et sans contraintes majeures (bien qu'il s'agit de grande surface agricole à compenser) et plus à la marge, le Sauvage puisque le potentiel résiduel est très restreint ;
3. Les PPE avec un niveau de contrainte moyen et dont le bon niveau de définition du projet et

Figure 28 Classement final des PPE



Cette analyse a été complétée et affinée à l'appui des données de l'observatoire des zones d'activités économiques de la DDT 73. En conclusion, le potentiel foncier pour le moyen/long terme est estimé à :

- 130 ha dans les grands parcs d'activités du territoire (majoritairement situé sur Cœur de Savoie) ;
- 36 ha dans les autres zones d'activités.



Ce potentiel foncier « brut » de 130 ha dans les grands parcs d'activités sur 20 ans est à mettre en comparaison des besoins, estimés à 160 hectares sur 20 ans . Cet état de fait questionne avec plus d'insistance la requalification du foncier économique existant, la restructuration et la lisibilité de l'offre des parcs d'activités à l'échelle de Métropole Savoie.

Malgré un foncier important et diversifié, l'organisation du territoire par filière est peu lisible. Certains parcs

d'activité portent peu de spécialisation, sont de faible identité qualitative et offrent peu d'interface avec les centres-bourgs. Ils sont pourtant en position de vitrine aux entrées des villes notamment sur le sud de l'agglomération de Chambéry. Ces parcs sont parfois confrontés au manque de grandes emprises pour développer des projets d'envergure. S'y font sentir également des concurrences importantes entre les activités tertiaires et commerciales et l'activité productive.

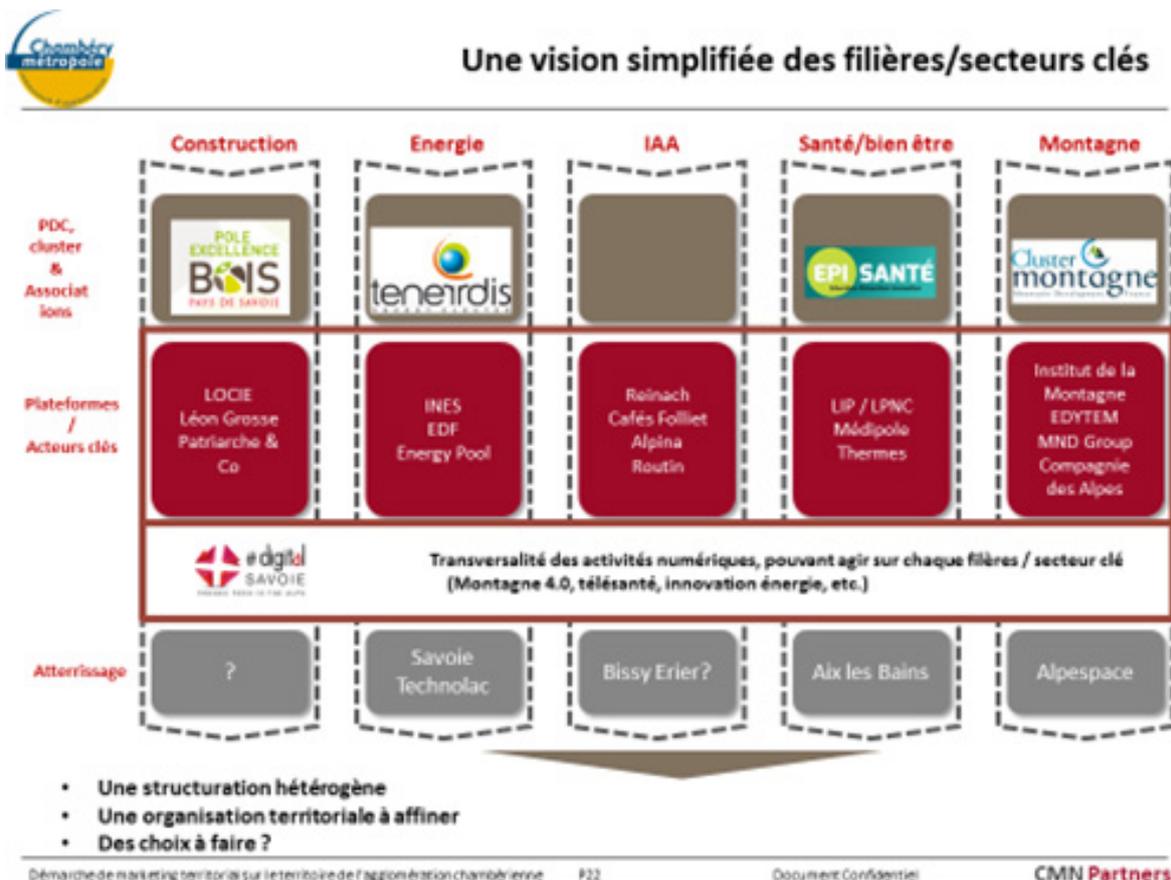
La problématique de densification et de requalification des parcs est donc devenue pour les collectivités, un levier important de développement économique, eu égard à la difficulté à mobiliser du foncier sur les secteurs les plus stratégiques et aux contraintes de déploiement à long terme. Dans cette perspective, l'agglomération de Grand Chambéry s'est lancée dans un important programme de requalification de ses parcs (PAE sur le sud de l'agglomération et sur Bissy-Erier). Ces deux opérations menées sur 530 hectares de foncier économique ont pour objectifs :

- La reconquête du foncier avec un potentiel de 40 hectares identifiés sur Bissy-Erier,
- La visibilité des parcs autour de secteurs

stratégiques (éco-industries, logistique, agroalimentaire, mécanique, ...)

- La qualité de l'intégration urbaine (notamment la qualification de l'entrée sud de l'agglomération et la qualification des espaces publics)
- Le niveau de prestation autour d'un socle commun de services.

Ce mouvement de requalification et de restructuration des parcs participe d'une volonté d'afficher plus clairement leur spécificité économique et de faciliter dans cette réorganisation, les synergies et le développement d'écosystèmes d'innovation autour de filières stratégiques que sont la Montagne, l'industrie agro-alimentaire, l'énergie, etc.



Aussi, l'ambition de se positionner à l'échelle du sillon alpin amène les EPCI à plus de réflexions partenariales quant à l'accueil des entreprises et à la programmation de foncier économique. La création d'un syndicat mixte regroupant les agglomérations de Grand Chambéry et Grand Lac pour la gestion des parcs d'activités constitue en ce sens, un acte politique significatif. L'enjeu consiste aussi, outre la gestion de l'offre immobilière et foncière, à s'associer autour d'une bannière commune afin de renforcer l'attractivité économique du territoire, en s'appuyant notamment sur plusieurs projets structurants :

- Le pôle d'excellence de la filière énergies et réseaux Savoie Technolac (La Motte-Servolex)
- Le pôle d'activités, d'expérimentation, d'ingénierie et d'aménagement de la montagne Alpespace
- Le pôle d'activité Savoie Hexapôle autour des activités outdoor

- Le pôle d'activité du Grand verger
- Le parc d'activité de l'échanger Grésy-sur-Aix
- Le pôle d'activités des Massettes

➔ Vers un territoire laboratoire d'innovation

La dynamique de spécialisation sur des filières à forte valeur ajoutée interroge sur les possibilités pour Métropole Savoie de constituer un territoire laboratoire sur trois secteurs clés : les activités sportives outdoor, l'expertise de la montagne, les énergies renouvelables, la santé et le bien-être.

Des expériences ont déjà été entreprises à travers notamment le projet DISCRETO Smart Grids visant à doubler les capacités d'accueil du parc Technolac tout en conservant le même bilan énergétique, par une gestion intelligente de l'énergie produite. Dans le cadre du projet Beaulac, Grand Chambéry et le pôle d'excellence Savoie Technolac étudient ensemble la capacité du Lac du Bourget à alimenter un réseau d'énergie (chaud/froid) utilisant une ressource locale, propre et renouvelable. Par ailleurs, nous noterons la création du quartier solaire résidentiel et commercial du Triangle Sud à Montmélian connecté à Alpespace par une passerelle en modes doux.

La transformation et modernisation du Centre hospitalier Métropole Savoie, l'implantation récente de Médipôle, le projet de création d'un centre Vacances Répit Famille à Aix-les-Bains ou encore, la création d'un Naturopôle à Ruffieux participent également de cette dynamique de spécialisation sur certaines filières stratégiques.

Ces expériences innovantes sont porteuses de coopérations renouvelées au sein de la dynamique du sillon Alpin, voire avec des territoires plus lointains, aux profils similaires.

🔍 ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Enjeux de la thématique

▶ Ce qui est jeu

- L'activité économique des territoires excentrés
- L'ancrage des grands acteurs économiques et la résilience du tissu économique local
- L'harmonisation des logiques de développement et la mutualisation des services et dispositifs d'accompagnement aux entreprises

Questionnements transversaux

▶ Les questions transversales

- Quelles filières économiques sources de collaboration supra-territoriales ?
- Peut-on faire de Métropole Savoie un territoire accueillant pour les expérimentations innovantes (énergie, santé, mobilité, etc.) ?
- Quels événements majeurs élaborer pour créer des marqueurs territoriaux maîtrisés renforçant la notoriété du territoire ?
- Comment mieux attirer les jeunes cadres et leur donner envie de s'installer sur le territoire ?

Sources documentaires consultées

-Mise en place d'une démarche de marketing territorial sur le territoire de l'agglomération chambérienne, 2015, Chambéry Métropole
-Analyses Citadia 2017
-Evaluation du SCoT, rapport technique 2015, Métropole Savoie
-Requalification des parcs : démarche sur Bissy Erier, 2015, Chambéry Métropole
-Etude préalable à des actions de requalification des parcs d'activités économiques de l'agglomération Chambéry-sud Agglo, 2016, Chambéry Métropole

1.3.3. L'agriculture : des filières dominantes autour de la viticulture et de l'élevage, la recherche d'une fonction nourricière locale

CHIFFRES CLÉS

- Une perte d'environ 1000 ha agricole entre 2001 et 2016
- 34 900 hectares de foncier dédié à l'activité agricole en 2016
- 490 exploitations agricoles en 2016
- 1 419 emplois dans les filières en 2016

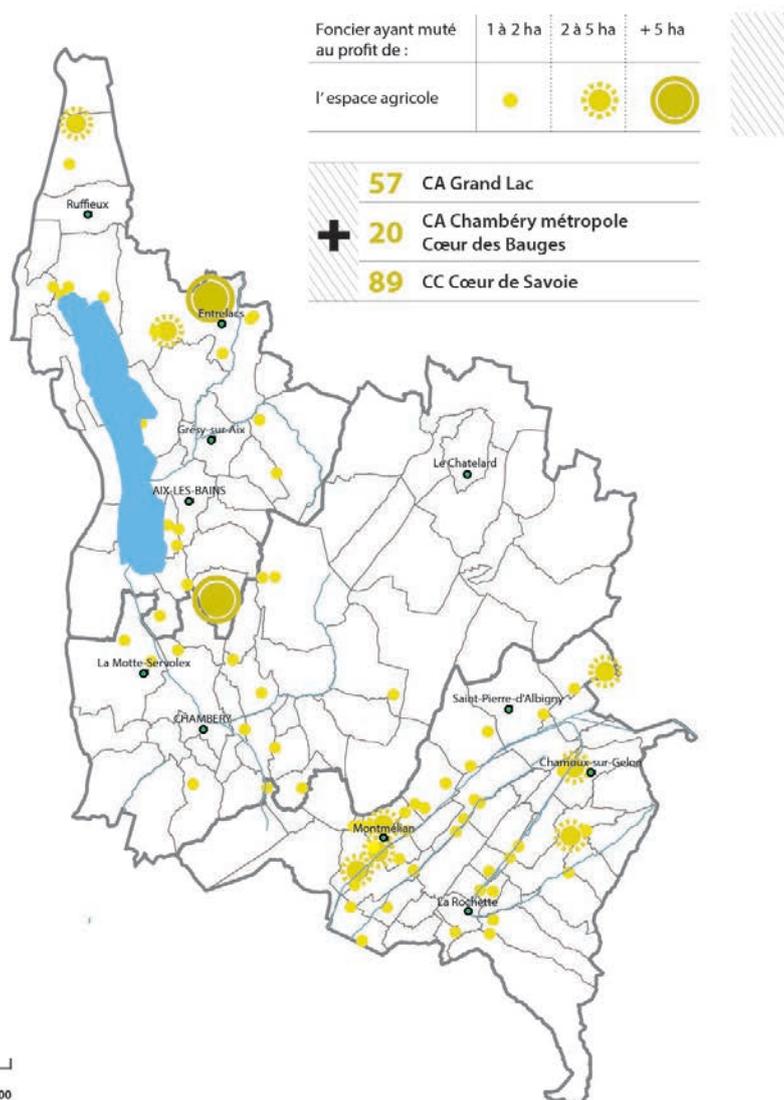
L'entrée en vigueur du SCoT en 2005 a permis de poser les bases d'un développement territorial cohérent où le foncier agricole n'est plus considéré comme une variable d'ajustement au service de l'urbanisation mais comme une caractéristique à part entière du territoire et de son identité. L'introduction dans le SCoT d'un zonage d'espaces agricoles et viticoles à protéger à l'échelle du territoire de Métropole Savoie en a été la traduction concrète et a permis de marquer clairement la limite entre urbanisation et espaces agricoles.

Le territoire de Métropole Savoie possède une haute qualité agro-environnementale structurée notamment autour de ses milieux agricoles et viticoles. Si ces espaces sont garants de la qualité des paysages, de l'identité du territoire et de la notoriété du territoire autour de productions reconnues, de fortes pressions de l'urbanisation, du changement climatique et de l'approvisionnement en eau s'exercent sur eux.

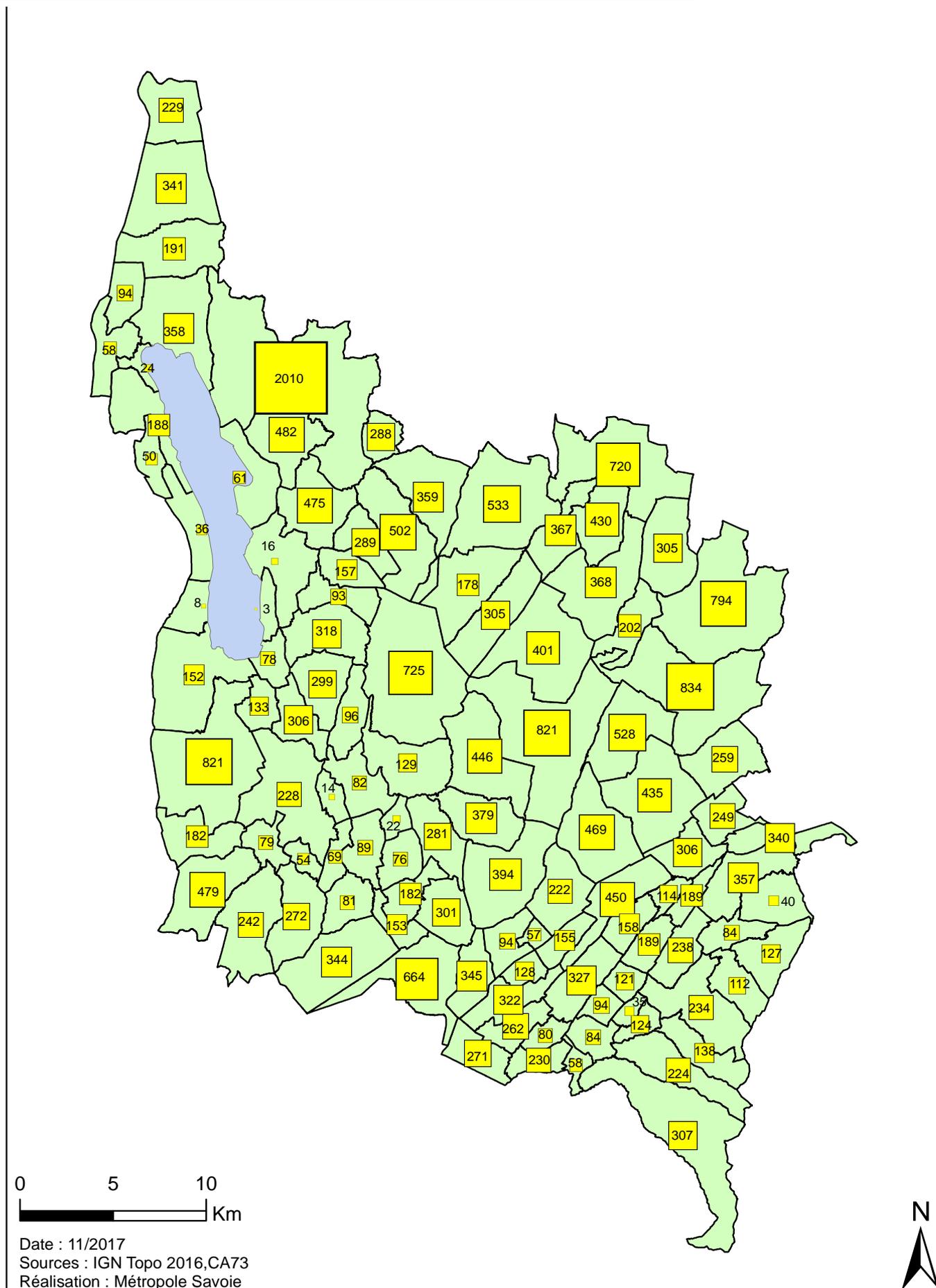
Bilan de l'espace agricole - évolutions 2001-2013



166 est le nombre d'hectares agricoles supplémentaires sur le territoire entre 2001 et 2013, les 2/3 étant situés dans la plaine.



SAU 2014 (en ha)



→ Une baisse du foncier agricole depuis les 15 dernières années qui tend à se stabiliser

Le territoire de Métropole Savoie compte plus de 29 000 hectares de surface agricole utile (cf. tableau et carte ci-après), en se basant sur les données du Recensement Parcellaire Graphique (RPG) de 2014, issues des déclarations faites par les agriculteurs dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC), et les données du Casier Viticole Informatisé.

EPCI	SAU	Part du territoire
Chambéry Bauges Métropole	12 332 ha	24%
Grand Lac	7 294 ha	21%
Cœur de Savoie	9 671 ha	29%
Métropole Savoie	29 296 ha	24%

*Surface Agricole Utile (SAU) en 2014 Source : Surfaces déclarées par les exploitants lors de la campagne PAC 2014 (RPG, 2014), et issues du Casier Viticole Informatisé 2014 (CVI, issu des douanes). –
Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc.*



Espaces agricoles et viticoles Cœur de Savoie © Yannick Siegel

Pour apprécier l'usage constaté qui est fait du foncier à un instant donné, ainsi que l'état et la dynamique de l'agriculture sur le territoire, une analyse de l'occupation du sol à partir de photos aériennes de 2001 et 2016 a été réalisée.

Au regard de cette analyse de l'occupation du sol en 2016, le foncier dédié à l'activité agricole sur le territoire de Métropole Savoie est d'environ 34 900 hectares. Un chiffre en diminution d'environ 3% soit 1012 ha d'espaces agricoles en moins sur Métropole Savoie, reflétant les dynamiques foncières suivantes : si 177 ha d'espace agricole a muté vers de l'espace naturel correspondant au phénomène d'enfrichement et 992 ha vers de l'artificialisation, 167 ha ont muté en faveur de l'espace agricole (essentiellement issus de l'espace naturel).

Il est important de noter que cette baisse de 3% s'est faite pour ses 2/3 dans les secteurs de plaine).

EPCI	Espace agricole 2016	Evolution entre 2001 et 2016
Grand Lac	8 955 ha	3.8%
Grand Chambéry	15 142 ha	- 2.8%
Cœur de Savoie	10 793 ha	- 2%
Métropole Savoie	34 890 ha	- 2.8%

Bilan espace agricole entre 2001 et 2013.

Source : Atlas Occupation du sol du territoire du SCoT de Métropole Savoie

La répartition du foncier agricole compose une mosaïque sur Métropole Savoie :

- La Communauté d'Agglomération Grand Lac compte les territoires de l'Albanais et de Chautagne dont les paysages se caractérisent par une forte empreinte de l'activité agricole avec un tissu agricole très dense (47% du territoire de l'Albanais et 97% de l'activité agricole de la CALB se concentrent sur les coteaux). L'agglomération de ce secteur n'est pas en reste puisqu'il y demeure une forte présence de l'agriculture, malgré une urbanisation importante ces dernières années.
- La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, a 25% de son territoire couvert par des espaces agricoles. Si le secteur des Bauges, territoire à dominante rurale, a un tissu agricole dense, celui de l'agglomération chambérienne est plus fragmenté mais très présent via de l'agriculture urbaine et périurbaine, malgré la pression urbaine qui s'exerce.
- La Communauté de communes de Cœur de Savoie, majoritairement rurale, possède un tissu agricole dense et réparti de manière relativement homogène.

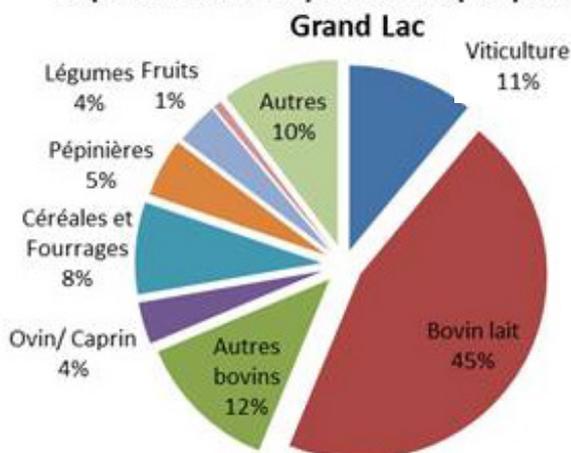
→ Une mosaïque de filières agricoles, dominée par l'élevage et la viticulture

La mosaïque agricole tire ses richesses de la diversité des filières :

- La Communauté d'Agglomération Grand Lac, historiquement orientée vers l'élevage de vaches laitières, comme l'atteste les nombreux espaces en

prairie (86% des espaces agricoles sont en prairie sur la CCCA) se structure aujourd'hui autour de plusieurs coopératives, et de la viticulture (Ruffieux, Chindrieux, etc.)

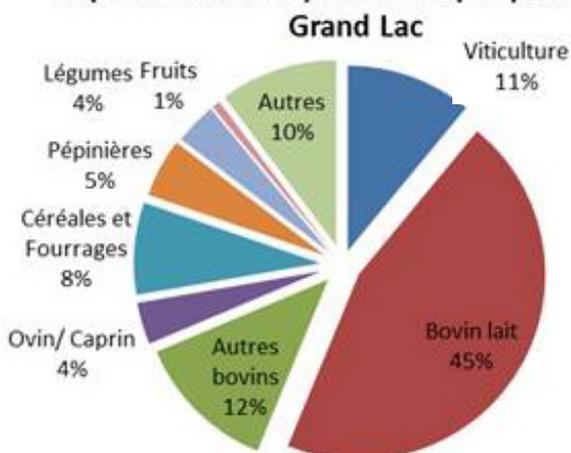
Répartition des exploitations par production



Source : Enquêtes agricoles 2014 - Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

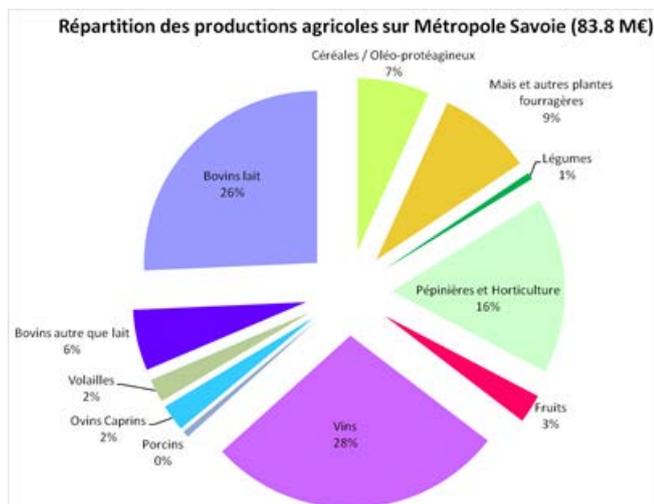
- La Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, s'appuie sur une agriculture diversifiée et favorisée par un bassin de consommation de proximité. L'horticulture, le maraîchage et les productions fruitières rythment les paysages agricoles. Plus spécifiquement : Les Bauges s'orientent davantage vers les productions laitières bien identifiées, avec des produits reconnus comme la Tome des Bauges, façonnant un paysage dont les prairies et les alpages sont structurants. La Chartreuse, qui ne bénéficie pas d'une telle notoriété et souffre également d'une pression foncière plus forte, offre néanmoins des paysages viticoles et arboricoles identitaires sur les versants.

Répartition des exploitations par production



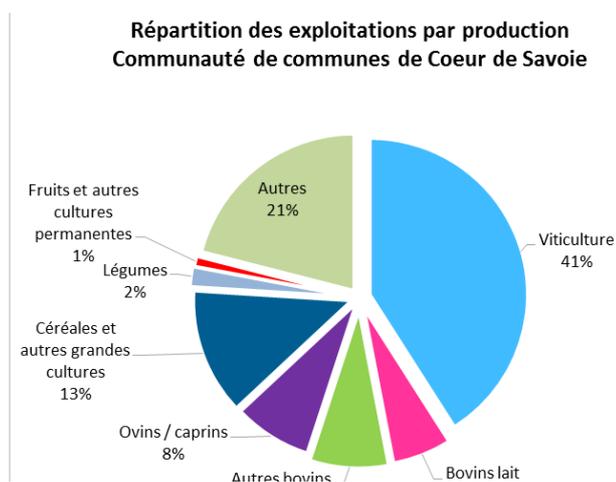
Source : Enquêtes agricoles 2014 - Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

- La Communauté de communes de Cœur de Savoie, concentre des vins AOC réputés principalement localisés sur les coteaux des massifs de Chartreuse (Apremont, Myans, Les Marches) et des Bauges (de Chignin à Fréterive), des cultures céréalières favorisées par la plaine alluviale de l'Isère et d'un élevage bovin très présent en particulier pour la production de la viande.



Si un nombre important de filières structure l'agriculture de Métropole Savoie, elle est dominée par l'élevage et la viticulture, ce en cohérence avec l'identité géographique du territoire couvert à plus de deux tiers par des coteaux et des espaces montagneux. Ces deux filières bénéficient également d'une reconnaissance et d'une renommée en dehors du territoire, à travers notamment les classements en Appellation d'Origine Protégée (AOP) et Indication Géographique Protégée (IGP) qui existent pour de nombreux produits comme les fromages (Tome des Bauges, Tomme de Savoie, Gruyère, etc.) et les vins (Roussette de Savoie, Apremont, etc.).

Cette répartition des filières sur le territoire se retrouve en partie au regard du poids des différentes productions agricoles, la viticulture et l'élevage ayant les parts les plus importantes avec respectivement 28% et 26%



des productions. A noter que la filière horticulture/pépinière dégage une part importante de la production totale, pour un nombre d'exploitations plutôt réduit par rapport aux autres filières. Le constat est inverse pour la filière « bovins autre » qui malgré un nombre important d'exploitations dégage peu de production.

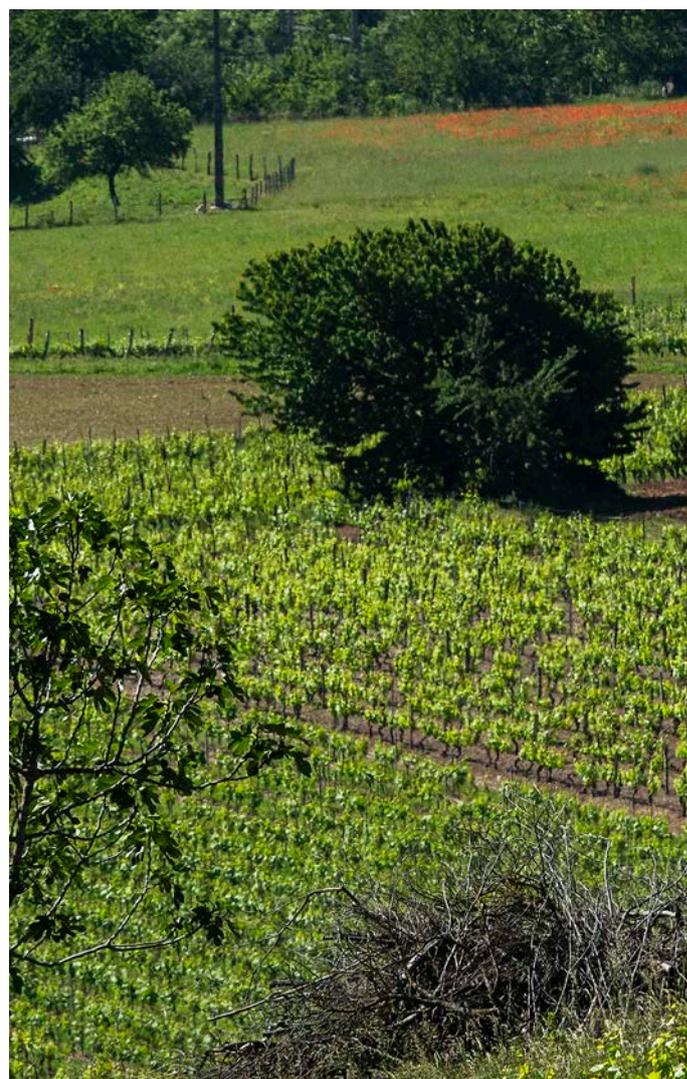
→ Un nombre d'exploitations agricoles qui se consolide autour d'exploitations plus grandes

Point sur la méthodologie :

Les recensements agricoles varient d'une méthode à l'autre et peuvent apporter des résultats différents. Malgré ces différences, et en croisant les sources,

il est possible de dégager des grandes tendances qui illustrent la dynamique concernant le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire :

- **Enquêtes agricoles 2014-2016 de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc** : Dans les enquêtes agricoles, une exploitation est considérée comme professionnelle dès lors qu'elle valorise plus de 18 ha dans un système en polyculture ou en bovin lait en plaine, et de 9 ha de zone de montagne. Pour les cultures spécialisées (viticulture par exemple), des coefficients d'équivalence permettent d'appréhender ce critère.
- **Recensement Général Agricole 2010 (RGA)** : Recensement agricole réalisé en 2010, le critère de comptabilisation des exploitations concerne ici uniquement les moyennes et grandes exploitations.
- **Base PACAGE** : Recense le nombre d'exploitations ayant fait une déclaration dans le cadre de la PAC, quel que soit le statut et la taille de l'exploitation.



Freterive © Yannick Siegel

Nombre d'exploitations agricoles en 2010 et 2014		
EPCI	2010 (données RGA 2010)	2014 (données Chambre Agriculture SMB)
Chambéry Bauges Métropole	173	204
Grand Lac	133	133
Cœur de Savoie	226*	
Métropole Savoie	532	≈ 563

* Données issues du Recensement Général Agricole (RGA) de 2010, en comptabilisant uniquement les sièges des moyennes et grandes exploitations.

Dans l'ensemble, et même si les méthodologies de comptabilisation entre le RGA 2010, les données PACAGE et les études agricoles de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc varient, est constaté une tendance à la baisse du nombre de petites exploitations généralement composées de pluri actif, alors que le nombre d'exploitations de plus grande taille a quant à lui tendance à se stabiliser et à se consolider avec le temps.

Cette recomposition et cette consolidation du paysage agricole, qui se structure davantage autour d'exploitations professionnelles plus importantes peut sans doute s'expliquer à travers deux phénomènes majeurs :

- La tendance à la baisse des surfaces agricoles sur le territoire (cf. partie 1 de ce présent chapitre), qui est certes beaucoup moins importante depuis le renforcement de la législation nationale en matière de consommation foncière et l'entrée en vigueur du SCoT en 2005 qui a permis d'endiguer la baisse du foncier agricole. Les petites exploitations ont cependant été plus vulnérables à cette baisse à l'inverse des exploitations plus importantes, mieux à même de s'adapter à ces évolutions.
- L'existence de filières historiques, ancrées localement, comme l'élevage et la viticulture qui sont des filières qui bénéficient d'un modèle économique éprouvé et d'une image de marque – la Savoie, la montagne – pour proposer des produits typiques, identifiés par les consommateurs, mieux valorisés pour les producteurs. A titre d'exemple, le classement en AOP et IGP des fromages de Savoie, permet aux producteurs de lait d'avoir un prix de revente de leur production presque du double de la moyenne nationale (573 euros - prix moyen payé au producteur pour 1 000 litres de lait en Savoie contre 300 euros en moyenne à l'échelle nationale – source Agreste 2016).

Cette tendance à la consolidation des exploitations agricoles autour de structures de plus grande taille est en partie corroborée par l'analyse des données PACAGE qui met en avant le fait que bien qu'étant à la baisse entre 2007 et 2016, les exploitations agricoles ont déclaré un foncier plus important entre 2007 et 2016.

EPCI	Nombre d'exploitations ayant fait une déclaration pac 2007	Nombre d'exploitations ayant fait une déclaration pac 2016	variation	superficie déclarée 2007	Superficie déclarée 2016	Variation
Grand chambéry	221	181	-18%	11 257 ha	13 682 ha	+ 22%
Grand lac	167	114	-32%	8 633 ha	8 435 ha	- 2%
Cœur de savoie	234	195	-17%	7 951 ha	8 900 ha	+ 12%
Métropole savoie	622	490	-21%	27 841 ha	31 017 ha	+ 11%

Données pacage 2007-2016 – observatoire des territoires de la savoie – ddt 73

Par ailleurs, seule une petite partie de ce foncier agricole est la propriété des exploitants, la majorité des exploitations du territoire sont sur un modèle de fermage (location des terres). Cette situation oblige dans certains cas les agriculteurs à louer du foncier pouvant être relativement éloignés de leur siège d'exploitations, parfois à 10-15 km. Cette faible maîtrise foncière crée également une forme de précarité pour l'activité agricole soumise aux changements de destinations du foncier par leurs propriétaires (urbanisation, loisirs privés, etc.).

EPCI	Part du foncier en propriété des exploitants
Chambéry Bauges Métropole	20,3%
Grand Lac	19,8%
Cœur de Savoie	23,6% *

* Données issues du Recensement Général Agricole (RGA) de 2010

→ Des exploitations qui poursuivent leur professionnalisation

A l'échelle de Métropole Savoie, ce sont environ 1 400 Equivalent Temps Pleins (ETP) qui travaillent dans une exploitation agricole. La notion d'ETP intègre ici les chefs d'exploitations, les salariés permanents ainsi que les saisonniers. Les aides familiaux, généralement des agriculteurs à la retraite, ne sont ici pas comptabilisés mais ils jouent un rôle bien souvent primordial dans l'exploitation.

Globalement, la tendance est à la restructuration des exploitations (cf. partie 3 également), avec davantage de professionnalisation et moins de double actif.

Le nombre d'exploitations organisées en société (GAEC, EARL) augmente également, notamment chez les jeunes exploitants, même si les exploitations individuelles restent majoritaires.

EPCI	Emploi (Equivalent temps plein)	Dont chefs d'exploitation
Chambéry Bauges Métropole	454	294
Grand Lac	205	270
Cœur de Savoie	760*	315*
Métropole Savoie	1419	879

* Données issues du Recensement Général Agricole (RGA) de 2010

Concernant la pérennité des exploitations du territoire, la Mutualité Sociale Agricole établissait en 2012 à environ 42% la part des chefs d'exploitations de Métropole Savoie âgés de 55 ans ou plus, la question de la succession et du devenir de ces exploitations se posant donc à court terme.

Dans le cadre des enquêtes agricoles menées sur le territoire, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc a analysé la question du devenir des exploitations, et notamment l'existence de repreneurs, à 10 ans :

- Sur Grand Lac, 23% des exploitations ont un avenir incertain ou non assuré à 10 ans. Il s'agit principalement de petites exploitations, localisés en Chautagne ou sur l'ancienne Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget. Dans l'Albanais, cette incertitude est plus faible puisqu'elle concerne environ 15% des exploitations.
- Sur l'Agglomération de Chambéry Bauges Métropole, 22% des exploitations ont un avenir incertain ou non assuré à 10 ans. Les exploitations concernées sont principalement localisées autour de Chambéry, là où la pression foncière est la plus forte. Dans les Bauges cette incertitude est moins forte puisque le taux retombe à 12% des exploitations n'ayant pas de solutions de reprise de l'activité.
- Dans le cadre de Recensement Général Agricole de 2010 réalisé sur le territoire de Cœur de Savoie, 38% des chefs d'exploitations ne savent pas ou n'ont pas de successeurs. A noter que ces exploitations représentent seulement 19% de la surface agricole exploitée sur le territoire, il s'agit très certainement d'exploitations individuelles de petite taille.

Au-delà de l'enjeu à moyen terme (5 à 10 ans), l'enjeu majeur de la pérennité de l'agriculture sur Métropole Savoie se posera dans 15-20 ans, lors des départs en retraite des exploitants actuellement âgés de 40 à 55 ans.

Ces différents éléments de diagnostic amènent à questionner la place et le poids futur de l'agriculture sur le territoire : dans certains secteurs géographiques les successions d'exploitations ne sont pas assurées à court et moyen terme, la pression foncière même si elle a été encadrée depuis 10 ans reste très forte et devrait s'accroître au regard de l'attractivité du territoire sur la dernière décennie. Pour autant, d'autres aspects du diagnostic laissent aussi à penser que l'agriculture du territoire repose sur des bases solides, composées de filières historiques, et a su s'adapter et tirer parti des efforts qui ont été fait en matière de protection du foncier agricole, à travers notamment une tendance à la restructuration des exploitations.

Ouverture sur le maraichage, l'agriculture périurbaine et les nouvelles initiatives ?

? ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Enjeux de la thématique

- ▶ Ce qui est jeu
- Sauvegarder et développer l'agriculture périurbaine
- Préserver les espaces agricoles de la pression de l'urbanisation
- Rendre possible l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques dans un objectif de pérennité, de dynamisme et d'activités économiques de l'agriculture

Questionnements transversaux

- ▶ Les questions transversales
- Comment conforter la stabilisation voir conforter l'augmentation des espaces agricoles sur le territoire de Métropole Savoie ?
- Comment anticiper le développement des structures agricoles et rendre possible leurs adaptations aux besoins d'aujourd'hui et de demain ?
- Comment freiner la dynamique d'enfrichement et de fermetures des espaces notamment ceux les plus pentus ?
- Comment lutter contre l'uniformisation des pratiques et par conséquent le maintien des diversités et modes de productions ?
- Comment rééquilibrer la concurrence entre les exploitations agricoles désireuses d'assurer leur maintien et les nouveaux arrivants à la recherche de terrains ?

Sources documentaires consultées

- Atlas Occupation du sol du territoire du SCoT de Métropole Savoie
- Campagne PAC 2014 (RPG, 2014), et Casier Viticole Informatisé 2014 (CVI, issu des douanes).
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc.
- Compte départemental 2014 – Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc
- Enquêtes agricoles 2014 – Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
- Données issues du Recensement Général Agricole (RGA) de 2010
- Données PACAGE 2007-2016 – Observatoire des territoires de la Savoie – DDT 73
- PAC de l'Etat
- Recensement Général Agricole (RGA) de 2010
- PLUI de l'Albanais Savoyard
- PLUI de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry
- PLUI de la CALB

1.3.4. Une économie touristique fragilisée en quête de diversification et de synergies entre lacs et montagnes

CHIFFRES CLÉS

Un territoire intégré dans la destination Savoie-Mont-Blanc et inscrit dans le secteur de développement touristique de Chambéry-Lac-Bauges-Chartreuse

- Un secteur Chambéry-Lac-Bauges-Chartreuse qui compte près d'1M de nuitées en 2015 avec une fréquentation hivernale et estivale relativement équilibrée
[Estimations à affiner, Chambéry-Cœur des Bauges compte 1, 3M de nuitées]
- Un secteur Chambéry-Lac-Bauges-Chartreuse qui représente au sein de la destination Savoie-Mont-Blanc, 12% des nuitées hôtelières annuelles, 30% de la fréquentation des plages payantes, 18% des nuitées estivales en camping et enfin 23% de la fréquentation ski nordique
- Une dynamique d'emploi en stagnation sur Métropole Savoie avec 15 944 emplois dits touristiques en 2016
- Le territoire de Métropole Savoie comprend 5% de la capacité d'accueil de la destination Savoie-Mont-Blanc avec une prédominance du non-marchand (66% des lits touristiques), de l'hôtellerie traditionnelle et de l'hôtellerie de plein air
- Une forte concentration des capacités d'hébergement sur Aix-les-Bains avec plus de 20 000 lits en 2016
- Des communes au taux de fonction touristique (capacité d'accueil/population totale) très élevée : Aillon-le-Jeune, Champ-Laurent, les Déserts, Le Pontet
- Une fréquentation des sites touristiques multipliée par 3 en 10 ans
- Des sites de visites devenus majeurs : Abbaye d'Hautecombe, Château des Ducs de Savoie

→ Une composition riche entre lacs et montagnes porteuse de diversité touristique

Le territoire de Métropole Savoie compose avec une diversité de faciès, entre plaine, coteaux et montagne. L'intégration récente des Bauges est venue renforcer et enrichir cette composition géomorphologique originale du territoire du SCoT et marquer davantage le territoire de Métropole Savoie sous l'angle de la destination Montagne. Le capital naturel du territoire est riche de ses deux Parcs Naturels Régionaux (PNR), le PNR des Bauges et le PNR de Chartreuse, du et du lac naturel du Bourget.

Cette diversité géomorphologique à la source d'une diversité d'activités et de centres d'intérêt permet à la destination de « vivre toute l'année ». La composante Lac en été apparaît donc aussi importante que la composante Montagne en hiver.

Les villes se positionnent aussi pour constituer des pôles d'attractivité touristique. Le territoire a ainsi connu une recrudescence des évènementiels entre 2006 et 2015, composante essentielle d'un tourisme urbain en voie de structuration. Entre 2006 et 2015, l'offre en sites de visite a fortement progressé, notamment les châteaux et musées. Bien que ces chiffres demeurent à manipuler avec précautions (aléatoires selon les données diffusées par les structures porteuses), ils témoignent d'une ouverture des sites aux publics et d'un travail important de qualification et de mise scène de ces lieux.

Malgré un environnement naturel riche, les sites naturels ouverts au public dans une logique d'accueil et de diffusion d'un savoir sont peu développés sur le territoire. Seul le site de L'Herbier de la Clappe, dans les Bauges, semble porter cette fonction.

Les activités et les filières de développement touristique sont donc nombreuses. Certaines sont relativement bien structurées et/ou en voie de diversification/modernisation : la filière ski et montagne, le thermalisme, et plus généralement, les activités liées à l'eau (lac, nautisme, eaux vives). Ces activités font apparaître des territoires d'ancrage de l'industrie touristique : les stations de ski (Aillon-le-Jeune, Margeriaz, Savoie-Grand Revard, Féclaz), le lac du Bourget, les stations thermales d'Aix-les-Bains et Challes-les-Eaux. A côté de ces pôles, il existe un tourisme plus diffus qui participe au développement local du territoire au travers du tourisme culturel, de l'agritourisme, ou encore, de l'itinérance (randonnée pédestre, cyclo...); c'est notamment le cas

Catégorie	Total fréquentation 2006	Total fréquentation 2015	Part en 2015
Manifestations	42 647	138 708	48%
Transports touristiques		DC	/
Châteaux	769	36 714	13%
Musées	54 578	109 570	38%
Tourisme technique	835	1 688	1%
Sites naturels		1 004	0%
Edifices religieux	535	Visites libres	/
Ensemble	99364	286 680	100%

du secteur sud (communauté de communes Cœur de Savoie), de la partie septentrionale de l'ancien territoire intercommunal de la Chautagne qui apparaît plus enclavé, et de l'Albanais qui n'a pas aujourd'hui de réalité touristique proprement dite.

Nous le voyons, les entités touristiques qui composent le territoire du SCoT Métropole Savoie sont plus ou moins prononcées. Certaines connaissent des évolutions marquées telles que :

- **La Chautagne**, qui dans sa partie sud, bénéficie d'une situation géo-touristique stratégique, de par sa proximité avec Aix-les-Bains et de sa position entre le lac du Bourget, l'axe du Rhône et le Canal de Savière. Bien qu'elle ne constitue pas une destination proprement dite, c'est une entité touristique essentielle pour le territoire avec 50 000 nuitées en hébergements marchands, 120 emplois et 6 M€ de chiffres d'affaire en 2011. Les activités sont représentées par :
 - Les hauts lieux que sont l'Abbaye de Haute Combes et le village de Chanaz,
 - Sa composante montagne avec le Col de Sapenay où se développent les activités de vol libre (parapente).

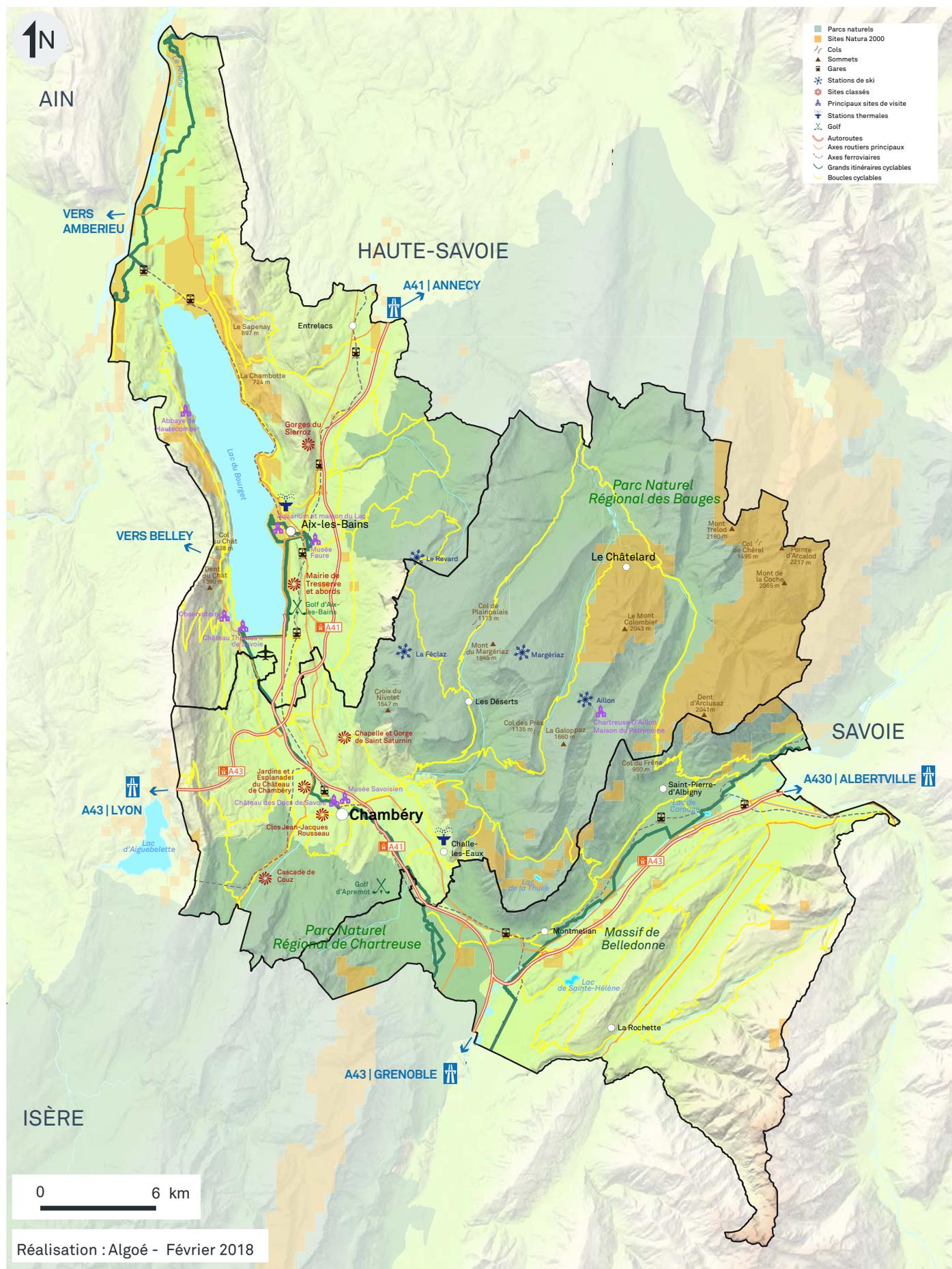
La mise en tourisme du territoire connaît des dynamiques récentes avec le développement de l'itinérance vélo autour de Savoie Rando-Lac, de la voie verte Genève/Méditerranée ou encore, de la création de logements haut de gamme à Chanaz.

- **Aix-les-Bains-Bourget** : station thermale et station nautique. Pôle touristique de premier plan de par ses capacités d'accueil, la destination d'Aix-les-Bains apparaît néanmoins ambivalente dans son évolution avec une destination nautisme et balnéaire autour du lac qui connaît un développement continu (activités, fréquentation, etc.) et l'activité thermale qui au contraire, affiche une perte importante de 1000 curistes par an. La destination évolue vers une meilleure complémentarité des activités entre lac et montagne, fruit d'une entente intercommunautaire entre les anciens EPCI. C'est une destination touristique complète qui s'offre aux visiteurs, basée sur la multi-activité, les trois éléments air-eau-terre, les attraits du tourisme urbain d'une ville thermale.
- **Cœur des Bauges et les Déserts** : Cœur des Bauges et Les Déserts représentent 50% de la fréquentation touristique et plus de 40% de la dépense touristique du bassin chambérien. Cœur des Bauges concentre plus d'un tiers de la capacité d'hébergement de l'agglomération mais cette capacité d'accueil est principalement non marchande. Le tourisme de sport d'hiver y domine avec le domaine nordique de Savoie-Grand Revard, la Féclaz et les stations familiales de Aillon-Margeriaz. Le modèle économique des Bauges connaît cependant certaines fragilités liées au vieillissement du parc d'hébergement, au manque de rentabilité des remontées mécaniques ou encore, aux capacités d'investissements limitées pour moderniser l'offre des stations.
- **Chambéry** : la ville se positionne de plus en plus comme une destination de tourisme urbain. Deux dynamiques sont ainsi à souligner : la labellisation



Parapente à Chamoux-sur-Gelon © Yannick Siegel

Composantes touristiques du territoire de Métropole savoie

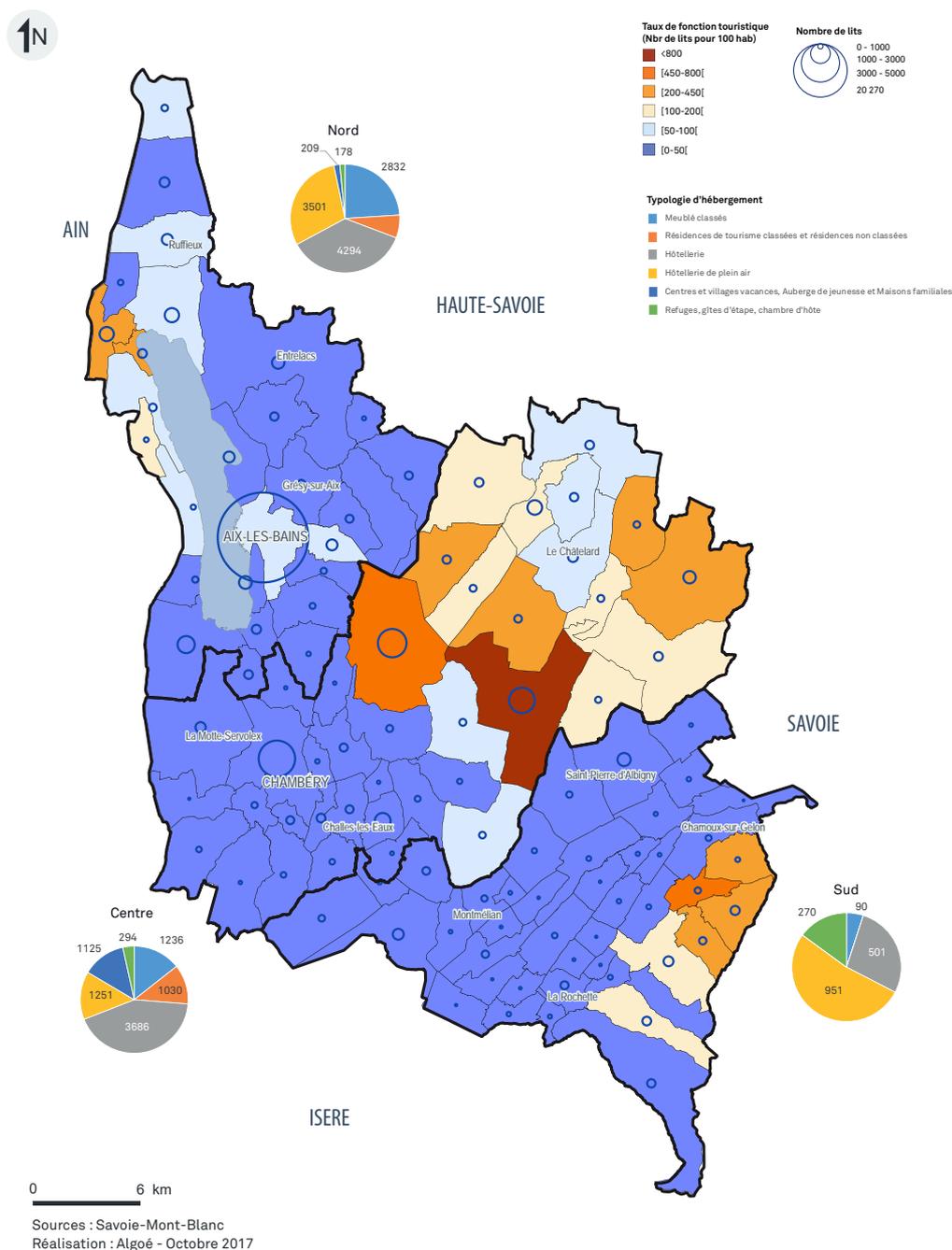


Ville d'art et d'histoire qui permet de valoriser les composantes patrimoniales et architecturales du centre historique et la diversification des commerces et services en centre-ville. La ville en est aux prémices de son évolution sur le plan touristique. Elle ne constitue pas une destination à part entière mais un lieu de visite complémentaire à d'autres : les Bauges, Challes-les-Eaux... La ville se positionne sur le tourisme culturel, patrimonial et le tourisme d'affaire. La politique poursuivie consiste à affirmer ce positionnement à travers la valorisation des nombreux équipements qu'elle regroupe : le Phare, les musées (musée des Beaux-arts, musée Savoisien, le museum d'histoire naturelle, etc.), le théâtre, le parc d'exposition, ses galeries d'art et équipements

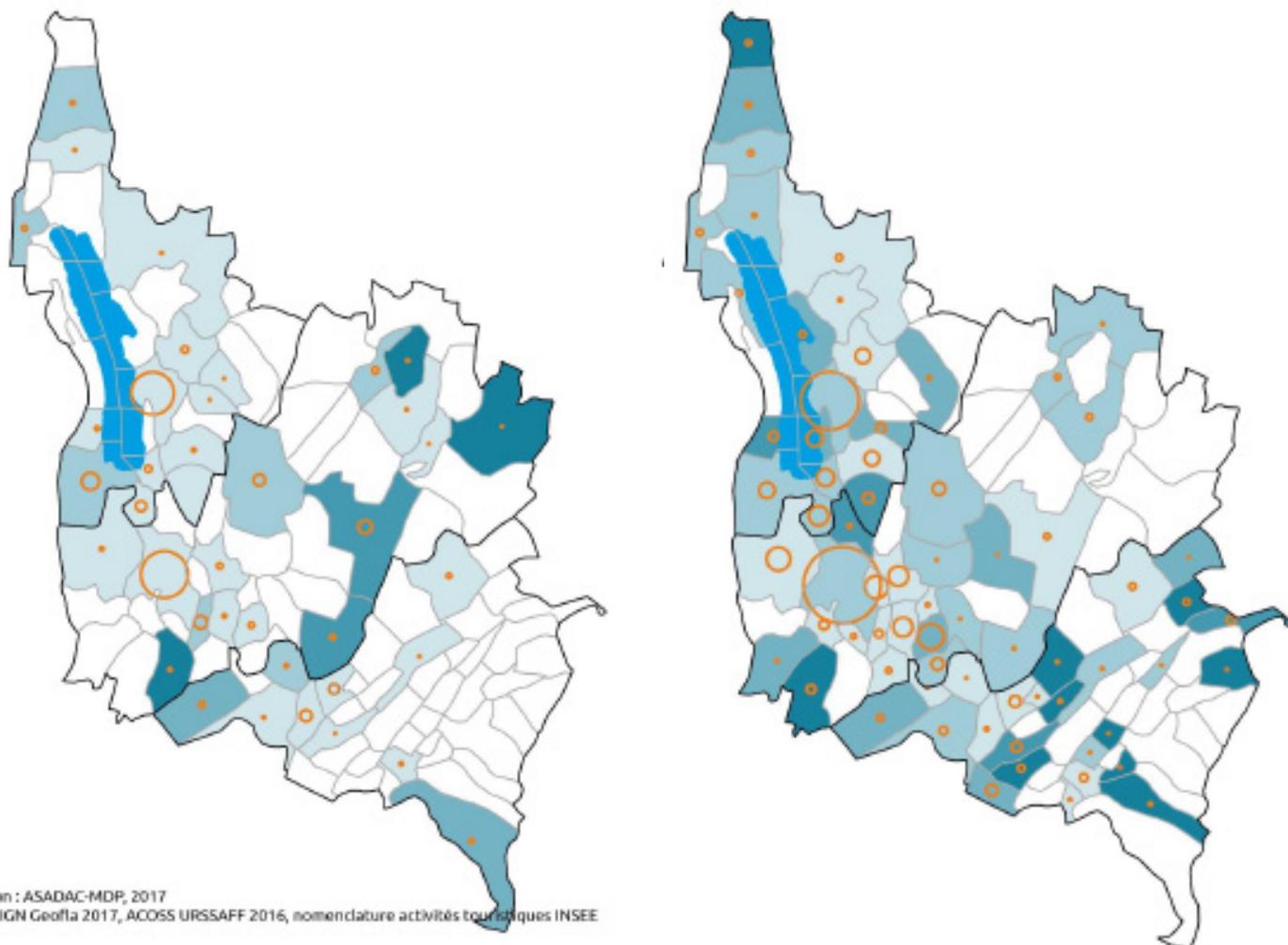
de loisirs.

- **Challes-les-Eaux** : à l'instar des stations thermales au niveau national, la destination connaît un certain déclin et s'inscrit dans un mouvement de requalification d'ensemble d'un thermalisme médicalisé vers un thermalisme de bien-être. Dans cette transformation, la station doit composer et structurer son offre avec les territoires environnants et notamment, Chambéry pour constituer véritablement une destination de séjour.
- **Cœur de Savoie** : caractérisé par un tourisme diffus, ce territoire présente une réalité touristique plurielle, entre des espaces montagnards au nord et au sud, des espaces de plaine et de coteau viticole

Capacité d'hébergement et fonction touristique en 2016



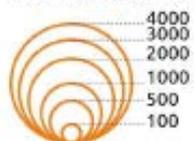
Répartition des emplois touristiques au sein de Métropole Savoie



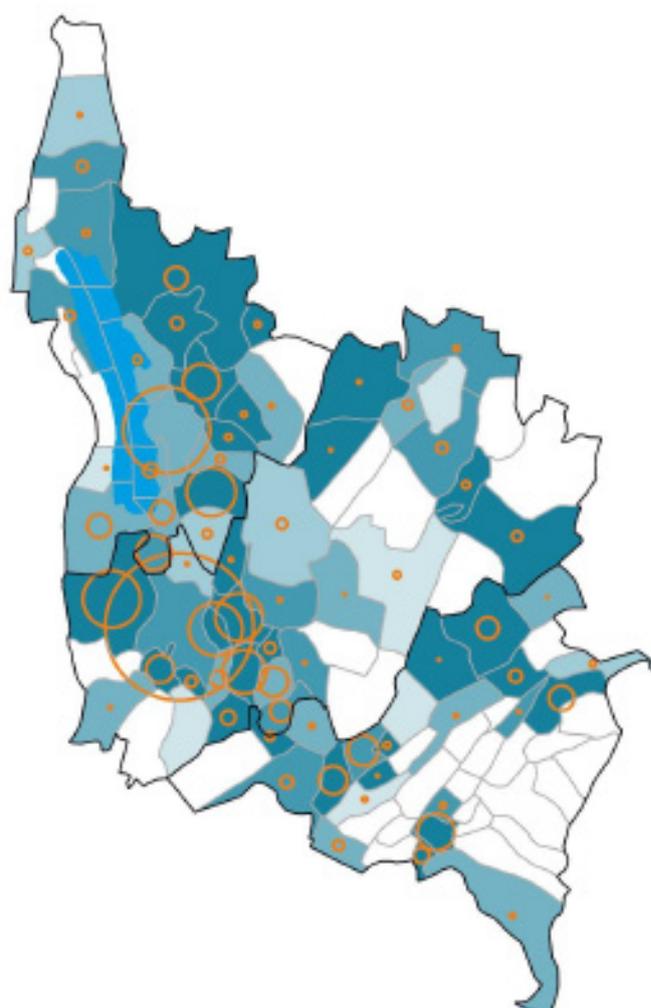
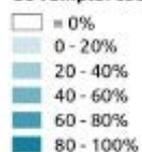
don : ASADAC-MDP, 2017
: IGN Geofla 2017, ACOSS URSSAF 2016, nomenclature activités touristiques INSEE

Sources : IGN GEOFLA 2017, ACOSS URSSAF 2016
nomenclature activités touristiques INSEE
Traitement ASADAC MDP

Nombre d'emplois
touristiques par type



Part de ces types
d'emplois au sein
de l'emploi touristique



sur le couloir de l'Isère et la vallée du Bréda. Cœur de Savoie est exempt de sites touristiques majeurs et ne porte pas une logique de destination à part entière. Néanmoins, la spécificité agricole le distingue et constitue un atout au travers notamment de deux AOC, Noix de Grenoble et Vin de Savoie. Ce territoire se caractérise donc plus par une offre touristique diffuse constituée d'activités de nature entre lacs et montagne (lac de Carouge, lac de Barouchat, sites de parapente de Saint-Jean-de-la-Porte, Montendry, Chamoux et Val Pelouse).

Le ministère de la transition écologique et solidaire distingue 4 classes de communes :

Deux classes de communes dites « à faible intensité touristique » :

- classe 1 : taux de fonction touristique inférieur à 50 lits pour 100 habitants ;
- classe 2 : taux de fonction touristique compris entre 50 et 100 lits pour 100 habitants.

Trois classes de communes, dites « à forte intensité touristique » (susceptibles d'au moins doubler leur population) :

- classe 3 : taux de fonction touristique compris entre 100 et 200 lits pour 100 habitants ;
- classe 4 : taux de fonction touristique compris entre 200 et 1 000 lits pour 100 habitants ;
- classe 5 : taux de fonction touristique supérieur ou égal à 1 000 lits pour 100 habitants

Selon ces classes, la quasi-totalité des communes des Bauges sont « à forte intensité touristique », ainsi que l'extrême sud-est du territoire correspondant au massif de Belledonne.

La dynamique d'emploi est aussi révélatrice de l'intensité touristique des territoires. En dehors des communes de Chambéry et d'Aix-les-Bains qui représentent à elles seules 70 % de l'emploi très touristique du territoire de Métropole Savoie, les communes les plus touristiques se concentrent sur le massif des Bauges (La Motte en Bauges, Jarsy, Aillon le Jeune, la Thuile ou encore les Déserts), sur le piémont de Chartreuse ou de Belledonne. Seules les communes d'Aillon-le-Jeune et des Déserts sont, non seulement fortement caractérisées par l'activité touristique mais représentent un niveau d'emplois conséquent avec 204 emplois dans le secteur. Pour les autres communes le nombre d'emplois reste très faible, de l'ordre de quelques unités.

→ Une accessibilité globale aisée qui tend à se renforcer

Le territoire présente une situation d'accès très aisée : autoroute A41, offre TGV à partir des gares de Chambéry et Aix-les-Bains, aéroports internationaux de Lyon et Grenoble à moins d'une heure et Genève ainsi que l'aérodrome de Challes-les-Eaux, etc.

Cette situation dessine un rayon d'attractivité à géométrie variable marqué par :

- Un tourisme de proximité au cœur des bassins de chalandise métropolitains, Lyon, Grenoble, Genève,
- Un tourisme national et en moindre mesure, international

Les évolutions récentes tendent à renforcer la grande accessibilité et le développement d'une clientèle nationale, internationale avec la connexion LGV Lyon-Turin et le développement de l'offre lowcost Ouibus/easyjet.

La mobilité est aussi facilitée à l'intérieur du territoire par une armature ferroviaire extrêmement dense autour d'une dizaine de gares TER. Dans une volonté de faciliter l'intermodalité autour des gares, les pistes cyclables se sont progressivement étoffées à partir de ces points nodaux, couplées à un renforcement de l'offre vélostation sur Chambéry et Aix-les-Bains. Bien qu'elles ne soient pas dévolues à un usage touristique, la structuration des interfaces de mobilité et des ruptures de charge constitue un levier pour valoriser une destination de tourisme durable. Autrement dit, des réflexions pourraient être menées pour améliorer la « convenance » de ces types de transport pour un usage touristique (horaires, fréquence, offre promotionnelle et tarification spécifique, etc.)

→ Une composante importante de l'économie touristique départementale et de la destination Savoie-Mont-Blanc mais un modèle fragilisé

Avec plus de 60 000 lits, le territoire de Métropole Savoie compte 5% de la capacité d'accueil de la destination Savoie-Mont-Blanc en 2016 et 10% de la capacité d'accueil en hôtellerie traditionnelle et hôtellerie de plein air. L'offre d'hébergement est particulièrement importante sur la Communauté d'agglomération Grand Lac qui porte la majorité des capacités d'accueil du territoire, loin devant Cœur de Savoie avec 7942 lits.

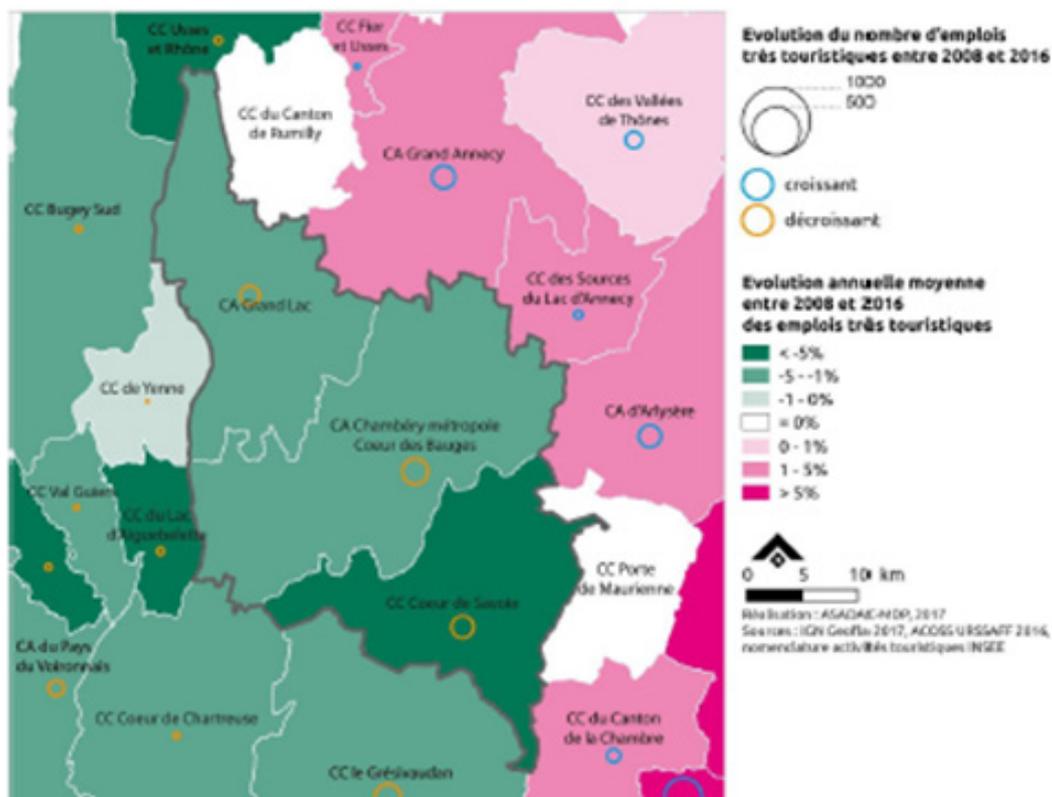
Le parc est principalement représenté par l'hôtellerie traditionnelle, suivie de près par l'hôtellerie de plein air, avec respectivement 8481 lits et 5703 lits. L'hôtellerie de plein air est prépondérante sur le secteur nord avec plus de 60% du parc. A contrario, le secteur de Chambéry-Cœur des bauges se distingue clairement sur les centres et villages de vacances avec plus de 80% de l'offre sur ce type d'hébergement, marque essentielle de l'offre des stations de sports d'hiver des communes d'Aillons-le-Jeune, Les Déserts, mais aussi Saint-François-de-Sales, Lescheraines, Jarsy. Le territoire Cœur de Savoie quant à lui, se distingue sur l'offre en refuges et gîtes d'étape avec plus de la moitié de l'offre du territoire. Cet avantage marque cependant un développement limité des fonctions touristiques sur ce territoire.

L'importance des capacités d'accueil est cependant à relativiser eu égard à l'importance du secteur non-marchand, représentant plus de 66% des capacités d'accueil en 2016.

Au regard des diagnostics réalisés tant sur Chambéry-Cœur des Bauges que sur l'offre d'hôtellerie de plein air en particulier, le parc d'hébergement présenterait des signes importants de vieillissement et un manque de renouvellement et de modernisation.

Ceci est notamment le cas pour les stations d'Aillons-le-Jeune et Margeriaz où l'âge moyen du parc d'hébergement est de 30 ans et où est constatée une certaine déprise patrimoniale des hébergements liée à un déclassement progressif de l'offre ski (raréfaction

Evolution de l'emploi très touristique entre 2008 et 2016



de l'enneigement, baisse des investissements).

Concernant, l'hôtellerie de plein air, Métropole Savoie présente une offre de campings modeste mais apparaissant plus qualifiée que celle du département (58% des emplacements en 3 étoiles, absence de 4 étoiles). Cette offre est cependant en concurrence défavorable avec celle du Lac d'Annecy. Hormis trois structures importantes au sud du lac du Bourget, la filière est représentée par des petites structures aux capacités d'investissement limitées. Fautes de moyen ou de vision stratégique, notamment pour les campings municipaux, les structures développent peu de services annexes susceptibles de croître leurs chiffres d'affaires. Par ailleurs, de grands projets de camping sont identifiés sur Métropole Savoie ; ils concernent la requalification du camping du lac du Bourget, celle du camping de l'Île à Lescheraines, le renforcement de l'offre de camping sur Cœur de Savoie dans le secteur de Saint-Pierre d'Albigny au lac de Carouge et la création d'un nouveau camping dans le secteur du Bourget.

Le vieillissement de l'offre d'hébergement témoigne d'un secteur touristique en proie aux difficultés. Ceci est notamment le cas pour les stations de ski :

- Déclassement progressif et inéluctable de l'offre ski alpin,
- Tensions sur les commerces
- Difficultés d'actualisation sur des positionnements plus contemporains
- Capacité à assurer la garantie du ski dans de bonnes conditions (réseaux de pistes, débit suffisant)
- Urbanisme délaissé
- Résidentialisation » du massif qui devient une zone de pratique de loisirs à faible intensité économique.

•Etc.

La situation économique des remontées mécaniques, dont la lecture est faite à travers le budget du Syndicat Savoie-Grand-Revard, présente un bilan mitigé avec un budget alpin en souffrance et un budget nordique dans une excellente situation financière. Malgré les investissements importants entrepris pour développer la multi-activité, les capacités d'investissements pour les années futures apparaissent limitées au vu du ratio de remboursement de la dette. Par ailleurs, le massif des Bauges se situe dans l'espace de variation critique de la limite pluie - neige. Il est d'ores et déjà acquis au regard des projections réalisées, que la station d'Aillon-le-Jeune est au seuil critique. L'impératif d'une diversification de l'offre sur cette station est donc imminent.

Le territoire de Métropole Savoie connaît donc une certaine fragilisation de son modèle de développement touristique, corroborée par des évolutions négatives en matière d'emploi entre 2008 et 2016, là où les territoires voisins connaissent des dynamiques de croissance positives. Ainsi, A l'échelle du sillon alpin élargi, une véritable coupure territoriale relative à l'évolution de l'emploi très touristique est perceptible. L'est des départements de Savoie et de Haute Savoie connaissent une bonne dynamique alors que l'ouest affiche une décroissance. En nombre d'emploi c'est le sillon alpin Savoie et Isère qui est le territoire le plus touché (Grand Lac, Grand Chambéry et Grésivaudan). Par contre le Grand Anney connaît une croissance de ces emplois.

affiche une décroissance. En nombre d'emploi c'est le sillon alpin Savoie et Isère qui est le territoire le plus touché (Grand Lac, Grand Chambéry et Grésivaudan). Par contre le Grand Anney connaît une croissance de ces emplois.

→ Des perspectives de positionnement qui ouvrent des synergies territoriales à plusieurs échelles mais des stratégies et des niveaux de maturité variables selon les territoires

Métropole Savoie connaît un positionnement touristique qui s'érode face aux dynamiques de croissance à l'œuvre sur les territoires voisins. Dans ce contexte, d'importantes réflexions ont été entreprises au sein des EPCI, notamment Chambéry-Cœur des Bauges quant au développement du secteur touristique. Ces réflexions amènent à déterminer certaines lignes de forces :

- S'affirmer comme destination incontournable de loisirs de montagne et sports outdoor. Ce positionnement milite pour une diversification renforcée de l'offre d'activités sur les stations en difficultés et une meilleure complémentarité de

l'offre entre lacs et montagne. Elle milite aussi pour consolider une destination internationale du ski nordique autour de Savoie-Grand Revard

- Inscrire l'offre lac dans un ensemble élargi incluant Aix-les-Bains Riviera-des-Alpes, le réseau des lacs Savoie-Mont-Blanc, etc. pour concurrencer l'offre des grands lacs italiens
- Renforcer et valoriser l'offre Parc et l'itinérance
- Développer le tourisme d'affaire et le tourisme urbain sur Chambéry et Aix-les-Bains

Ces ambitions participent d'une meilleure structuration de l'offre touristique et d'un renforcement des complémentarités inter-filières. Le renforcement des partenariats entre EPCI pour une meilleure lisibilité, structuration et professionnalisation de l'offre, le développement de produits d'appel et l'adossement de cette offre aux supports de promotion exogène (Savoie Mont Blanc) constituent des leviers importants pour un développement touristique équilibré et renforcé à l'échelle de Métropole Savoie.



Parc des Monts à Bassens © Yannick Siegel

? ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Enjeux de la thématique

► Ce qui est jeu

- La pérennité de l'économie touristique face au réchauffement climatique
- La lisibilité de la destination eu égard à la diversité de l'offre
- La structuration des filières de l'économie touristique sur le territoire (tourisme de nature, tourisme urbaine, agriturismo) et le développement des complémentarités pour un meilleur équilibre territorial
- Le laboratoire d'innovation, chaîne de valeur économique (recherche et développement, innovation, conception, fabrication) à consolider autour de la destination Montagne

Questionnements transversaux

► Les questions transversales

- Quelle prise en compte des incidences de la fréquentation touristique sur la capacité des milieux ? l'engorgement des flux ?
- Quels impacts des équipements touristiques sur l'environnement ? Quelles potentialités d'UTN en devenir (PLU) ?
- Quelle articulation de la trame verte et bleue au développement touristique ?
- Quel devenir des stations de montagne face au réchauffement climatique ? Les stations touchées. A quelles échéances ?
- Dans quelles mesures les résidences secondaires exercent une pression sur le marché immobilier local ? Quels sont les secteurs les plus touchés ?
- Comment améliorer l'accessibilité des pôles générateurs de flux et faire de l'intermodalité un vecteur de diffusion du développement touristique ?

Sources documentaires consultées

- Projet de territoire Chautagne 2016
- Métropole Savoie, Etude de marché de l'hôtellerie de plein air
- Orex Loisirs, station des Bauges 2016
- Données SMBT 2016
- Smbt Focus territoire
- Schéma Départemental du tourisme 2013
- Grand Chambéry, schéma de développement touristique 2017-2022

1.3.5. Synthèse des enjeux sur le positionnement et la compétitivité du territoire

Les ambitions politiques pour le territoire articulent deux tendances fortes,

- la volonté de se positionner au sein du sillon alpin et de l'axe Lyon-Turin en travaillant à une spécialisation par filière et en confortant les pôles économiques sur l'axe Grésy-sur-Aix/Montméliant et sur le secteur de Cœur de Savoie en porte d'entrée des vallées de la Tarentaise et de la Maurienne,
- et la nécessité de promouvoir un développement économique équilibré sur le territoire et d'accueillir des activités multiples.

La structure de l'emploi, la taille des entreprises, les profils socio-professionnels sont autant de révélateurs d'une forte polarisation économique et d'un territoire à deux vitesses. L'entrée des Bauges au sein du territoire du SCoT accentue cette représentation d'une partition économique entre l'ouest et l'est du territoire.

L'attractivité du territoire doit se réfléchir sur deux dimensions :

- Une dynamique productive d'ouverture et d'inscription du territoire dans la dynamique économique métropolitaine par un marketing territorial offensif, un positionnement clair et lisible sur des filières stratégiques différenciantes et porteuses d'emplois, sans toutefois limiter les capacités d'ouverture et d'accueil pour d'autres activités ;
- Une dynamique résidentielle qui vise à inscrire durablement cette attractivité par le développement de la chaîne de valeur territoriale autour des transports, du logement, de l'énergie, etc. la valorisation des richesses produites localement, la structuration d'une économie de la proximité.

Eu égard à cette matrice, deux enjeux transversaux se dessinent :

➔ L'affirmation économique du territoire dans le sillon alpin et l'axe lyon-turin

► Les constats

Les analyses portées sur le territoire de Métropole Savoie font état d'un profil socio-économique qui évolue avec une progression importante de la part des services tant en terme d'emploi que de structures entrepreneuriales. Cette évolution renforce la prédominance de l'économie présentielle dans la structure économique locale liée à un bassin résidentiel attractif, porteur de dynamisme sur les secteurs classiques et historiques comme l'hôtellerie, le commerce, la construction. Au-delà de ce substrat économique relativement classique, le territoire dénote par la progression de secteurs économiques spécifiques dans la santé, l'énergie, et plus globalement, les activités scientifiques et techniques

spécialisées ainsi que par la progression du nombre de cadres. De par ces évolutions, le territoire se rapproche de la structure économique des agglomérations environnantes, Annecy, Grenoble notamment, et marque son entrée dans la dynamique métropolitaine de l'arc alpin.

Un certain nombre de freins actuels ou en devenir risquent d'entraver à terme cette évolution :

- La contrainte inondabilité qui pèse sur les pôles préférentiels du SCoT de 2005
- Le vieillissement des infrastructures économiques et leur éloignement des pôles urbains
- Le vieillissement des infrastructures d'hébergement touristique et les menaces qui pèsent sur le tourisme de sport d'hiver
- Les difficultés des actifs à se loger
- La perte de vitalité des centres-villes

► La prefiguration des objectifs

En vue de répondre à cet enjeu d'attractivité et de positionnement au sein de la dynamique métropolitaine, l'objectif consiste à porter un projet économique qui permette d'affirmer l'ADN du territoire au sein de la dynamique métropolitaine,

- en s'appuyant sur les filières économiques stratégiques sur lesquelles le territoire porte des atouts différenciants (tissu d'entreprises présentes, cluster et pôles de compétences - pôle d'excellence Bois, Tenerdis, Cluster Montagne, etc.),
- en travaillant à l'amélioration des conditions d'accueil des populations et des entreprises, tant sur le plan des mobilités et de l'accessibilité des parcs d'activités, de l'offre de logement, du cadre de vie, du développement de l'accès aux ressources énergétiques pour les entreprises, des services aux entreprises que de la qualité paysagère et d'usage des espaces d'activités,
- en tirant profit des effets d'entraînement des grandes infrastructures de transport en projet notamment le Lyon-Turin mais aussi les opportunités offertes par le réseau ferroviaire pour le transport de personnes et de marchandises,
- en participant au rayonnement du territoire par un marketing territorial offensif et des dynamiques de coopération porteuses de rayonnement.

Les premières pierres à la formulation de ce positionnement économique stratégique ont été posées à travers l'association des deux agglomérations sous une bannière économique commune.

L'affirmation de ce positionnement économique doit amener le SCoT à porter ses effets plus spécifiquement sur la chaîne de valeur territoriale, en dessinant des objectifs révisés en matière de :

- Renouvellement, densification et qualification des pôles et espaces d'activités
- Diversification de l'offre de logement à destination des jeunes et des jeunes couples ou des travailleurs temporaires
- Accessibilité des équipements supérieurs de recherche, de santé, de loisirs et d'affaire
- Programmation d'équipements moteurs de la stratégie économique et porteur de rayonnement

sur le tourisme (UTN), la santé et le bien-être, les énergies renouvelables tout en veillant leur résilience environnementale

- Confortement de la trame agricole dans les espaces de plaine
- Mutabilité des espaces industriels et touristiques en désuétude
- Mixité fonctionnelle des espaces économiques
- Accessibilité tous modes des espaces économiques
- Programmation d'espaces économiques nouvelle génération intégrant toutes les composantes du développement durable : environnementale (mutabilité des espaces et des fonctions, énergie positive...), sociale (services aux entreprises et aux salariés, accessibilité tous modes), économique (filières porteuses d'emploi qualifiés et génératrices de sous-traitance, etc.), modernité architecturale, etc.

→ Le développement d'une économie de proximité alimentée par l'agriculture et l'économie résidentielle

► Les constats

Le territoire de Métropole Savoie dessine une partition socio-économique très claire entre l'est et l'ouest avec un axe Grésy-sur-Aix/Montmélian qui concentre les principales richesses, les pôles d'activité économique et les emplois, les principaux sites touristiques et équipements. L'entrée du territoire des Bauges dans le périmètre accentue ce déséquilibre. L'enjeu du développement d'une économie de proximité consiste à consolider derrière la bannière du positionnement stratégique exogène et en continuité de celle-ci, une structure économique solide, intégrée et territorialisée en capacité de valoriser et de renouveler les ressources du territoire (agriculture maraîchère, tourisme de proximité, services à la personne, etc.) et d'assurer le fonctionnement de la chaîne de valeur territoriale (services sociaux, de santé, commerces, artisanat local, etc.).

Le diagnostic réalisé met en exergue la prédominance de l'économie résidentielle dans la structure économique du territoire, bien que le territoire porte un ancrage productif réel. Loin d'être le « parent pauvre » de l'économie et de l'attractivité du territoire, l'économie résidentielle participe au travers d'activités de proximité, à la qualité de vie et d'accueil constitutive de la compétitivité des territoires. Ce sont aussi des activités qui peuvent à constituer des facteurs importants de différenciation.



Ferme «Les mauvaises graines» à Arvillard © Yannick Siegel

FORCES

- Un coeur économique structuré et accessible sur l'axe Grésy-sur-Aix/Montmélian
- Des pôles touristiques attractifs
- Une étoile ferroviaire au coeur du sillon alpin
- Des infrastructures routières et autoroutières positionnant le territoire à un carrefour stratégique au niveau national et européen
- Une desserte aérienne ouvrant le territoire vers l'extérieur
- Un bon maillage d'itinéraires cyclables
- Une progression importante des fonctions métropolitaines supérieures sur les secteurs de la santé, les activités scientifiques et techniques spécialisées
- Un secteur industriel encore bien présent malgré une baisse de l'emploi
- Un secteur agricole bien représenté sur Coeur de Savoie et le massif des Bauges
- La restructuration et la professionnalisation des exploitations
- Une grande diversité d'espaces et de productions agricoles
- Des productions de qualité labellisées
- Une stratégie d'attractivité économique commune à l'échelle des deux agglomérations

OPPORTUNITÉS

- Le renforcement de l'université comme équipement moteur de l'attractivité du territoire
- L'émergence d'un pôle économique Aix-les-Bains/Chambéry au niveau du sillon alpin
- Le renforcement de la lisibilité des parcs comme vitrine du développement économique avec un positionnement économique stratégique à développer sur les domaines de la montagne, de la santé et du bien-être et de la performance énergétique
- Le développement d'un territoire d'innovation sur les filières d'excellence
- Le potentiel de renouvellement/densification sur les espaces économiques existants
- Des perspectives de positionnement affirmée : offre ski nordique, lacs, parc et itinérance
- Des complémentarités à exploiter pour une meilleure diffusion de l'économie touristique, de l'ingénierie et des savoir-faire sur le territoire

FAIBLESSES

- Un foncier économique réduit et contraint
- Des espaces économiques de générations différentes, parfois rendus inadaptés
- Une pression foncière croissante entre les activités commerciales, industrielles, artisanales et résidentielles
- L'apparition de périphéries économiques insuffisamment structurées (périphérie Aix-les-Bains et Chambéry)
- Le vieillissement du parc d'hébergements touristiques
- La fragilité du modèle économique des stations de ski et thermales
- Les vulnérabilités de l'activité agricole de plaine et de montagne (autonomie et pression foncière, autonomie fourragère, etc.)
- La baisse de l'emploi agricole dans les secteurs du Coeur des Bauges, Piémonts de Chartreuse et Coeur de Savoie
- L'absence d'autonomie foncière des agriculteurs qui limite les choix entrepreneuriaux et les successions

RISQUES

- La dépendance à des grands donneurs d'ordre
- La prolifération des friches industrielles
- L'apparition de friches touristiques avec le vieillissement accru des stations, voire leur disparition face aux évolutions climatiques
- Des exploitations agricoles à l'avenir incertain ou non assuré, faute de repreneur ou d'instabilité économique
- L'enfrichement des terres agricoles : fermeture des paysages de vallée et d'alpage dans les massifs
- L'enclavement des espaces de production à proximité des secteurs agglomérés, contraignant le fonctionnement des exploitations

► La prefiguration des objectifs

En vue de répondre cet enjeu relatif au maintien d'une économie de proximité, plusieurs axes de travail peuvent être considérés ;

- Le développement des fonctions loisirs du territoire à travers la diversification de l'offre touristique existante des stations thermales et de sports d'hivers, la structuration d'une offre de tourisme de nature et sportif en Cœur de Savoie, entre lacs et montagnes ;
- Le développement des fonctions agricoles : la préservation des espaces agricoles reste une priorité, notamment dans les espaces de plaine. Au-delà, un véritable projet agricole pourrait être questionné

destiné non plus seulement à préserver mais à valoriser les fonctions nourricières de l'agriculture et les capacités de transformation et de distribution sur le territoire ;

- Enfin, en vue de favoriser l'animation des villages et des bourgs en journée et s'adapter aux évolutions des modes de vie et d'entreprendre, il est aussi nécessaire de promouvoir les formes économiques de proximité dans les bourgs et les villages (commerces de proximité, maisons de services, espaces de coworking, ateliers relais, etc.).

ANNEXES

ANNEXE 1 : SUPERFICIES ET COMMUNES CONCERNÉES PAR LES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES HAUTS DE CHARTREUSE

CODE	NOM	COMMUNES CONCERNÉES	SUPERFICIE (HA)
820032148	RÉSERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE	APREMONT	271,3
		LES MARCHES	115,1

LES ARRÊTÉS DE PROTECTION DE BIOTOPE

CODE	NOM	COMMUNES CONCERNÉES	SUPERFICIE (HA)
FR3800419	FORÊT ALLUVIALE DE CHAPAREILLAN	LAISSAUD	3,0
		LES MARCHES	1,3
FR3800209	ILE DE CHAUTAGNE-MALOURDIE	MOTZ	105,1
		RUFFIEUX	36,5
		SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE	272,8
FR3800404	LA BIALLE ET LES BASSINS MOLLARDS	CHAMOUSSET	34,8
		CHÂTEAUNEUF	29,8
		FRÈTERIVE	24,1
		SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	33,6
FR3800403	MARAIS DES ETELLES	ETABLE	2,7
		LA TABLE	3,0
FR3800519	MARAIS DES NOUX	CHALLES-LES-EAUX	22,6
FR3800191	MARAIS DES VILLARDS ET DU PARC	ENTRELACS	0,2
		LA BIOLLE	57,1
FR3800409	MARAIS DU PUIITS DE L'ENFER	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	1,1
FR3800203	RIVES SUD DU LAC DU BOURGET	LE BOURGET-DU-LAC	106,0
		VIVIERS-DU-LAC	22,0
		VOGLANS	0,0
FR3800476	SOURCE DU CHÂTEAU	LE CHÂTELARD	2,2
FR3800201	TOURBIÈRE DES CREUSATES	SAINT-FRANCOIS-DE-SALES	11,5
FR3800205	TOURBIÈRES DE MONTENDRY ET DE MONTGILBERT	LE PONTET	0,0
		MONTENDRY	14,3
FR3800207	ZONES HUMIDES DE PLANAISE	COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER	0,0
		CRUET	0,3
		PLANAISE	57,6

LA RÉSERVE NATIONALE DE CHASSE ET FAUNE SAUVAGE DES BAUGES

CODE	NOM	COMMUNES CONCERNÉES	SUPERFICIE (HA)
FR5100002	LES BAUGES	DOUCY-EN-BAUGES	163,0
		ECOLE	1 030,1
		JARSY	1 320,9

LES RÉSERVES BIOLOGIQUES

CODE	NOM	COMMUNES CONCERNÉES	SUPERFICIE (HA)
FR2300166 ET FR2400166	COMBE D'IRE	JARSY	66,4
FR2300178 ETFR2400178	HAUT CHÉRAN	JARSY ECOLE	533,8

LES ZNIEFF DE TYPE II

CODE	NOM	COMMUNES CONCERNÉES	SUPERFICIE (HA)
820031618	CHAINON DE LA MONTAGNE DES PRINCES, DU GROS FOUG ET DE LA MONTAGNE DE CESSENS	AIX-LES-BAINS	77,9
		BRISON-SAINT-INNOCENT	584,7
		CHINDRIEUX	466,5
		ENTRELACS	1 117,2
		GRÉSY-SUR-AIX	57,0
		LA BIOLLE	411,8
		MOTZ	519,1
		RUFFIEUX	495,0
		SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE	597,7
820000396	CHAINONS OCCIDENTAUX DES BAUGES	AILLON-LE-JEUNE	870,3
		AILLON-LE-VIEUX	1 228,6
		ARITH	2 290,8
		CHAMBÉRY	3,8
		DRUMETTAZ-CLARAFOND	457,6
		LE CHÂTELARD	239,4
		LE NOYER	1 228,0
		LES DÉSERTS	3 301,1
		LESCHERAINES	204,6
		MÉRY	347,9
		MONTCEL	679,5
		MOUXY	278,6
		PUGNY-CHATENOD	181,0
		SAINT-ALBAN-LEYSSE	452,4
		SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES	1 437,3
		SAINT-JEAN-D'ARVEY	1 176,5
		SAINT-OFFENGE	632,3
		SONNAZ	87,3
		THOIRY	12,3
		TRÉVIGNIN	161,4
VEREL-PRAGONDRAN	649,3		

CODE	NOM	COMMUNES CONCERNÉES	SUPERFICIE (HA)
820000395	CONTREFORTS OCCIDENTAUX DE LA CHAÎNE DE BELLEDONNE	ARVILLARD	15,9
		BETTON-BETTONET	59,2
		DÉTRIER	171,4
		HAUTEVILLE	82,1
		LA CHAPELLE-BLANCHE	335,6
		LA CROIX-DE-LA-ROCHETTE	177,4
		LA ROCHETTE	181,1
		LA TRINITÉ	223,5
		LAISSAUD	24,9
		SAINT-PIERRE-DE-SOUCY	339,9
		VILLARD-D'HÉRY	242,2
		VILLARD-SALLET	138,9
		VILLAROUX	152,9
		820010188	ENSEMBLE FONCTIONNEL FORMÉ PAR LE LAC DU BOURGET ET SES ANNEXES
BOURDEAU	335,5		
BRISON-SAINT-INNOCENT	864,4		
CHANAZ	16,9		
CHINDRIEUX	1 332,3		
CONJUX	242,0		
ENTRELACS	3,3		
LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	588,2		
LA MOTTE-SERVOLEX	396,1		
LE BOURGET-DU-LAC	496,9		
RUFFIEUX	494,8		
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	710,7		
SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE	295,2		
TRESSERVE	459,4		
VIONS	411,2		
VIVIERS-DU-LAC	162,4		
VOGLANS	28,8		
820030955	HAUT-RHÔNE A L'AVAL DU BARRAGE DE SEYSSSEL	CHANAZ	237,8
		MOTZ	159,1
		RUFFIEUX	79,1
		SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE	341,0
		VIONS	92,8
820031917	MASSIF DE BELLEDONNE ET CHAÎNE DES HURTIÈRES	ARVILLARD	2 654,7
		BOURGET-EN-HUILE	420,1
		BOURGNEUF	65,1
		CHAMOIX-SUR-GELON	253,1
		CHAMP-LAURENT	203,1
		LA TABLE	832,5
		LE PONTET	651,0
		LE VERNEIL	680,7
		MONTENDRY	819,2
PRESLE	963,2		

CODE	NOM	COMMUNES CONCERNÉES	SUPERFICIE (HA)
0	MASSIF DE LA CHARTREUSE	APREMONT	1 145,9
		BARBERAZ	31,7
		LES MARCHES	138,3
		MONTAGNOLE	407,2
		SAINT-BALDOPH	115,2
		SAINT-CASSIN	965,5
820031350	MASSIFS ORIENTAUX DES BAUGES	AILLON-LE-JEUNE	2 506,5
		AILLON-LE-VIEUX	916,5
		BELLECOMBE-EN-BAUGES	927,7
		CRUET	61,5
		DOUCY-EN-BAUGES	1 248,7
		ECOLE	2 935,1
		FRÉTERIVE	724,3
		JARZY	3 245,0
		LA COMPAE	749,9
		LA MOTTE-EN-BAUGES	342,2
		LA THUILE	768,3
		LE CHÂTELARD	1 338,3
		PUYGROS	244,8
		SAINTE-REINE	1 450,1
		SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	479,0
		SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	737,2
THOIRY	381,8		
820010361	MONTAGNE DE L'EPINE ET MONT DU CHAT	BOURDEAU	408,4
		CHANAZ	398,8
		CONJUX	136,4
		LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	657,3
		LA MOTTE-SERVOLEX	752,0
		LE BOURGET-DU-LAC	1 041,2
		ONTEX	459,9
		SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	914,0
		SAINT-SULPICE	384,7
		VIMINES	487,0
		VIONS	0,0
820005252	MONTAGNE DU SEMNOZ	ARITH	32,3
		BELLECOMBE-EN-BAUGES	370,6

CODE	NOM	COMMUNES CONCERNÉES	SUPERFICIE (HA)
820007699	REBORD MÉRIDIONAL DU MASSIF DES BAUGES	AILLON-LE-JEUNE	1,9
		ARBIN	30,7
		BARBY	71,9
		CHALLES-LES-EAUX	164,5
		CHIGNIN	402,2
		CRUET	494,3
		CURIENNE	852,5
		FRANCIN	53,9
		LA THUILE	1 053,9
		LES DÉSERTS	40,2
		MONTMÉLIAN	341,2
		PUYGROS	778,4
		SAINT-JEAN-D'ARVEY	108,2
		SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	347,1
		SAINT-JEOIRE-PRIEURÉ	121,4
		SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	213,8
THOIRY	1 369,5		
820032104	ZONE FONCTIONNELLE DE LA RIVIÈRE ISÈRE ENTRE CEVINS ET GRENOBLE	ARBIN	7,6
		CHAMOUSSET	359,6
		CHÂTEAUNEUF	83,3
		COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER	44,1
		CRUET	101,2
		FRANCIN	67,6
		FRÉTERIVE	98,8
		LA CHAVANNE	15,9
		LAISSAUD	148,5
		LES MARCHES	74,6
		MONTMÉLIAN	16,9
		PLANAISE	112,9
		SAINTE-HÉLÈNE-DU-LAC	28,2
		SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	29,9
		SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	102,5
820009765	ZONES HUMIDES DU SUD DE L'ALBANAIS	ENTRELACS	2 418,0
		GRÉSY-SUR-AIX	279,2
		LA BIOLLE	704,9
		SAINT-OFFENGE	421,6
		SAINT-OURS	458,7

NATURA 2000 ZSC

CODE	NOM	COMMUNES CONCERNÉES	SUPERFICIE (HA)
FR8201771	ENSEMBLE LAC DU BOURGET-CHAUTAGNE-RHÔNE	AIX-LES-BAINS	278,8
		BOURDEAU	330,2
		BRISON-SAINT-INNOCENT	887,1
		CHANAZ	136,2
		CHINDRIEUX	876,7
		CONJUX	225,8
		ENTRELACS	12,3
		LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	617,3
		LE BOURGET-DU-LAC	315,5
		MOTZ	156,9
		RUFFIEUX	112,9
		SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	825,7
		SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE	337,4
		TRESSERVE	452,1
		VIONS	108,6
		VIVIERS-DU-LAC	153,5
VOGLANS	0,0		
FR8201740	HAUTS DE CHARTREUSE	APREMONT	18,6
		LES MARCHES	3,2
FR8202004	MONT COLOMBIER	AILLON-LE-JEUNE	543,7
		AILLON-LE-VIEUX	649,1
		ECOLE	166,5
		LA COMPÔTE	340,3
		LE CHÂTELARD	476,6
		SAINTE-REINE	0,6
FR8202002	PARTIE ORIENTALE DU MASSIF DES BAUGES	BELLECOMBE-EN-BAUGES	60,0
		DOUCY-EN-BAUGES	438,8
		ECOLE	1 925,2
		FRÈTERIVE	731,6
		JARSY	2 584,6
		SAINTE-REINE	321,1
		SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	646,4
FR8201775	REBORD MÉRIDIONAL DU MASSIF DES BAUGES	CHALLES-LES-EAUX	63,1
		CHIGNIN	254,9
		CRUET	157,9
		CURIENNE	125,9
		FRANCIN	36,7
		LA THUILE	52,0
		MONTMÉLIAN	207,9
		PUYGROS	12,4
		SAINT-JEAN-D'ARVEY	21,3
		SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	76,6
		SAINT-JEOIRE-PRIEURE	23,9
		SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	107,8
THOIRY	26,7		

CODE	NOM	COMMUNES CONCERNÉES	SUPERFICIE (HA)
FR8201773	RÉSEAU DE ZONES HUMIDES DANS LA COMBE DE SAVOIE ET LA BASSE VALLÉE DE L'ISÈRE	APREMONT	2,7
		CHALLES-LES-EAUX	20,5
		CHAMOUSSET	100,9
		CHÂTEAUNEUF	34,5
		COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER	18,3
		CRUET	0,3
		FRÊTERIVE	20,1
		LES MARCHES	83,1
		LES MOLLETES	54,1
		MYANS	0,0
		PLANAISE	73,8
		SAINTE-HRDLNE-DU-LAC	104,4
		SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	42,0
		SAINT-PIERRE-DE-SOUCY	46,1
VILLARD-D'HERY	6,0		
FR8201772	RÉSEAU DE ZONES HUMIDES DE L'ALBANAIS	DRUMETTAZ-CLARAFOND	56,3
		ENTRELACS	275,3
		GRÈSY-SUR-AIX	15,2
		LA BIOLLE	65,7
		MÉRY	0,0
		SAINT-OFFENGE	33,7
		SAINT-OURS	0,0
FR8201781	RÉSEAU DE ZONES HUMIDES ET ALLUVIALES DES HURTIÈRES	BOURGET-EN-HUILE	39,3
		ETABLE	7,1
		LA TABLE	7,9
		LE PONTET	53,1
		LE VERNEIL	78,4
		MONTENDRY	4,0
		PRESLE	1,7
FR8201770	RÉSEAU DE ZONES HUMIDES, PELOUSES, LANDES ET FALAISES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD	CHANAZ	68,1
		CONJUX	21,9
		LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	0,7
		SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	14,3
		VIMINES	34,6
FR8201774	TOURBIÈRE DES CREUSATES	SAINT-FRANCOIS-DE-SALES	11,8

NATURA 2000 ZPS

CODE	NOM	COMMUNES CONCERNÉES	SUPERFICIE (HA)
FR8212003	AVANT-PAYS SAVOYARD	CHANAZ	67,6
		CONJUX	21,1
		LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	0,7
		SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	13,7
		VIMINES	34,6
FR8212004	ENSEMBLE LAC DU BOURGET-CHAUTAGNE-RHÔNE	AIX-LES-BAINS	278,8
		BOURDEAU	330,2
		BRISON-SAINT-INNOCENT	887,1
		CHANAZ	136,2
		CHINDRIEUX	876,7
		CONJUX	225,8
		ENTRELACS	12,3
		LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	617,3
		LE BOURGET-DU-LAC	315,5
		MOTZ	156,9
		RUFFIEUX	112,9
		SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	825,7
		SERRIÈRES-EN-CHAUTAGNE	337,4
		TRESSERVE	452,1
		VIONS	108,6
		VIVIERS-DU-LAC	153,5
VOGLANS	0,0		
FR8212015	MONT COLOMBIER	AILLON-LE-JEUNE	543,7
		AILLON-LE-VIEUX	649,1
		ECOLE	166,5
		LA COMPOTE	340,3
		LE CHÂTELARD	476,6
		SAINTE-REINE	0,6
FR8212005	PARTIE ORIENTALE DU MASSIF DES BAUGES	BELLECOMBE-EN-BAUGES	60,0
		DOUCY-EN-BAUGES	438,8
		ECOLE	1 925,2
		FRÈTERIVE	731,6
		JARSY	2 584,6
		SAINTE-REINE	321,1
		SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	646,4

CODE	NOM	COMMUNES CONCERNÉES	SUPERFICIE (HA)
FR8212013	REBORD MÉRIDIONAL DU MASSIF DES BAUGES	CHALLES-LES-EAUX	63,1
		CHIGNIN	254,9
		CRUJET	157,9
		CURIENNE	125,9
		FRANCIN	36,7
		LA THUILE	52,0
		MONTMÉLIAN	207,9
		PUYGROS	12,4
		SAINT-JEAN-D'ARVEY	21,2
		SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	76,6
		SAINT-JEOIRE-PRIEURE	23,9
		SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	107,8
		THOIRY	26,7

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

CODE	NOM	COMMUNES CONCERNÉES	SUPERFICIE (HA)
FR1501998	LES BAUCHES	DRUMETTAZ-CLARAFOND	7,8
FR1501999	LES SAVEUX	DRUMETTAZ-CLARAFOND	31,2
FR1501985	MARAIS DE BONDELOGE	CHIGNIN	2,6
		MYANS	4,4
		SAINT-JEOIRE-PRIEURE	18,5
FR1502010	LES DÉLAISSÉS DE L'ISÈRE	LES MARCHES	1,7
FR1501991	LES GRAVIERS	CHANAZ	0,3

ANNEXE 2 : VOIRIES BRUYANTES

LES ROUTES DEPARTEMENTALES

Voies concernées	Gestionnaire de la voie	Début	Fin	communes et noms de voies routières
RD 1	CG73	pont d'Hyères (Chambéry)	carrefour RD13 (La Motte Servolex)	Chambéry (avenue du Comte Vert, avenue Général Cartier, avenue de la Motte Servolex) . La Motte Servolex (avenue Costa de Beauregard, avenue Jean Marie Michellier)
RD 1 A	CG73	échangeur de La Boisse RN201(VRU)	RD1	Chambéry (avenue du Grand Arietaz)
RD 1 B	CG73	avenue du Grand Arietaz	carrefour de la RD16A	Chambéry (avenue de la Houille Blanche)
RD 5	CG73	échangeur RN201 (VRU) pont La Peyssse (Barberaz)	giratoire «La Boisserette » avec RD1006 (Saint Jeoire Prieuré)	Barberaz, La Ravoire, Challes Les Eaux, Saint Jeoire Prieuré.
RD 8	CG73	giratoire en sortie de VRU-RN201 (Bassens)	carrefour RD9 route de Verel (Bassens)	Chambéry (avenue de Mérande) Bassens (avenue de Mérande, avenue de Bassens)
RD 8 E	CG73	avenue de Bassens (Bassens)	allée du petit bois (Bassens)	Bassens (rue de Longefand, rue Centrale, rue Jean Perrier Gustin)
RD 9 A	CG73	carrefour du Roc Noir RD1006 (La Ravoire)	carrefour rue de la Chavanne (La Ravoire)	La Ravoire
RD10	CG73	RD1006, avenue du Grand Verger (Chambéry)	giratoire du Nant bruyant	Chambéry (avenue des Landiers)
RD11	CG73	carrefour de la Trousse	carrefour avec la route de la Feclaz	La Ravoire (rue Louis Pasteur)
RD14 A	CG73	carrefour RD16A	avenue du Nant bruyant	La Motte Servolex (avenue René Cassin)
RD16 A	CG73	carrefour de la RD1 (La Motte Servolex)	RD 10 (avenue des Landiers, Chambéry)	La Motte Servolex , Chambéry.
RD 201	CG73	giratoire Paul Chevallier (Chambéry)	carrefour de la mairie (Barberaz)	Chambéry (rue Saint Rose , route d'Aprémont , Barberaz (route d'Aprémont).
RD 201	CG73	giratoire avec RD1006 (Francin)	giratoire ZI, avenue Paul Louis Merlin , rue Jean Moulin (Montmélian)	Francin, Montmélian.

RD1006	CG73	giratoire de Vimines (Cognin)	carrefour de La Boisse (Chambéry)	Cognin (route de Lyon, avenue de Lyon), Chambéry (avenue de Lyon, boulevard Henri Bordeaux, rue de la Reveriaz, avenue du Repos, avenue du Grand Verger).
RD1006	CG73	échangeur avec VRU-RN201 La Garatte (Barberaz)	Pont Royal (Chamousset)	Barberaz, La Ravoire, Barby, Challes les Eaux, Saint Jeoire Prieuré, Chignin, Francin, Montmélian, Arbin, Cruet, Coise Saint Jean Pied Gauthier, Saint Jean la Porte, Saint Pierre d'Albigny, Chateauneuf, Chamousset.
RD1090	CG73	limite département Isère-38 (Les Marches)	giratoire avec RD1006 (Chignin)	Les Marches , Chignin.
RD1201	CG73	Villarcher (Voglans)	limite département Haute Savoie (Saint Girod)	Voglans, Viviers du Lac, Tresserve, Aix les Bains, Grésy sur Aix, La Biolle, Albens, Saint Girod.
RD1201 A	CG73	carrefour RD1504 (Le Bourget du Lac)	carrefour RD 1201 (Viviers du Lac)	Le Bourget du Lac , Viviers du Lac.
RD1504	CG73	limite département de l'Ain-01 (La Balme)	giratoire de Villarcher (Voglans)	La Balme, Yenne, Saint Paul sur Yenne, Saint Jean de Chevelu, Bourdeau, Le Bourget du Lac, Voglans.

Voie routière communale ou intercommunale CACM	noms des voies routières	Début	Fin
CHAMBERY	rue Eugène Ducretet	sortie RN201 (VRU)	giratoire entrée du centre commercial Chamnord
	avenue de la Boisse	.	.
	place de la gare	.	.
	rue Sommeiller	.	.
	faubourg Reclus	avenue des ducs de Savoie	carrefour chemin de la Cassine
	avenue des Ducs de Savoie	.	.
	quai du sénateur Antoine Borrel	.	.
	quai Charles Ravet	.	.
	quai Raymond Poincaré	.	.
	quai du 11 novembre	.	.
	quai de la Rize	.	.
	avenue de Lyon	giratoire avec boulevard Henri Bordeaux	giratoire avec la rue du Château, et la place Caffé
	place Saint Pierre de Maché	.	.
	faubourg Maché	.	.
	place de Maché	.	.
	rue Jean Pierre Veyrat	.	.
	rue du Château	.	.
	rue de Boigne	.	.
	rue Favre	.	.
	rue Saint-Antoine	.	.
	boulevard de la Colonne	.	.
	place du centenaire	.	.
	avenue des Bernardines	.	.
	avenue Jean Jaurès	.	.

	avenue Alsace Lorraine	-	-
	avenue du Comte Vert	-	-
	avenue du Maréchal Leclerc	-	-
	quai du Jeu de Paume	-	-
	boulevard du Musée	-	-
	rue Freizier	avenue des Ducs de Savoie	carrefour avec la rue de la gare
	place Caffé	-	-
	place Monge	-	-
	rue de la République	-	-
	rue Pasteur	-	-
	rue de la Banque	-	-
	place d'Italie	-	-
	rue Saint François de Sales	-	-
	rue Michaud	place François Mitterrand	rue André Jacques
	rue André Jacques	rue Michaud	Rue Costa de Beauregard
	rue Costa de Beauregard	rue André Jacques	avenue Marius Berroir
	avenue Marius Berroir	rue Costa de Beauregard	giratoire Paul Chevallier
	faubourg Montmélian	giratoire Paul Chevallier	quai du 11 novembre
	boulevard de Lemenc	place de la Libération	avenue du Docteur Desfrancois
	avenue du Docteur Desfrancois	-	-
	avenue de Turin	-	-
BASSENS	avenue de Turin	-	-
	avenue de Chambéry		
SAINT ALBAN LEYSSE	avenue de Chambéry	-	carrefour de la Trousse avec RD1006
LA RAVOIRE	avenue du Pré Renaud	RD5 (rue des Belledonnes)	RD1006 (avenue de Chambéry)



METROPOLE
SAVOIE

Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale

Syndicat Mixte METROPOLE SAVOIE
Bâtiment évolution
25 rue Jean Pellerin
73000 CHAMBERY
04 79 62 91 28
info@metropole-savoie.com